B 828,467

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

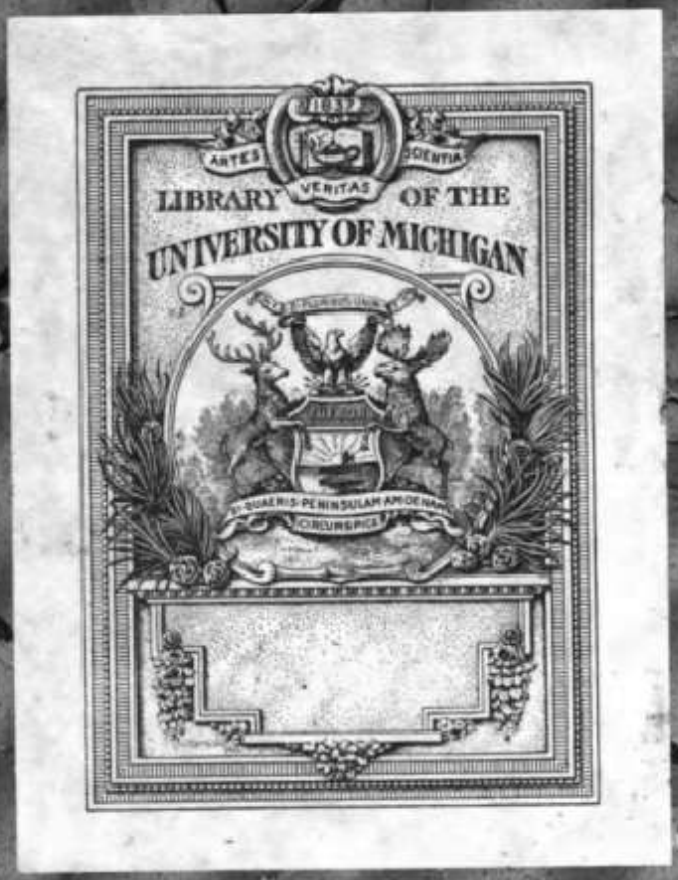

Digitized by Google

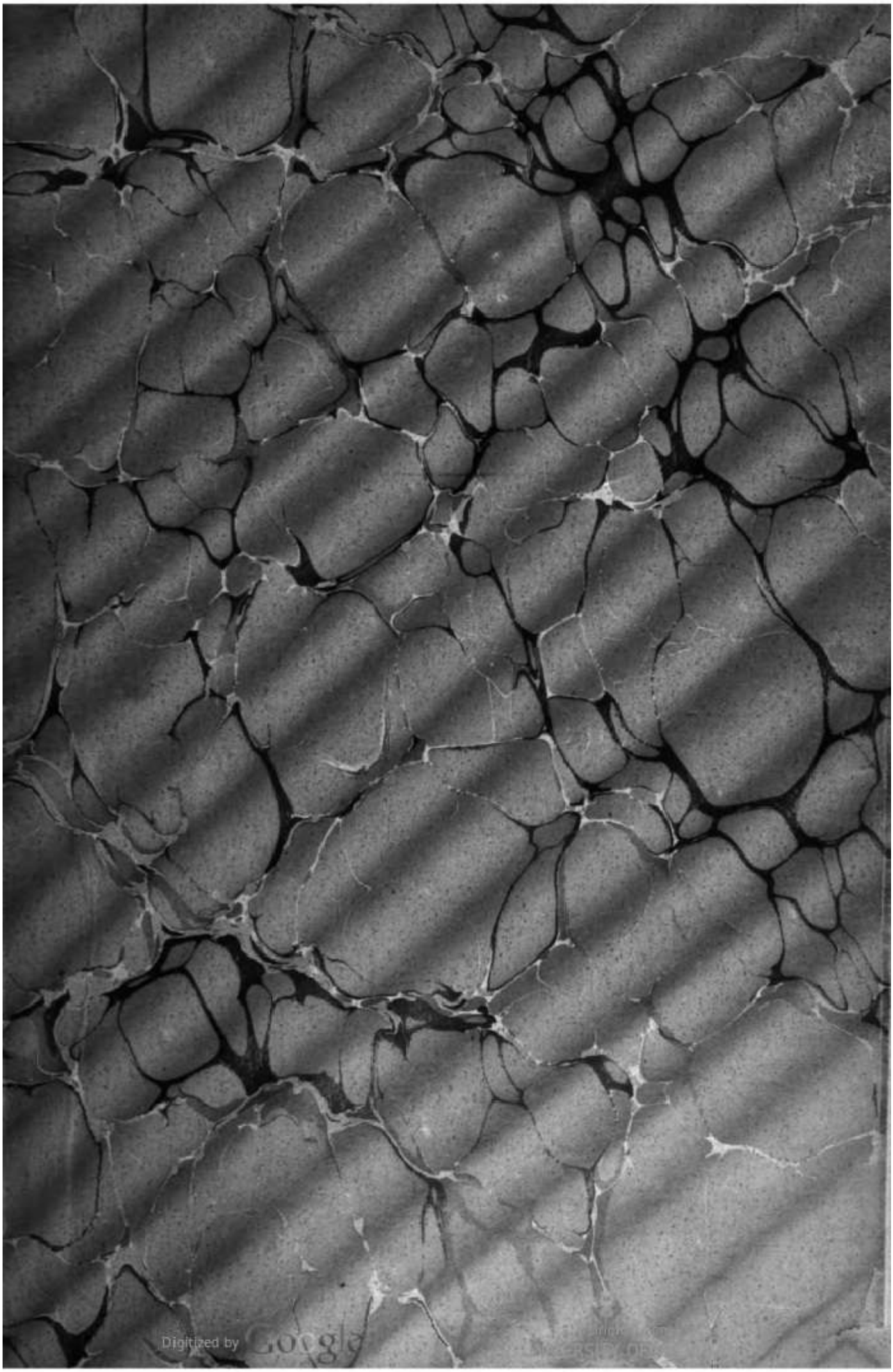
Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
108
M45

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

DE

LOUIS XII

PAR

M. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE,

ANCIEN SOUS-PRÉFET,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE HONGRIE,
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID,
DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE NATIONALE DE SUÈDE, ETC.

Le sage Louis XII, au milieu de ces rois,
S'élève comme un cèdre et leur donne des lois.
Ce roi, qu'à nos aïeux donna le Ciel propice,
Sur son trône avec lui fit asseoir la Justice.
VOLTAIRE.

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS D'ORLÉANS

TOME II

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1890

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE DE LOUIS XII

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DU MÊME AUTEUR

Etude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge, 1 vol. in-8.
Jeanne de France, duchesse d'Orléans, 1 vol. in-8.
Procédures politiques du règne de Louis XII (*Collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France*), 1 vol. in-4.
Origines de la Révolution Française au commencement du XVIe siècle : la Veille de la Réforme, 1 vol. in-8.
Gilles de Rais, dit **Barbe-bleue**, maréchal de France (texte de M. l'abbé Bossard), 1 vol. in-8.
Œuvres de Jean de La Taille, seigneur de Bondaroy, 1 vol. in-12.
Les Juifs dans les États français du Saint-Siège, au moyen âge, 1 v. in-8.
Chroniques de Louis XII, par frère Jean d'Auton (*édition de la Société de l'Histoire de France*), t. I, 1 vol. in-8.
Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, 1 vol. in-8.
Pierre de Rohan, maréchal de Gié, 1 vol. in-4.
Anne de France, duchesse de Bourbonnais, 1 vol. in-4.
Une vieille ville normande. Caudebec-en-Caux, 1 vol. in-fol. (avec 12 eaux-fortes).
Notes historiques sur le prieuré de Flotin (*épuisé*).
Un essai d'exposition internationale en 1470, br. in-8.
Anciens textes de droit français.
Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle.
Les hommes libres, dans l'Orléannais, au XIIe siècle, 2e édition.
Concordat passé entre le duc Amédée VIII et le clergé de Savoie.
De l'organisation municipale coutumière au moyen âge : Chartes municipales d'Orléans et de Montargis.
Exhortation de la Pucelle aux Princes de la Terre, réimp. in-18.
Jean Perréal et Pierre de Fénin (extr. de la *Revue de l'art français*).
Les Archives de Turin, rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique.
Le servage en Sologne au XVe siècle (extr. de la *Revue Historique*).
L'extradition au XIVe siècle en Gènevois (*Revue d'Histoire Diplomatique*).
Lettre de P. Antonio Pecci. (*Revue d'Histoire Diplomatique*).
De l'origine des dindons (extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*).
Les Médecins d'autrefois, d'après leurs clients (*Revue du Monde latin*).
Marie-Antoinette à Trianon (*Correspondant*).

Projet de règlement pour les guides de montagne, br. in-8.

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

consacrée à l'étude de l'histoire internationale

(Abonnement, 20 francs par an)

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

DE

LOUIS XII

PAR

M. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE

ANCIEN SOUS-PRÉFET,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES,
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE HONGRIE,
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID,
DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE NATIONALE DE TURIN, ETC.

Le sage Louis XII, au milieu de ces rois,
S'élève comme un cèdre et leur donne des lois.
Ce roi, qu'à nos aïeux donna le Ciel propice,
Sur son trône avec lui fit asseoir la Justice.

VOLTAIRE.

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS D'ORLÉANS

TOME II

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1890

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tiré à 300 exemplaires numérotés.

N° [redacted]

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

MARIAGE DE LOUIS D'ORLÉANS

Dans sa vie active et errante, Louis XI eut rarement une année plus agitée et plus remplie que l'année 1473; ce fut aussi l'une de ses années sombres. La rumeur publique accusait le roi de la mort de son frère [1]; on l'accusait de la mort de Nicolas de Calabre, qui venait de disparaître subitement, peu après la rupture définitive de son projet d'union avec la fille aînée du roi [2]... Louis XI se réjouit des horreurs du sac de Lectoure et des massacres; il fait arrêter le duc d'Alençon..... C'est alors qu'il demande pour sa fille la main de Ferdinand de Naples, le rival de la maison d'Anjou, et qu'il se voit repousser par ce prince bâtard [3]. Un cercle de haine semblait aussi, à l'intérieur, se former autour de lui, comme autour d'un homme capable de tous les crimes. Louis XI s'en aperçoit et commence à s'effrayer. Il fait enclore Amboise de remparts menaçants [4]. Il est assailli de craintes superstí-

1) Louis XI dut envoyer au duc de Bretagne une ambassade solennelle, composée de Jean Popincourt, Bernard Lauret, Pierre Gruel, de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Lombez, pour s'en disculper (fr. 10237, 115), et le 3 mai 1472, Yves du Fou écrit à Louis XI qu'il a pris Cognac et que l'abbé de Saint-Jean, complice de la mort du duc, va être exécuté à Bordeaux (Fonds Bourré, O. 36).

2) Nicolas touchait, en 1469, 12,000 liv. de pension (Fonds Bourré, O. 3). Il mourut le 13 août 1473.

3) Desjardins, *Négociations*, T. I, p. 162, 163.

4) Fr. 25714, 183-187. Patentes du 18 juin 1473, constatant que le roi habite avec la reine le château d'Amboise, où leur fils Charles « et autres

Digitized by Google 169944 Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tieuses ; les mauvais augures semblent se multiplier. Son sanctuaire de Cléry devient la proie des flammes[1]. Il se rend à Alençon, et voilà qu'à son passage sous une tour des remparts, une pierre tombe, le frôle et déchire sa robe. Épouvanté, Louis XI se jette aussitôt à terre, trace une croix sur le sol à cet endroit, la baise dévotement, et emporte la pierre coupable, pour l'envoyer en ex-voto à l'église Saint-Michel[2]. Sa colère fit, un moment, trembler toute la ville ; heureusement, Tristan l'Hermite réussit à découvrir et à arrêter les imprudents qui avaient laissé tomber la pierre ; quelque temps après, on les relâcha, en constatant leur innocence[3]. Mais le roi prit la résolution de hâter la conclusion de tout ce qui lui tenait à cœur.

La duchesse d'Orléans, ruinée et prévoyant peut-être des complications entre la France et la Bretagne, cherchait à réaliser quelque argent. Le roi exigea d'elle son *scellé* pour les négociations qu'il voulait ouvrir avec la Bretagne ; il continuait, par-dessus tout, à se préoccuper de l'alliance traditionnelle, de l'amitié des ducs d'Orléans et de Bretagne ; il délégua, en juillet, aux conférences de Seulis, le chancelier Doriole et le comte de Dammartin, son favori du moment, pour traiter définitivement avec la cour de Nantes ; Dammartin s'y rendit dès la fin de juin[4].

Rassuré de ce côté, au moins pour le moment, Louis XI

noz enffans » sont nés. On a enclos le château pour la sûreté du roi et... contre la peste...

1) Lemaire, *Antiquitez...*, p. 125.

2) Jean de Troyes.

3) *Chronique des ducs d'Alençon* (fr. 19866).

4) Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, né en 1411, mort le 25 déc. 1488, ancien compagnon de Louis XI dans la Praguerie, puis rallié à Charles VII, enfermé à la Bastille à l'avènement de Louis XI, puis rentré en grâce. Il traversa Orléans le 25 juin (Arch. municip. d'Orléans, CC. 667).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voulut en finir du mariage de ses filles et de la famille d'Orléans.

Après un long séjour dans la forêt d'Orléans, où il força quantité de cerfs, de sangliers et autres fauves[1], il se rapprocha de Blois, et c'est des environs de cette ville qu'il eut le cynisme d'écrire, le 27 septembre, à son *compère* Dammartin, la lettre suivante :

« Monsieur le grant maistre, j'ay veu voz lettres et, en tant que touche voz affaires, je ne les oubliray point, et aussi n'oubliés point les miennes. Je vous envoye vostre despesche que Pierre Cleret vous porte. Monsieur le grant maistre, je me suis deliberé de faire le mariage de ma petite fille Jehanne et du petit duc d'Orleans, pour ce qu'il me semble que les enffans qu'ilz auront ensemble ne leur couteront gueres a nourrir, vous advertissant que j'espere faire ledit mariage, ou autrement ceulx qui yront au contraire ne seront jamais asseurez de leur vie a mon Royaume; par quoy, il me semble que j'en feré le tout en mon intencion. Et, touchant le logis de voz gendarmes, de quoy vous m'escripvés, je les mectré en si bonne garnison que serez content de moy. Et a Dieu, Monsieur le grant maistre. Escript a Selommes, le vingt septiesme jour de septembre. LOYS. TILLART[2]. »

1) Gaguin. « Aussi fist il les deffences des chasses, dont il se delectoit grandement, si expres et si rigoureuses qu'il estoit plus remissible de tuer un homme qu'un serf ou un sanglier. » (Seyssel), et il y avait tant de fauves qu'une année, les loups, dans un rayon de six lieues de Melun, étranglèrent et mangèrent 19 personnes et en blessèrent d'autres (*Catal. Bourré*, par Væsen, n° 1210 : lettre des gens des comptes). Le 16 octobre, Louis XI était à Cléry, en pèlerinage (*Ordonnances*, XVII, 592, 593), le 30 octobre, à Jargeau (*id.*, 594, note).

2) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 915. Cette lettre, écrite sur un morceau de simple papier, selon l'usage du roi, est si étrange qu'on douta de son authenticité ; l'authenticité fut certifiée dans une enquête, en 1498 (*Procédures*, p. 917), par Du Bouchage, les secrétaires Étienne Petit et Jean Ami, Pierre de Sacierges, le maréchal de Gié, tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Élevée loin de son père, au fond du Berry, dans la sombre forteresse de Linières, la malheureuse enfant, sur laquelle son père s'expliquait si étrangement, croissait en bonté, en perfection morale, en piété; mais, comme beauté, comme perfection physique, on ne pouvait plus se faire d'illusions. Louis XI ne s'en faisait pas; il tenait seulement à en conserver officiellement. Il n'avait pas voulu encore voir sa fille et il ne désirait pas qu'on la vît; il allait jusqu'à affecter de l'oublier. Dans des lettres patentes du 18 juin 1473, il déclare, en parlant du château d'Amboise, que son fils Charles « et autres nos enffans » y sont élevés; or, Jeanne n'y paraissait pas. Louis XI affectait parfois, en public, d'interroger sur son compte le sire de Linières; celui-ci, bon courtisan, ne manquait pas de répondre qu'on exagérait; si le roi, disait-il, voulait voir sa fille, il ne s'apercevrait seulement pas de ses infirmités. Le roi se le tenait pour dit et ne poussait pas plus loin les investigations [1]. Mais d'autres avaient vu Jeanne, et ceux-là s'indignaient qu'on formât le projet de la marier. Un homme de rien, un certain Jean Drouyn, fauconnier du roi, fort en faveur près de son maître, osa même lui dire que, s'il voulait voir sa fille comme, lui, Drouyn, l'avait vue, cer-

fort compétents. Sur Du Bouchage, on peut voir la monographie de M. de Mandrot, et notre notice sur le maréchal de Gié. Jean Ami, secrétaire de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, homme de confiance d'Anne de Beaujeu, méritait aussi toute créance (*Procéd.*, p. 1050). Étienne Petit a joué un rôle très considérable. Quant à Pierre de Sacierges, il est fort connu comme chancelier. Pierre Cléret, homme d'armes, chargé en cette qualité d'escorter en 1475 le sire de Roussy (Arch. municip. d'Orléans, CC. 668), était l'homme de Dammartin et de Louis XI; il allait de l'un à l'autre porter leurs communications : c'était un dauphinois, *multum sagax;* d'abord serviteur de Dammartin, il entra au service de Louis XI, qui lui donna une charge en Dauphiné et l'envoya en mission pour les affaires du comte de Bresse (*Proc.*, p. 918). Le roi lui donna la terre de Torcy en Brie, qu'il conféra, après la mort de Cléret, à Étienne Petit (X^{1a} 9318, 186).

1) *Procédures polit.*, p. 1059.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tainement il ne songerait pas à la marier[1]... C'est à Dammartin que répondit Louis XI.

Marie de Clèves reçut à Blois la visite du roi, qui lui fit des ouvertures décisives ; elle s'excusa d'y répondre sur la nécessité de consulter son conseil. Louis XI lui demanda qui étaient ces gens-là, et l'invita à ne pas se préoccuper de leur avis. Bientôt, Marie de Clèves reçut les plénipotentiaires de Senlis, Doriole[2] et Dammartin, chargés de lui confirmer la volonté du roi. Dammartin et Doriole ajoutèrent que rien n'ébranlerait le roi et qu'il fallait obéir.

La douleur, le désespoir de la duchesse débordèrent. Abandonnée par la Bretagne, vaincue, isolée, elle ne pouvait se résoudre à pousser si loin l'obéissance. Son cœur maternel bondissait de honte et d'angoisse. Tout le personnel de la maison remarqua son expression de douleur muette, après la visite des agents du roi ; on en devina le motif aussitôt.

La duchesse quitta Blois pour se réfugier au château, plus solitaire, de Saint-Laurent-des-Eaux. Doriole et Dammartin vinrent l'y revoir, et lui parlèrent sur le ton le plus violent et le plus dur. Louis XI se tenait dans les environs, sous prétexte d'un pèlerinage à Cléry. Ses envoyés n'admirent pas de discussion ; ils répétèrent impérieusement l'ordre royal, menaçant la duchesse, en cas de refus, de jeter son fils dans un monastère, de ruiner la famille d'Orléans. La pauvre mère protestait avec énergie ; elle avait compris, jusqu'alors, disait-elle, que le roi

1) *Jeanne de France*, p. 76, 77 : *Procédures politiques*, p. 1003, 1059. Elle n'était pas *sortable*, dit Saint-Gelais.

2) Pierre Doriole, ancien maire de La Rochelle, avait, d'abord, compté, comme Dammartin, parmi les adversaires du roi et les amis de la Maison d'Orléans. Pendant la guerre du Bien Public, il était attaché au duc de Guyenne. Dammartin le fit connaître au roi, qui l'apprécia et l'employa. Mais Doriole, devenu chancelier, trahit son peu d'enthousiasme pour les violences du roi et tomba en disgrâce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne parlerait que de Mlle Anne ; quel souci, son fils, arrivé à âge d'homme, aurait-il d'une femme comme celle qu'on lui proposait ? C'en était fait de la Maison d'Orléans !... Elle se désespérait. « Ne vous chaille, Madame, repartit le fin Doriole ; tant que le roy vivra, — il lui fera bien vouloir [1]. »

Guyot Pot, le sire Jean de Blanchefort [2], envoyés aussi par le roi, vinrent successivement joindre leurs instances, leurs menaces à celles des deux précédents délégués. Marie de Clèves, au désespoir, privée depuis un an de son conseiller Mornac, racontait ces scènes à son favori Rabodanges. Elle connaissait la lettre du roi à Dammartin ; du moins, elle disait connaître le machiavélisme du roi, qui voulait, par ce mariage, détruire, faire défaillir (*destruere et sopire*) la Maison d'Orléans, sachant bien que le jeune Louis n'y consentirait jamais, et qu'en tout cas, Jeanne n'aurait jamais d'enfants. Elle résistait ; Blanchefort revint une seconde fois, avec l'ordre formel du roi d'emporter coûte que coûte l'engagement de la duchesse. Il eut avec Marie une scène de la dernière violence. Il lui dit, de la part du roi, que son conseil tout entier, et nommément Guyot Pot, le sire de Vatan, Pierre du Refuge,

1) Tous les détails que nous donnons ici sans références sont extraits de notre livre *Jeanne de France, duchesse d'Orléans*, auquel nous renvoyons une fois pour toutes, avec l'observation que les *témoignages* invoqués dans *Jeanne de France* ont été imprimés dans notre ouvrage postérieur : *Procédures politiques du règne de Louis XII*.

2) Blanchefort, maire et capitaine de Bordeaux, devenu chambellan et maréchal des logis de Louis XI ; il épousa Andrée de Noroy, morte en 1504. (*Tit.* Mauvoisin, n° 2 : Clair. 224, 415). Lui-même dut mourir avant 1495, car il n'assiste pas au mariage de Françoise de Blanchefort, le 13 déc. 1495 (Clair. 223, 345). Une de ses filles épousa François de la Roche, seigneur de Châteauneuf, une autre Jean Brachet, fils de Jean Brachet, baron de Maignat (Clair. 224, 421, 411), et une autre le sire de Gaucourt (Clair. 224, 400. Cf. *id.*, 391). Louis XII ne lui conserva point rancune, car, en 1513, il fit chambellan ordinaire François de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin, qui avait épousé Renée de Prie (Clair. 225, 455).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Michel Gaillard, Louis Ruzé, l'engageaient à céder. Blanchefort en vint même au langage le plus insultant et le plus effroyable : si la duchesse refusait, le roi ferait « trancher les testes » de ses serviteurs ; elle-même, on la chasserait du royaume, on la renverrait sans sa dot, sans son douaire, sans un sou vaillant, dans son pays, à ses bords du Rhin; on lui retirerait son fils. Marie de Clèves répliqua, avec emportement, qu'elle ne se souciait point des têtes de ses gens; le roi pouvait les couper toutes, « *il ne m'en chault pas d'une maille* ». Quant à son fils, elle ne le quitterait pas; partout où on le mènerait, elle s'attacherait à lui comme son ombre; si on la renvoyait, elle coucherait sur le seuil de la porte. On parlait de la chasser du royaume... Eh bien, elle trouverait, au dehors, des parents, des amis !

Au fond, la duchesse ne pouvait se figurer que Louis XI voulût pousser la violence à ses dernières extrémités. Jusqu'à présent, devant ses cris, le roi avait paru ne pas insister : « Je me suis toujours trouvée bien avec cet homme de roi, disait-elle à Rabodanges en lui racontant la scène, de parler haut, de crier; aujourd'hui, dans cette question, réussirai-je?... »

Elle ne réussit pas. Suivant la prédiction du roi, elle vit arriver le jeune Dunois, Guyot Pot, tous ces courtisans intéressés, dont le roi avait eu soin de l'entourer; tous épouvantés de l'idée de perdre leurs pensions, leurs biens, tous la suppliant, la conjurant de consentir au mariage. Ils lui représentèrent que, réellement, elle se perdait et qu'elle les perdait avec elle; les deux futurs étaient si jeunes qu'avant la consommation de leur mariage bien des événements pouvaient se produire; pour le moment, si la duchesse refusait son consentement, le roi allait passer outre, entrer dans les voies de la force, et la duchesse, alors, arriverait au même but malgré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle. Rabodanges, présent à ces supplications, s'y joignit[1]. La duchesse céda enfin; séance tenante, les envoyés du roi firent rédiger un engagement, dans une forme sommaire et extra-légale. La duchesse y apposa son nom. Afin de donner à l'acte comme une apparence de validité, on y mentionna, à la hâte, la présence des envoyés du roi.

Cet engagement, en matière aussi solennelle, ne présentait aucune des garanties requises par la coutume, pour assurer la validité des contrats. Point de témoins réguliers; c'était une simple cédule, sans caractère authentique, sans intervention des notaires présents, de sorte que Marie de Clèves put croire que l'apposition de sa signature ne la liait pas définitivement. Les envoyés du roi, satisfaits du résultat de leur mission, n'en demandèrent pas davantage. Ils firent, séance tenante, dresser par leurs deux notaires expédition authentique de la pièce, et partirent[2].

1) *Jeanne de France*, p. 74.

2) K. 554, XV, 6. « Madame la duchesse d'Orleans, tant pour elle que pour et ou nom de mons. le duc d'Orleans, son filz, et soy faisant fort pour lui, a conclud, juré, promis et accordé le mariage de madame Jehanne de France, seconde fille du Roy, avecques mondit s^r le duc d'Orleans, et a promis, oudit nom, de fere sollempnizer et acomplir ledit mariage en face de saincte eglise touteffoiz qu'il plaira au Roy. *Item*, et en faveur duquel mariage, le Roy a promis et accordé de donner a madite dame, sa fille, par maniere de dot, la somme de cent mil escuz d'or, du coing dudit s^r a present ayans cours, laquelle somme il fera paier bien et loiaument a trois termes, a chascun la tierce partie, dont le premier terme et paiement se fera a l'anuel et au our de la sollempnizacion des nopces et les autres deux tierces parties es deux années prouchaines apres ensuivans. *Item*, et de laquelle somme de cent mil escuz, ou de ce qui en aura esté paié, mondit s^r le duc d'Orleans pourra disposer de la tierce partie a son plaisir, sans que icelle tierce partie chée ne viengne an restitucion apres la dissolucion dudit mariage. *Item*, et les deux pars d'iceulx cent mil escuz, ou de ce qui en aura esté paié, comme dit est, seront employez et convertiz en acquisicion de terres, qui sera le propre heritage paternel de madite dame. Et ou cas que madite dame yroit la premiere de vie a trespassement, mondit s^r d'Orleans joira, durant le cours de sa vie, desdits acquestz qui auroient esté faiz ou des deux pars de ce qui auroit esté paié de ladite somme de cent mil escuz. Et, apres son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux jours après, le 22 octobre 1478, le chancelier Doriole arrivait à Orléans ; il resta dans la ville une huitaine de jours. Les bourgeois firent tout pour lui plaire ; chaque jour, on lui offrit du vin, qu'il accepta [1].

Quant à la Maison d'Orléans, on juge de la rumeur qui s'y produisit à la nouvelle de l'événement. Les serviteurs inférieurs, originaires de Blois et attachés à leurs princes

trespas, lesdits acquestz, se faiz estoient, ou lesdites deux pars de ce qui auroit esté paié, retournera aux enfans et autres heritiers de madite dame Jehanne. *Item*, et au cas qu'apres le mariage consumé et acomply, mond. s^r d'Orleans yroit le premier de vie a trespas, madite dame Jehanne, fille du Roy, aura et prandra, durant le cours de sa vie, par forme de douaire, la somme de six mil livres tournois de rente, qui lui seront assises en bons lieux et sceurs, avecques logeis sceur, honnestete (*sic*) et convenable selon son estat, lequel devant se pourra prandre, c'est assavoir trois mille livres tournois sur les terres de l'appanage et les autres trois mil livres sur les autres terres et s^ries de mond. s^r d'Orleans qui ne sont point de l'appanage. *Item*, et donnera le Roy a madite dame Jehanne, sa fille, robes, habillemens et joiaulx de nopces, ainsi qu'il appartient a fille du Roy. *Item*, et entend mad. dame d'Orleans que, par cedit traicté, soit expressement dit que en riens ne sera prejudice au dot, douaire et autres droiz qu'elle a par le traictié de son mariage et autrement sur les terres de feu mons^r d'Orleans et qui lui appartenoient au temps de ses espousailles; aincoys d'iceulx droiz elle joira paisiblement, selon les contraictz sur ce faiz, et non obstant ce present traicté. Desquelz articles madite dame a esté contente et les a acceptez, en remerciant tres humblement le Roy, et lui suppliant que, ainsi qu'elle a voulu et desiré obtemperer a son bon plaisir, il lui plaise avoir elle, son filz et toute la maison en sa bonne grace et singuliere recommandacion, et tenir la main a l'augmentacion et entretennement d'icelle, en ayant consideracion que, sans son bon aide, ladite maison ne pourroit bien faire et qu'ilz vouldroient et qu'il appartient pour l'entretennement d'une telle dame comme madite dame sa fille. Fait a Saint Laurens des eaues, le xxe jour d'octobre, l'an mil CCCC soixante et treze, es presences de mess^rs les chancellier, grant maistre d'ostel, gouverneur de la Rochelle, Blanchefort, mareschal des logeis, tous conseillers du Roy et autres. Ainsi signé : *Marie de Cleves*. Collation faicte a l'original, ledit xxe jour d'octobre, audit an, mil CCCC soixante treize, par nous, *Raguier*, *Corchere*. (Orig., pap. in-f°; au dos du deuxième feuillet, de la même écriture, note ainsi conçue, avec des ratures : « Et ad ce tenir nous, ledit Loys, duc d'Orleans, o ladite auctorité que dessus, et par ladite deliberacion que dessus, avons obligé, etc. ».

1) Arch. municip. d'Orléans, CC. 667.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

depuis deux ou trois générations, étaient exaspérés; ils ne parlaient de rien moins que d'enlever le jeune duc et de le transporter en Bretagne [1]. Mais on n'osait plus même compter sur le duc de Bretagne! Le 23 octobre, Louis XI, pour remuer le fer dans la plaie, écrivait à la duchesse ce billet aussi brutal qu'ironique :

« A nostre chere et tres amée tante, la duchesse d'Orleans.

« Ma bonne commere, ma mye, je vous renvoye par ce porteur vostre seellé que m'aviez envoyé pour Bretaigne, pour ce qu'il n'est pas bien a l'apetit des bretons et veullent que les nostres et les leurs soient tout ung et que l'appoinctement, qui derrenierement fut fait a Senliz entre moy et eulx, y soit compris. Je vous en envoye ung tout fait ainsi qu'il fault qu'il soit. Je vous prie que le vueillez signer et faire seeller et le m'envoyer, afin que je puisse fournir lesdits seellez ainsi que j'ay promis: et adieu, ma bonne commere. Escript a S. Martin de Candé, le XXIIIe jour d'octobre. Lovs. BASTART. »

Écrasée, Marie de Clèves dut faire publier dans ses domaines, et avec son adhésion, l'acte fatal qui réconciliait la Bretagne avec le roi. Contrairement à tout usage, les patentes du bailli de Blois, qui portent cette promulgation, relatèrent le texte même du billet du roi, afin de témoigner, aux yeux des peuples, de la violence que subissait la duchesse [2].

Marie de Clèves, de Saint-Laurent-des-Eaux, se rendit à Châteauneuf. Immédiatement tout fut prêt pour une conclusion définitive. Entourée [3] de son conseil, de son trésorier et d'une partie de sa maison, il lui fallut recevoir à Châteauneuf la demande officielle de Louis XI. Avec un cynisme triomphant, Louis XI déclara publiquement que les filles de

1) *Jeanne de France*, p. 75.
2) K. 71, 48.
3) *Jeanne de France*, p. 82 à 88.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France avaient d'ordinaire une dot de 100,000 livres (chiffre, en effet, de la dot promise par lui en 1464)[1], mais que, comme sa fille Jeanne n'était pas aussi belle qu'eussent pu le souhaiter le duc d'Orléans et sa mère, il lui donnerait cent mille écus d'or. Du reste, il fit à sa fille Anne la même faveur[2].

L'âge des deux futurs, la nécessité d'obtenir des dispenses à cause de leur parenté ne permettaient pas de songer à un mariage immédiat. Louis XI voulut néanmoins tout conclure à l'instant, et, le 28 octobre, il fit dresser à Jargeau par deux notaires un acte authentique, constatant que « Madame d'Orléans accordait le mariage de Mme Jeanne de France avec Monseigneur Louis d'Orléans ». Il se munit d'une expédition de cet acte[3], et le lendemain, 29 octobre, il envoya les notaires, accompagnés de l'évêque d'Aire, à Châteauneuf. Ils y trouvèrent le chancelier Doriole, venu d'Orléans au rendez-vous. L'un des notaires, nommé Dixomme, donna lecture à la duchesse et à son fils, en présence des principaux serviteurs de la Maison[4], de l'acte de la veille, puis l'évêque d'Aire, maître Tristan d'Aure[5], demanda à l'enfant s'il voulait prendre pour femme Madame Jeanne; on s'empressa de

1) Commines, édition Lenglet Dufresnoy, II, 411. Les filles de France, même, n'avaient souvent que 50 ou 60,000 francs (Ms. Dupuy, 196, 81 v°, conclusions du procureur du roi). Cependant la duchesse de Bourbon, sœur du roi, avait reçu 100,000 écus (*id.*, 99).

2) Duclos, *Histoire de Louis XI*, II, 121.

3) Bibl. de l'Arsenal, ms. 3843, f°s 151-157; Dupuy, 751, f° 28; *Recueil* de Léonard, p. 467; Lenglet Dufresnoy, III, 270, etc.

4) Sont inscrits comme présents, au procès verbal : Charles d'Aubeville (lire d'*Arbouville*), le sire de Vatan, Pierre de Cissé, archidiacre de Dunois, et Michel Gaillard, Guillaume de Villebresme, Jean Vigneron, conseillers et secrétaires de la duchesse.

5) V. *Gallia Christiana*, I, c. 1163. Le roi l'envoya, l'année suivante, en ambassade en Bretagne (Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne*, I, 432).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constater, dans le procès-verbal, que le duc et sa mère déclaraient « vouloir s'en tenir à ce qui était conclu ». Le même procès-verbal constata, selon le formulaire d'usage, que le duc agissait spontanément, en pleine et entière liberté; on ajouta même que le jeune duc, quoique enfant, possédait une raison et un esprit au-dessus de son âge, qui lui permettaient d'apprécier la gravité de l'engagement accepté par lui. Puis les deux notaires signèrent et se retirèrent [1].

Le contrat consistait essentiellement dans la déclaration de l'article 1er, à savoir que le mariage est dès aujourd'hui conclu, juré et accordé. Il ne reste qu'à le faire solenniser, et les deux parties réciproquement s'engagent à réclamer son accomplissement à toute réquisition, moyennant les autorisations ecclésiastiques.

Quant aux stipulations financières, le roi se montrait très large. Il donnait 100,000 écus d'or de dot, payables comptant, à charge de remploi en immeubles dotaux pour deux tiers, l'autre tiers devenant la propriété personnelle du duc d'Orléans; en cas de prédécès, le duc avait droit à l'usufruit de toute la fortune, Jeanne, au contraire, ne recevait qu'un douaire de 6,000 livres de pension assise « en bons lieux et surs... », avec un logis également sûr et en rapport avec sa situation. Naturellement, le roi se chargeait, en outre, de pourvoir sa fille d'un trousseau, de « robes, habillemens et joyaulx de noces, ainsi qu'il appartient à fille de roy » [1]. Cette grosse affaire à peine réglée, Louis XI procéda, sans façon, dans le village de Jargeau, au mariage de sa fille Anne. Singulier lieu que ce village pour célébrer les noces d'une fille

1) Louis ratifia ainsi son contrat, le 29 octobre 1473 (*Commines*, édition Lenglet Dufresnoy, III, 275 et s. : reg. du chancelier Doriole, fr. 10187, 86 et s. : Arsenal, ms. 3843, fos 157-158 vo). Les deux notaires furent les mêmes pour tous les actes, Jean de *Aneuxis*, prêtre du diocèse de Comminges, curé de Soupresse au diocèse d'Aire, et Ant. Disomme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de France! Mais on se trouvait là sous les yeux de la duchesse d'Orléans, et quelle honte pour elle, quel abaissement, après avoir dû accepter Jeanne pour belle-fille, de voir immédiatement marier Anne, qu'elle convoitait, avec un simple cadet de Bourbon, l'ancien fiancé de sa fille!

Ce second mariage se fit fort simplement[1]. Louis XI prit les choses de plus haut. Par lettres patentes datées de Jargeau, le 3 novembre, il annonça qu'à la sollicitation de Pierre de Beaujeu, il lui faisait l'honneur de lui accorder la main de sa fille Anne. Pour justifier son choix, il rappelait l'extraction de la Maison de Bourbon, le dévouement de plusieurs de ses membres à la cause du pays, l'alliance du duc actuel de Bourbon avec une fille de France, les services de Pierre, fait prisonnier à Lectoure quelques années auparavant par Jean d'Armagnac[2]. Le même jour, le sire de Beaujeu remercia le roi par un acte également public, où il reproduisait le texte même des lettres royales[3].

Dans son genre, ce second mariage ne semblait pas moins surprenant que le premier. Agé de trente-quatre ans, Beaujeu, sans seigneurie, épousait la fille aînée du roi, de vingt-trois ans plus jeune que lui, et opulemment dotée. Quant à lui, il comptait sur la possession du Beaujolais, jadis promis par son frère pour le mariage avec Marie d'Orléans; mais, maintenant, le duc de Bourbon se prétendait délié par un changement de mariage, et refusait de rien délivrer.

La petite ville de Jargeau se mit en frais de fêtes rustiques, afin de célébrer un si grand événement. Pour se livrer entiè-

1) V. notre notice sur *Anne de France, duchesse de Bourbonnais*. Le traité de mariage d'Anne de France a été publié, dans les éditions de Commines, par Godefroy et Lenglet Dufresnoy.

2) On possède encore l'engagement autographe que Pierre dut, à ce propos, souscrire au comte d'Armagnac (fr. 10237, 189).

3) Exp. orig., Dupuy, 581, 134.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rement à la joie, le chapitre de l'église ajourna les offices de la Toussaint[1]. Mais Louis XI ne resta que peu de jours et reprit le cours de ses voyages[2].

Ce qui venait de s'accomplir laissa dans la Maison d'Orléans un trouble profond. Le premier résultat fut de la brouiller peu à peu avec la Maison de Bourbon. Le duc Jean de Bourbon, de fort mauvaise humeur, dut s'exécuter, malgré tout, et délivrer le Beaujolais à son frère en avril 1476[3]. D'autre part, Marie de Clèves lui réclama vivement le montant d'une dette de 12,000 écus d'or, contractée jadis envers Charles d'Orléans, et elle finit par lui envoyer une assignation[4].

Quant à Louis d'Orléans, malgré son âge, il ne tarda pas à écouter les conseils de ses serviteurs et à s'éloigner de sa mère, bien qu'il n'eût pas d'autre appui. Il protestait de toute sa force contre le mariage qu'on lui avait imposé[5], et, à plus

1) Boutet de Monvel, *Études historiques sur la ville de Jargeau :* l'abbé Duchâteau, *Souvenirs historiques de la ville de Jargeau*, Orléans, 1874, p. 32.

2) Le 9 et le 10 novembre 1473, il était à Dampierre (*Ordonnances*, XVII, 594, 595), château de Jean de Cugnac, panetier et valet de chambre du jeune duc. Jean de Cugnac épousa en 1475, Jeanne Bataille, demoiselle d'Anne d'Orléans, et reçut, à ce propos, de la duchesse un don de 300 livres (lat. 17059, 183, 184).

3) Le roi intervint, et le duc, après de longues résistances, céda le Beaujolais par patentes du 3 avril 1475, que Pierre publia le 19 avril 1476. Le 11 mars 1475-76, le duc de Bourbon signa une protestation formelle contre la violence qui lui extorquait son consentement (*Preuves* de La Mure, III, 207, 208-210).

4) *Tit.* Orléans XII, 795, 796.

5) Saint-Gelais et Bouchet (*Annales d'Aquitaine*) prétendent que Louis protesta régulièrement devant des notaires et des gens de bien « au desceu du roi » que jamais il n'accomplirait ce mariage. Mais Saint-Gelais, très partial, et qui n'était point témoin oculaire, raconte tous ces faits par ouï-dire, et s'est visiblement inspiré des dépositions du procès de divorce pour tout son récit des événements antérieurs à 1498. Tout le monde savait que Louis d'Orléans ne voulait pas du mariage. Toutefois, sa protestation verbale selon Saint-Gelais, notariée selon Bouchet, n'a jamais été retrouvée n produite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un titre, il accusait amèrement sa mère de faiblesse. Un jour, il dit à Rabodanges, « qu'il voudroit estre aussi povre gentilhomme comme lui et qu'il ne feust point marié », traitant ainsi cet écuyer avec un mépris qui ne rentrait guère dans ses courtoises habitudes[1]. Louis XI attisait le feu, en rappelant grossièrement au jeune prince la réputation d'impudicité de sa mère[2]. Quoique tous les actes d'administration ducale fussent toujours passés au nom de Marie de Clèves[3], comme tutrice de son fils, déjà les graves difficultés financières dont nous avons parlé[4] se préparaient entre elle et Louis. Marie s'excusait d'avoir cédé au roi; elle répétait qu' « on n'eût osé désobéir[5] ». Néanmoins, elle avait cédé surtout aux conseils et aux prières de Rabodanges.

Jamais son fils ne lui pardonna les diverses impressions de cette époque. Il disait tout haut que, jamais, il ne se marierait avec Jeanne : « Monseigneur, vous serez marié », lui disait un jour le sire de la Jallaye, un de ses écuyers. « Non, répondit l'enfant, sauf contre mon gré[6]. »

A ces protestations, Louis XI répondit par des menaces. La

1) Récit de Rabodanges lui-même, *Procéd.*, p. 1059.

2) Joan. Joviani Pontani, *De sermone*, lib. III, tit. 2, p. 1647.

3) *Procéd. politiq.*, p. 985. Elle se désolait de la répulsion de Louis pour sa femme, elle y voyait la fin de la Maison d'Orléans (*id.*).

4) Le récit de ces difficultés, qui trouverait ici sa place chronologique, a été rattaché, pour ordre, aux matières de l'administration financière, t. I, p. 378 et suiv.

5) *Jeanne de France*, p. 91.

6) *Procéd.*, p. 1001. Ce n'était un secret pour personne. L'ambassadeur de Milan écrivait à son gouvernement, le 4 février 1475, que le jeune duc ne voulait pas entendre parler de sa femme, *tutta contrafatta et molto diformata* : dans quatre ou cinq ans, ajoutait-il, dès que le jeune duc sera un homme, il secouera le joug et ira trouver le duc de Bourgogne, ou surtout le duc de Bretagne, dont il pourrait bien devenir l'héritier. Le roi fait le plus grand mal à la Maison d'Orléans et veut lui imposer un mariage impossible. Le « gentilhomme qui administre la maison » (Vatan?) s'en est ouvert à l'ambassadeur, à l'insu du roi, et a suggéré la pensée d'un mariage du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rumeur publique lui prêtait la volonté d'exiler le prince, de le rendre « le plus pauvre gentilhomme du royaume », s'il résistait[1]. Quant à Marie de Clèves, elle ne se trouvait plus en état de lutter. Nous l'avons laissée, précédemment[2], traquée, harcelée par ses créanciers, réduite, depuis 1473, à vendre ses diamants ou à les mettre en gage[3]; elle avait fait engager pour 1,200 écus d'or le célèbre diamant de la Maison d'Orléans, connu sous le nom de *Rubis de la quenouille*[4]. Il lui fallut emprunter, par son orfèvre Jean de Luz, 1,420 livres, en donnant pour gage un tableau d'or, des reliques de « sains et sainctes de Paradis », et un collier d'or, enrichi de trente-quatre perles, seize rubis et un gros balais perse[5]. Elle en était aux expédients. Elle fut obligée, en 1475, de solliciter elle-même les habitants du duché, et elle envoya trois de ses officiers, François de Villebresme, Girard Compaing et le gouverneur d'Orléans, Charles d'Arbouville, dans toutes les châtellenies, « pour faire consentir les habitants d'icelles a l'octroy » de taille demandé « pour lui aider a soy acquiter envers ses creanciers ». Cette demande d'*aide* se heurta en Berry à de grosses difficultés, et à des procès

duc avec une Sforza, qui règlerait les difficultés pendantes. Mais la difficulté serait l'opposition du roi (Dépêche de l'ambassadeur Bollati, publiée par M. de Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, I, p. 38). L'historien de Louis XI, M. Legeay, s'étonne de l'ingratitude de la Maison d'Orléans envers Louis XI, qui « lui avait donné sa fille Jeanne en mariage » (*Histoire de Louis XI*, I, 136, et II, 529). Les historiens anciens ont fait à Marie de Clèves le reproche inverse; ils lui reprochent d'avoir forcé son fils à obéir au roi (*Advertissement servant d'instruction pour le mariage de Louis XII*, Dupuy, 581, 135 v°).

1) *Procéd. politiq.*, p. 1012.

2) En 1472. Tome I, p. 319.

3) *Jeanne de France*, p. 69.

4) Champollion, *Louis et Charles d'Orléans*, III, 27.

5) Orléans XII, 784. La duchesse les dégagea le 27 septembre 1476, après le mariage de son fils.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant les élus d'Issoudun. Il fallut que les commissaires de la duchesse en arrivâssent à régler, paroisse par paroisse, à l'amiable et devant notaire, la quote-part accordée [1]. Il en fut de même à Meaux [2]. La duchesse dépêche des exprès pour chercher tout ce que contiennent les caisses des greniers à sel : un reliquat étant signalé à Coucy, elle envoie à deux reprises le réclamer. Elle fait verser par les receveurs de Normandie tout ce qu'ils peuvent donner. Elle envoie des émissaires au roi « *pourchasser* » la pension de 12,000 livres attribuée à son fils et à elle [3]. Dans ces conditions, il lui était indispensable de ménager le roi. Aussi les dispositions de son fils lui causaient mille angoisses. Elle fit un jour des reproches au jeune chanoine Chardon; elle l'accusait d'être un de ceux qui empêchaient son fils d'obéir; elle lui dit « de prendre garde, qu'il ferait arriver malheur au duc, à elle, à lui-même et à tout le monde ».

On reçoit avec honneur M. de Linières lors de ses passages par Orléans [4]. En 1475, sur la défense du roi de laisser entrer aucun homme armé à Orléans, l'administration ducale s'empresse de publier les ordres du roi [5].

Peu de temps après la signature du contrat [6], Marie de Clèves se rendit à Linières pour voir sa belle-fille. L'entrevue fut cruelle. Assurément la duchesse n'attendait rien de bon; mais lorsqu'elle se trouva en face d'une enfant qui dépassait tous ses rêves de difformité, elle s'évanouit presque; elle se

1) T. I p. 320, n. 3.

2) En Valois, tout se passa bien, ainsi qu'à Orléans (*Joursanvault*, 3022).

3) Orléans, XII, 781 (octobre-décembre 1475).

4) M. de Linières passa à Orléans le 24 juin 1474 et y repassa le 24 août, et reçut chaque fois deux pots de vin : M. de Narbonne, le 1er juillet, *Madame la chancelière* le 9, Guyot Pot le 10 (Arch. mun. d'Orl., CC. 667).

5) H. 54, dans le *Catalogue du Fonds Bourré*, par Vœsen.

6) *Jeanne de France*, p. 108-126.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeta sur un lit, en pleurant ; elle criait : « Ah ! Notre-Dame, faut-il que mon fils ait cette femme ainsi difforme ! » Il fallut lui prodiguer des soins, ouvrir sa robe, délacer son corset, pour l'empêcher de tomber en syncope.

Louis XI, une fois le mariage fait, éprouva la même curiosité. Il manda sa fille au Plessis. Jeanne arriva et descendit au village du Plessis, dans l'hôtel habité par la duchesse de Bourbon ; car le roi résidait au milieu de l'enceinte fortifiée, dans une maison garnie de pieux, où il ne recevait personne. Un matin, soutenue sous le bras par le sire de Linières, elle se rendit à la maison royale. Louis XI, à travers les vitres de la galerie, la vit arriver ; il fit un grand signe de croix, en s'écriant qu'il ne la croyait pas si laide. A son entrée, il lui adressa à peine quelques mots et ordonna au sire de Linières de la remmener.

Il n'en poursuivait pas moins en cour de Rome l'obtention des dispenses nécessaires au mariage. Sixte IV, par bref du 19 février 1475, conféra à son légat les pouvoirs nécessaires. En attendant, le roi voulait que Louis se rendît de temps en temps à Linières. Le jeune homme se montrait fort récalcitrant. La duchesse, effrayée de la tournure des choses, dit un jour, devant son fils et ses gens, qu'elle voudrait bien recueillir Jeanne auprès d'elle à Blois, mais que, la princesse étant fort délicate, elle craignait, en cas de malheur, les accusations du roi. Elle demanda l'avis de son fils : « Qu'on ne m'en parle pas, dit l'enfant, je voudrois estre mort ! »

La duchesse amena elle-même son fils à Linières et ne repartit qu'après lui avoir persuadé, ordonné d'y rester sept ou huit jours, pour plaire au roi ; elle promettait de revenir le chercher et de le ramener à Blois. Mais Louis, sitôt sa mère partie, s'en alla aussi et arriva à Blois en même temps qu'elle. Marie de Clèves s'en prit au gouverneur de l'enfant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au sire de Vatan; elle le manda et lui déclara qu'elle lui laisserait toute la responsabilité, que la conduite du duc retomberait sur lui. Élisabeth de Vatan, demoiselle d'honneur de la duchesse, fut chargée aussi de témoigner à son père le mécontentement, l'irritation de sa maîtresse, qui disait que c'était la faute de Vatan et des autres gentilshommes du duc, si l'enfant ne « se souciait » pas de Mme Jeanne. Vatan déplorait le mariage; mais, depuis lors, il se fit le champion des visites à Linières. Un jour, le bruit d'une altercation violente fit retentir tout le château. On s'en émut, au point de demander aux serviteurs du jeune duc de quoi il s'agissait... Il s'agissait de décider un voyage à Linières; on entendait les éclats de la voix de Vatan, chargé par le roi, disait-on, d'annoncer à M. d'Orléans que, s'il n'allait voir sa femme, il le ferait « jeter à la rivière, et qu'il n'en serait aussi peu de nouvelles que du moindre homme du royaume ».

Au reste, Louis XI s'occupait des moindres détails de la conduite de son gendre. Il chargea le trésorier Michel Gaillard de voir à Blois deux écuyers de la Maison d'Orléans[1], qu'il savait encourager le duc dans sa résistance aux ordres de sa mère, et de les menacer de sa colère, s'ils continuaient.

Louis se résignait donc à se rendre en Berry de temps en temps, mais contraint et forcé; jamais sa femme ne le vit sourire. Il s'y rendait sur les injonctions de sa mère, qui pleurait ensuite et disait dans l'intimité « qu'elle aurait mieux aimé perdre tous ses biens jusqu'à la chemise, que de voir un tel mariage ». Sa mère l'y conduisit plusieurs fois; la plupart du temps, c'était le sire de Vatan.

Bientôt, la main de Louis XI s'appesantit sur l'entourage

1) Probablement Brésille, échanson du duc, et Guierlay, son écuyer d'écurie (1471, 1472; K, 71, 11 : Orléans XI, 768).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du jeune duc. Un matin que l'un des écuyers de la Maison, Brésille, seigneur de la Jallaye[1], attendait le lever du prince, un détachement d'archers vint l'arrêter, au nom du roi. Vainement, Vatan, présent à la scène, chercha à s'interposer, se porta fort de l'innocence de Brésille, offrit même de la cautionner. Les archers, selon l'ordre du roi, emmenèrent Brésille, le mirent à cheval, et le conduisirent à Tours, dans une maison attenante à celle de Tristan l'Hermite. On lui riva aux pieds un boulet et une grosse chaîne de fer, fixée à un pilier. Après deux ou trois jours d'attente en cette situation, Brésille vit arriver des gens du roi; ceux-ci l'interrogèrent, et lui firent trois ou quatre fois subir la question, avec tant de force que la serviette, placée dans sa bouche, en sortait plus rouge que son pourpoint de satin rouge. On accusait Brésille d'empêcher le duc d'aimer sa femme. Après plus de six semaines de chaîne[2], l'accusé vit paraître Tristan l'Hermite lui-même, escorté d'un moine jacobin, d'un bourreau chargé de cordes, et d'une troupe de serviteurs. Tristan lui annonça que, par ordre du roi, sa dernière heure était venue; il l'engagea à mettre ordre aux affaires de sa conscience et lui offrit le jacobin pour se confesser. Brésille protesta, avec la plus vive énergie, à plusieurs reprises, de son innocence, de son dévouement au roi; rien n'y fit. Résigné alors, il se confessa, et l'on commença les préparatifs de l'exécution. Elle allait avoir lieu, lorsque le sire de Bressuire survint, avec un ordre de sursis. Deux ou trois jours après, le roi fit inviter

1) Dès 1389, nous voyons Regnault Brésille, chambellan du roi, envoyé en Allemagne (fr. 20976, 5). Le Brésille, dont il s'agit ici, né vers 1441, était page de Charles d'Orléans en 1448 (KK. 271) : il se maria en mars 1484 (Orléans XII, 832). Au baptême de Louis, c'est lui qui portait la salière d'or et une serviette.

2) Pendant lesquelles il dut payer son entretien et le salaire de ses gardiens, c'est-à-dire dix sous d'or par jour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brésille à entrer dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à prononcer ses vœux, à recevoir la croix et l'habit des mains du grand Prieur de France. Brésille, pour éviter la corde, fit tout ce qui plut au roi, et s'estima très heureux. A Linières même, au milieu de la nuit, en présence du duc, de Vatan et des autres gentilshommes, Hector de Monteynard, un des conseillers ducaux, fut arrêté par les gens du roi, arrêté avec des menaces terribles, sous l'inculpation de pousser le jeune Louis à la rebellion contre sa mère et le roi. Comme Brésille, il subit le cachot et dut prendre la croix de Saint-Jean. Un autre écuyer, François de Guierlay[1], se vit arrêté aussi et mené pendant quelque temps à la suite du roi. Le fils même du sire de Vatan, Pierre du Puy, menacé du même sort, s'enfuit.

Louis XI porta ainsi la terreur parmi les serviteurs et amis du duc Louis. Ces jeunes hommes qu'il frappait, tous âgés d'une trentaine d'années, tous de l'intimité du prince et dévoués à la famille d'Orléans, étaient des gens énergiques, capables d'un coup de main pour sauver leur maître. Il les dispersa. Guierlay se renferma dès lors dans son rôle d'écuyer d'écurie, chargé des achats de chevaux et de leur surveillance; il devint, sous Louis XII, chambellan et premier écuyer[2]. Le

1) François de Guierlay ou Guiverlay, né vers 1442 (d'après sa déposition, *Procédures politiques du règne de Louis XII*), avait été au service de Louis dès sa naissance, comme écuyer d'écurie (Bibl de Blois, n° 1453 : 15 déc. 1464). Il épousa, en août 1470, Marguerite de Cugnac (*alias* Coignac), sœur d'Antoine de Cugnac, enfant d'honneur. La duchesse paya les tabourins de la noce (Bibl. de Blois, n°s 1470, 1551). La famille Guierlay était originaire du Berry (KK. 896, CCX, rachat à Guillaume de Guierlay. Cf. fr. 20494, 93; *Tit.* La Trémoïlle, 50 : etc.)

2) *Procéd.*, p. 1031. Guierlay reçoit encore, en 1474, deux aunes de satin cramoisi, gagnés aux jonchets avec la duchesse (*Joursanv.*, 637). Dès octobre 1483, il reparaît dans les comptes comme écuyer (Orléans XII, 823, 824), et habille les pages du duc (*Joursanv.*, 639). Il figure dans le compte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeune fils du sire de Vatan put revenir; pour Brésille, fils d'un serviteur de la Maison, élevé par Charles d'Orléans, et qui n'avait jamais jusque-là quitté la cour, il ne reparut qu'aussitôt après la mort de Louis XI, comme chambellan, avec une pension de cent livres; il se maria alors sous les auspices du duc, sans souci de son titre de chevalier de Saint-Jean. Quant à Monteynard, qui était dauphinois, le duc, obligé de s'en séparer, l'envoya à Asti, et le nomma capitaine d'un des forts de la ville. Il ne négligea, du reste, aucun moyen d'adoucir la disgrâce et de faire sentir à Monteynard son amitié : il lui donna des terres importantes, un assez bon appointement et des gratifications. Monteynard, quelques années après, fit en Piémont un très brillant mariage, dans la famille des marquis de Montferrat. Il devint gouverneur d'Asti, et il y périt sous le règne de Louis XII [1].

Grâce à ces mesures, on atteignit peu à peu l'année 1476, année où l'âge de Louis et de Jeanne allait permettre la consommation de leur mariage.

Les grands seigneurs, par leurs marques habituelles de déférence envers la duchesse d'Orléans, semblaient vouloir, dans son malheur, lui témoigner leur platonique sympathie. Il n'y avait plus d'alliance possible contre le roi ; mais la duchesse recevait des aubades. Les *lutheurs* ou *herpeurs* du duc de Bourbon, de M. de Lyon (le cardinal de Bourbon), du

de janvier-mars 1482 de la duchesse comme écuyer d'écurie (Orl. XII, 817). En 1497, on le retrouve capitaine du château de Brie (*Joursanv.*, 1157).

1) Sur H. de Monteynard, v. *Cartularium monast. de Domina*, Lugd., 1859, p. 53. Monteynard ne fut pas longtemps en prison; car le 1er juin 1475, Louis d'Orléans lui donne les terres de Jean-François de Ceva, à Montebasiglio (KK. 897, 260 v° : V. t. I, p. 230). Il devint, en même temps, chambellan et capitaine d'un des forts d'Asti, aux appointements de 1440 liv., (reçu du 6 novembre 1476, Bastard, 1380 : compte du 31 janv. 1478, KK. 527), et, par pat. du 13 novembre 1476, la duchesse lui donne une gratification de 72 liv. (*id.*, 933).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sire d'Albret, du duc d'Autriche[1]; l'envoi d'un cheval *hobin* par une ambassade bretonne qui traversait Orléans[2]; la visite d'une ambassade anglaise, qui se rendit à Linières pour présenter ses hommages au jeune duc et lui offrir un « bréviaire de cire[3] », marquèrent seuls l'existence politique de la Maison d'Orléans dans ces années. Tout convergeait vers le roi. Guyot Pot se multipliait à son service[4]. La femme d'Étienne Le Loup, un de ces misérables de bas étage qui entouraient le roi, ayant traversé Orléans, la ville poussa le royalisme jusqu'à lui offrir des pots de vin, comme à une très grande dame[5].

Le cardinal-légat, que Louis XI venait aussi de faire arrêter comme un simple Brésille, signa enfin, le 6 août 1476, un bref qui déléguait l'archevêque de Bourges ou les évêques d'Évreux et d'Orléans, pour donner les dispenses nécessaires au mariage de Louis et de Jeanne, et Louis XI se mit immédiatement en devoir de faire célébrer la cérémonie[6].

Une fois de plus, une dernière fois, on rédigea le contrat, qui fut signé, le 28 août 1476[7], avec la solennité habituelle

1) Orléans XII, 781.

2) Pour aller trouver le roi; 24 octobre 1475 (Orléans XII, 781).

3) Elle arriva à Orléans le 18 octobre, reçut deux pots de vin, et se rendit à Linières (Archives municipales d'Orléans, CC. 668). Elle venait de conclure la paix. On lui offrit 60 sous, et on fit une « aumone » de 30 sous à son héraut (Orléans XII, 781). Louis XI obligea la ville d'Orléans, malgré ses réclamations, à lui donner 3,000 liv. Un des ambassadeurs resta malade à Orléans (Arch. mun. d'Orl., CC. 668).

4) Commissaire du roi à l'assemblée de Noyon (15 février 1475; fr. 10187, 96), il prit une part très active aux négociations avec le duc de Bourgogne et à l'affaire du connétable de Saint-Pol. Le 8 décembre, la duchesse lui écrit deux fois à Saint-Quentin, et elle écrit à M. de Narbonne à Vernon (Orléans XII, 781). Pot traverse Orléans le 16 décembre (Arch. munic. d'Orléans, CC. 668).

5) 18 novembre (Arch. municip. d'Orléans, CC. 668).

6) *Jeanne de France*, p. 91.

7) *Jeanne de France*, p. 92. D'après l'ancien *Inventaire* des archives de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ces actes. Louis XI arrivait de Lyon; il s'arrêta, pour ce motif, quelques jours au Plessis-les-Tours avec la reine et le dauphin [1]. Le contrat reproduisait simplement les stipulations précédentes; comme témoins, y figurèrent le sire de Beaujeu, le chancelier Pierre Doriole, le vicomte de Narbonne, le maréchal de Lohéac, les sires de Graville, de Chaumont [2], du Lude, M. de Linières, Guyot Pot, le maître des requêtes Jean Chambon, les conseillers Raoul Pichon et Jean Pelieu [3], et le notaire Jean Lelong, notaire à Tours.

Quant à la bénédiction nuptiale, elle fut donnée aux jeunes époux de la manière la plus expéditive. François de Brillhac, abbé de Pontlevoy, et, depuis deux ans, évêque d'Orléans, se trouvait à son abbaye de Pontlevoy, près de Blois, lorsqu'il reçut, le 7 septembre au soir, la visite de Doriole et de l'évêque de Châlons [4], qui lui présentèrent une lettre de Louis XI, l'invitant à bénir le mariage de sa fille, et le bref du cardinal-légat, lui conférant le pouvoir de donner les dispenses [5]. L'évêque lut la lettre du roi ; il parcourut aussi le bref, mais si vite qu'il le prit pour un bref du pape, et qu'il n'observa même pas quels pouvoirs il lui conférait exactement, tant il se sentait peu disposé à discuter. Pourquoi Louis XI choisissait-il

l'évêché d'Albi, il y eut deux contrats, l'un passé devant Louis XI au Plessis-les-Tours, le 25 août (jour de saint Louis), l'autre devant Marie de Clèves le 28 août (*Portefeuilles de Lancelot*, t. V).

1) Jean de Troyes.

2) Charles d'Amboise, sire de Chaumont, père de l'évêque d'Albi et du cardinal d'Amboise, était en grande faveur en 1476 : pensionnaire du roi, gouverneur de Champagne, gouverneur de Langres, il commanda l'armée contre le duc de Bourgogne en 1478, avec succès, et il défendait la frontière depuis plusieurs années, non sans difficulté (*Tit.* Amboise, n° 79, etc.). Il venait de faire reconstruire le château de Chaumont (*id.*, n°s 92, 93, 94).

3) Ou Pellieu, reçu conseiller le 16 août 1471 (X^{1a} 1485, f° 183).

4) Geoffroy III, évêque de Châlons de 1453 à 1503 (*Gallia Christiana*, IX, c. 895).

5) *Jeanne de France*, p. 93-97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'évêque d'Orléans ? Sans aucun doute, par suite de son dessein d'opposer toujours au duc des noms orléanais. Brilhac était un familier du château de Blois, un ancien prieur de Saint-Jean de Grave à Blois, le propre frère de ce Georges de Brilhac, ami dévoué du duc Charles, dont Louis XI maria un peu brusquement la fille [1]. Il semblait donc piquant de s'adresser à lui pour bénir le mariage forcé du duc.

Dès le lendemain matin, 8 septembre, l'évêque se rendit avec le chancelier au château de Montrichard [2] ; immédiatement, en présence de la reine Charlotte, des jeunes époux et de quelques autres personnes, Doriole expliqua qu'on allait exécuter un bref du pape, et, sans autre forme de procès [3], l'évêque sépara les deux époux, les envoya chacun dans une chambre séparée, en les informant qu'ils pouvaient réfléchir, qu'ils étaient libres. Environ deux heures après, il alla chercher le duc et lui demanda, selon l'usage, s'il consentait à se marier : « *Helas, Monsieur d'Orleans, mon amy*, répondit Louis, *que ferai ge? Je ne sauroye resister, il me vauldroit autant estre mort que de faillir a le faire, car vous cognoissez a qui j'ay affaire.* » — « *Taisez vous de par le deable*, s'écria vivement un des assistants [4], *vous en pouriez trop parler.* » L'évêque n'insista pas et se borna à dire : « *Monsieur, doncques estez vous deliberé de passer oultre ?* » — « *Il m'est force et n'y*

1) *Gallia Christiana*, VIII, c. 1386. Louis XII le fit, plus tard, archevêque d'Auch. Il venait d'avoir des démêlés avec Louis XI.

2) Louis XI avait acquis Montrichard en 1462 du comte de Tancarville, par échange avec la seigneurie de Gournay (*Ordonnances*, XV, p. 257).

3) Tel est le récit de l'évêque lui-même ; mais il paraît exagéré. D'après l'*Inventaire* des archives de l'évêché d'Albi, ces archives contenaient une dispense que Fr. de Brilhac aurait libellée, lui-même, le même jour (*Portef. de Lancelot*, t. V).

4) Nommé Jean Dumas : peut-être le sire de l'Isle (V. *Procédures politiques*, p. 1231, n° 3). L'autre assistant était un nommé Boutet, secrétaire du duc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a remede », repartit le duc. Sur ces mots, le prélat l'emmena à la chapelle du château. On plaça les deux jeunes époux au bas de la nef, selon la coutume, près de la porte ; on avait revêtu Jeanne de France d'une robe de drap d'or[1]. L'évêque mit une chasuble et s'avança, les dispenses dans la main. Le chancelier Doriole déclara que les formalités étaient accomplies et les dispenses accordées ; l'évêque demanda aux deux époux s'ils se prenaient l'un l'autre pour mari, pour femme, ils répondirent oui, il les déclara unis pour la vie, et s'en alla aussitôt dîner à une auberge du village, à l'enseigne des Trois-Rois. Après son départ, on dit la messe dite de *bénisson*. Louis d'Orléans sanglotait.

Le roi n'assistait pas à cette cérémonie ; il semble que la duchesse d'Orléans n'y parut pas davantage.

L'évêque d'Orléans, honteux de son rôle, repartit pour Pontlevoy à la dernière bouchée. Le chancelier lui réclama les dispenses et les conserva, en disant qu'elles ne pouvaient servir de rien au prélat. Le roi, au contraire, tenait évidemment, et non sans motif, à les conserver.

Louis XI partit aussitôt pour l'Anjou, au pèlerinage de Notre-Dame de Béhuart, afin de remercier cette vierge de l'abaissement de ses ennemis. Dans la fidèle ville d'Orléans, l'attendaient au passage une jeune femme et une jeune fille de la bonne bourgeoisie de Lyon, dont il avait fait ses maîtresses à son dernier voyage[2] et qu'il n'avait pas osé mener à Montrichard. Depuis quelque temps, le roi, toujours très préoccupé de sa santé, se trouvait sujet à des *vapeurs*, à des maux de cœur et à des infirmités intimes, qu'il attribuait à ses soucis et surtout à une continence trop prolongée. Aussi, quand il

1) Jeanne en fit faire plus tard une chasuble. (Vérification de 1739, *Summarium* pour sa béatification, en 1742, p. 131).

2) Jean de Troyes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quittait la reine, prenait-il très froidement ses précautions contre le retour de ces légers troubles dans sa santé royale.

Après la messe du mariage, un dîner fut donné au château de Montrichard, et le soir un souper. Le jeune Louis ne pouvait dominer son chagrin, il pleurait, il n'aurait pu manger. Le lendemain du mariage, même accablement.

Ainsi se célébrèrent ces noces, au milieu de l'indignation générale de tous les gens de bien, et des plus grands murmures. Ce n'était qu'un cri parmi les amis de la famille d'Orléans. Les uns, les plus nombreux, ne pouvaient prendre au sérieux le mariage, et le considéraient comme un vain simulacre. D'autres relevaient les irrégularités de la procédure suivie par l'évêque. L'évêque, avant d'accorder les dispenses, devait se livrer à une *information* sérieuse, faire connaître régulièrement ses pouvoirs et sa décision [1]; or tout s'était borné à des explications de Doriole [2]; quelques-uns allaient même jusqu'à conclure que les dispenses n'existaient pas. La consternation et la fureur étaient générales, et le jeune comte de Dunois lui-même, dans sa loyauté, sentit alors s'éveiller dans ses veines le sang de son illustre père.

En même temps, et dans la même chapelle du château de Montrichard, Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, bénit le mariage de son frère, le sire de Beaujeu, avec Anne de France. Pour ce mariage, des dispenses étaient également nécessaires, mais, comme on ne les possédait pas encore et que le roi tenait à marier symétriquement ses filles, on passa outre, sauf à régulariser plus tard la situation. Plus tard, en effet, après l'arrivée du bref, l'archevêque de Lyon procéda rétroactivement aux formalités canoniques. Il sépara

1) Saint-Gelais.

2) Louis XII affirma plus tard (*Procédures*, p. 899) que l'évêque ni personne n'avait parlé de dispense.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les époux, non pas une heure, dans deux chambres séparées, mais durant trois jours, dans deux châteaux différents. Le sire de Beaujeu resta au Plessis-les-Tours avec le roi, sa femme à Amboise avec la reine. Durant cette séparation, Beaujeu se permit d'envoyer son confesseur, le franciscain Jean Maillet, voir sa femme, pour lui expliquer ce dont il s'agissait et lui porter un petit billet affectueux : « Pour quoy, ajoutait Beaujeu dans ce billet, je vous prie que cependant ne vous veullez pourveoir d'autre mary, car de moy et de mon cousté vous estes bien asseurée. » Les dames d'Anne de Beaujeu la plaisantaient aussi sur cette séparation : « Madame, vous n'estes plus mariée et povés bien avoir ung autre mary, et aussi monseigneur peut bien avoir une autre femme... », lui disait-on, et autres *lazzi* de ce genre. Enfin, le cardinal de Bourbon, au bout de trois jours, déclara l'instruction close sur la situation des époux ; il leur donna l'absolution, délivra une dispense régulière et les *espousa de rechief*. Le mariage, célébré à Montrichard par ordre de Louis XI, se trouvant nul en droit, M. et Mme de Beaujeu, plus tard, tinrent à faire officiellement constater sa complète réparation.

Chose bizarre : après le mariage, Jeanne de France, « Madame ma fille, » comme disait Marie de Clèves[1], ne vint pas à Blois ; on la renvoya à Linières. Mais Louis XI veillait avec un soin plus ombrageux que jamais aux visites de son mari. Il triomphait : « Si je vous eusse cru, écrivait-il à un de ses familiers, je n'eusse pas fait le mariage de ma fille Jehanne et du petit duc d'Orleans, lequel j'ai fait, quelque refus qu'il en ait sçu faire, car bon besoin luy en a esté. Je ne puis trop m'esbahir qu'il vous mouvoit a s'en aller contre mon opinion. » Le 4 novembre 1476, il accorda une exemption per-

1) *Mémoire d'Al. de Poitiers*, cité par Lecoq, *Marie de Clèves*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manente de tailles aux habitants de la basse-cour de Linières, en considération du séjour de sa fille [1].

Quant à son gendre, il paraissait souvent à la cour, toujours, on le comprend, sur le pied de la sagesse et de la retenue [2]. Mais, à Linières, il se gênait moins. Forcé de s'y rendre, il abreuvait de menus dégoûts et d'amertumes la triste enfant, douce, très pieuse et très dévouée, qui portait maintenant son nom. Il y fit de longs séjours avec elle; des témoins intimes racontent que, *jamais*, on ne le vit, non seulement adresser à sa femme quelque témoignage d'affection ou de courtoisie, mais même lui parler. M. de Linières, plusieurs fois, l'exhorta avec instances à sauver du moins les apparences; beaucoup de visiteurs notables venaient du Berry, et même des provinces voisines, disait-il; tout le monde aimerait à ne pas assister à des scènes aussi pénibles. Sur ces exhortations, le duc tournait la tête et prenait l'air de penser à autre chose. M. de Linières disait aussi à Jeanne : « *Madame, parlez a monseigneur, et monstrez lui semblant d'amour.* » — « *Je ne ouserois parler a luy*, répondait la malheureuse princesse; *car vous et chascun veoit bien qu'il ne fait conte de moy.* »

A table, pendant le *benedicite* ou les *grâces*, que l'on disait toujours debout, Louis tournait régulièrement le dos à sa femme. Il défendait d'une manière absolue de prononcer le nom de Jeanne; si quelque étranger enfreignait cette défense, on voyait à l'instant Louis pâlir, perdre toute sa gaieté... Il avait, au milieu de ses folies, des heures noires. « Que ne faites-vous bonne chère? » lui disait un jour, à Janville, Élisabeth Fricon. Il répartit qu'il voudrait être mort.

1) En 1478, Jeanne intercède près de son père en faveur de plusieurs paroisses menacées par lui (Raynal, *Histoire du Berry*, III, p. 164).

2) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourtant, il lui fallut considérer Jeanne comme sa femme, bon gré mal gré ; autrement, dit-il lui-même, il eut été *afollé* par le roi, qui veillait avec une extrême rigueur à l'accomplissement intégral des devoirs conjugaux. « C'est grand merveille, raconte Saint-Gelais, de ce qu'on faisait au duc d'Orléans et les menaces qu'on lui adressait », pour qu'il partageât le lit de sa femme. Il y allait de sa vie. « J'aurais grand honte de réciter comme on en usait autour de lui, tant hommes que femmes. » Louis XI alla jusqu'à envoyer un médecin, Gérard Cochète, veiller aux rapports des époux. Celui-ci pria un jour, Pierre du Puy, fils du sire de Vatan, de profiter d'un moment d'intimité avec le duc pour l'exhorter à recevoir sa femme, après sa partie de paume quotidienne, quand il revenait, le corps agité, le sang à la peau. Du Puy se défendit vivement d'une pareille commission. Le médecin le prit de haut et lui donna l'ordre, au nom de Louis XI, de parler. Il ajouta qu'il fallait bien spécifier que le jeune duc prît garde à ses paroles et à ses actes, car, lui, Cochète, en devait compte au roi. « *Le diable m'emporte ; j'ameroye mieulx avoir la teste coppée que je le fisse* », s'écria Louis, lorsque Pierre du Puy se décida enfin à accomplir le message. On ne put, paraît-il, rien obtenir sous ce rapport. Après chaque partie de paume, le duc voyait arriver sa femme : il la repoussait, et faisait entrer d'autres dames.., Et cela, quoique Louis XI le menaçât de mort, si Cochète ne faisait pas un rapport favorable.

Louis allait partout, semant les plus amères plaisanteries. Un serviteur de sa mère, Jean Cotereau, lui confiait les mérites d'une dame : « Plût à Dieu que vous eussiez épousé Madame Jeanne, et moi celle dont vous parlez ! » A son chancelier Le Mercier et à d'autres gens de sa maison, il répétait qu'il voudrait bien leur voir épouser, à eux, Madame

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jeanne... On en venait à parler, dans l'intimité, de l'annulation du mariage. Louis osa dire, un jour, qu'il n'attendait que la mort du roi. Jean Pillori, évêque de Bethléem et aumônier de la duchesse, consulté par elle et par son fils, énonça l'avis que l'annulation serait facile à obtenir et que, quant à lui, il trouverait l'affaire extrêmement simple.

Du reste, Louis XI lui-même, malgré le cynisme de ses lettres confidentielles et de ses ordres secrets, éprouva le besoin, une fois le mariage fait, de se disculper aux yeux du public. Il vint solennellement à Bourges, sous prétexte d'un pèlerinage aux reliques de Saint-Ursin, que Lisieux disputait à la ville de Bourges ; il vit sa fille, en présence de la cour ; en l'apercevant, il affecta un profond étonnement. Il déclara qu'il ne la croyait certainement pas telle, — c'est-à-dire aussi difforme, — que, s'il l'avait vue ou s'il avait su la vérité, il ne l'aurait pas donnée au duc d'Orléans ; que M. de Linières était *ung mauvais fol* de lui avoir laissé croire que sa fille était moins laide...

Le roi, après le mariage, ordonna fort exactement de verser à son gendre la dot annoncée, cent mille écus d'or. Louis d'Orléans fit part de cet ordre à son conseil, sans dissimuler son intention de la refuser. Le conseil lui fit la cour, en décidant le refus à l'unanimité, sauf une voix, celle de Gilles des Ormes, seigneur de Saint-Germain. Gilles des Ormes, neveu d'un capitaine de Chambord [1], était venu fort jeune à la cour de Charles d'Orléans et compta parmi ses poètes. Caractère droit, honorable, loyal, il osa formuler un avis différent ; suivant lui, le duc devait bien traiter sa femme et recevoir la dot ; il n'y avait prince dans le royaume qui ne s'estimât honoré d'épouser la fille du roi de France ; une conduite prudente et

1) Et capitaine de Chambord, lui-même (quittance de 1471 : Bibl. de Blois, 1476).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convenable, dans une circonstance si grave, s'imposait pour éviter bien des maux. Mais, à la sortie du conseil, un gentilhomme prit à part Gilles des Ormes, et l'avertit que le duc, malgré son amitié pour lui, ne pouvait pas admettre son attitude..,

Cette question de dot revint plusieurs fois en délibération. Louis, souvent à court d'argent, tint bon, et l'on n'osa plus lui en parler. En bien des circonstances pourtant, son trésorier, il l'avouait, fit les vœux les plus vifs pour une solution différente. Car bientôt son modeste budget n'allait plus suffire au jeune prince et il fallut, pour soutenir son rang, vivre d'expédients, d'emprunts qui atteignirent jusqu'à cent mille livres. Une si grosse dot aurait aussi évité les embarras dont nous parlerons plus loin. Aucune considération ne fléchit Louis.

Quant à Louis XI, il se borna à continuer à Jeanne, sous le nom de M. de Linières, une pension dérisoire, 1,200 livres, qui ne suffisait pas à l'entretien le plus modeste de la maison. M. de Linières dut y suppléer sur sa fortune personnelle, et encore Jeanne se trouvait réduite à l'état le plus misérable, le plus indigne d'une fille de roi. On ne payait pas les gages de sa maison et ses gens ne continuaient à la servir que dans l'espérance de pouvoir, en restant chez elle, arriver enfin un jour à toucher leurs arriérés. La pauvre enfant portait des robes de camelot vulgaire, souvent percées au coude.

Pendant ce temps, le roi payait à la duchesse douairière d'Orléans une pension annuelle de 11,000 livres, gage de docilité ; il donnait à Mme de Beaujeu 10,000 livres par an [1],

1) Quittance de 1482 (K. 72, n° 76). Pierre n'avait reçu d'abord que 8,000 (K. 72, n° 26. — 1479). Un détail curieux témoigne, étant donnée l'économie extrême de Louis XI, de sa préférence pour sa fille Anne. C'est un compte spécial des dépenses d'Anne de France « a present femme de M. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à M. de Beaujeu 20,000, sans compter bien des faveurs et des dons fort importants.

En 1480, obligé à des économies, le roi réduisit plusieurs pensions. Celle de M. de Linières fut du nombre et réduite d'un dixième (120 livres par an).

Chaque année, au moment des étrennes, Marie de Clèves, son fils, ses filles, échangeaient quelques menus cadeaux, quelques bijoux, et en distribuaient autour d'eux. Jeanne de France ne figure pas sur les listes de ces échanges de bons procédés [1].

En dehors des difficultés intérieures de la famille, et des questions relatives à Asti, rien de particulier ne signala les dernières années du règne de Louis XI. Le 13 octobre 1475, était passée à Orléans une ambassade de Portugal [2], venant implorer Louis XI contre l'Aragon, dont on avait vu l'ambassade l'année précédente [3]. Le roi de Portugal, en 1476, passa

Beaujeu » en 1471, excédant sa pension et non payées (fr. 11196, f° 22). Ces dépenses sont, pour du poisson, 40 l. 11 s. 8 d.; pour charrois de bois, 50 s. 9 d.; pour harengs et poissons, 100 s.; pour du vin, 6 l. 10 s. t.; à Jean Gascoing, apothicaire, 6 l. 15 s. t.; à Jacqueau, apothicaire, 7 l. 11 s. t.; pour du vin, 12 l. 12 s. 6 d.; de même, 20 liv.; pour du bois, 9 liv. Le total du déficit s'élève à 85 l. 10 s. 11 d., à payer par le roi.

1) Au 1er janvier 1476, trois mois après le mariage, on donne un grand nombre d'étrennes; le duc se commande un bracelet d'or à 22 carats, pesant 9 gros 12 grains, portant sur le dessus une *jacinte* donnée par sa mère. La duchesse fait faire un bracelet pareil que Mme de Narbonne donne à son mari pour ses étrennes. La duchesse donne au cardinal de Foix un cœur de diamant, enchâssé d'or. Louis offre à sa mère et à M. de Narbonne deux diamants. Un grand nombre de menus petits bijoux d'or, chaînes, oiseaux, bêtes, images, pensées, sonnettes, anneaux, etc., sont confectionnés pour les étrennes de la duchesse, de son fils, de Mme de Narbonne, de Mlle et de Thierry de Clèves. La duchesse envoie à Mme de Beaujeu une pièce de velours noir, à mettre devant la poitrine (Orléans XII, 785). Un acte du Catalogue Joursanvault (442) mentionne toutefois l'envoi d'étrennes du duc à sa femme en 1478.

2) Arch. municip. d'Orléans, CC. 668.

3) *Id.*, 667.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui-même à Orléans [1]. La duchesse lui offrit une fête. Neuf gentilshommes, vêtus de *blanchet* chargé d'or clinquant, les pieds dans des chausses de drap noir, dansèrent la morisque. Le personnage de la morisque fut fait par la petite-fille de Mme d'Arbouville, vêtue d'un *surcot*, couvert de blanchet et d'or clinquant [2].

Au mois de juillet de cette même année, tendrement attachée, comme elle l'était, à sa fille, la duchesse eut une cruelle alerte. Mme de Narbonne accoucha d'un enfant mort, et se trouva même en grand péril. Les frères mineurs de Blois firent à l'*Image Saint-Nicolas* une procession solennelle, pour obtenir son heureuse délivrance : ils se rendirent ensuite au château en cortège funèbre, pour y prendre le corps de l'enfant mort-né, qu'ils enterrèrent dans leur église [3].

Mme de Narbonne se rétablit : ce fut une grande joie quand elle alla, le 25 janvier 1477, diner à Orléans, chez M. d'Arbouville [4].

En 1477, la duchesse fait réparer son *hôtel* de Crépy et le château de Soissons [5], et elle s'y rend l'année suivante [6].

Après avoir passé les fêtes de Pâques à Blois, Marie de Clèves arriva à Paris, le 29 mars 1478, avec son fils, Thierry de Clèves, Mme de Narbonne, le fils du comte de Vendôme, et d'autres seigneurs, dames et demoiselles. Le cardinal de Foix leur donna, le jour même, une grande fête à son hôtel d'Étampes, près de la Bastille. Le lendemain, le cardinal de Bourbon leur offrit un souper, resté célèbre, dans la galerie

1) Lemaire, p. 271.
2) *Tit.* Orléans XII, 787.
3) Bibl. de Blois, n° 1492; paiement du 2 août 1476.
4) Arch. municip. d'Orléans, CC. 668.
5) K. 502, n° 3.
6) Collection Bastard, 935. — Guyot Pot est, en 1477, un des plénipotentiaires du roi au traité d'Arras (Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bretagne*, I, 369).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dorée de son hôtel, festin plantureux, qu'égayèrent des chantres, des instruments mélodieux, des farces et momeries.

Mme de Narbonne, qui était grosse de nouveau et tenue à beaucoup de précautions, soupa à part, « pour son aise avoir », dans une chambre basse, avec son mari et six personnes[1]. Dans la suite de son voyage, Mme de Narbonne se fit envoyer un reliquaire pour protéger sa grossesse[2].

Cette année 1478 fut notable par ses grandes pluies, par une inondation de la Loire[3], par le concile que Louis XI convoqua à Orléans même, sous la présidence du sire de Beaujeu, pour l'opposer au pape. Le roi vint à Orléans, à ce propos, et fit son pèlerinage habituel à Notre-Dame de Cléry.

Au mois de décembre 1480, c'est le cardinal-légal de Saint-Pierre-aux-Liens qu'on reçut à Orléans[4]. M. de Linières[5], Guyot Pot[6], le chancelier[7], continuaient aussi à circuler.

En 1479, Marie de Clèves renvoie au roi un allemand qui disait avoir des lettres de M. de Clèves[8]. Elle sollicite très ardemment, pour sa seconde fille Anne, l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers[9].

1) Jean de Troyes. Il y eut sans doute un tournoi pour le jeune duc, car la duchesse fait, à ce moment, réparer les « lisses des joustes du bourg Sainct-Jehan... » (Collection Bastard, 935).

2) Laborde, n° 7127.

3) KK. 527, compte d'Asti de 1478.

4) Lemaire, p. 269 : Bouchet ; Nicolas Gilles, etc.

5) Reçu à Orléans le 12 septembre 1478, le 28 mars 1477 (Arch. municip., CC. 668).

6) Reçu le 1er septembre 1476, le 11 janvier 1477 (*id.*).

7) 23 et 24 septembre 1476 (*id.*).

8) Fr. 26097, n° 1812.

9) Fr. 26098, 2047, 12 mars 1482; Jean Vigneron, argentier de la duchesse, paie à Macé de Villebresme, écuyer de cuisine, 18 l. 2 s. 3 d., et 12 liv. 15 s. t., pour deux voyages, d'ordre de Madame, l'un de Blois à Poitiers, pour l'abbaye de Sainte-Croix, l'autre de Blois à Tours. Il a fallu payer à souper à trois *poursuivans* et à un clerc chargés, celui-ci, d'écrire des lettres à Madame, les autres de se rendre à Poitiers. — Elle obtint l'abbaye. (Cf. Papiers de dom Fonteneau, copie lat. 18380, p. 761.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII

1483

MORT DE LOUIS XI

Louis XI acheva tristement son règne. La famine et les épidémies désolaient le royaume[1]. Voyant venir sa fin, le roi fit très péniblement un pèlerinage à Saint-Claude, avec une escorte de 800 lances et de 6,000 combattants. et il y répandit beaucoup d'argent. Il institua le sire de Beaujeu lieutenant général en son absence, avec recommandation à son fils de bien lui obéir[2]. Le reste de son temps se passait à Cléry, en neuvaines et en prières; malgré l'effrayante mortalité qui décimait son entourage, il ne s'en éloigna que pour quelques jours et revint vers la Notre-Dame d'août. Pendant ces pèlerinages, Louis d'Orléans tomba gravement malade de la petite vérole, dans la *maison de Linières*, à Bourges. Son existence usait son tempérament. Sans craindre la contagion, Jeanne de France se tint à son chevet, mais Louis ne lui témoignait que de l'horreur, *abhorrebat*. Sitôt qu'il la voyait, il se retournait et ne disait plus un mot : Marie de Clèves, Mme de Narbonne l'abbesse de Fontevrault, Claude de Rabodanges, M. et Mme de Linières en furent maintes fois témoins. Louis se rétablit; toutefois sa maladie l'aigrit encore contre sa femme. Il disait ouvertement à ses intimes, dans cette même *maison de Linières*, qu'il la gardait à cause du roi, qu'autrement il en prendrait bien une autre. Une des filles d'honneur de sa mère

1) *Jeanne de France*, p. 130.
2) Jean de Troyes; Nic. Gilles; Saint-Gelais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui reprochait sa conduite et l'engageait à se ménager, dans l'intérêt de sa santé : « Puisque je ne suis point marié, que voullez-vous que je face ? » ripostait le duc avec une sorte de désespoir : en attendant, il continuait [1].

Louis XI, débile, exténué, squelettique, drapé dans des vêtements de soie et d'or, devenait chaque jour plus soupçonneux. Le sire de Beaujeu pouvait, seul, faire lever les herses du Plessis-lcs-Tours... Louis XI mourait sans réaliser ses grands projets, la rédaction et l'unification des lois, des monnaies, des poids et des mesures [2]. Lors de la naissance de Louis d'Orléans, il disait, avec mauvaise humeur : « Hé, cet enfant peut régner ! » Qui eût pu prévoir que l'*enfant* reprendrait un jour l'œuvre du vieux roi et lui ferait faire le pas décisif ?

A l'automne de 1482, Louis XI ne songea plus qu'à la mort. Sa mémorable proclamation du 21 septembre est un monument de patriotisme, de clairvoyance et de grandeur d'âme. Le roi recommandait ses serviteurs à son fils : il remerciait Dieu de l'avoir fait prince de la plus notable « religion et nation de dessus la terre » ; il rappelait le souvenir de ses illustres aïeux et ajoutait, avec une juste fierté, qu'à son tour, il n'avait rien perdu de la couronne, qu'il la laissait, au contraire, fortifiée et agrandie [3]. Il régla le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, et voulut le faire célébrer, pour assurer la paix sur les frontières du nord [4]. La Bretagne seule lui inspirait une inquiétude persistante. Depuis longtemps, il portait dans ce pays, comme en Bourgogne, tout l'effort de sa

1) *Jeanne de France*, p. 133.

2) V. *Procès verbaux de l'Académie des Inscriptions*, notre communication du 3 mai 1889 ; Commines : *Mémoires de Jehan Foulquart*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, I, 421 ; K, 76, 6 ; Seyssel.

3) Ms. Dupuy, 84, f° 88 : *Portef. Fontanieu*, 142-143.

4) Commines, édition Dupont, II, 240.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

politique, suivant de près les événements intérieurs, accueillant, pensionnant, glorifiant tout émigré breton de quelque importance, les Montauban, les Rohan, Olivier de Coëtmen, les Pontbriant, bien d'autres encore. Il avait acheté les droits de la maison de Blois, il entretenait à la frontière, toute artificielle, du duché, de fortes compagnies. Le duc de Bretagne, sensible à ses menaces, s'agitait, recherchait l'alliance anglaise, réclamait l'éloignement des compagnies françaises en termes très vifs, presque agressifs [1]. En 1481, la police royale arrêta même en Auvergne des *harnais de guerre*, expédiés de Milan à Nantes dans des ballots de soieries [2]. Le roi craignait de voir la Bretagne retrouver en France, dans la famille d'Orléans, son alliance naturelle et traditionnelle.

Le 17 octobre 1482, il manda Louis d'Orléans et lui fit prêter un serment solennel d'obéissance au futur roi ; le duc d'Orléans s'engagea formellement à ne rien réclamer de « la personne et gouvernement de Mgr le dauphin », dont la garde était dévolue à M. et Mme de Beaujeu ; à n'entrer dans aucune coalition, avec quelque prince que ce fût, spécialement avec le duc de Bretagne ; à ne point suivre les avis du duc de Bretagne, ni ceux d'aucun autre seigneur, même du vicomte de Narbonne, son beau-frère; à servir le roi et le dauphin en bon et loyal sujet, jusqu'à la mort inclusivement. Il prêta serment sur les canons de la messe, sur les évangiles, par sa parole d'honneur, par la damnation de son âme [3]. Mais, comme pour donner d'avance un démenti à son serment, Louis d'Orléans, dès le mois de décembre, envoya un chambellan, Mathurin

1) *Autographes*, de Saint-Pétersbourg, n°s 69, 78 des copies de M. Bertrand. Ce précieux recueil de copies, que nous aurons souvent occasion de citer, a été donné à la Bibliothèque nationale, par M. Wallon (n. acq. fr. 1231).

2) Jean de Troyes.

3) Fr. 2811, f° 54 : copie fautive, fr. 6989, f° 103.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brachet, seigneur de Montagu le Blanc, en ambassade solennelle à Nantes [1].

Rien de plus étrange que ces derniers jours de Louis XI, dans la solitude du Plessis-les-Tours [2]. Fidèle à la chasse, la seule passion qui lui ait jamais fait différer la réception d'un ambassadeur [3], le roi remplit son parc de bêtes extraordinaires [4]. De ses médecins, il faisait les premiers personnages de l'État. Adam Fumée, fils d'un gouverneur de Nantes, médecin de Montpellier, l'avait soigné lors de sa première attaque, en 1480. Fumée devint successivement maître des requêtes, puis chancelier, et continua, sous Charles VIII, à jouer un rôle politique [5]. Jacques Coitier tira en cinq mois, de son royal client, 54,000 écus comptant et quantité de faveurs pour lui et les siens, notamment une partie du revenu des francs-archers de Champagne [6], et, pour un neveu, l'évêché d'Amiens. Le roi commandait des prières, s'entourait de reliques rares, de gens renommés pour leur sainteté [7]. Il fit venir un homme, appelé à exercer une grande influence sur la cour et sur les événements, un ermite nommé François, qui vivait à Paola, sur la côte de Calabre. Le roi apprit son existence et ses miracles par un marchand de Naples, nommé Mathieu

1) *Jeanne de France*, p. 138. En janvier 1483, le roi nomma Louis d'Orléans l'un des *conservateurs* de la paix d'Arras (Commines, édition Godefroy, 1723; V, p. 324).

2) Château acheté, en 1463, à Hardoin de Maillé (*Compilation* de Guill. Blanchard, c. 291).

3) Commines : Bazin : Correspondance des ambassadeurs milanais.

4) *Portef. Fontanieu*, 142-143. En 1475, le roi de Portugal lui avait envoyé des bêtes de Guinée (fr. 26095, n° 1464).

5) Il protégea l'École de Montpellier, qui fit graver une inscription en son honneur (reproduite, fr. 19602, f° 24).

6) Commines : *Revue des autographes*, déc. 1885, n° 32.

7) Dom Félibien, *Histoire de Saint-Denys*, p. CXXXVI ; Gaguin : chant sur le pèlerinage du Puy, fr. 2222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Coppola, et aussitôt il mit tout en œuvre, il multiplia les démarches près du saint ermite et du pape, pour obtenir son intervention miraculeuse. Enfin, le chambellan Guinot de Lauzières ramena triomphalement François [1]. Le saint homme arriva lentement, semant, disait-on, les miracles sur sa route. Par ordre exprès du roi, on lui rendit les plus grands honneurs. Des guetteurs spéciaux, établis de jour et de nuit sur la Loire, signalaient son passage [2]. François n'était pas prêtre, ni même lettré. Son jargon bizarre, mêlé d'italien et de latin, ajoutait à l'étrangeté de ses allures. Il était pieux et austère au delà de toute expression. Louis XI chargea d'abord Pierre Briçonnet de le surveiller ou de le faire surveiller secrètement : on trouva toujours le saint homme à genoux. Bientôt, on attribua à son pouvoir une foule incroyable de faits merveilleux ; les femmes, spécialement, obtenaient des enfants par ses prières ; on vantait l'efficacité des cierges bénis par lui pour faciliter le travail des accouchements, si bien que les sages-femmes prirent l'habitude d'en posséder.

Louis XI reçut François comme un dieu. Il se mettait à genoux devant lui « avec la douceur d'un agneau », ôtait ses vêtements et se brisait le corps à coups de discipline [3].

Le 24 août, Louis XI subit une nouvelle attaque d'apoplexie, et il resta si faible qu'il ne tarda pas à se juger perdu. Il avait fait à son fils toutes ses recommandations, notamment celle de ne pas changer ses officiers, se rappelant l'expérience

1) *Procès de canonisation* (lat. 18320, f° 92).

2) Guill^e Rossignol et Gencian Jacquemin sont chargés de faire le guet, la nuit du 29 au 30 avril 1483, pour « savoir et veoir quant » passerait « ung sainct homme » que le roi faisait venir par la Loire, suivant ordre du prévôt d'Orléans — et du gouverneur d'Auvergne, qui escorte le saint homme (Arch. munic. d'Orléans, CC. 669).

3) V. notre livre : *Origines de la Révolution ;* Commines : *Conclusions* de Claude Barsault (lat. 10856, f° 8) : *Procéd. de canonisation, passim*, not. f°s 88, 76 v°, 77, 90, 74 v°, 75, 77 v°, 87 v°.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la guerre du Bien public. Il ne songea qu'à mourir. Il renvoya près du dauphin, *près du roi*, disait-il, M. et Mme de Beaujeu, Dunois, Guyot Pot, tous ses serviteurs et les personnes qui se présentaient [1], et déclara ne plus compter sur la terre : il ne souhaitait plus que la faveur de mourir le samedi, jour consacré à la Vierge ; le *saint homme* la lui promit, malgré l'opinion de Coitier. En effet, Louis XI expira le samedi 30 août 1483 [2]. On l'enterra, selon son désir, à Cléry, sans grande pompe [3].

Louis XI laissait le royaume dans une situation très difficile ; la peste générale [4] ; le trésor en déficit de 200,000 livres, malgré des aides excessives ; la paix attachée à des expédients ruineux, car on payait plus de 70,000 livres de pension à des princes étrangers, surtout en Angleterre, et les Suisses s'étaient fait promettre une pension de 40,000 livres (qu'on modéra à 10,000). A l'intérieur, le mécontentement obligeait à remettre en état les forteresses et à y exécuter de grandes réparations [5]. Près de 6,000 suisses, enrôlés pour le compte personnel du roi, soldats énergiques et courageux, mais indisciplinés, lassaient le pays par leurs excès [6]. Les grands seigneurs n'attendaient que le dernier soupir de leur oppresseur pour se ruer sur le gouvernement et prendre une revanche éclatante. Le 26 août, le duc de Bretagne chargea son envoyé Georges de Mainbier de solliciter, dès la première nouvelle de la mort du roi, l'alliance de Richard III d'An-

1) Nic. Gilles : Commines.
2) Lat. 18320, f° 92.
3) Compte du deuil de la reine, dans le *Recueil* de Leber.
4) *Chronique de Jean Batereau*, publ. par M. Julien Havet.
5) Patentes de Charles VIII, fr. 25716, n° 38.
6) B. de Mandrot, *Relations de Charles VIII et de Louis XI avec les cantons suisses.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gleterre [1], jusque-là neutre, et de réclamer un concours actif contre la France [2].

Et, dès que Louis XI eut fermé les yeux, un trouble intense éclata. Pierre de Rohan, par exemple, écrit à Alain d'Albret d'arriver en hâte [3]. Chacun prend ses précautions. Louis d'Orléans n'avait pas attendu, pour prendre les siennes. Il rongeait son frein à Linières [4]. Son impatience devançait le moment fatidique ; sa sœur Anne, placée à mi-chemin de la Bretagne, comme abbesse de Fontevrault [5], servait efficacement ses désirs. Elle lui avait donné, pour agent de confiance, son secrétaire, un moine expérimenté, Guillaume Chaumart, ancien secrétaire de la reine Marie d'Anjou [6] et du duc de Guyenne [7]. Chaumart était l'émissaire patenté et discret des négociations secrètes. Sans attendre la mort du roi, Louis l'avait expédié en Bretagne. Chaumart reçut à Nantes le plus chaleureux accueil ; il se répandit en protestations d'affection de la part de son maître, et il exposa le désir de sa cour de nouer avec la Bretagne des relations suivies et intimes, car, disait-il, son maître « se fiait plus en l'aide, l'appui et la faveur du duc de Bretagne que dans ceux d'aucun autre

1) Gairdner, *Letters and papers... of Richard III and Henry VIII*, I, 37.

2) Dans ses instructions de 1483 à ses ambassadeurs en Bretagne, Maximilien dit aussi qu'il va ouvrir des négociations avec MM. de Bourbon, de Beaujeu, d'Orléans, d'Angoulême (Commines, édition Godefroy, de 1723, V, 357).

3) Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations*, III, p. 88.

4) Cependant, le 4 mai 1483, il était encore à Blois, où il signa une lettre patente de collation de bénéfice, le premier acte personnel que nous puissions signaler (Bibl. de Blois, n° 1506).

5) Elle l'était depuis 1478. En 1479, le roi confirme les privilèges de l'abbaye (Bréquigny, XVIII, 508).

6) Fr. 25717, 144 (pat. de 1493).

7) *Procédures politiques*, p. 966, 1225 : il était, en 1472, maître des comptes (fr. 6990, f°s 201, 202) ; il reçut le prieuré de Saint-Lazare, ou Saint-Ladre, à Blois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince ». Peu de jours après, il rapporta à Blois une réponse, qu'il fit passer au duc par le sire de Vatan. Il accomplit ainsi en Bretagne plusieurs voyages successifs, ensuite desquels on convint, de part et d'autre, que Louis d'Orléans ferait, aussitôt que possible, annuler son mariage avec Jeanne de France, et épouserait la fille aînée du duc de Bretagne. Louis d'Orléans commanda même, en grand secret, par son trésorier, Michel Gaillard, deux anneaux d'or de fiançailles, et Chaumart alla à Nantes porter à l'enfant du duc l'anneau et la parole de son maître. En récompense de ses peines, il reçut le titre de conseiller et maître des requêtes [1].

Après le 30 août, Louis accourut à Amboise, d'ailleurs sans aucune hostilité systématique : premier prince du sang, il respirait, comme tout le monde, comme tous les princes, se jugeant hors de contrainte et se voyant désormais la « première personne » du royaume. Sa jeunesse, sa fougue, son orgueil ne lui laissaient même pressentir aucun obstacle. Il amenait un groupe de jeunes gens, hommes d'État improvisés, remuants, prêts à tout, le sire de Vatan, Guillaume de Montmorency, le bouillant Jean de Louan [2], Brésille [3], Gilles des Ormes [4]. Guyot Pot, premier chambellan du duc, était aussi redevenu *tout Orléans*. Louis nageait dans la joie : il n'était plus question de la tutelle de sa mère. Il prit la direction de la maison et de l'administration : Louis Ruzé est général des

1) *Jeanne de France*, p. 140.

2) Jean de Louan ou Louvain, nommé capitaine de Coucy en 1486 (fr. 26100, 265, 266 et suiv.), descendant de Jean de Loen, seigneur de Hennisberck, entré au service de Louis Ier d'Orléans en 1405 (KK. 267). Pierre Louvain, *alias* de Lobin, avait joué un rôle important comme capitaine de 1447 à 1461 (*Tit.* Louvain, 3-10. Cf. fr. 20437, fo 48).

3) On lui paie le quartier de pension échu le 30 septembre (*Tit. orig.* Orléans XII, 823).

4) V. not., dans les comptes de ville d'Orléans de 1483, les honneurs qui lui sont rendus (Arch. municip. d'Orléans).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

finances, Jacques Hurault trésorier, Mathurin Gaillard contrôleur; Guillaume Chaumart reste maître des requêtes; Denis Le Mercier devient chancelier[1]. Le jeune duc répand des pensions d'une main généreuse : 1,000 livres au comte d'Angoulême, 600 à Thierry de Clèves, des menues pensions à Vatan, à Montagu le Blanc, à Brésille, à Robert de Foville, lieutenant du gouverneur d'Orléans, au bâtard de La Tremoille[2]... Tout ce jeune monde avait pour oracle le comte de Dunois, personnage d'esprit subtil « et de grant entreprise[3] ». Comme sous Charles VI, un autre Louis d'Orléans venait réclamer la garde du roi et le gouvernement.

Par malheur, Louis XI avait tout prévu. Le roi se trouvait en lieu sûr, au château d'Amboise, près de sa mère, dans les mains de M. et Mme de Beaujeu. Les Beaujeu, sans perdre un instant, prirent l'initiative de convoquer « les princes et seigneurs du sang, pour avoir leur avis[4] », si bien que Louis d'Orléans trouva les princes déjà réunis, avec une foule de grands seigneurs, et le duc de Bourbon, frère de M. de Beaujeu, logé au château, où l'on commençait à le circonvenir[5]. M. de Beaujeu avait aussi écrit, le 31 août, aux *bonnes villes*, pour leur annoncer l'avènement du nouveau roi et requérir leur fidélité[6]. Des gardes sûrs et dévoués veillaient aux portes[7]. Louis dut chercher gîte dans une auberge d'Amboise ; il s'y trouva avec son cousin germain, le comte d'Angoulême, plus âgé que lui de deux ou trois ans seulement[8]; ils se

1) *Tit. orig.* Orléans XII, 829.
2) *Id.*
3) Nic. Gilles : *Annales d'Aquitaine.*
4) Patentes de Charles VIII, fr. 25716, n° 21.
5) *Jeanne de France*, p. 144.
6) Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 49.
7) Saint-Gelais.
8) Le comte d'Angoulême avait vingt-quatre à vingt-cinq ans. Il était fiancé depuis 1481 à Charlotte, fille du duc de Brabant (PP. 44, XL).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lièrent très vite d'une amitié fraternelle : ils dînaient, soupaient, couchaient ensemble [1]. Du reste, Louis prit correctement le deuil [2]. Il ne songeait plus à sa femme ; il ordonna seulement à Chaumart et au clerc Calipel, l'un de ses secrétaires, de préparer le mémoire pour l'annulation de son mariage, parce qu'il comptait en conclure un autre [3].

M. et Mme de Beaujeu éprouvaient de grandes perplexités. Ils ne voyaient autour d'eux que des gens sur la réserve, louvoyant. C'était, surtout parmi les anciens serviteurs, et même parmi les plus fidèles, à qui trouverait une issue. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, tenait bon, mais son frère Georges marchait du côté du duc d'Orléans : Graville attendait [4] et ne se signalait que par l'arrestation d'Ollivier le Daim. Le sire du Bouchage partait pour ses terres [5]. Commines [6], le maréchal de Gié [7] faisait la cour au duc d'Orléans... Tout le monde cherchait, trahissait. Impossible de savoir à qui se fier, car on sentait la partie, du côté d'Orléans, grosse et incertaine. Dunois n'échappait pas au soupçon. Rattaché à la cour par sa femme, Agnès de Savoie, sœur de la reine, ne se laisserait-il pas secrètement séduire ? La reine, à qui devait revenir la garde de son fils, se montrait mécontente ; son maître d'hôtel, Jean Thiercelin, seigneur de la Brosse, qui désirait jouer un rôle, exploitait ce ressentiment, ainsi que Dunois [8]. L'ordon-

1) Saint-Gelais.

2) Il achète à un marchand d'Orléans une robe et un chapeau de deuil (*Joursanv.*, 640).

3) *Jeanne de France*, p. 144.

4) Il reçut 3,000 livres de pension, plus des greniers à sel (ms. Clair, 473, fos 203, 205, 212).

5) B. de Mandrot.

6) Kervyn de Lettenhove.

7) V. notre notice sur lui.

8) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nance de 1374 fixait la majorité des rois à quatorze ans, et Charles VIII, ayant plus de treize ans, la régence ne devait être que momentanée, mais il importait extrêmement de s'assurer la garde du roi, et de composer son conseil.

Anne de Beaujeu, à vingt-trois ans, possédait toutes les qualités de son père, sans ses défauts. Ferme, énergique, très souple, elle seule, dans le trouble général, savait ce qu'elle voulait : elle tenait le pouvoir, elle voulait le garder. Son extrême prudence la détournait des moyens violents. Elle désirait trouver un terrain de conciliation par l'intermédiaire de Dunois. Comme le duc d'Orléans s'entretenait ouvertement avec ses amis, avec Dunois, avec Gié, avec Gaillard, de la dissolution de son mariage [1], Anne, réunie avec M. de Beaujeu et Dunois, manda Michel Gaillard et lui ordonna de régler la situation de Jeanne, M. de Linières s'étant souvent plaint d'avoir la princesse à sa charge. Gaillard crut devoir, en conséquence, tenter une démarche près du duc d'Orléans et lui demander pour la duchesse une maison, avec conseillers, écuyers, demoiselles, chevaux et voitures, selon l'usage; il finit même par exciper d'un ordre formel. Ce fut en pure perte. Louis répondit durement, par un refus absolu [2].

Cependant, le duc, attiré par Dunois dans les intrigues qui s'agitaient autour de la reine-mère, sentit le besoin de ne pas briser ouvertement. Il accepta un logement dans les communs de la basse-cour du château. A peine venait-il de s'y installer, qu'on lui annonça brusquement l'arrivée de sa femme. Soit que Jeanne de France voulût sortir de son abandon, soit plutôt qu'elle cédât aux conseils de sa sœur, elle arrivait de Linières. Son mari éprouva un moment de stupeur,

1) *Jeanne de France*, p. 146. La duchesse mère d'Orléans disait elle-même que ce mariage ne plaisait pas à son fils (*id.*).
2) *Id.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de désespoir. C'était trop; il allait rompre en visière. Vatan, et tous ceux qui se trouvèrent là, le conjurèrent de n'en rien faire ; ils lui montraient l'absolue nécessité de garder les apparences, de ne pas froisser la reine Charlotte, sur qui reposaient toutes leurs combinaisons ; le duc finit par se décider à sortir et à faire mine de recevoir sa femme. Mais à l'aspect de la princesse, il perdit courage. Son visage, si gai, prit une expression extraordinaire. Le sire de Vatan en fut ému. Le sire de Linières, qui accompagnait Jeanne, balbutia quelques excuses... Jeanne monta au château; M. et Mme de Beaujeu l'attendaient et la menèrent dans une chambre, préparée pour elle, au donjon.

Pendant ces quelques instants, le duc réunit à la hâte trois ou quatre de ses principaux conseillers. Tous se montrèrent décontenancés : « Nous voilà, disaient-ils, dans une mauvaise situation. » On émit bien des idées, mais, en somme, on reconnut que, si le duc refusait d'habiter avec sa femme et manifestait ses véritables intentions, s'il laissait soupçonner ses pourparlers, son plan secret d'épouser la fille du duc de Bretagne, qui n'avait encore que sept ans, il se jetait, de suite, dans bien des hasards : déjà, l'on n'était pas très sûr du comte de Dunois : la duchesse d'Orléans paraissait peu satisfaite : la reine, mère de Jeanne, serait furieuse... Il fallait dissimuler, mais on décida d'envoyer au duc de Bretagne des explications confidentielles, pour maintenir ses bonnes dispositions[1]. Bref, le duc monta au donjon partager la chambre de sa femme, et y passa quelques jours. Il débutait par une défaite.

Anne de Beaujeu assura à sa sœur une pension de 10,000 livres, pareille à la sienne, et lui constitua une maison, comprenant, sous le contrôle de Mathurin Gaillard, *auditeur* des

1) Dépositions de Michel Gaillard, de Gilbert Bertrand, citées *Jeanne de France*, p. 149.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comptes, un maître d'hôtel, un échanson, un panetier, un écuyer de cuisine et quelques autres officiers. Louis ne put que gémir, et protester en secret. Beaucoup de ses gens se gênaient moins ; Vatan les en reprit avec force : « Ne comprenaient-ils donc rien ? disait-il. Leur maître se trouvait en ce moment dans un péril plus grand que jamais, que même au temps de Louis XI : à tout prix, on devait dissimuler, ne pas s'éloigner de Mme Jeanne et faire bon visage. » Quant à Louis, il agitait tumultueusement dans son âme les moyens de sortir d'embarras. Dunois, et ses autres amis, ne voyaient que deux issues : se mettre en lieu sûr et briser publiquement ou faire appel à des sentiments de pitié, de compassion. La reine, qu'une vie de compression et de malheur avait épuisée, devenait, chaque jour, plus caduque ; moralement séparée de sa fille Anne et de son fils, elle n'aimait que sa fille Jeanne. Il fallait donc chercher une occasion favorable, s'ouvrir au jeune roi, à Mme de Beaujeu elle-même, leur exposer avec instance la situation, demander la permission de donner à la Maison d'Orléans une princesse capable de continuer la race... Mais lequel de ces deux partis prendre [1] ?

Malgré le deuil de la cour, M. et Mme de Beaujeu imaginèrent de donner de grandes fêtes à Amboise. Autant par goût naturel que par désir de briller aux yeux de la jeune noblesse, Louis d'Orléans s'y jeta à corps perdu. Il accomplit, dans la cour du château, diverses prouesses sur de rudes chevaux : et les applaudissements de l'assistance le proclamèrent *parangon* des écuyers [2]. L'entrée de l'archiduchesse Marguerite, fiancée du roi, donna lieu à mille plaisirs. Le 5 octobre, le duc joûta : son armurier de Blois, Étienne Pannay, vint l'équiper et jeter le dernier coup d'œil sur la perfection de son armure,

1) *Jeanne de France*, p. 149, 150.
2) Saint-Gelais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant que les portiers du château, pourvus de larges pourboires, faisaient fête aux frais du prince. Le duc puise dans sa caisse, un jour 50 écus d'or, un autre 300 ducats d'or (525 livres) ; ce n'était autour de lui que joueurs de *farces* ou de *souplesses*, ménestrels, trompettes, *gallans sans soulcy*[1]. Le duc de Bourbon lui envoie ses ménestrels le 7 octobre, ses trompettes le 14 : plusieurs personnages, qui marqueront, par la suite, pour ou contre lui, s'empressent. Adrien de l'Hôpital, seigneur de Soisy, qui, cinq ans plus tard, le fera prisonnier, lui offre un faucon ; le sire d'Albret, son rival futur, un cheval, ainsi que le marquis de Montferrat, le vicomte de Narbonne, le Breton Olivier de Coetmen et le sire de Croy ; l'archevêque de Reims et l'évêque d'Orléans des faucons ; le maréchal de Bourgogne douze épées... Le roi lui donne un cheval. Le duc fait des présents analogues à son écuyer Ruscigny (bâtard de Pons), au sire de Caumont[2].

Sans trancher les questions brûlantes, l'on arriva ainsi à une sorte d'accord que le roi, la reine-mère, les ducs d'Orléans et de Bourbon signèrent sur une simple feuille de parchemin, pour instituer un conseil, où entrèrent des éléments assez disparates. Autant qu'on pouvait en juger parmi tant d'intrigues et de situations indécises, les sires de Beaujeu, des Querdes, de Baudricourt, du Lau, et l'évêque d'Albi y représentaient, avec modération, d'ailleurs, les principes classiques de Louis XI et d'Anne de Beaujeu ; les sires d'Albret, de Dunois, de Richebourg, de Comminges, la réaction contre l'ancien régime : les sires de Torcy, de Gié, de Genlis, le juste milieu. En tout cas, parmi les nouveaux gouvernants se trouvaient des noms bien compromis sous le règne précédent, du Lau, Torcy, Albi, Gié, sans parler du sire de Beaujeu. A ce premier

1) *Jeanne de France*, p. 151.
2) Comptes d'octobre-décembre 1483 (*Tit.* Orléans XII, 823, 824).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noyau vinrent peu à peu s'ajouter d'autres membres, le sire de Saint-Vallier, l'évêque de Périgueux (Geoffroy de Pompadour), Commines[1], apportant de nouveaux éléments d'intrigues. D'autres personnages, sans titre bien régulier, vinrent aussi délibérer et voter, personnellement, comme l'évêque de Coutances[2] et le sire de Boissy, ou à la suite d'un prince, comme le sire de Culant avec le duc de Bourbon, le sire de Vatan avec le duc d'Orléans[3]. Le 14 octobre, le duc d'Orléans prêta solennellement hommage au roi et reçut l'ordre de Saint-Michel. A cette occasion, il étendit ses gratifications à toute la maison du roi, et à trois pages du duc de Bretagne[4]. René d'Alençon, son cousin, récemment sorti de prison et rentré en possession de ses biens, prêta hommage deux jours plus tard, le 16[5], après avoir fait, à Blois, une visite solennelle à la duchesse d'Orléans, avec un grand seigneur breton, le sire de Gavre[6]. La Bretagne commençait à percer partout. Le jour de son hommage au roi, Louis reçut du duc de Bretagne un grand cheval moreau, comme gage d'amitié. Il donna aussitôt l'ordre de réunir une quantité des excellents vins de la Loire, quatre-vingt dix poinçons de vin blanc ou *clairet*, six tonneaux de vin blanc, et de les expédier par bateau

1) Commines était « fort privé du duc d'Orléans »; aussi M. Kervyn de Lettenhove croit-il pouvoir attribuer à l'influence du duc l'entrée des trois nouveaux venus. Cependant l'évêque de Périgueux était aumônier du roi et fut même chargé, avec les sires de Maillé et du Fou, deux ardents royalistes, de faire l'inventaire de Charlotte de Savoie (*Vente d'autogr. du 10 mai* 1886, Eugène Charavay, n° 49).

2) L'évêque de Coutances était président de l'échiquier de Rouen et pensionnaire du roi. C'est lui qui, en 1484, présida les États de Normandie (Clairamb. 473, f° 203).

3) *Journal de Jehan Masselin*, p. 122, 124.

4) Compte cité, Orléans XII, 823.

5) Bry de la Clergerie, *Histoire du Perche*, p. 352.

6) 11 octobre. La duchesse les fit recevoir au son de la musique (*Tit.* Orléans XII, 823).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en Bretagne, sous la conduite d'un écuyer de cuisine. Il envoyait, en même temps, par terre, l'écuyer Gilbert Bertrand, seigneur de Lys-Saint-Georges, un de ses jeunes confidents, mener au duc de Bretagne, avec une certaine ostentation, un grand cheval et une grande jument *baiarde* [1]. Louis XI n'existait plus...

Autre conséquence du nouvel état de choses : Marie de Clèves demeurait à Blois, délaissée. Inquiète des allures de son fils, elle s'agitait sans se rendre compte encore de la situation nouvelle. Elle adresse à son fils le lieutenant de Blois, Simon Musset, son secrétaire Salmon : elle-même se rend à Amboise accompagnée d'un tabourin. Elle écrit à sa belle-fille, Jeanne de France. Pendant que son fils expédie des présents en Bretagne, elle envoie des pots de confiture de coing à Jeanne et à la reine [2]. Elle continue sa vie de dévotion, elle reçoit des tabourins et « un petit allemand » ; le bâtard de Ravenstein retourne dans son pays [3].

Cependant Anne de Beaujeu connaissait, par ses agents à Nantes, les voyages de Chaumart [4]. Pour secouer le réseau d'intrigues qui l'enlaçait, elle prit un parti énergique : elle enleva le roi et l'emmena loin de la reine-mère, dans les domaines du duc d'Orléans. Le 10 octobre, elle lui avait déjà fait faire une visite à Marie de Clèves. Le 17, la cour quitta Amboise pour Chaumont-sur-Loire, domaine des d'Amboise ; elle arriva le 19 à Blois, et n'en partit, le 9 novembre, que pour se rendre à Beaugency, chez Dunois, où elle se fixa. Ces déplacements donnèrent lieu à une suite ininterrompue de fêtes [5].

1) Compte, *Tit.* Orléans XII, 823, 824.
2) *Tit.* Orléans XII, 824, 825.
3) *Id.* et 823.
4) Voyages mentionnés, *Id.* 825.
5) Saint-Gelais : *Itinéraire de Charles VIII*, par M. Pélicier : Pat. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut la faiblesse même de la régence qui la sauva. Les princes, coalisés pour satisfaire leur appétit, crurent pouvoir tirer bon parti, par des intrigues chacun de leur côté, de ce fantôme de gouvernement; leur union, cependant, pouvait devenir définitive d'un instant à l'autre. La formule était toute trouvée : elle consistait à réclamer les États généraux ; bonne jadis, au temps de la guerre du Bien public, à plus forte raison pouvait-elle servir encore. Le gouvernement risquait beaucoup en laissant cette arme dans la main des princes. Une fois hors d'Amboise, Anne de Beaujeu jeta délibérément pardessus bord tout ce qu'elle ne put conserver. Elle remit une partie de la taille[1]. On circonvint le duc de Lorraine, qui réclamait la Provence; on lui promit une justice rapide, on lui laissa entrevoir un appui pour ses prétentions sur Naples[2]. Le duc de Bourbon se montrait jaloux de son cadet : on le combla, on lui maintint toutes ses pensions et le gouvernement du Languedoc, on le nomma connétable, lieutenant général du royaume[3]. Ce fut alors au duc d'Orléans et à ses amis d'envier les faveurs du duc de Bourbon[4]; on dut les satisfaire. Tout d'abord, le prince d'Orange, Jean de Chalon, banni par Louis XI en 1477 sous l'inculpation de lèse-majesté, rentra dans ses domaines[5]. Mais les confiscations prononcées par

Louis d'Orléans, datées de Beaugency le 24 novembre, et confirmant un acte de sa mère (Bibl. de Blois, n° 1508).

1) Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 54.

2) Bernier, *Reg. des séances du Conseil de Charles VIII*, p. 30.

3) Ordonnance datée de Blois même, 23 octobre (La Mure, II, 329).

4) Saint-Gelais.

5) Quittance du 4 février 1483-4 (Collection Bastard, 952). Le roi avait mis l'embargo sur la rente de 1,300 liv. qu'il touchait sur le duché d'Orléans (Collection Bastard, 943 : quittance de Jean de Daillon). Cette rente de 1,300 liv. était la dot constituée à sa grand'mère, la comtesse d'Étampes, par Charles d'Orléans. Le prince d'Orange, de peur de nouvelle mésaventure, s'empressa de la vendre. Guyot Pot l'acheta en 1484 (*Tit.* Pot, 77).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XI profitaient à bien des gens puissants ou intrigants, tels que Gié, Commines, Guyot Pot, du Bouchage, qui ne se souciaient guère de les voir abolies : de là, d'autres difficultés. Il fallut sacrifier d'anciens serviteurs. Une ordonnance, rendue à Blois, le 4 novembre, confirma au duc d'Orléans dans ses domaines la jouissance des gabelles et lui conféra le revenu des amendes, forfaitures et confiscations[1]. Le 21 novembre, à Beaugency, le roi ajouta la gabelle de Selles en Berry[2]. Le 22, il donna au duc une compagnie de cent lances, retirée au sire de la Gruthuze[3], le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France[4], c'est-à-dire la clef du royaume, et, de plus, 24,000 livres de pension, soit, par an, un total de 44,000 livres d'émoluments[5]. Louis d'Orléans, en vertu de l'ordonnance du 4 novembre, réclama aussitôt les dépouilles d'Olivier le Daim[6], comme ressortissant de son duché. Anne n'avait pas osé braver trop ouvertement l'animosité publique, déchaînée contre Olivier : le triste personnage, que, si peu de temps auparavant, tout le monde caressait, que la duchesse d'Orléans appelait *son cher ami*, auquel le parlement adressait des suppliques[7], avait été arrêté et confié à la garde du sire de Graville[8]. Anne cherchait à le sauver, comme Étienne

1) Moreau, 405, 81 : *Tit.* Orléans XII, 821. Le roi lui confirma aussi le privilège de nommer aux offices royaux dans le comté de Blois (Moreau, 405, 68).

2) X^{1a} 3921, 205 : Orléans XII, 822.

3) Ordonnance contresignée du duc de Bourbon, des comtes de la Marche, de Clermont, de Dunois, des maréchaux de Gié et de Baudricourt (K. 72, 78).

4) *Ordonnances*, XIX, 152.

5) *Tit.* Orléans XII, 833 (environ la valeur de 1,100,000 francs de notre monnaie).

6) N. Valois, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1882, p. 620, n° 2. Il sollicitait pour sa sœur Anne, à qui il ne donnait que 300 livres de pension, l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers (Orléans XII, 823, 828).

7) X^{1a} 9323, f° 36.

8) *Joursanv.*, 189.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loup, comme leur ami Henry de la Rivière[1]; mais Louis d'Orléans guettait âprement sa proie; il multiplia les démarches près du roi, surtout près du parlement[2]. Le parlement se montra inflexible, et fit pendre Olivier, sans même avertir le roi. Dunois obtint le gouvernement de Dauphiné, avec 3,960 livres de pension annuelle et une compagnie de cent lances[3]. Les intrigues, les jalousies croissaient chaque jour, au point que le comte d'Angoulême, excédé, et d'ailleurs grassement pourvu[4], partit pour Romorantin, d'où il se retira en Angoumois[5].

A Amboise, la reine restait seule avec sa fille Jeanne. A Blois, Marie de Clèves continuait ses démonstrations épistolaires; elle écrivait au grand bâtard de Bourgogne, au bâtard Baudouin, au comte de Saint-Pol (Guyot Pot), à Denis Le Mercier, à Vatan, à l'évêque de Coutances, à la reine, à Jeanne de France[6].

Tout d'un coup, le 24 octobre, le roi signa à Beaugency des ordres pour réunir, le 1er janvier, les États généraux[7].

Les mécontents ne manquèrent pas de revendiquer la paternité de cette grande mesure[8].

Les historiens ont pu aussi en attribuer, non sans raison, le

1) Pélicier, p. 55.

2) Il y envoie le sire de Saint-Père-Avy, pour suivre l'affaire (Orléans XII, 824. Cf. Pélicier, p. 55, note).

3) Pélicier, p. 57.

4) 14,000 livres de pension et une compagnie de cent hommes d'armes (Saint-Gelais).

5) Saint-Gelais.

6) Orléans XII, 824.

7) Hérelle, *Documents inédits sur les États généraux*, p. 84. La lettre adressée au bailli de Vermandois mentionne bien l'avis conforme des princes, mais elle n'est contresignée que des membres royalistes du conseil ou du *tiers parti*, duc de Bourbon, comtes de Clermont, de Dunois, de Marle, de Comminges, évêques d'Albi, de Périgueux, de Coutances.

8) Kervyn de Lettenhove, *Lettres et Négociations de Ph. de Commines*, II, 30.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mérite au duc d'Orléans, au conseil ou à tout autre. En fait, le gouvernement en prit et en garda l'initiative, et ne manqua pas de se l'attribuer en toute occasion[1]; comme pour mieux accentuer la suprématie royale, il fixa à Orléans le siège des États, et les ordres partaient de Blois. Cette grave nouvelle en effaça presque une autre, fort grave aussi pour les princes : la mort de la reine, survenue à Amboise le 1er décembre.

Pendant qu'Anne de Beaujeu prenait le gouvernail d'une main si solide, Louis, enivré, s'épuisait en intrigues superficielles et en plaisirs; il se préoccupait beaucoup d'étaler l'appareil de sa puissance.

Les élections eurent lieu à la fin de novembre. Dans l'apanage, sous l'impression des événements, elles donnèrent des résultats favorables au duc : un fonctionnaire entreprenant et hardi, le lieutenant du gouverneur, Robert de Foville[2], devint même le député de la noblesse d'Orléans. Dans le royaume, elles furent purement royalistes, comme on pouvait s'y attendre. Au reste, Anne de Beaujeu ne s'était point privée de soutenir ses amis et de peser sur les opérations. Ainsi, le roi, commençant à recevoir les « ambassades » des *bonnes villes* et l'hommage de leur fidélité[3], reçut, le 24 octobre, l'ambassade de la province de Bourgogne, où figurait le sénéchal de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de La Roche. Chef de la famille Pot, Philippe ne mentait pas à sa race : tenu sur les fonts baptismaux par le duc Philippe de Bourgogne, il

1) Patentes du 8 mars 1484, fr. 25716, n° 21.

2) Lemaire, *Antiquitez...*, p. 245. Il était en mauvais termes avec la ville, et avait soutenu contre elle un procès en 1460, se prétendant exempt de la taille des gens d'armes (Arch. municip. d'Orléans, CC. 666).

3) L'ambassade de Troyes traverse Orléans, le 5 octobre, celle de Rouen le 15, celles de Boulogne, de Sens le 2 janvier (Arch. municipales d'Orléans, CC. 669). — Les ambassadeurs de Bruges passent le 7 septembre, ceux de Venise le 27 novembre (*id.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

occupait, dès sa naissance, une place importante; nous le voyons armé chevalier à Rupelmonde, en 1452, échanson du duc de Bourgogne, puis chambellan, chevalier de la Toison d'Or, l'un des coryphées de la fameuse *fête du faisan*, l'un des compagnons de voyage de son maître en Allemagne[1], gouverneur de Lille, de Douai, d'Orchies, bref l'un des premiers personnages de la cour de Bourgogne. C'est lui que le comte de Charolais chargea des négociations avec l'Écosse, lors de la guerre du Bien public[2]. Le 6 juin 1476, il parle encore avec dédain de la France[3] : mais à la chute de Charles le Téméraire, il porta son dévouement au vainqueur, avec assez d'empressement pour obtenir, à la fois, les fonctions de grand sénéchal et de chambellan royal[4], le don du palais des ducs à Dijon, ancienne demeure de ses maîtres, et des terres considérables, Saint-Roman, Rouvres, Guéry, confisquées sur la famille de Chalon[5]. Marie de Bourgogne, au chapitre solennel de la Toison d'Or, en 1481, le fit rayer de l'ordre[6] : mais Philippe, qui était homme de beaucoup d'esprit[7], se dispensa de comparaître. Il se trouvait aujourd'hui le plus grand seigneur de Bourgogne, et, à l'orgueil de la race, il ajoutait le prestige de l'opulence, d'un grand commandement, d'une grande influence :

« Cujus fama perennis eat !
Sanguine clarus erat, præclarus moribus, ingens
Consilio, magnus martis et imperio »,

a-t-on pu écrire de lui[8]. Lorsqu'il vit la réaction se déchaîner contre les favoris de Louis XI et une ordonnance décider la

1) *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, II, 188-189, 236, 242.
2) Commines, édition Lenglet Dufresnoy, pièces, II, 461.
3) Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, II, 191, 222.
4) 21 septembre 1477 (fr. 6983, 401).
5) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1856, p. 109, cités par Pélicier : K. 72, 9.
6) K. 1710.
7) C'est un des auteurs du fameux recueil des *Cent nouvelles*.
8) Épitaphe de Philippe Pot (mort en septembre 1494), dans l'église de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

restitution des biens confisqués, il organisa une ambassade collective près du nouveau gouvernement, au nom de toute la province de Bourgogne, se mit à la tête, avec l'abbé de Citeaux, et se fit l'homme de Mme de Beaujeu. Ce n'était point un secours à dédaigner. Le roi signa une lettre qui confiait aux États de Bourgogne le soin d'élire les députés bourguignons, et qui les priait d'élire Philippe Pot et l'abbé de Citeaux. Par ce procédé spécial, l'issue des formalités électorales répondit au programme. Une décision royale du 4 novembre maintint Pot dans ses fonctions et dans la plupart des biens donnés par Louis XI[1], malgré l'ordonnance générale sur la matière. Ces procédés électoraux du gouvernement, on en retrouve la trace dans les mesures générales prises pour les élections. Les électeurs, convoqués *in globo*, pour élire des membres des trois États, paraissent avoir voté ensemble ; pour la première fois, le peuple des campagnes[2], très calme et très royaliste, apporta son vote. Son intervention écrasait les intrigues à craindre dans le monde spécial du clergé, de la noblesse ou de la bourgeoisie. Au reste, la grande force d'Anne de Beaujeu, dans ses expédients électoraux était de répondre à l'attente de l'esprit public. Sans doute, tout le monde réclamait les États généraux, mais personne n'y tenait, surtout personne n'y croyait. Le parti des princes, qui parlait bien haut des États, ne cherchait qu'un moyen de

Citeaux (V. Alex. de Laborde, *Les Monuments de la France*, pl. CCXV : Hennin, t. VII; ms. Clair. 942, f° 69. Clairambault reproduit aussi, f° 69, la tombe de Regnier Pot, mort en 1430, et de Jacques Pot, son fils, chambellan du roi, mort en 1420, tous deux enterrés à La Roche, et un *ex-voto* de Philippe Pot, à Notre-Dame de Dijon, où Philippe est représenté à genoux devant l'image de la Vierge).

1) Pélicier, p. 62.

2) Pélicier. Sur les élections de 1483, il faut consulter le mémoire de M. Paul Viollet, publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1866, p. 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troubler le pays, de battre en brèche le gouvernement. Dans l'état de décentralisation extrême et de rivalités locales où se trouvait la France, l'idée de quelque assemblée de contrôle, permanente, sur le modèle anglais, semblait une pure chimère; elle pouvait bien germer dans certains esprits réfléchis et philosophiques, surtout parmi le clergé, mais les partisans les plus avoués d'une monarchie tempérée déclaraient surannée la forme des États généraux; ils l'accusaient de ne plus répondre à rien, la noblesse et le clergé étant devenus des annexes, des satellites du pouvoir royal, et ne représentant plus un frein sérieux[1]. Ainsi Anne de Beaujeu pouvait hardiment conquérir les États. Dans les conférences tenues à Cléry dès le début de décembre, le gouvernement arrêta le programme de réformes dont il comptait les saisir[2]. Il ne resta plus qu'à sonder et à préparer individuellement l'esprit des députés, ce à quoi l'on ne manqua pas[3].

Pendant ce temps, le duc d'Orléans chassait[4]. Le 10 décembre, au lendemain de la mort de la reine, il manda toute sa maison et fit à Orléans une entrée solennelle, sans sa femme, escorté, comme un monarque, non seulement par ses gentilshommes et les tabourins ou ménestrels de la ville, mais par les trompettes du roi, par les plus grands seigneurs de France, le duc de Lorraine, le sire d'Albret, le comte de Dunois, les deux bâtards de Bourgogne, le maréchal de Gié.

La veille, les habitants d'Orléans, réunis d'urgence, avaient décidé d'offrir à leur prince la valeur de 500 marcs de vaisselle d'argent à *ouvrer* à sa convenance[5]; les procureurs s'ex-

1) V. pour plus de détails à ce sujet notre livre : *Les origines de la Révolution au commencement du* XVIe *siècle. — La veille de la Réforme.*

2) Pélicier, p. 63.

3) Saint-Gelais.

4) Il avait envoyé chercher ses oiseaux à Blois (Orléans XII, 825).

5) Charlotte de Savoie légua à sa fille Jeanne de France 200 marcs d'argent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cusaient de ne pas proposer davantage, l'entrée de « la dauphine », les exemptions sur le sel et les nouveaux acquêts et francs-fiefs ayant obéré les finances municipales au point de nécessiter un supplément de contribution. Les habitants formulèrent, par un vote, leur désir de « monstrer la grant amour et affection qu'il ont tousjours eue et ont envers mondit seigneur le duc d'Orleans, leur seigneur naturel », et de recommander la ville à ses bonnes grâces[2].

Anne de Beaujeu n'encouragea point les vues qui triomphaient à Orléans. Brusquement, sous prétexte d'épidémie, le roi fit prescrire aux députés de se réunir à Tours. L'ordre fut envoyé avec circonspection, et d'abord dans les provinces éloignées : il partit pour Lyon le 10 décembre[3], mais il n'arriva à Compiègne que le 24[4]; les députés bourguignons ne le connurent qu'en route, bien après Noël. Anne, sans entrer à Orléans[5], ramena le roi à Blois, et, de là, le 20 décembre à Amboise[6], d'où il autorisa, quatre jours plus tard, la ville d'Orléans à s'imposer extraordinairement de 12,000 livres; le gouvernement saisit cette occasion de rappeler l'ancienne loyauté de la ville envers la couronne[7]. La leçon ne fut pas perdue.

de vaisselle « pour luy ayder a soy emménager ». (*Hist. de Charles VIII*, p. 363).

2) *Compte de ville d'Orléans* de 1483 (Arch. mun. d'Orléans).

3) Pélicier, p. 64.

4) *Les Archives de Compiègne*, par M. H. de l'Épinois. Les élections avaient eu lieu à Compiègne le 25 novembre (*id.*)

5) Il avait été question, à deux reprises, d'une entrée du roi à Orléans, car, le 9 septembre, un fourrier royal et, le 8 octobre, un maître d'hôtel vinrent s'informer de l'état sanitaire. On avait pu s'assurer des murmures du peuple d'Orléans contre les tailles. Quant à l'épidémie, l'entrée du duc, les passages des ambassadeurs, les allées et venues du sire de Saint-Germain, de Thierry de Clèves, de Pierre Salat et autres prouvent assez qu'on y prêtait peu d'attention.

6) *Itinéraire* de M. Pélicier.

7) *Compte de ville d'Orléans*, de 1483.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII

1484

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Au commencement de 1484, la France se trouve dans un état d'esprit bien digne d'attention. Une clameur d'angoisse s'élève : « Se n'estoit Dieu qui conseille les povres et leur donne pacience, ilz cherroient en desespoir », dit le *Rozier historial;* et ce cri de désespoir, presque menaçant, percera, par exemple, dans les vers d'un des nouveaux députés, le breton Meschinot :

« Les loups sont mis gouverneurs des oueilles !
Fut-il jamais, nenny, choses pareilles ?... »

Dans un poème qui obtint un vif succès, *Les Lunettes des Princes*[1], Meschinot, comparant, comme Fénelon, l'office des rois à celui des bergers, va même parler plus haut du peuple. Le *vilain* est-il vil, lui qui nourrit tout le monde ? Devant Dieu, le paysan vaut un monarque ; ici-bas, il a tous les droits. Dans son âpre satire, Meschinot frappe les gens de justice et jusqu'au pouvoir royal..... Oui, une rumeur sourde et profonde réclame, de toutes parts, la paix, des réformes, des économies. Le gouvernement d'Anne de Beaujeu, sans cesse préoccupé de lutter pour l'existence, ne pourra rien accorder ; il lui faudra, pour vivre, la guerre, le maintien des abus, beaucoup d'argent. Plus tard, quand Charles VIII pourrait aisément répondre aux vœux du pays, il n'y songera pas, il s'embarquera, au contraire, dans de folles expéditions ! Et le courant, ainsi, ne

1) Imprimé à Nantes, en avril 1493, par Et. Larcher, rue des Carmes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fera que s'accentuer, jusqu'en 1498 ! Pourtant, il restera toujours pacifique. Le peuple français, à cette époque, candidement dévoué à son roi et à son Dieu, n'a aucune foi dans la valeur des moyens violents : il ne croit qu'aux principes intellectuels de gouvernement. C'est à son roi qu'il parle et qu'il s'adresse, au roi, incarnation vivante de la divine Providence, qui tient dans sa main la paix et la tempête.

Le peuple et son roi contractent, ainsi, malgré les événements, une union de plus en plus directe. En convoquant des États pour 1484, la régence n'avait pas à craindre l'explosion violente des vœux passionnés qui lui arrivaient déjà de toutes parts. Elle craignait seulement de voir s'établir, entre le roi et le peuple, un milieu factice, accessible aux intrigues, à l'influence des princes, aux considérations d'intérêt personnel. C'est pourquoi, au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux élus, elle se préoccupait de leur suggérer leur attitude [1] ; aux principaux personnages, la sœur du roi fit tenir à l'oreille le langage des intérêts privés ; à la masse parlementaire, elle opposa la doctrine pure du pouvoir populaire, consacré par le pouvoir royal de droit divin.

L'assemblée qui se réunissait à Tours représentait des idées moyennes, assez homogènes : la noblesse y figurait généralement par la petite noblesse, le clergé comptait assez peu d'évêques, le tiers état un certain nombre d'hommes d'étude et d'esprit distingué : bref, c'était une sorte de cénacle de littérateurs et d'hommes de goût, où l'on vantait l'exemple des Romains, les lois romaines, les mœurs romaines, où l'on citait couramment Ovide, Juvénal. Le corps le plus disert, le clergé, y exerçait une influence prépondérante. On choisit pour président Jean de Villiers de la Groslaye, évêque de

1) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lombez et abbé de Saint-Denis, devenu plus tard cardinal et ambassadeur, esprit cultivé et fin, mais cupide ; ses mœurs firent scandale jusque dans l'entourage d'Alexandre VI, et pour alimenter sa magnificence il scandalisa aussi la France par des procès avec les moines de son abbaye, qu'il laissait mourir de faim [1]. La Groslaye n'apporta à la direction des débats qu'un objectif, son ambition personnelle, et il en vint ainsi, plus d'une fois, à trahir la confiance des députés. L'assemblée elle-même montra constamment de la tenue, du tact, de la convenance, un esprit d'ordre, un zèle consciencieux : elle travailla beaucoup, et en silence, mais elle ne devait jamais perdre le cachet de son origine, — à la fois pétrie d'excellentes intentions, et timide, timorée, en proie à des intrigues secrètes et à des passions. Beaucoup de députés n'étaient pas bien riches : ils ne tardèrent pas à éprouver le vif désir de rentrer chez eux. Sur beaucoup, l'influence du prince puissant dans leur province dominait. Ainsi le duc de Bourbon, par son immense fortune et ses vastes domaines, comme duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comme gouverneur du Languedoc, parut de suite tenir une très grande place, et son lieutenant général en Languedoc, l'évêque d'Albi, ne tarda pas à devenir le membre du conseil le plus familier des États.

Le clergé, qui allait régir l'assemblée, se trouvait, lui-même, gêné par les allures des évêques-députés. Parmi des prélats pieux et distingués, l'élection n'amenait guère que des évêques remuants, politiques, ambitieux, de tenue compromettante : l'évêque de Lombez ; Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, attaché par ses origines et sa famille au parti des princes et bientôt *leader* de leur parti ; Antoine de Chalon, évêque d'Autun, naturellement acquis au prince

1) Félibien, *Hist. de Saint-Denys*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Orange ; André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, breton, ami intime du cardinal de Bourbon, caractère prudent et circonspect, porté vers la cour ; les évêques de Poitiers et de Luçon, assez incolores ; Pierre Cadoret, ancien aumônier et âme damnée de Louis XI, pourvu par le pape de l'archevêché de Bourges, mais vivement combattu par son chapitre, qui refusait de l'admettre ; Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, remuant, ambitieux, etc. La cour comptait des amis, spécialement la députation de Paris, presque entièrement dévouée à sa cause, la députation de Bourgogne, dirigée par Philippe Pot, ou des hommes comme le sire de Castelnau de Brétenoux, anciens agents de Louis XI, compromis dans son souvenir. Louis d'Orléans retrouvait, au contraire, plusieurs victimes de Louis XI : le vicomte de Polignac, Antoine de Montchenu, l'évêque d'Angoulême, bâtard du connétable de Saint-Pol... ; des amis personnels, Guillaume de Montmorency, député de Paris, Guillaume Le Fuzelier, député de Senlis, Charles de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, gendre du comte d'Angoulême... Grand propriétaire en Normandie, appuyé par le duc d'Alençon, Louis pouvait aussi compter sur la députation de Normandie. La Normandie tenait, dans le royaume, une place un peu à part. Dans la crise générale, elle continuait à prospérer, et mille monuments somptueux témoignaient de sa grandeur, de sa vitalité. Les autres provinces la jalousaient, et elle se plaignait, au contraire, qu'on lui réservât dans les impôts une trop large part ; elle tenait beaucoup à son autonomie, à ses libertés locales, à son régime d'États, fruit d'un usage immémorial, confirmé par les rois, enraciné dans les mœurs. Elle aurait aimé et comprenait facilement un régime représentatif ; tout la disposait à prendre au sérieux la convocation des États, et à seconder les idées libérales ou indépendantes. Sa députation possédait, d'ail-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs, un porte-parole et un homme de plume, en la personne de Jean Masselin, docteur en tout droit, chanoine de Rouen, doyen élu du chapitre. Masselin passait, en Normandie, pour l'aigle de la chaire, pour un orateur très élégant, dévoué au bien public, en état de haranguer des rois et des princes [1]. Le parleur, en bon normand, se doublait d'un homme d'affaires actif et entendu, d'un citoyen généreux (en 1500, il donna une table d'argent pour le maître-autel de sa cathédrale). Masselin arrivait certainement à l'assemblée avec l'intention d'y jouer un rôle actif; il se donna même la peine d'écrire, sous forme de *journal*, une sorte de procès-verbal des réunions [2]. Ce coryphée du parti parlementaire aurait aimé à voir les États se perpétuer et ouvrir à son talent quelque vaste horizon. Quand il fallut en faire son deuil, il revint à Rouen, simple doyen; quelques années après, Georges d'Amboise le prit pour vicaire général et pour représentant dans le gouvernement de la province. Masselin, en cette qualité, eut à convoquer chaque année les États de Normandie, et put donner libre carrière à ses goûts parlementaires; mais, par un phénomène assez fréquent, une fois à la tête de l'administration, il inaugura les allures les plus autoritaires et, notamment, le système des candidatures officielles [3]. Il aurait pu prétendre, sous le règne de Louis XII, aux plus hauts emplois, si la mort ne l'eût frappé, le 25 mai 1500.

Guillaume de Montmorency, ancien chambellan de Charles d'Anjou, ne manquait pas de prestige parmi la noblesse, comme « premier baron de France »; mais il appartenait, en politique, à l'école de Guyot Pot, dont il allait épouser la fille

1) *Chronicon Archiepiscoporum Rothomagensium* (lat. 5659).
2) Publié par Bernier (*Collection des documents inédits*).
3) V. sa lettre du 14 janvier 1497, *anc. st.* (Arch. munic. de Rouen, 228, 1). Cf. fr. 26103, 865.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 17 juillet suivant. C'est dire qu'il s'appliquait à ménager tous les partis, pour son profit. L'amitié de Louis d'Orléans ne l'empêcha pas d'accepter le titre de chambellan du roi. Il était issu du second mariage de Jean de Montmorency, et seulement son troisième fils; après la mort de sa mère, il soutint divers procès contre son demi-frère aîné Louis, auquel, en 1483, il arracha définitivement la baronnie de Montmorency, pour laquelle il rendit hommage au roi en 1484 [1]. Un procès pour la terre de Damville, qu'il revendiquait également, le mit aux prises avec Guyot Pot, acquéreur de ce domaine [2]; se sentant affaire à forte partie, Guillaume s'en tira en épousant Anne Pot. En somme, le terrain mouvant des États de 1484 devait singulièrement favoriser les entreprises des gens hardis. En usant habilement de leurs influences particulières, en se maintenant sur le terrain parlementaire, en se présentant comme des victimes de Louis XI, les princes pouvaient profiter de la situation. Malheureusement pour eux, la mort de la reine anéantit une sorte de tiers parti qui semblait se rallier autour de son nom [3], et Louis d'Orléans, lancé dans la lutte sans contrepoids, sans expérience, perdit la mesure : on eût dit que tout lui était dû; au lieu de diriger le mouvement, de se mêler au travail des États, d'étudier leurs vues, leurs besoins, il y demeura étranger. Ses airs de protecteur, ses

1) Il arguait d'une donation spéciale de son père (Désormeaux, *Histoire de la maison de Montmorency*, t. I, p. 394; Du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 241; preuves, p. 258, 259).

2) V. ci-dessus, t. I, p. 345.

3) Jean Thiercelin, seigneur de la Brosse, chambellan et exécuteur testamentaire de la feue reine, était capitaine de Chinon. Il dut donner sa démission, et fut remplacé, le 26 février 1484, par le sire de Beaujeu lui-même. (*Autogr.* de la Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg, I, t. I, n° 45). Thiercelin jouait un grand rôle dans ces combinaisons. La Thaumassière, dans la notice qu'il lui consacre (*Hist. du Berry*, p. 931), le qualifie même de « gouverneur de Louis, duc d'Orléans ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

goûts de parade, ses allures hautaines achevèrent de donner aux bons députés l'impression d'un esprit bien vide et bien vain : Anne de Beaujeu n'eut qu'à laisser aller le prince pour le perdre.

Louis précéda les députés à Tours, et, laissant le duc de Bourbon s'établir au Plessis avec le roi et les Beaujeu, il prit son logis au cœur de la ville, près de Saint-Julien [1], afin de continuer tout à son aise la vie de plaisir et de frivolités, qui lui avait si bien réussi à Amboise, devant des jeunes amis ou des courtisans condamnés à tous les enthousiasmes par le souvenir de leur passé. Il se fit apporter l'orfèvrerie ducale [2]. Le 1er janvier, il débute en faisant distribuer par le bâtard Fricon des étrennes (70 sous) « aux fillettes de joye » du pays [3]. Ménestrels, trompettes, huissiers et portiers du roi, ménestrels de la feue reine, du cardinal de Bourbon, du duc de Lorraine, trompettes des ducs de Lorraine et de Bourbon viennent lui apporter leurs vœux et leurs aubades [4]. Le jour de l'entrée du roi, tous les pages du duc d'Orléans sont élégamment habillés à neuf, de velours noir [5].

Le jeune duc s'était formé une garde personnelle de vingt-quatre archers, grassement payés (chacun d'eux recevait 4 livres 10 sous par mois), sous les ordres de Gilbert, Bertrand, seigneur du Lys-Saint-Georges, pensionnaire pour 220 livres, outre les gages [6]. Il mit en réforme plusieurs anciens serviteurs de sa mère [7], Griboval, souverain maître des

1) Masselin.
2) Orléans XII, 825.
3) Orléans XII, 831.
4) Orléans, 831.
5) *Joursanv.*, 191.
6) Orléans, 830.
7) « ... Du tems que elle (la duchesse mère) avoit l'administracion de mond. s. le duc son filz. . », porte le compte de janvier-mars 1484 (Orléans, 832). Le duc affirme sa prise de possession : il ordonne de relier les comptes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eaux et forêts [1], le médecin Jean Burgensis [2], le trésorier général Jean Vigneron [3], Mme d'Arbouville [4]. On voit reparaître le vieux Philippe de Hédouville, seigneur de Sandricourt [5], l'ancien premier maître d'hôtel de Charles d'Orléans, et surtout son fils, jeune ami du prince. La vie bruyante continue tout le mois. Le 7 janvier, représentation de farces... C'est à qui fera hommage de chiens, d'oiseaux, de chevaux... Le jour des Rois, la fève échoit à Jean de Brilhac [6]. Le 18, grandes joûtes au Plessis-les-Tours, devant le roi [7]; Louis d'Orléans vient se mettre sur les rangs, entouré des héraults et *poursuivants* royaux, et des trompettes du duc de Bourbon. Le lendemain 19, Louis, pendant un concert de trois musiciens, reçoit son garde de Villers-Coterets, Pierre Goget, qui accourt porter une grave nouvelle : des loups-cerviers mangent les daims. Louis envoie chercher à Blois un de ses

confirme un don fait par sa mère au capitaine de Montils-les-Blois, Henri de Vissel, pour son mariage (Orléans, 825); confirme, le 14 janvier, Pierre le Gros, portier du château de Blois, dans son office (*Coll. Hérald.*, 1657). Pierre le Gros exerçait ces fonctions sous Jean de Dampierre, appelé aussi Jean le Breton, maître-portier et garde des clefs, qui fut maintenu (Comptes divers : *Collège Hérald.*, nos 526, 1648 et suiv.). Geoffroy Cotereau fut nommé concierge de Blois, par pat. du 14 octobre 1484. Bertaut de Villebresme devint auditeur des comptes au mois de février; Denis Musset, avocat à Blois, redevint conseiller au mois de juin (Bibl. de Blois, nos 1510, 1512 1513). A la fin de 1484, nous trouvons Roulequin Œillet, concierge du château, et Étienne Cardière, jardinier (Orléans, 830).

1) Et maître d'hôtel de la duchesse; remplacé par Gilles des Ormes (*Condition forestière de l'Orléanais*, p. 310). Il continua à recevoir 200 liv. par an et à rendre quelques services.

2) Jean Hurault, Jean Salmon, ainsi que divers officiers inférieurs, notamment Gillete de Launay, « gouverneresse de Beluche » (Orléans, 831).

3) Orléans, 831.

4) Son mari, Guillaume d'Arbouville, est remplacé par Guyot Pot comme gouverneur d'Orléans; Charles d'Arbouville (probablement son fils) devint capitaine d'Yèvre (fr. 20498, f° 82 : Arch. du Loiret, A. 1083, f° 275).

5) Mari de Huguette de Brilhac (*Tit.* Hédouville, 37).

6) Orléans, 831.

7) Cf. *Joursanv.*, 658.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faucons : il donne un grand banquet, pour lequel il mande le premier artiste de ses cuisines, Jeannin *le queux*[1]. De Châteauneuf, on lui envoie trois faisans. Un fou, selon l'usage du temps, animait probablement ces plaisirs[2]. Pendant le mois de février, les *gallans sans soucy*, joueurs de *souplesses*, ménestrels de Gand, se succèdent. Les « petits religieux » de Saint-Julien donnent une farce[3].

Le duc pourtant n'oubliait pas la politique. Dès le mois de janvier, sans doute à l'instigation de Jean de Foix[4], il profita des circonstances pour nouer des relations au dehors[5]. Laurent de Médicis et le duc d'Autriche lui font offrir des faucons[6]. Le duc de Lorraine vient à Tours se plaindre des retards mis à le satisfaire, et réclamer le duché de Bar, la Provence : René de Lorraine, dit Commines, n'était pas un courtisan, c'était un caractère ; ses instances embarrassaient singulièrement le gouvernement français. Louis d'Orléans affecta d'entretenir avec lui des relations intimes.

Les tentations, du reste, ne manquaient pas. Le 16 janvier, le sénat de Venise envoyait en France Antonio Loredan, pour appeler fortement l'attention du roi et du duc d'Orléans sur l'état de l'Italie[7]. Venise rêvait le développement de la

1) Orléans, 831.

2) Sur le fou attribué à Louis d'Orléans, v. M. Couderc, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1889, p. 105.

3) Orléans, 831. Cf. *Joursanv.*, 853.

4) Les comtes d'Étampes avaient, à Blois, rue Chemonton, dans la paroisse Saint-Honoré, une maison, qui passa ensuite au nom du duc de Bretagne, qui la fit passer au nom d'un de ses argentiers, Colinet-Tirant (*Tit.* Du Plessis).

5) Il envoie aussi en Sologne son poursuivant *Coucy* pour faire éloigner des pillards et gens de guerre sans aveu (Orléans, 832).

6) 15 janvier et 16 février.

7) En 1483, la France avait envoyé Jean de Vienne, seigneur de Listenois, en ambassade à Venise (*Tit.* Vienne.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ligue franco-vénitienne, inaugurée dans les dernières années du règne de Louis XI : son ambassadeur devait rappeler au roi les droits de la Maison d'Anjou sur le trône de Naples, usurpé par Ferdinand d'Aragon, voir en secret le duc d'Orléans, et lui exposer l'opportunité d'une action contre Milan, où régnait la confusion, où la tyrannie du gouvernement révoltait beaucoup de gens ; Ludovic Sforza aspirait ouvertement à dépouiller son neveu de la couronne ; le peuple murmurait, la situation et les plaintes de la duchesse Bonne pouvaient, d'un instant à l'autre, provoquer une crise... L'ambassadeur devait insister de toute sa force sur ces divers points et vivement presser le duc d'Orléans[1] de saisir une occasion qui semblait s'offrir.

Cependant, l'absence de quelques députés au jour dit donna à la cour un motif de retarder l'ouverture des États[2], et de continuer ses pratiques. Le 7 janvier, sur une convocation formulée au nom des princes, les députés se rendirent au Plessis-les-Tours, où M. de Beaujeu les présenta au roi par province. Les États ne s'ouvrirent que le 14, dans la grande salle de l'archevêché de Tours. Les membres prirent place sur des bancs, tous ceux qui jouissaient d'une charge quelconque occupant les premiers rangs. A droite et à gauche, se trouvaient des fauteuils, pour les grands et les prélats qui ne faisaient point partie de l'assemblée : en face, s'élevait le trône, où le roi s'assit, entouré du chancelier et du connétable, assis également. Un certain nombre de grands seigneurs se tenaient debout aux côtés du roi ; parmi eux, Dunois, le comte d'Albret, le comte de Foix, le prince d'Orange, le comte de Vendôme. Sur un banc, placé en biais, on voyait, assis, les ducs

1) Cité par Miss M. Robinson, *Claim of Orleans to Milan*, dans *The English historical Review*, 1888, p. 279.

2) *Voyage de l'abbé de Cîteaux*, cité par Pélicier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Beaujeu et de Bresse. Cette première distribution de places souleva de grandes difficultés de préséances : le comte d'Angoulême protesta fort contre sa place[1].

Dans l'assemblée, on remarquait les députations des provinces nouvellement françaises, la Provence, le Roussillon, le Dauphiné, la Bourgogne.

L'ancien chancelier de Louis XI, Guillaume de Rochefort, ouvrit les délibérations par un fort habile discours. Après un parallèle entre l'état permanent de révolution, qui frappait d'impuissance et de discrédit l'Angleterre, naguère si forte, et l'esprit de fidélité, qui, au contraire, assurait en France la stabilité et la solidité du pouvoir, il exposa la situation avec beaucoup d'art, avec beaucoup de loyauté aussi ; il s'étendit sur les réformes accomplies ou futures, et il en profita pour prononcer indirectement le panégyrique du Conseil du roi. Déjà, disait-il, on a beaucoup fait : on a rétabli l'équilibre dans les finances, et prononcé la reprise, par le domaine, de toutes les générosités inconsidérées, illégales, de l'ancienne administration royale. On pouvait ainsi espérer un allègement des tailles, car rien n'affectait plus le cœur du roi que de faire appel à la bourse des contribuables. L'on a liquidé, à la satisfaction réciproque, les troupes suisses, qui ont repris la route de leurs montagnes; ce désarmement ne présentait aucun péril, la situation extérieure étant bonne et toutes les alliances renouvelées. On a révisé les ordonnances de Charles VII et d'autres plus anciennes (le chancelier semblait presque oublier le nom de Louis XI), pour les mettre en harmonie avec les besoins modernes; ce travail législatif sera soumis aux députés. Bref, le gouvernement remettra tout en ordre, réformera

1) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les abus, fera de la France un pays sans rival; fort de cette perspective, le chancelier finissait par un appel chaleureux à la concorde et à l'union. Enfin, pressé par l'heure, disait-il, il se bornait à tracer aux États l'ordre de leurs délibérations : il mettait en première ligne les questions d'intérêt général ou relatives à la personne du prince, les questions d'intérêt local au second rang. Au reste, le roi donnerait volontiers audience à quiconque la demandera, fût-ce le dernier de ses sujets.

Cet adroit exposé de la politique de M. et Mme de Beaujeu, formulé avec beaucoup de simplicité, dans un langage de bon sens et de raison, laissait dans l'ombre les questions brûlantes. A peine si une phrase finale mentionnait les difficultés relatives à la garde du roi, qu'on ne pouvait passer sous silence. Pas de récriminations contre Louis XI, pas de louanges non plus; le gouvernement promettait des réformes, mais par les soins du Conseil du roi, où siégeaient en majorité des serviteurs de Louis XI, souvent détestés, parfois fort décriés. Les réclamations du duc de Lorraine, des enfants d'Armagnac, de tant d'autres, n'obtenaient pas l'honneur d'une citation. D'autre part, si le chancelier écartait soigneusement les questions de personnes, il conviait aux questions d'affaires, il faisait miroiter le rêve d'une diminution d'impôts, il ouvrait un vaste champ de sérieux et féconds efforts, en priant les députés de collaborer à l'œuvre de révision des lois et de réorganisation du royaume.

Ce langage produisit une impression profonde. Après l'élection du président, l'assemblée se distribua en six bureaux, pour étudier les cahiers des électeurs, et en dégager les conclusions dans un rapport général[1]. Nous ne savons les noms

1) Si l'on en croit Barthélemy de Loches (Bibliothèque du Vatican, ms. cité), Louis d'Orléans aurait, dès la première séance, tenu un discours sur la nécessité de l'autorité, mais contre la « tyrannie », surtout contre la tyrannie d'une femme avare. Louis tint bien ce langage, mais pas sous cette forme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que de trois présidents des bureaux : tous trois sont, comme le président de l'assemblée, des ecclésiastiques : Jean de Rély, chanoine de Paris, et l'abbé de Citeaux, du parti royaliste, Jean Masselin, doyen de Rouen, du parti libéral ou orléaniste. Dès le premier moment, on vit poindre les tendances des deux partis : la majorité royaliste, qui considérait les États comme réunis par une faveur du prince, pour donner les avis que le chef de la nation voudrait bien demander ; les parlementaires, convaincus de leur droit à statuer sur l'organisation du gouvernement et sur la garde du roi. Au fond de toutes les discussions, ce double courant va, dès lors, se dessiner[1]. Les députés se mirent avec ardeur au dépouillement des cahiers, dans le sens indiqué par le chancelier. Ce labeur préliminaire occupa près d'une quinzaine de jours, toute la première partie de la session.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces intéressantes séances : les princes, tout en les suivant attentivement, se tinrent en dehors. Le duc d'Orléans paraissait se réserver, fourbir ses armes, pour une campagne décisive. On eût dit qu'il attendait quelque chose ; l'arrivée d'une ambassade bretonne sembla marquer la fin de cette période de vague. L'ambassade, composée de Pierre Landois, du sire d'Urfé et de Poncet de Rivière, se résumait, à vrai dire, dans son chef, Pierre Landois, personnage ardent, énergique, entreprenant, monté de la plus basse extraction au gouvernement souverain du faible duc de Bretagne et du duché. Le chroniqueur Nicole Gilles résume d'un mot l'idée qu'on se faisait de Landois, objet de l'horreur et de la jalousie des barons bretons : il l'appelle l'*Olivier le daim* de la Bretagne. Landois possédait un vice, — ou une vertu, — indiscutable : il aimait passionné-

1) Masselin, p. 158.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment sa province, il haïssait la France. Actuellement, il agissait d'accord avec le beau-frère de Louis d'Orléans, Jean de Foix, vicomte de Narbonne[1], dont la sœur était la duchesse régnante de Bretagne. Jean de Foix, qu'on avait vu, si peu de temps auparavant, servir activement Louis XI, se révélait, comme beaucoup d'autres, l'adversaire implacable de la politique du feu roi. Il était, du reste, le frère de cette comtesse d'Armagnac, dont Louis XI avait ruiné et fait périr le mari, sous la direction de M. de Beaujeu, et qu'on disait morte elle-même de sévices. Marié à une femme ambitieuse, il luttait contre Madeleine de France, pour la possession du royaume de Navarre, lorsqu'il apprit la mort de Louis XI. Il quitta tout, et accourut. C'est lui qui avait conçu le projet d'unir par un mariage les maisons de Bretagne et d'Orléans, et, maintes fois, il avait développé son plan devant sa sœur[2]. L'ambassade bretonne, en abordant Tours, ne prit point la peine de dissimuler ses rapports avec le duc d'Orléans. Louis reçoit, le 17 janvier, le tabourin de M. d'Avaugour, bâtard de Bretagne, le 23 janvier et le 4 février, quatre trompettes et deux *joueurs de soupplesse*, attachés à l'ambassade[3]. Landois remit, avec sa créance, une lettre, par laquelle le duc de Bretagne requérait Mme de Beaujeu « de bien traiter la personne du roi, de lui bailler bons et loyaux serviteurs pour l'instruire en toutes bonnes mœurs, de lui quérir des gens notables et bons conseillers pour le servir et l'entourer » : autrement dit, le duc de Bretagne menaçait, pour faire acheter sa neutralité : il voulait bien passer sur le droit de garde, mais il se joignait aux

1) A partir de 1483, le comté de Foix fut disputé entre les deux branches de la maison de Foix, représentées par le vicomte de Narbonne et par Jean d'Albret, mari de Catherine de Foix. Jean de Foix prit, dès lors, le titre de comte de Foix.

2) Déposition de M. Gaillard, au *Procès de divorce de Louis XII*.

3) Orléans, 831.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

princes et à une partie des États pour réclamer le changement du Conseil. Anne de Beaujeu se borna à quelques vagues paroles de remerciement pour l'intérêt témoigné au roi. Des négociations secrètes s'ouvrirent ; Landois demanda, comme garantie, l'éloignement préalable des deux compagnies cantonnées sur la frontière de Bretagne, le paiement de la solde de deux cents lances, la remise en gage de trois places fortes, la restitution d'une lettre adressée par François Ier à Jean de Blois[1], bref, une sorte de vassalité de France. Il ne s'illusionnait certainement pas sur la valeur de ses prétentions ; il amorçait ses pièges et restait à Tours.

Malgré la sécurité officielle du gouvernement français en matière extérieure, Landois comptait aussi sur la cour de Rome. L'affaire compliquée du mariage de Louis d'Orléans dépendait de Rome : la Bretagne, reliée au Saint-Siège par l'influence du cardinal de Foix, était d'ailleurs habituée à compter sur le pape. Sixte IV, actuellement régnant, fidèle aux traditions de la diplomatie pontificale, ne devait probablement pas s'engager à fond dans une si grosse querelle, mais on pouvait compter qu'il agirait pour en rester l'arbitre et en tirer parti. Une victime de Louis XI, et des moins intéressantes, l'évêque d'Angers Balue, réfugié à Rome, où il fuyait la colère de la France, et où on lui savait gré de l'abolition de la Pragmatique, brûlait de rentrer en scène. Sixte IV, le 8 octobre 1483, c'est-à-dire dès qu'il put se rendre compte des difficultés de la régence, choisit Balue pour légat en France, avec la mission de veiller à diverses réformes ecclésiastiques et de se rendre arbitre de la paix entre la France et l'Espagne, entre le roi et les princes. Le caractère trop connu du légat faisait aisément prévoir qu'il s'attacherait

1) Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bretagne*, t. II, p. 16.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surtout à la partie politique de ses instructions : le pape donnait un compère à Landois. Il fallait que Sixte IV jugeât le gouvernement français bien faible. Le pape accentua encore ses intentions, en notifiant la nomination de Balue, par des brefs spéciaux, aux ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne[1].

Anne de Beaujeu, sensible à cette sorte d'affront, refusa de recevoir le légat. Balue, parti de Rome cinq jours après sa nomination, le 13 octobre, s'avança lentement, malgré sa feinte précipitation ; il lui fallut dix jours pour arriver à Florence ; de là, il s'achemina vers la frontière française, où il dut s'arrêter. Le 13 novembre, le pape écrivait au duc de Bretagne, pour le prier d'intervenir ; le 22, il sollicitait le roi lui-même. Néanmoins, lors de l'arrivée de Landois à Tours, en janvier 1484, Balue se trouvait toujours à la frontière.

Pour mettre en bonne voie ces intrigues si délicates, il fallait troubler des États. A la fin de janvier, Louis d'Orléans, bien certainement sur le conseil de Landois (car ni le duc de Bourbon, ni les autres princes ne s'associèrent à lui), fit une démarche contraire à ses idées habituelles. En son nom et au nom des princes de sa Maison, c'est-à-dire de MM. d'Alençon, d'Angoulême, de Foix et de Dunois, l'évêque du Mans se rendit dans les bureaux et tint à l'assemblée un langage flatteur : il vanta l'énergie des députés, leur désir de mettre ordre à tout ; il appela leur attention sur l'excès des pensions : « Et afin que quelques-uns d'entre vous n'aient pas peur et ne renoncent point au désir de si bien faire, comme beaucoup de personnes prétendent à leurs anciennes pensions, et même à de nouvelles, selon les habitudes qui, pendant le dernier règne, ont écrasé les finances, les princes vous exhortent à vous armer d'une grande fermeté, et à persévérer, sans aucune

1) Raynaldi, XI, 49.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partialité, dans vos saints jugements. » Les princes offraient de renoncer à leurs émoluments, par amour du peuple, pourvu qu'on composât le Conseil royal « d'hommes probes et expérimentés », qu'on chassât, au besoin, les tyrans, repus, depuis quelques années, de la sueur du peuple (le mot pouvait passer pour neuf) ; ils promettaient tout leur appui pour cette œuvre de justice.

L'évêque du Mans posait ainsi la candidature de MM. d'Alençon et d'Angoulême, jusqu'alors exclus du conseil. Une vive approbation sur les bancs libéraux accueillit sa rude harangue. La condition même, indiquée par lui, ne déplaisait pas à une partie de l'assemblée. L'assemblée chargea une délégation de porter aux princes d'Orléans un hommage et un remerciement. Pour effacer l'effet de ce discours, l'évêque de Lombez, président, affecta de voir, dans la dernière phrase, une menace à l'adresse des États, au cas où les princes ne recevraient pas satisfaction ; il répandit ce bruit au dehors. Dès le lendemain, l'évêque du Mans l'interpella énergiquement en séance, et, aux applaudissements chaleureux des libéraux, traita de mensonge l'interprétation du président, qu'il prit vivement à partie, et qu'il accusa de trahir son serment en divulguant une délibération. L'évêque de Lombez se défendit assez mal[1]. Ce scandale ne produisit rien. Au contraire, le 2 et le 3 février, les orléanistes subirent quelque atteinte. On lut et on vota le rapport général sur les vœux extraits des cahiers. Le 2, l'assemblée, après une discussion assez orageuse, adopta un vœu fort énergique pour le retour à la Pragmatique et contre l'intrusion en France des légats. Quelques-uns des députés-évêques se crurent tenus de protester contre une atteinte aux prérogatives du Saint-Siège : la clameur de

1) Masselin, p. 83, 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'assemblée étouffa leurs protestations ; le parti des chanoines dominait. On parla des souffrances du peuple, de la saignée d'argent pratiquée par chaque légation ; on se plaignit même tout haut du trop grand nombre des évêchés [1]. Peu s'en fallut qu'on n'expulsât les évêques. Ceux-ci arguèrent de l'incompétence des États en matière canonique. Anne de Beaujeu, peu désireuse de compliquer les affaires, imita le système expectant du pape. La minorité épiscopale put se réunir chez le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, frère de M. de Beaujeu. Le cardinal avait été jadis le partisan acharné de la Pragmatique, le président des réunions où le clergé français fit les professions de foi gallicanes les plus éclatantes ; mais, aujourd'hui, tenu à l'écart par sa belle-sœur, à cause de son immoralité notoire et de sa déconsidération, il entrait dans l'opposition et affichait les doctrines les plus ultramontaines. En tolérant une opposition dirigée par lui, Anne se donnait les avantages de la modération : elle savait que, le jour où elle le voudrait, moyennant quelques bénéfices de plus et la rentrée du cardinal au conseil, elle éteindrait ce feu de paille, ce qui eut lieu.

Le 3 février, les États votèrent un ajournement, sur les réclamations du duc de Lorraine, qui se vit ainsi, à son grand déboire, abandonné à la discrétion de la cour. Dans la même séance, le sire de Montagu le Blanc, chambellan du duc d'Orléans, protesta, de la part de son maître, contre l'admission d'étrangers, et pria les États de veiller sur le secret de leurs délibérations. Le duc, dans sa mauvaise humeur, voulait ainsi raviver les haines des libéraux contre le président, qu'on accusait avec colère de toute sorte de trahisons, et même de falsifier les délibérations [2]. Enfin, le 4 février, s'ouvrit le

1) *Rozier Historial.*
2) Masselin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand débat, la bataille décisive, sur la composition du Conseil. Ce fut l'écueil. Instantanément l'assemblée changea de face : cette réunion, jusque là si sérieuse, si pleine de droiture, et même d'harmonie apparente, tomba tout à coup dans le chaos des compétitions personnelles. Grands seigneurs, princes, membres du conseil, gens de cour, chacun avait travaillé individuellement l'esprit des députés, excité les convoitises. Les membres en fonctions du Conseil appartenaient tous à une province : ils avaient gagné les députés locaux. Tous, même les plus compromis, se réclamaient de l'amitié d'un prince. Et puis, chaque province voulait sa part au conseil : chaque député entrevoyait un ministère dans ses rêves. Au lieu de végéter obscurément dans quelque chapitre, devenir membre du Conseil du roi, quel rêve ! On se rappelait avec attendrissement Cincinnatus, ce type de l'union de la charrue avec le pouvoir ! Malheureusement, aucun principe, aucun débat sérieux ne se dégageait d'une mêlée si confuse, ou plutôt mille principes, mille idées jetées à l'aventure se croisaient, soit pour le mode de votation, soit sur le fond même de la question. L'augmentation du Conseil amoindrissait, pour l'un, l'influence d'un membre ami, l'autre y trouvait une chance de salut.

Le souci de plaire au roi, de faire sa cour, de ne pas se compromettre et, en même temps, de se distinguer personnellement, dominait toute préoccupation. L'assemblée n'osait s'arrêter à aucun parti, de peur de blesser un prince ; on voulait éloigner certains conseillers, mais, en faisant des victimes, on craignait de se faire des ennemis... Les députés de Paris proposèrent le *statu quo ;* le reste de l'assemblée le repoussa, mais aucun autre système n'obtint la majorité. On convint, seulement, d'agir avec l'agrément des ducs d'Orléans et de Bourbon. Les deux princes venaient, en effet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de se rapprocher pour le moment critique, et, au milieu des débats, deux de leurs gentilshommes, MM. de Marigny et de Culant, vinrent, en leur nom, protester de leur parfait accord et offrir leur appui, si les États voulaient continuer à amender la république par de sages conseils. Pendant qu'on applaudissait courtoisement, M. de Beaujeu recevait, au Plessis, le sénéchal de Normandie, et engageait les États, par son intermédiaire, à nommer eux-mêmes, sans aucune hésitation, la totalité du Conseil, trente-six membres. M. de Beaujeu ajoutait qu'abandonner ce choix aux princes serait leur rendre un mauvais service, leur fournir peut-être un brandon de discorde. Il envoya M. de Boissy, avec Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, et MM. de Vatan, de Marigny et de Culant, représentants des ducs d'Orléans et de Bourbon, déposer sur le bureau des États, le matin du 6 février, la liste exacte des membres du Conseil, sur laquelle on ne se trouvait pas d'accord. Boissy n'accompagna le dépôt que de quelques paroles vagues, assez sèches. Dans sa passion d'habileté, l'assemblée chargea une commission de douze membres de remercier officiellement les princes et de les sonder, avant d'aborder la grande délibération. Le jour même, la commission se présenta au Plessis-les-Tours, et apporta au roi l'hommage voté. L'évêque d'Albi la remercia, au nom du roi, et, d'un ton familier, dégagé, demanda si l'on n'en finirait pas bientôt. Les députés répondirent qu'ils espéraient épuiser les débats en deux jours. Ils se rendirent ensuite dans la chambre du duc de Bourbon, pour lui demander s'il désirait le maintien du Conseil ou son changement : le prince répondit qu'il ne voulait point influencer les États. Ils revinrent ensuite à Tours, chez le duc d'Orléans. Louis sortait pour se rendre à un banquet et ne répondit rien [1].

1) Masselin, p. 134.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis estimait qu'on devait, sans conteste possible, lui adjuger d'abord le titre de régent. « Le droit est tel, disaient ses amis, que, quand le roi demeure en bas âge, le plus prochain à succéder doit être régent[1] »; d'après eux, les États avaient grand tort de ne pas commencer par ce point essentiel la réorganisation du Conseil[2], car le royaume ne pouvait subir le gouvernement d'une femme. On leur répondait, il est vrai, que l'âge du roi[3] rendait inutile l'institution d'une régence proprement dite[4] (Anne de Beaujeu avait suffisamment retardé l'ouverture des États, pour donner à cet argument toute sa valeur) : que, d'ailleurs, Louis d'Orléans, qui dédaignait tant la tutelle des femmes, sortait à peine de celle de sa mère[5]. Son âge, sa conduite, n'inspiraient pas très grande confiance. Il semblait rationnel de lui laisser simplement sa place de premier prince du sang, qui l'appelait, après le roi, à présider le Conseil. Louis d'Orléans goûtait fort peu ces raisons, et, le lundi 9 février, il envoya aux États, par Montagu-le-Blanc, une lettre pour déclarer que, les bureaux, dans la discussion relative au Conseil, ne lui réservant pas, paraît-il, le rang et la prééminence de sa dignité, il préférait qu'on le passât sous silence. Il n'en fallait pas tant pour bouleverser les âmes des députés. L'assemblée vota, à l'unanimité, une adresse qu'une commission porta au duc. Au moment du vote, dans l'agitation des esprits, Philippe Pot, l'ami de Mme de Beaujeu, se leva, et paraphrasa, dans une harangue justement fameuse, le programme indiqué par M. de Beaujeu et par M. d'Albi, c'est-à-dire que les États devaient, sans plus tarder,

1) Saint-Gelais.
2) *Id.*
3) Qui atteignit sa majorité le 30 juin suivant.
4) *Voyage de l'abbé de Citeaux.*
5) Le continuateur de Girard du Haillan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendre charge de nommer le conseil, comme on le leur demandait, puis s'en aller. Sa parole hardie et fougueuse, parole autoritaire, presque martiale, résonna comme un clairon sur cette réunion diserte et timide, accablée du souci de satisfaire tout le monde et d'établir dans le gouvernement des distinctions et des sous-distinctions. Il contesta aux princes du sang la qualité de tuteurs nécessaires des rois ; il disait ne trouver cette règle nulle part, et, pour frapper mieux ses auditeurs pusillanimes, il invoqua hardiment le fait accompli. « A ce compte, le duc d'Orléans aurait dû recevoir la régence, et le comte d'Angoulême la garde du roi : les leur a-t-on données ? Et cependant, ajoutait-il, le duc d'Orléans n'est point un de ces hommes qui se laissent dépouiller sans réclamations. » Puis, élevant le débat, remontant à la nature même des choses, il développa la théorie de deux pouvoirs seuls en présence, le roi et le peuple, théorie plébiscitaire, qui ne laissait guère aux États d'autre rôle que celui d'obéir. Le peuple a tous les droits, mais il n'en exerce aucun : il les a délégués au roi, qui représente le peuple de plein droit. Née d'une élection première, la royauté constitue une dignité consacrée par Dieu, et non une simple hérédité patrimoniale : les rois sont faits pour les peuples, les peuples ne sont pas le bien des rois. Si un empêchement frappe le roi, l'autorité, que le roi seul a et doit avoir, retourne au peuple. Les princes du sang appartiennent seulement à la haute aristocratie et font partie du peuple. Philippe Pot, adoucissant ensuite la vigueur de son verbe, rappela le passé, cet horrible passé, palpitant encore dans les souvenirs de la France comme un affreux cauchemar. Est-ce que la ruine de la patrie n'était pas le fruit des compétitions princières autour d'un malheureux roi ? Après avoir évoqué l'histoire des anciens États, il abordait délicatement le souvenir de Charles VI et de tant d'événements, « que nous avons vus »,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit-il simplement[1]. Au milieu d'un profond silence et d'une extrême faveur, sa parole s'élevait, de plus en plus ardente, pressante, incisive, colorée. Pot finit par un flatteur appel à l'énergie des États, dans le genre des apostrophes de Mirabeau, avec le talent duquel il présente plus d'un point de ressemblance[2] : « Ayez donc, messeigneurs, confiance en vous-mêmes, ayez beaucoup d'espoir, et du courage ! Cette liberté des États, que vos ancêtres ont mis tant de zèle à défendre, ne souffrez point qu'elle soit ébranlée par le fait de votre mollesse. N'allez pas vous montrer plus petits et plus faibles que vos pères : la postérité vous condamnerait, si vous mésusiez de votre pouvoir pour la perte de l'État... » Chaque bureau déjà avait son siège fait, son avis libellé : on donna lecture des avis, qui mirent en lumière l'inextricable confusion de l'assemblée. L'impossibilité de s'entendre fit la victoire d'Anne de Beaujeu. Les États déclarèrent maintenir le conseil tel qu'il existait, en lui laissant à lui-même le soin de se compléter par le choix de douze députés. Tous les princes du sang en feraient partie de droit : le roi le présiderait en personne, et figurerait en nom dans tous les actes du gouvernement, c'est-à-dire sans régence : à son défaut, la présidence reviendrait au duc d'Orléans, puis au duc de Bourbon, puis au sire de Beaujeu. Bref, après tant de laborieux débats, les États, par impuissance, abdiquèrent dans les mains du roi. Les orléanistes recevaient une bien maigre satisfaction, l'entrée au conseil de MM. d'Angoulême et d'Alençon ; encore leur fallut-il, « pour beaucoup de motifs », selon Masselin,

1) Né en 1428, Pot avait cinquante-six ans. Il mourut en 1494 (Son tombeau, au Musée du Louvre : *Chronique des arts*, 16 avril 1887).

2) Quoi qu'il eût, en réalité, plus d'esprit que de véhémence. Il avait été un des poètes de Charles d'Orléans. Cf. une lettre de lui pleine d'onction, fr. 1278, f° 307.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voter la clause que le sire de Beaujeu passerait avant ces deux princes et avant le comte de Nevers pour la présidence éventuelle. Quant à la garde de Charles VIII, à peine en fut-il question. Les bureaux acceptèrent sans débat la motion suivante : « Attendu que le roi jusqu'à ce jour a été élevé et gouverné débonnairement et honnêtement et qu'il a encore besoin d'être nourri et gardé avec grande sollicitude et diligence, par ce motif nous opinons et nous requérons que le sire et la dame de Beaujeu continuent, en cette circonstance, ce qu'ils ont bien commencé et qu'ils aient le soin, la garde et le gouvernement de sa personne. » L'irritation du duc d'Orléans se traduisit de la manière la plus arrogante. Le duc envoya un de ses officiers à la députation normande, devenue suspecte à ses yeux de faiblesse, si ce n'est de trahison. Les Normands allaient voter la motion : Louis la déclara offensante : « Si le roi a besoin d'être gouverné et gardé, ou, comme on prétend, d'avoir un régent, dit l'officier, Monseigneur n'entend point que cette administration appartienne à autre qu'à lui. Il veut bien, s'il vous arrive dorénavant de parler de cette chose, que vous disiez simplement que *le sire et la dame de Beaujeu seront auprès de la personne du roi*, et rien de plus. » Le duc d'Alençon protestait également au nom de sa dignité. M. et Mme de Beaujeu envoyèrent aussitôt le bailli de Coutances, Jean Dumas, seigneur de Lisle, ancien chambellan de Louis XI et ancien serviteur de Pierre de Beaujeu, prier les députés de ne pas s'arrêter à une question de formule. Que leur importait ? Ils triomphaient complètement et n'en demandaient pas davantage [1].

Depuis lors, Louis d'Orléans se borna à prendre rang silencieusement avec le roi, le chancelier, le duc de Bourbon, aux séances solennelles des États, se désintéressa de leurs actes,

1) Masselin, p. 229.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et chercha du côté de la Bretagne sa revanche. M. et Mme de Beaujeu, de leur côté, ne se préoccupèrent plus que de hâter la clôture de l'Assemblée. Vers le commencement de mars, le conseil s'adjoignit dix nouveaux membres, choisis parmi les députés : l'évêque de Lombez, Philippe Pot y entrèrent naturellement, ainsi que Guillaume de Montmorency. Le conseil choisit aussi un député normand, mais très effacé, Jacques de Croixmare[1].

Les discussions relatives aux finances[2] et à l'armée animèrent les dernières séances des États ; le gouvernement, soucieux de la situation extérieure, donna si clairement à comprendre sa volonté d'en finir, que les députés n'obtenaient même plus de convocations du président. On s'était servi de leurs voix comme d'un clavier sur lequel des hommes spirituels ou ambitieux exécutèrent un air convenu. La représentation était finie.

Nous n'ignorons pas que beaucoup d'historiens ont pris fort au sérieux l'œuvre des États de 1484, et même y ont vu un essai de régénération sociale et démocratique. Une assemblée ne peut guère se montrer, pourtant, plus exclusive, plus égoïste, et plus faible que celle-là. Jamais, dans les bureaux, on ne voit élire que deux délégués, et ces délégués sont toujours un clerc et un noble ; le *tiers*, en vérité, semble ne pas exister. Quant au peuple, si l'on considère le caractère et les origines de Philippe Pot, le but poursuivi et atteint par lui, on comprendra facilement la valeur toute artistique des déclarations démocratiques de ce noble fonctionnaire. Pot ne fut

1) Sans doute parent de l'archevêque de Rouen, Robert de Croixmare, élu en 1482.

2) Les États demandaient la réduction des tailles au chiffre de 1,200,000 l., comme à la mort de Charles VII (sans compter le revenu domanial, les gabelles, greniers à sel, impositions ou équivalents d'aides). Le gouvernement demandait 1,500,000 liv. pour assurer les services et la défense contre l'Angleterre. Les États maintinrent leur chiffre, mais ils accordèrent 300,000 liv. de *crue* « pour un an ». (fr. 25716, n° 21 Cf. fr. 16260, *in fine*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas de ceux qui appuyèrent l'idée de prolonger les États ou de régulariser leur action. Lui aussi, avait joué son rôle, il était entré au conseil du roi. De ce que François Ier fit peindre partout des Jupiter et des Vénus, l'histoire doit-elle conclure que la France embrassa le culte officiel des faux dieux? Le discours de Philippe Pot nous fait l'effet d'une bergerie de Trianon.

Le 7 mars, le roi dit adieu aux États, comme pour partir, et cependant il resta à Tours jusqu'à la fin du mois. Le 11, le chancelier prononça formellement le mot de clôture. On déménagea même la salle des réunions, et l'on signifia aux députés que leur indemnité journalière cesserait à partir du 14. Les orléanistes, fort excités, ne purent qu'obtenir des États la résolution — bien platonique — de se réunir tous les deux ans. L'avis de la suppression d'indemnité causa une débandade générale. Ainsi prirent fin les États de Tours, sans autre conclusion bien pratique que la consolidation du pouvoir exercé en fait par Mme de Beaujeu.

La fureur de Landois et du duc d'Orléans ne connaissait plus de bornes. Landois quitta Tours brusquement, sous prétexte qu'on voulait le faire assassiner[1], et laissa l'ambassade continuer un semblant de négociations. Louis d'Orléans prétendit aussi craindre pour sa vie. Il assurait qu'un jour, au Plessis, dans une scène violente, en plein conseil, les amis de Mme de Beaujeu avaient failli le tuer en lui reprochant de viser à la couronne[2].

Anne de Beaujeu avait encore bien des soucis. Son pouvoir ne reposait que sur un fait précaire, et, le mois suivant, en rentrant à Paris, un incident peu important vint mettre en lumière ses limites : Anne voulut faire acte honorifique d'autorité et pria le parlement de lui accorder, selon la coutume des nouveaux rois, un *élargissement* de prisonniers. Le parlement

1) Qu'Anne de Beaujeu lui « vouloit mal » (*Procèd. polit.*, p. 1090).
2) *Procédures*, p. 934.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refusa, par le motif que ce privilège appartenait au roi seul, et il envoya copie de son refus aux autres parlements [1]. Anne se tenait attentive aux bruits des frontières. Le 14 mars, elle adresse son nouveau conseiller, Philippe Pot, en ambassade au roi des Romains, avec MM. de Genlis, de Piennes et l'évêque de Rieux. Quant à Balue, le pape continuait à se montrer inflexible. Heureusement le légat, las de sa position ridicule, consentit à signer l'engagement de ne pas faire acte de légat et de se contenter du titre nu. Sous cette condition, il obtint l'autorisation de pénétrer en France, et fit à Lyon son entrée solennelle [2]. Anne de Beaujeu, toujours imperturbable, n'envoya d'ambassade à Rome qu'au mois de septembre suivant [3].

Louis d'Orléans n'avait pas encore osé soulever la question de son mariage. M. et Mme de Beaujeu lui firent, un jour, demander par M. de Vatan s'il ne voulait pas réclamer quelque chose pour Mme Jeanne ; il répondit « qu'il ne s'empeschoit point du fait de ladite dame [4] ». Ses serviteurs couraient la route de Nantes : dès le 8 février, il y envoya son valet de chambre, Pierre de Marbre. Christophe de la Fons y fit plusieurs voyages ; Chaumart, maître des requêtes, y alla trois fois de suite ; Gilles des Ormes s'y rendit en ambassade officielle avec un hérault d'armes [5].

1) 21 avril (fr. 4402, f° 227 : fr. 2831, f° 61). Louis XI lui-même avait voulu faire faire à sa fille aînée une entrée solennelle à Paris : le parlement refusa d'y prendre part (Godefroy, *Cérémonial françois*, p. 672). Anne ne prétendit pas, comme un roi, guérir les écrouelles ; elle voulut au moins conférer des indulgences spirituelles, des *pardons*, à un grand nombre de fêtes (Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 598).

2) Delaborde.

3) Pour porter l'*obédience*, sous la direction de l'évêque de Langres (reg. d'Et. Petit).

4) *Procès de divorce de Louis XII ;* interrogatoire du roi, déposition du sire de Lamonta.

5) Orléans, 832 : reçu de Chaumart, fr. 26099, 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean de Foix, partageant l'impatience de Landois, quitta Tours pour hâter les événements [1] et voir, à Foix, ce qu'on pourrait faire ; son frère, le cardinal, vint le remplacer. A Langeais, il rencontra Louis d'Orléans et conféra secrètement avec lui [2]. Il entra ensuite à Tours et, le 10 mars, il fait offrir un mulet au duc d'Orléans [3]. Le 11, le duc Louis assista, au Plessis-les-Tours, à une séance du Conseil, qu'il présida en l'absence du roi. Le cardinal y vint également : mais on n'y traita aucune affaire notable [4]. Louis ne reparut plus au Conseil. Fatigué d'une vie un peu tumultueuse, il était tombé malade, et les médecins se succédaient à son chevet : le vieux Burgensis, mandé expressément de Blois, le savant Robert de Léon, dont chaque visite se payait sept livres, Philippe, médecin de M. de Richebourg, d'autres encore. La maladie se termina par un abcès, confié aux soins du chirurgien Jean d'Orléans. On décida alors de transporter le malade à Blois, mais le voyage fut si pénible qu'il fallut s'arrêter à Madon et réclamer, en toute hâte, des chirurgiens à Blois et à Tours. Salomon de Bombelles, Adam Fumée, le célèbre archevêque de Vienne Angelo Cato, accoururent de Tours ; Adam Fumée réussit à mener enfin à Blois son client [5], dont le mal demeura, jusqu'au bout, assez compliqué. De Blois, les négociations continuèrent avec la Bretagne. Le 29 mars, un gentilhomme du duc de Bretagne vint officiellement prendre des nouvelles du prince [6]. Nous voyons Gilles des Ormes sur la

1) Le *petit Janot* (de Casault) et Georges de Sully, tous deux serviteurs de Louis, l'accompagnent (Orléans, 835). Casault revint de Foix en septembre (fr. 26099, 77).

2) Orléans, 832.

3) *Id.*

4) *Registre d'Ét. Petit*, publ. par M. Pélicier

5) Orléans, 831, 832, 835.

6) Orléans, 832.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

route de Nantes à plusieurs reprises [1]. Louis comptait sur le duc de Bourbon : il lui envoie trois fois Gilbert Bertrand en Bourbonnais [2]. Le secrétaire Calipel en était à son cinquième voyage de Bretagne depuis la mort de Louis XI [3]. Malgré cette fièvre de négociations, rien n'avançait, et le jeune duc, marri, souffrant, découragé, hésitait à se lancer dans une aventure. Son conseil ne s'entendait pas sur la conduite à suivre. En Bretagne aussi, on éprouvait des difficultés, malgré l'assurance de Jean de Foix, que le duc et la duchesse n'attendaient plus que la visite de Louis [4]. Anne de Beaujeu, désormais plus libre d'allures, portait hardiment la lutte chez ses ennemis. A Jean de Foix, elle opposait Alain d'Albret, dont elle faisait l'allié de la reine de Navarre, en négociant le mariage d'une fille de la princesse avec le fils d'Alain. Elle comblait les vœux de la ville d'Orléans, en ordonnant la construction d'une quatrième et dernière enceinte, magnifique spécimen d'architecture militaire [5]... Tout à coup, Louis d'Orléans reçut, par exprès de ses émissaires, Montagu-le-Blanc et Boudet, une nouvelle extraordinaire : la *prise* du duc de Bretagne... Voici ce qui s'était passé.

Depuis le départ de Landois, Anne de Beaujeu avait continué à négocier avec les deux autres ambassadeurs bretons ; elle gagnait du temps, elle n'opposait aucun refus péremp-

1) Orléans, 835. D'autre part, nous le voyons traverser Orléans le 23 février, le 30 mars, le 1er avril, et y résider du 17 au 22 mai, jours pendant lesquels il va aux *buttes des arbalétriers*, avec divers bourgeois de la ville (Arch. municip. d'Orléans, CC. 669).

2) Orléans, 836.

3) *Id.*

4) *Procès de divorce*, déposition de Michel Gaillard.

5) Communication de M. Boucher de Molandon. Yvon d'Illiers et J. de Gourville, commissaires du roi, donnèrent leur nom à des rues de la nouvelle enceinte. Des tailles spéciales furent levées sur la ville en 1489 (Lemaire, p. 66, 25, 513 : Comptes des fortifications, aux Archives municipales.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toire, elle finit par acheter les deux ambassadeurs : Poncet de Rivière, moyennant la mairie de Bordeaux, le sire d'Urfé, par la charge de grand écuyer[1]. Le 12 mars, le roi annonçait au duc de Bretagne, par une lettre affectueuse, l'envoi prochain d'une ambassade. L'ambassade, composée de l'évêque de Périgueux, de MM. de Torcy et de Commines, ne reçut que le 5 avril ses instructions. Le roi lui prescrivit, du reste, un langage plein de cordialité et de fermeté. Il remerciait le duc de Bretagne de la conduite de son ambassade ; il annonçait l'intention de se rendre à Reims, au mois de mai, pour le sacre, et y conviait le duc, sans insistance d'ailleurs. Il rejetait sur la tenue des États le retard de sa réponse, et sur leurs délibérations l'impossibilité d'envoyer une solde de deux cents lances. Il ne répondait rien à la demande de rappel des compagnies françaises, mais il offrait d'éloigner de Normandie les capitaines qui déplairaient au duc de Bretagne. Le capitaine de Granville était le maréchal de Gié, et celui de Saint-Lô, le comte d'Angoulême (ce dernier brouillé avec la cour, le premier en termes froids, mécontent de rendre les libéralités de Louis XI, et mettant un peu à prix son dévouement)[2]. Le roi offrait même, au besoin, de donner en gage au duc de Bretagne quelques places de Normandie (la Normandie n'était pas fort bien vue), quoique aucun prince, disait-il, n'en fût venu à formuler une pareille demande. Enfin, il offrait, assez ironiquement, ses bons offices au duc de Bretagne pour le réconcilier avec le roi d'Angleterre et lui donner des informations diplomatiques, pour le réconcilier avec le vicomte de Rohan, « chevalier de l'ordre, qui lui envoie également ses ambassadeurs »[3].

1) Saint-Gelais. — Elle les leur donna, en effet.

2) V. notre notice, *Pierre de Rohan, maréchal de Gié*, p. 27.

3) Reg. d'Ét. Petit. Le même jour, on envoya une ambassade au comte de Foix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Personne ne pouvait prendre au sérieux ces négociations officielles ; le conseil royal lui-même, où se trouvaient des gens peu sûrs ou indiscrets, ne connaissait guère les projets secrets d'Anne de Beaujeu. Mme de Beaujeu se créait en Bretagne des intelligences : elle soutenait les barons jaloux de Landois, les gens mécontents de l'influence de la dame de Villequier, ceux qui avaient à se plaindre d'un gouvernement médiocre, partial, incohérent, faible. Et au premier rang de l'armée de désordre qu'elle recrutait, brillait le vicomte de Rohan, Jean II, inintelligent personnage, bouffi d'orgueil, sans conduite ni probité, toujours aux abois et aux expédients, criblé de dettes malgré sa fortune[1]. Rohan prétendait ouvertement à la succession du duché, au mariage de son fils avec la fille du duc, et, en attendant, il mettait à assez bas prix son dévouement, prêt à trahir pour peu de chose la France ou la Bretagne.

Sa déconsidération ne l'empêchait point de tenir une grande place par ses domaines et par sa famille, son père n'ayant pas eu moins de quatorze enfants; il se trouvait beau-frère de MM. d'Angoulême et de Rieux, oncle du sire d'Albret, cousin du maréchal de Gié, et il avait épousé Marie de Bretagne[2], fille du duc François Ier [3].

Il commit une peccadille : il assassina un écuyer, René de

1) Sur le vicomte de Rohan. V. une notice sommaire de dom Morice (Bibl. de Nantes, ms. 1807, p. 274-308) et Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, I, 28, note. Cf. l'information de 1471 contre lui (fr. 22340, fos 178, 180, 184; fr. 2719, fo 242; ms. de dom Morice, p. 93, 94; l'ordre ducal à ses *tenants* de s'armer contre lui; ms. de dom Morice, p. 91, etc.).

2) Selon son contrat, du 10 févr. 1455 (n. st.), Jean avait la vicomté de Léon en avancement d'hoirie. Marie reçut, par testament de son père, 100,000 écus d'or neufs, de 22 s. 11 d. chacun (Dom Morice, ms. de Nantes, 1807, p. 262, 263, 274-275 : fr. 22340, fo 155).

3) Ms. de dom Morice, à la Bibl. de Nantes, no 1809, p. 99 ; Taillandier. *Histoire de Bretagne*..... etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Kéradreux, amant d'une de ses sœurs. Arrêté pour ce motif[1], il gémissait sous les verroux, par les soins jaloux du gouvernement breton. Le maréchal de Rieux, son neveu le sire de Guéméné, le sire du Pont, bref ses cousins et amis, les chefs de la noblesse bretonne, finirent par s'émouvoir et réclamèrent sa mise en liberté provisoire, en offrant comme garantie leurs personnes et leurs biens. Le gouvernement refusa, sous prétexte que de longues enquêtes prouvaient la réalité du meurtre. Près du duc de Bretagne, des courtisans soudoyés informaient Mme Anne des moindres incidents et se tenaient prêts à marcher, disaient-ils, « quand le Roy voudra prendre la picque[2] ». La noblesse bretonne frémissait de voir un Rohan, même traître et meurtrier, en prison, et au palais un *tailleur Landois*, le fils d'un marchand d'étoffes de Vitré, à la place de leur pauvre prince, presque imbécile, qui ne voulait plus voir personne. Pendant les jours gras, le vicomte de Rohan s'échappa et, d'une seule traite de quarante lieues, gagna la France ; il reçut, à Château-Porcien, l'hospitalité du maréchal de Gié[3]. La brusque disparition de Landois, à Tours, coïncida avec cet événement ; l'ambassade bretonne s'empressa de réclamer l'extradition de Rohan, mais Anne de Beaujeu, au contraire, entra en rapports avec ses parents et amis, les encouragea, les pensionna. Landois retenait encore en prison le chancelier Chauvin ; dans un accès de fureur aveugle, il le fit périr. Cette atrocité, dont la nouvelle parvint à Nantes

1) Ms. de dom Morice, p. 101 ; mandat d'informer contre Jean de Rohan, Louis de Sainte-Flave, Jean de Matignon et autres, pour maléfices et pour meurtre. Les terres du vicomte sont mises sous sequestre (*id.*, obligation du 14 avril 1480).

2) Rapport (fr. 2922, f° 49), publié par L. de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, III, 172.

3) *Mémoires de Jehan Foulquart*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, I, 425.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 7 avril, porta au paroxysme la colère des seigneurs. Le soir même, sous l'inspiration du prince d'Orange, ils envahirent le château, pénétrèrent dans la chambre du duc, et le sommèrent, avec indignation, de livrer Landois. Landois se trouvait à la campagne; il put s'enfuir jusque chez le duc d'Alençon. Cependant, le peuple de Nantes s'était ameuté sur le bruit qu'on violentait le duc, et cernait le château. Philippe de Montauban, qui convoitait la succession du chancelier, effraya les seigneurs en leur montrant la foule menaçante, et il les décida à s'enfuir, eux aussi, par la Loire; ils gagnèrent Ancenis, domaine du maréchal de Rieux. Landois revint tranquillement avec plus de puissance et de rancunes que jamais[1]. Telle était la nouvelle apportée à Blois. Il fallait en finir. Huit jours plus tard, Louis d'Orléans, à peine convalescent, quitte Blois en grand secret, s'embarque à Tours pendant la nuit de Pâques; à Fontevrault, il prend des chevaux, pour lui et pour Chaumart, son seul compagnon; grâce au brouillard, il réussit à quitter l'abbaye par des sentiers détournés, sans éveiller l'attention de personne[2] et dut aller coucher à Ingrande, son état de santé ne lui permettant pas de grandes fatigues. Il passa la nuit dans les transes, sous la garde de son maréchal des logis, Antoine de Cugnac, seigneur de Dampierre, et de cinq hommes[3]. Le lendemain, 20 avril, il arrive à Nantes, heureux d'accomplir sans incident la première partie de cette expédition romanesque; Landois et la cour l'accueillent comme un sauveur[4]. Il retrouve le cardinal de Foix; le duc

1) *Procédures politiques.*

2) *Procédures politiques*, p. 969.

3) Fr. 26009, n° 37; Orléans, 834. Il craignait d'être arrêté, même avant son départ de Blois (déposition de Chaumart).

4) « Il faudrait un livre à part pour raconter comment il fut reçu », dit Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Alençon vient le rejoindre[1]. Il fait venir ses deux médecins, Salomon de Bombelles et Adam Fumée[2], sans penser peut-être que le second, encore dans les bonnes grâces du gouvernement français, avait de bons yeux et de bonnes oreilles. Il mande aussi sa maison : dix-huit archers de sa garde, quatre trompettes[3], ses gentilshommes de service se rendirent à Nantes sans difficulté.

On se gardait bien toutefois de parler du projet de nouveau mariage : on ne pouvait rien dire avant l'obtention des dispenses et la dissolution du premier. On répandit le bruit, assez vraisemblable, que Louis venait apporter au duc de Bretagne son appui contre les barons, contre MM. de Rieux et d'Orange[4]. Effectivement, les ducs de Bretagne, d'Orléans, de Lorraine et le comte de Dunois échangèrent les *scellés* d'une alliance intime, envers et contre tous, sauf contre le roi de France[5]. La coalition se formait en réalité contre Mme de Beaujeu, fauteur des troubles, et ne menaçait que fort accessoirement MM. d'Orange et de Rieux, ses instruments. Mais le bruit d'une guerre contre les barons ne tarda pas à tomber, lorsqu'on ne le vit pas suivi d'effet; le public pensa qu'en somme tout se bornait à un accord « en termes généraux »[6]. Il paraît même que Dunois essaya de faire partager la même conviction à Jeanne de France : la princesse répondit avec résignation qu'elle ne se mêlait point des affaires du royaume[7]. L'hégire

1) Nicole Gilles; don d'une haquenée par le duc d'Alençon (Orléans, 834).

2) Le duc donne une mule à Fumée, un cheval à Bombelles, qui était chevalier (Orléans, 834).

3) Orléans, 834.

4) Nicole Gilles : *Procès de divorce de Louis XII*, déposition de Chaumart: Saint-Gelais.

5) *Procès. politiques*, p. 1086.

6) Nic. Gilles.

7) *Jeanne de France*, p. 166.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du duc d'Orléans suscita, comme on pouvait s'y attendre, la colère de la cour. Marie de Clèves, restée à Blois, ne cachait point son désespoir : elle disait à Rabodanges que son fils se laissait attirer en Bretagne par l'appât d'un mariage, qu'on se jouait de lui, qu'on ne lui donnerait pas Mlle Anne[1]. Elle accusait sa fille l'abbesse de tremper dans la folie de Louis. Elle écrivit à Anne de Beaujeu une lettre déchirante : elle lui demandait, par pitié, un sauf-conduit pour Mme de Narbonne. Mme de Narbonne voulait rejoindre son mari; « elle n'a que boire, ne que manger... », mais elle irait, disait sa mère, fût-ce en mendiant son pain, « qui m'est dure chose à porter, car je ne aime que elle seule, et plust a Dieu que les autres fussent en Paradis!... » Marie de Clèves dénonçait vigoureusement à Mme de Beaujeu sa fille de Fontevrault, comme la cheville ouvrière de toutes les intrigues, et demandait qu'on la reléguât dans quelque autre couvent, qu'on arrêtât Chaumart, « car il set tout ». — « Or, madame, ajoutait-elle, prenez courage, et montrez-vous vertueuse; punissez ceux qui sont contre le Roy plus asprement que n'auriez fait jusqu'ici, ou ils vous feront mourir, et le Roy, s'ils peuvent; et on dit desja que estes bien lache, et que les craignez, parceque avez laissé passer pour aller en Bretagne. » Enfin, elle l'implorait encore pour Mme de Narbonne, à condition qu'on ne dît pas à son mari « qu'elle s'est plainte ia moy, car elle seroit perdue[2] ».

Le maréchal de Gié s'était retiré en son château du Verger, près d'Angers, d'où il correspondait secrètement avec le duc d'Orléans et avec Dunois, qui comptait sur lui. Anne de Beaujeu en fut informée. Le maréchal dut envoyer immédiatement

1) *Procès de divorce*, déposition de Rabodanges.
2) *Jeanne de France*, p. 164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des protestations de loyauté et de dévouement, et il fallut que son cousin, l'amiral de Graville, alors fort en faveur, s'interposât pour arranger l'affaire [1].

Louis d'Orléans s'amusa beaucoup à Nantes. Le château ducal, réédifié depuis 1466 [2], et vers 1480 [3], passait pour l'un des plus beaux et des plus forts de France. « Ventre saint-gris, les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons », s'écriait Henri IV en le regardant tel qu'on le refit en 1499 [4].

Le jeune prince y trouva les passe-temps « honnestes à nobles hommes [5] », belles chasses, aubades, airs de trompettes, concerts de ménestrels ou de joueurs de rébec. Mille attentions l'entouraient ; on délégua au service de sa cuisine un cuisinier spécial. Le duc de Bretagne fit mieux : il lui compta 3,000 livres « qui lui étaient dues », et que Louis envoya de suite à Paris [6]. Quant aux négociations, elles ne consistèrent qu'à activer les démarches près du pape [7].

Anne de Beaujeu, pour mettre fin à ces colloques, fit officiellement annoncer le sacre du roi pour le 15 mai ; elle ordonna même de purifier, de suite, l'air de Reims, en allumant de grands feux dans les carrefours [8] ; mais, malgré bien

1) *Pierre de Rohan*, p. 28 et notes.

2) M. de la Borderie, *Mandement du duc François II pour la reconstruction du château de Nantes* (1466), Nantes, 1854 ; Bougouin, *Notice sur le château de Nantes*, p. 67.

3) Bougouin, p. 76.

4) Le colonel Allard, *Notice histor. sur le château de Nantes*.

5) Saint-Gelais.

6) Louis reçoit, le 23 avril, un grand levrier blanc et un gerfaut blanc, un autre jour un *hobin* (petit cheval d'amble) fauve, et de M. d'Avaugour un cheval grison. En partant, il laissa de généreux pourboires (Orléans, 834-836).

7) Louis écrit au pape par Bertrand de Lupiac, serviteur de l'évêque de Castres. Comme il ne donna que deux écus pour le voyage, probablement la lettre n'alla qu'à Corbeil, où était Balue (Orléans, 834).

8) *Mémoires de J. Foulquart*, II, 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des messages, Louis d'Orléans ne quittait pas Nantes. Le 7 mai, le Conseil lui rappela la situation, en le priant de prêter au roi, pour l'entrée à Paris, un superbe cheval, dont la *perruque* blanche descendait jusqu'à terre [1]. Le duc envoya son valet de chambre, Macé de Villebresme, demander un délai [2]; il fit passer à Paris l'ordre de préparer sa *houssure* [3], mais il ne partit pas. Le 10 mai, il était encore à Nantes [4]. Il fallut retarder le sacre [5]. Louis voulait régler ses affaires; il avait avec son hôte, en grand secret, des conférences où ils n'admettaient que de rares confidents : personne n'en pénétrait le motif. Lorsque le sire de Lys Saint-Georges, le jeune capitaine (il avait vingt-trois ans, lui aussi [6]), arriva à Nantes, sur l'ordre de son maître, Montagu-le-Blanc, en le menant dans la chambre à coucher du duc de Bretagne où se tenaient les conférences, commença par exiger de lui le serment d'un silence absolu [7]. Enfin, un matin, à sept heures, Louis d'Orléans, avant de se lever, en présence seulement de Vatan et de Chaumart, manda son chancelier et ordonna de rédiger la minute de son contrat de mariage avec Mme Anne, fille aînée du duc de Bretagne. Le duc de Bretagne devait l'instituer héritier universel de ses biens et du duché de Bretagne, sous diverses conditions. Le Mercier écrivit l'acte : son maître ne lui avait pas parlé de Jeanne de France; après quelques hésitations, il crut devoir ajouter, de son chef, la clause que le

1) Reg. d'Ét. Petit.
2) Orléans, 836.
3) Orléans, 836, 837.
4) Orléans, 835.
5) Le 10 mai, il achète encore à Nantes de l'écarlate et du satin jaune à un marchand d'Orléans, qui l'avait suivi (British Museum, *Addit. Charters*, 24055; cité par M. Pélicier).
6) Entré à dix-huit ans au service de la Maison d'Orléans, il épousa une fille du sire de Vatan et devint, par la suite, bailli de Berry.
7) *Jeanne de France*, p. 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duc d'Orléans ferait d'abord annuler son premier mariage. L'acte ainsi libellé, scellé, signé des parties, contresigné par Chaumart et par Guillaume de Goighan, le duc de Bretagne en reçut un exemplaire, et Louis d'Orléans confia l'autre à D. Le Mercier[1]. Louis quitta aussitôt Nantes avec Gilb. Bertrand. De Champtocé, il écrivit à Meaux, pour annoncer son arrivée[2]; il s'arrêta deux jours à Tours, passa au bout du pont d'Amboise, sans monter au château où se trouvait sa femme, et même, d'Amboise, il renvoya au duc de Bretagne Montagu le Blanc[3]; il alla dîner à Veuves, coucher à Saint-Laurent-des-Eaux[4]; il traversa ensuite, en hâte, l'Orléanais, et se rencontra, à Pithiviers, avec le cardinal Balue, près duquel, à la suite d'une conférence secrète, il accrédita Gilb. Bertrand comme messager de confiance. De Puiseaux, il écrit au roi et à Dunois son arrivée, passe à Saint-Mathurin de Larchant, où un *bateleur* lui offre une aubade, et arrive à Melun[5]. Là, il renvoie Bertrand à Nantes, sous prétexte d'y chercher un cheval nommé *le Calabrais*[6]. Bertrand avait des lettres pour Balue, pour le cardinal de Foix, le duc et la duchesse de Bretagne, et il emmenait le contrôleur des finances Boutet, chargé de porter des articles relatifs au projet de mariage et à d'autres affaires. Bertrand remit lettres et articles au cardinal de Foix; le cardinal lui procura une audience du duc et de la duchesse, où il fut très ouvertement question du mariage projeté. Une active correspondance s'établit entre le cardinal, Balue, l'évêque de Verdun et le trésorier de Bretagne; de cette correspondance résulta la conclusion de la possibilité

1) *Procès de divorce*, dépositions de Le Mercier, de G. Chaumart.
2) Fr. 26099, 61; Orléans, 843.
3) Fr. 26099, 67.
4) A l'hôtel de l'*Écu de France* (Orléans, 834).
5) Orléans, 835.
6) Orléans, 836, 837.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du mariage ; le trésorier reçut mission d'entamer officiellement les instances en cour de Rome pour l'annulation du mariage de Jeanne de France [1].

Le roi attendait à Meaux, depuis deux ou trois jours [2], le duc d'Orléans. Louis trouva bon accueil. Le 24 mai, probablement le jour même de son arrivée, il reçut la confirmation de sa compagnie de cent lances, et le don des biens d'Olivier le Daim, qu'il convoitait si ardemment [3] ; fort satisfait, il en fit prendre immédiatement possession par Jean Hurault [4]. On se hâta de partir ; le 29 mai, le roi, en robe de drap d'or, la tête couverte d'un bonnet noir et d'un chapeau violet à plume d'autruche blanche, monté sur un cheval moreau fort « éveillé », fit à Reims son entrée solennelle. Dans son escorte, figuraient les ducs d'Orléans, d'Alençon, le sire de Beaujeu, les comtes de Bresse, de Vendôme, de Dunois, avec une foule de grands seigneurs, parmi lesquels des Armagnac, des Luxembourg ; on remarquait l'absence du comte d'Angoulême [5] ; Guyot Pot se trouvait près du roi. On observa que le duc d'Orléans accompagnait partout Charles VIII [6]. Le roi venait d'atteindre sa quatorzième année, « à deux lieues de Reims ». La ville fit des présents, selon l'usage : M. d'Orléans, M. et Mme de Beaujeu reçurent chacun deux poinçons de vin de Champagne. On savait Mme de Beaujeu sensible aux prévenances : la ville lui offrit, en outre, une nappe de fine toile, et lui fit préparer spécialement un fort bel appartement. Malgré la précipitation de ses préparatifs, Louis figura convena-

1) *Procès de divorce*, déposition de Bertrand.
2) Saint-Gelais.
3) *Ordonnances*, XIX, p 62.
4) Orléans, 836.
5) Saint-Gelais.
6) Godefroy, *Cérémonial françois*, I, p. 184 et suiv. ; *Mémoires de J. Foulquart.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement [1] ; il portait un chapeau d'or. Ses trompettes brillaient dans leur costume neuf de soie, aux couleurs ducales, jaune et rouge [2]. Le sacre eut lieu le 30 mai. Avant la messe, le roi se fit armer chevalier par Louis d'Orléans. Pendant la cérémonie, en vertu de l'antique fiction des grands dignitaires, Louis, placé le premier au bout près de l'autel, fit fonctions de premier pair ou de duc de Bourgogne [3], le sire de Beaujeu joua le rôle de duc d'Aquitaine. Au grand banquet, qui suivit, le jeune Charles VIII, en costume royal, présida, la couronne en tête, sous un dais fleurdelysé : les pairs ecclésiastiques occupaient sa droite; les pairs laïques, la gauche. Assis le premier, Louis avait pour fonctions de porter la couronne et de ceindre au roi l'épée. Il causa beaucoup avec le roi. Mme de Beaujeu ne parut qu'au dessert, et, à son arrivée, on se leva de table, sans même attendre les confitures et les dragées [4].

Charles VIII laissa à l'église de Reims des marques de sa générosité [5]. La ville offrit encore à Mme de Beaujeu une superbe nappe de seize écus, et deux douzaines de serviettes fines, de vingt-huit écus, qu'elle reçut « agréablement » [6]. Après quelques jours de dévotion et de fêtes, le roi revint lentement à Paris et à Vincennes. Le duc d'Orléans ne semblait songer

1) En route, il envoie son tailleur à Paris, et fait venir en hâte son chapeau (*Jeanne de France*, p. 172). Un poète célèbre le faste des ducs, leurs chevaux :

« Tous couverts d'or qui soustenoient
Sur eux finance a grand foison,
En grosses coquilles et bourdon,
Qui est en effet demonstrance
Que les seigneurs de grand renom
Estoient de l'ordre au Roy en France. »

(*Cérémonial françois*, p. 211).

2) *Joursanv.*, 674.

3) Molinet : *Cérémonial*.

4) J. Foulquart.

5) Fr. 25716, 23.

6) J. Foulquart.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'à s'amuser ; il manda ses chiens et ses oiseaux, et fit revenir de Tours, pour l'entrée à Paris, un vieux heaume couvert de soleils d'or, avec une vieille cuirasse à la mode d'Espagne[1]. Il passe le mois de juin à Paris : le 7, lundi de la Pentecôte, une femme lui apporte des « chappeaux de fleurs ». Il reçoit, le 15, les ménestrels du cardinal de Lyon, le 24, les trompettes du duc de Bourgogne et de M. des Querdes[2].

Le roi fit à Paris son entrée solennelle le 5 juillet, avec l'apparat habituel. Un grand souper eut lieu le soir, pendant que Paris se remplissait d'*histoires* et de réjouissances[3]. Louis prit part à toutes ces fêtes[4] ; puis les joutes, les tournois, les « belles entreprises » se succédèrent. Il s'en constitua dès lors, comme dit Saint-Gelais, « l'entrepreneur ; et luy en estoit toujours donné l'honneur et la gloire, et estoit en la grace du Roy ce qu'il estoit possible. Et c'estoit raison, car, à son occasion, il avoit de plus beaux passetemps que par le moyen de nul autre ». Le duc joute contre Claude de Vaudray et Claude « Uster », avec douze lances fabriquées à Melun[5]. L'annonce d'un tournoi à l'hôtel de Nesles avait attiré une foule énorme, des gens de toute condition, surtout des grands seigneurs. Louis excita l'admiration générale. Il arriva bardé de fer et en armes, malgré une chaleur écrasante : deux jeunes filles, de la plus haute noblesse, conduisaient son cheval par la bride. Il rompit sept lances et fut proclamé vainqueur[6]. Il tenait

1) De Reims, envoi du valet Collichon pour chercher des chiens à Paris et le heaume à Tours (Orléans, 836 : *Joursanv.*, 673) ; envoi d'Amboise à Tours, pour chercher des oiseaux (Orléans, 836).

2) Orléans, 835.

3) Ms. Dupuy, 325 ; *Cérémonial françois*, II, 231-245.

4) *Joursanv.*, 639 ; François de Guierlay est chargé d'habiller, dans sa maison de la Rivière, six pages du duc, qui n'ont pas reçu d'habillement comme les autres, à l'entrée du roi à Paris.

5) *Joursanv.*, 674. Il fit venir de Rouen son cheval de joute (Orléans, 836).

6) Barthélemy de Loches (ms. de la Biblioth. du Vatican).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi sa compagnie d'armes sur un pied de grand luxe, et de nombreux congés, des suppléments de solde le rendaient fort populaire[1]. Il passa gaiement près du roi les mois de juillet, d'août[2] et de septembre. Rien ne lui coûtait : les seules dépenses de gages et de pensions à ses serviteurs absorbaient la moitié de sa propre pension[3]. En revanche, sa femme vivait modestement avec une pension de 10,000 livres, que le roi éleva pourtant à 12,000 ; elle avait peu d'officiers et dépensait sa fortune en aumônes, en bonnes œuvres. Elle remboursait même à son mari le prix de son chauffage, fourni par la forêt ducale de Blois[4]. Quant à Dunois, il ne recevait plus que 8,000 livres, au lieu de 12,000[5], ce qui lui plaisait peu.

Cependant, les événements marchaient en Bretagne. De Reims même, Louis correspondit avec Mme de Fontevrault[6], et de Paris avec les ducs de Bretagne[7], de Lorraine, d'Alençon ; il

1) Barthélemy de Loches.

2) 4 août 1484, Envoi à Paris de pièces réclamées par lui (KK. 902).— Il était toujours souffrant, car il fait une pension de 50 liv. pour le trimestre à son apothicaire, Rolin Bouturier. Il chasse néanmoins; il envoie chercher des oiseaux à Brie-Comte-Robert. Un homme de Châteauneuf lui apporte, à Paris, un lasnier, un « lasneret » et trois éperviers : il reçoit des chevaux, de diverses espèces, de Louis de Saint-Simon, de MM. d'Alençon, de Cugnac, de Lezat, de Chantereine et de Ravenstein, une mule du cardinal de Foix, deux gerfauts du jeune Robert de la Marck. Le 14 juillet et le 1er août, il assiste à des *farces* et des *soupplesses*. Les trompettes de Dunois et de Gié jouent devant lui.

Parmi les personnes qui reçoivent de lui des gratifications, citons Alain Richard, ancien serviteur de sa mère, Guill. Chaumart, François de Guierlay, Guillaume de Villebresme le jeune, la femme du bâtard Fricon, « la Ratelle » (Orléans, 843).

3) *Rôles* des 1er octobre 1483 — 30 sept. 1484, 1er octobre 1484 — 30 septembre 1485.

4) *Jeanne de France*, p. 177.

5) Clairamb. 1122, 71.

6) Orléans, 836.

7) Le cheval *le Calabrais* lui arriva de Nantes, le 21 juin (Orléans, 835).— Le 15 juillet, il envoie Macé de Villebresme à Nantes (*Tit.* Villebresme, 84).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envoie au comte d'Angoulême l'écuyer Regnauld de Lomme[1], une correspondance s'établit entre Cognac, Blois et Nantes[2]. A Paris, il fallait sauver les apparences. Le dépôt du contrat de mariage était même pour D. Le Mercier la cause des terreurs les plus comiques. Le Mercier se voyait déjà, dans ses rêves, pris et pendu haut et court en place de Grève; il s'enferma chez lui, se dit malade, refusa d'aller à Reims, et finit par faire un trou dans les murs de sa maison, pour se débarrasser de la pièce compromettante qu'il y scella de ses propres mains[3]. Guyot Pot, menacé de restituer le comté de Saint-Pol, redevenait le principal instigateur des actes du duc d'Orléans[4]. Il n'avait point à se plaindre de la Maison d'Orléans; il y touchait régulièrement et paisiblement ses diverses allocations, sauf peut-être son droit de chauffage (20 livres), qu'on lui devait encore pour 1483! Louis d'Orléans laissa Vatan et Montagu, avec Chaumart ou d'autres agents[5], continuer les pourparlers. Pendant qu'on s'amusait à Paris, Vatan, Montagu et leurs amis affirmaient, à Nantes, que le roi « n'estoit pas pour vivre longuement[6] ». Balue, de son côté, parti vers la

1) Il continuait à payer à Jean de Foix une rente de 2,000 liv., sur laquelle J. de Foix avait délégué 1,000 liv. par an au sire de Noailles, et 400 au sire d'Andoins (Orléans, 843).

2) Fr. 26099, 39, 58; Orléans, 836.

3) *Procès de divorce*, déposition de Le Mercier.

4) Orléans, 834 : *Tit.* Pot, 74, 76.

5) Chaumart va deux fois de Paris en Bretagne (Orléans, 836, 841), le contrôleur Boutet y fait deux voyages, M. de Montagu un, Pierre de Marbre va de Vincennes à Nantes, l'écuyer Loret de Paris à Foix, le chevaucheur Pasquet de Paris à Nantes et de Paris à Foix, François du Refuge près du comte d'Angoulême (Orléans, 844, 845). Le 18 juillet, un valet de chambre ducal porte un message des Ponts-de-Sé à Nantes (*id.*, 836); G. Bertrand va à Nantes, et près du duc de Bourbon, J. de Cugnac, près du duc de Lorraine; le duc correspond aussi avec Dunois établi à Brayne, il envoie à M. d'Avaugour, un « harnais de joute » (*id.*, 837), il donne 60 sous à Nanete, fou de M. de Dunois, « pour luy ayder à nourrir sa femme ».

6) *Procédures politiques*, interrogatoire de Landois, déposition de G. Bertrand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bretagne, réclamait l'évêché d'Angers, menaçait la cour, troublait tout, s'entendait avec les Bretons, poussait le roi à une expédition sur Naples, le duc d'Orléans à une expédition sur Milan. Vainement, avec l'aide de Laurent de Médicis, Mme de Beaujeu insistait près du pape pour la révocation de cet homme « diavoloso, schandaloso, passionato »; Sixte IV protestait, désavouait, mais refusait de rappeler le légat. Le 5 août, le conseil du roi apprit l'arrivée de Balue, avec le cardinal de Foix, aux portes de Paris : on lui fit proposer une entrée solennelle; mais, le soir même, les deux cardinaux entrèrent subrepticement, et descendirent à l'hôtel de Bourbon, où ils se mirent à préparer l'accord définitif entre le duc d'Orléans et la Bretagne. La cour organisa, le lendemain, une fausse entrée solennelle pour ne pas blesser Balue; elle laissa néanmoins le parlement blâmer ces honneurs, par un arrêt du 17 août, qui fut publié à son de trompe dans les carrefours, et signifié à Balue même. Le roi se donna l'air d'adoucir les apretés judiciaires; la procédure continua pourtant et aboutit à un congé formel. Balue quitta Paris en barque, avec le duc de Bourbon, pour se réfugier à Saint-Cloud, et suivre de là son manège avec le prince et le monde de la cour[1]. Tout à coup, le 23 août, Sixte IV meurt. A cette nouvelle, Balue fait volte-face et annonce son obligation de partir. Le conseil lui offrit aussitôt 1,000 écus pour son voyage. Balue prit l'argent et resta. Il se rapprocha de la cour et se laissa gagner; il entraîna même la défection du duc de Bourbon. On voit qu'Anne de Beaujeu se défendait.

Adam Fumée, qui s'était cru autorisé par sa haute situation médicale à accompagner le duc d'Orléans dans son expédition, tenait de Louis XI mille arpents de la forêt de Loches, où il

1) Delaborde, Pélicier, Buser, *op. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait bâti des métairies, établi des prés, creusé des étangs, aménagé les bois. Il ne craignait pas pour ce domaine l'ordonnance de restitution, parce qu'en donnant ses soins à Charlotte de Savoie expirante, il avait obtenu d'elle, le 23 novembre 1483, une chaude recommandation, sanctionnée, le lendemain, par un billet du roi, qui prescrivait « que Fumée n'ait pas à se plaindre[1] ». Tout d'un coup, au mois d'août 1484, les trésoriers de France ouvrirent une enquête sur le don de Louis XI[2]. Fumée comprit.

Le duc de Bretagne se préparait à la guerre : une ordonnance du 4 mai avait décrété la mise hors la loi des barons rebelles[3], la confiscation de leurs biens, la destruction de leurs maisons ; à l'insu de Louis d'Orléans, le prince traitait avec l'archiduc d'Autriche Maximilien, soudoyait deux mille Suisses, réclamait le concours de cinq ou six mille Anglais[4]. Il réussit même à corrompre Jean de Bueil, capitaine d'Angers, où venaient de se réfugier les barons ; Bueil convint de faire ouvrir une porte de la ville par un de ses serviteurs, et de laisser entrer, comme par surprise, une cinquantaine de Bretons, qui enlèveraient les rebelles. Antoine de Bouju, seigneur de Chenu, à qui Bueil crut pouvoir s'adresser dans ce but, refusa et trahit le complot[5]. Aussitôt, les barons adressèrent une requête au parlement, pour obtenir l'autorisation de citer le duc de Bretagne à Paris. Cet outrage déchaîna la colère de la cour de Nantes, qui ne garda plus aucun ménagement. On traitait, tout haut, Charles VIII de bâtard[6], M. de Beaujeu d'assassin, prêt à frapper MM. de Dunois et d'Or-

1) Fr. 10237, 56, 57, 60.
2) Catal. du Fonds Bourré, L. 66.
3) *Hist. de Bretagne*, III, 433.
4) *Procédures*, p. 1088.
5) 21 juin 1484; fr. 20493, f° 36.
6) *Procédures*, p. 1088.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

léans : le roi ne pouvait pas vivre longtemps ; il fallait renvoyer Mme de Beaujeu « à son ménage », à Gien, et tout le royaume applaudirait. De son côté, l'archiduc se flattait ouvertement de reprendre les domaines de la maison de Bourgogne [1]. On travaillait aussi à réconcilier Jean de Foix et le sire d'Albret, dont la cour attisait, au contraire, la discorde [2]. Mais l'on apprit, avec un grand courroux, l'abandon du duc de Lorraine, d'abord, puis la désertion de Balue et du duc de Bourbon [3]. Par une coïncidence remarquable, le roi d'Angleterre restreignit bientôt ses offres de renfort à quatre mille hommes, puis à mille, puis à rien [4]. C'est à ces difficultés nouvelles que se rapportaient les démarches réitérées du duc d'Orléans.

Anne opposait aux agitations beaucoup de calme. Elle ne répondait rien aux injures ; elle n'accusa pas Louis de bâtardise. Au courant des *pratiques* de Nantes (peut-être par Adam Fumée), elle envoya simplement un nommé Gaillardet s'en plaindre et dénoncer les propos du sire de Comminges [5]. Elle fit sentir sa colère au cardinal de Foix, en s'opposant formellement à la collation de l'évêché de Bayonne, qu'il venait d'obtenir par Balue [6].

Louis d'Orléans, resté près du roi, ne figure aux séances du conseil que le 3, le 5, le 13, le 17, le 27 août et le 13 septembre, et, sur ces six ou sept séances, il en est deux où il ne fait que paraître. Vatan l'accompagne généralement, ou même s'y rend seul assez souvent [7]. Le 17 août, nous voyons

1) *Procédures*, p. 1086.
2) *Procédures*, p. 1090.
3) *Procédures*, p. 1086, 1087.
4) *Procédures*, p. 1088.
5) *Procédures*, p. 1086.
6) 19 juillet (Reg. d'Ét. Petit).
7) Six fois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le duc placer le cardinal de Foix avant M. de Beaujeu. Le 13, le conseil, dans un but de conciliation, décida l'internement à Saumur des réfugiés bretons, et l'envoi en ambassade à Nantes de Fumée et M. de Richebourg ; sur la proposition du duc d'Orléans et de M. de Beaujeu, il convoqua le duc de Lorraine, pour la Saint-Michel, à l'assemblée de l'Ordre. M. de Beaujeu ne manqua pas une des séances, et, malgré ses apparences d'effacement, même devant M. d'Alençon, il les dirigeait. Sa situation était très délicate, car il s'agissait de prendre des mesures militaires sans en avoir l'air. On proclamait une neutralité absolue dans la guerre engagée entre Jean de Foix et la princesse de Viane ; mais M. de Beaujeu trouvait que le maréchal de Gié, lieutenant actuel du roi, prenait beaucoup trop à la lettre ses instructions. Il était d'ailleurs de notoriété publique que Jean de Foix faisait procéder à des enrôlements assez considérables dans les pays orléanistes, en Beauce, en Touraine, en Normandie, en Anjou, en Angoumois, dans l'Ouest ; certainement, s'il ne s'était agi que de conquérir la Navarre, la cour de France aurait dû préférer le triomphe d'un petit prince français comme Jean de Foix, à celui de la Maison d'Albret, déjà redoutable et presque indépendante ; mais, à tort ou à raison, elle soupçonnait d'autres projets. Sous prétexte de rétablir l'ordre, le Conseil forma un petit corps de trois cent quatre-vingt-quinze lances, où il engloba la moitié de la compagnie d'Orléans, et qu'il confia au comte de Bresse pour intervenir, en dépit de la neutralité. Dès le 9 juillet, il avait interdit tout enrôlement, défendu aux sires d'Albret et de Comminges toute intervention, ordonné à Jean de Foix de remettre au sénéchal de Lyon les cinq places qu'il détenait, et déclaré le roi arbitre du différent, sauf dans les territoires situés hors de France, pour lesquels il laissait aux États de Navarre et de Béarn le soin d'aviser. Malgré cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

décision, Louis d'Orléans continuait sous main[1] à aider les armements de son beau-frère. Le 5 août, le conseil approuva le mariage du fils du sire d'Albret, et, le 6, il signifia à Gié son rappel imminent, avec ordre d'intervenir provisoirement, *manu militari*, pour faire respecter les décisions du roi. Le 17, le chancelier déclara que M. de Foix se trouvait dans son pays, à la tête de forces militaires : fallait-il faire marcher le comte de Bresse ? Louis d'Orléans et le cardinal de Foix se

1) Lettres de Louis d'Orléans, de Paris, 11 août, pour presser instamment le vicomte d'Aunay, Jean de Colombiers, Jean de Louan, de ne pas abandonner son beau-frère (Arch. du Loiret, A. 2193). Jean de Foix avait à Paris trois agents, Jean d'Anglade, Jean de Lyon et Jean de la Motte; un rapport de ces agents, du 13 août, fait exactement connaître la situation. En voici le résumé : « Le roi et son frère (M. de Beaujeu) ont écrit à Jean de Louan, pour l'empêcher d'aller avec vous, et le ramener par des promesses, ou par des menaces. Mais le duc (d'Orléans) lui écrit, ainsi qu'à Colombiers et au vicomte (d'Aunay). On a été bien troublé ici d'apprendre que vous étiez *passé* (avec vos troupes). M. de Bresse va avec cinquante ou soixante chevaux essayer de négocier des *articles* entre vous et votre nièce, mais « la plupart de ceulx qui vous ayment de par deça dient que ce sont toutes patelleneries et que gramment ne vous y devez fier. »

Les cardinaux (Balue et de Foix), hier, n'avaient pas encore vu le roi; aujourd'hui ou demain, ils exposeront leur légation. Le maître d'hôtel de la princesse *Véziers* (Madeleine de France, princesse de Viane) et Vienne (Angelo Cato, archevêque de Vienne) sont partis, quand ils ont su votre passage.

Le duc (de Bretagne) est lui-même devant Ancenis et veut l'emporter.

Maximilien a la guerre contre les Flamands. Le grand bâtard de Bourgogne y était allé pour faire l'*appointement*, mais il n'a pas réussi.

M. de Dammartin se rappelle à vous; il voudrait avoir trente ans pour vous aider. Il vous recommande de frapper un grand coup (Dammartin, négligé par la cour et dépossédé du gouvernement de l'Ile-de-France, était fort mécontent).

Nous n'avons pu avoir l'entérinement de vos lettres pour Dourdan, malgré nos démarches et les efforts de M. de Vatan et du chancelier d'Orléans. Le parlement s'ajourne demain; nous n'avons pu obtenir une recommandation du roi.

Il faudrait une victoire de vous. Le roi a envoyé un chevaucheur à M. de Caumont. Pourquoi? probablement pour recouvrer les places de Mazières et Saverdun (Arch. du Loiret, A. 2193).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portèrent fort de la remise au roi des places du comté, dans un délai de trois semaines, sans effusion de sang, pourvu que le roi s'engageât à « briefve justice. » Une longue discussion s'en suivit. Les uns voulaient éviter une guerre qui *foulerait* encore le royaume et accepter cette proposition. Si la démarche ne réussissait pas, il serait temps d'agir et même de lever le ban et l'arrière-ban du Midi. La majorité décida, au contraire, d'envoyer sur l'heure un *ultimatum* aux deux parties, avec ordre au comte de Bresse de gagner son poste, au moins pour l'exemple. Louis d'Orléans refusa, si M. de Bresse partait, d'écrire, et déclara que M. de Foix n'accepterait probablement pas l'*ultimatum ;* de là, un vif malaise : le conseil ne voulant pas renoncer à la démarche offerte par M. d'Orléans et le cardinal, revint sur son vote et décida d'envoyer M. de Bresse provisoirement jusqu'à Bourges, avec deux cents lances. Les réunions se succédèrent, fort agitées. Le lendemain, 18 août, on arrêta les termes d'une lettre assez vague, adressée au maréchal de Gié, pour lui expliquer l'ajournement du départ de M. de Bresse et les offres du duc d'Orléans.

Enfin, le 23, à un conseil où le duc d'Orléans se fit représenter par Vatan, M. de Bresse reçut l'ordre d'aller à Bourges avec cinquante lances, empruntées aux compagnies d'Orléans, de Bourbon, de Beaujeu et de Dunois, et d'établir à Montluçon cent cinquante autres lances, venant de Bourgogne. Le duc d'Orléans et les princes écriraient, en même temps, aux deux parties. Si le duc d'Orléans recevait une réponse négative, Bresse marcherait en avant, jusqu'à ce qu'il ne restât plus un homme d'armes dans le comté de Foix. Le 28 août, le cardinal de Foix réclama vainement un avis favorable pour sa nomination de Bayonne : on renvoya sa demande au chancelier [1].

1) Reg. du Conseil, publ. par Bernier, p. 24, 25, 32-35, 76-77, 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi Louis ne gagnait pas grand'chose à assister au conseil, et il s'y compromit, en contresignant l'ordonnance qui maintenait, pour 1485, les taxes accordées par les États pour un an, à titre extraordinaire. Quant aux négociations avec la Bretagne, elles se poursuivaient péniblement, avec un défaut évident de sincérité. Aux griefs de François II contre les émigrés bretons, le conseil répondit en donnant à Fumée et Richebourg des instructions très déférentes. « Il gardait les barons, à Saumur; il faisait venir leurs chefs, le prince d'Orange et le maréchal de Rieux, à Montargis, pour séparer l'état-major et les troupes. » Sur la route de Bretagne, les ambassadeurs devaient voir les barons à Saumur...

Louis d'Orléans plaisait au jeune roi par sa gaîté, par sa bonne humeur chevaleresque, par ses défauts même. Quelques mots lui donnèrent à penser qu'il pourrait trouver dans l'enfant un appui contre M. et Mme de Beaujeu, ces rigides mentors. D'après Saint-Gelais, le roi ne demandait pas mieux que de s'échapper : il l'aurait dit plusieurs fois à Dunois, pendant son séjour de Vincennes, et à Georges d'Amboise, évêque de Montauban, en récitant les *heures*[1]. Anne de Beaujeu pressentait un danger. Du 6 au 13 septembre, il ne se tint aucun conseil. Le 13, l'installation de M. de Culant, qui remplaçait l'évêque de Coutances, n'attira guère que le duc d'Orléans et ses amis, le cardinal de Foix, MM. d'Alençon, de Dunois, de Vatan, de Torcy, et enfin M. d'Argenton (le célèbre Commines), qui faisait sa rentrée[2]. Menacé, lui aussi, de la dépossession des biens qu'il tenait de Louis XI, en proie à de graves procès, Commines se trouvait

1) Saint-Gelais doit faire une confusion. Ce propos est, sans doute, postérieur.

2) Bernier, p. 99.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prêt à n'importe quelle aventure, même à quitter la France[1]... Nous ne savons qui trahit le complot... Louis d'Orléans était gouverneur de Paris. Anne part brusquement pour Montargis et emmène le roi. Toute la cour la suit. Elle rentait chez elle, comme le voulaient les conjurés, mais avec le roi[2]!... Le duc d'Orléans suivit la cour : Balue également, pour consommer sa soumission.

Informé de l'élection d'Innocent VIII, par un exprès, Louis reprit ses négociations. De Montargis, il expédia Chaumart, sous prétexte d'un pèlerinage à la Sainte-Baume, pour aller chercher les bulles promises par Balue. Chaumart, compromis par les dénonciations de Marie de Clèves, ne reçut que des instructions verbales ; Vatan et Boutet le mirent à même de rédiger, dès son arrivée à Asti, un Mémoire complet. G. Bertrand partitpour Nantes annoncer le voyage de Chaumart[3]. Il trouva la cour dans les meilleures dispositions. Le duc et la duchesse le reçurent cordialement, l'entretinrent de l'heureux événement qui allait s'accomplir, et qu'ils espéraient hâter. La duchesse surtout s'en réjouissait ; elle fit entrer plusieurs fois Bertrand dans la chambre de sa fille, pour lui montrer l'enfant en jupons, en *petite cotte*, afin qu'il pût rendre témoignage de sa gentillesse à Louis d'Orléans[4]. Le duc de Bretagne venait de se réconcilier avec le vicomte de Rohan et de passer l'éponge sur ses torts[5]. La guerre se préparait. Sous le couvert de Jean de Foix, MM. d'Alençon et d'Angoulême, le

1) Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Phil. de Commines*, II, 19 et suiv.

2) Il y avait, entre Montargis et Orléans, un vieil antagonisme local. Charles VIII témoigna toujours une grande affection à Montargis, et fit reconstruire le château (Dom Morin, *Hist. du Gastinois*, p. 16).

3) *Procès de divorce*, dépositions de G. Bertrand, G. Doulcet, G. des Ormes.

4) Déposition de G. Bertrand.

5) Patentes des 4 et 7 septembre 1484 (Ms. de dom Morice, p. 2957).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vicomte d'Aunay, MM. de Bueil et de Bressuire faisaient dit-on, partie du complot[1], ainsi que Richard III d'Angleterre et l'archiduc Maximilien[2].

Anne voulut disperser ses adversaires. Le premier conseil tenu à Montargis, le 27 septembre, en présence du duc d'Orléans, décida d'envoyer en ambassade, à Nantes, Dunois lui-même, pour rassurer le duc et lui promettre de ne pas faire venir près du roi les deux chefs de l'émigration bretonne. Anne voulait éloigner Dunois; l'ambassade n'avait point d'autre but. On décida d'envoyer le cardinal de Foix près de son frère, avec une indemnité de voyage de 1,200 livres, à condition qu'il ne passerait pas par la Bretagne[3]. Anne, brusquement, fit renvoyer de la cour trois chambellans, Guyot Pot, les sires de Mailly et de Boisy, qu'elle soupçonnait de connivence dans le projet d'enlèvement du roi; elle créa chambellans l'amiral de Graville et Jean Dumas, seigneur de Lisle. Elle se trompait pour Jean de Mailly, fort innocent du complot; par contre, elle laissa en place M. de Torcy, qu'elle ne soupçonnait pas[4]. Louis d'Orléans, directement visé, prit fait et cause pour les victimes. Anne s'emporta, et alla jusqu'à le menacer lui-même d'un procès criminel[5]. Elle envoya au comte d'Angoulême Guérin le Groing, pour lui tenir un langage non moins énergique. Guyot Pot s'arrangea pourtant : il conserva ses pensions, à condition de ne plus reparaître à la cour; on lui promit même le premier bailliage vacant, et pour son frère l'évêché de Tournay[6].

1) Le sire de Bressuire, ancien serviteur intime de Louis XI, resta cependant fidèle à Anne par la suite.

2) Le comte d'Angoulême donna l'ordre à sa compagnie de quitter sa garnison de Normandie, sans aucune autorisation du roi.

3) Bernier, p. 100-101.

4) *Procédures politiques*, p. 1087; Saint-Gelais.

5) Dupuy, II, 39, d'après Désormeaux, *Hist. de la maison de Bourbon.*

6) Bernier, p. 101. Pot resta, quelque temps encore, comte de Saint-Pol;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La lutte continua obscurément dans le conseil, qui reprit ses séances le 30 septembre. Boisy y reparut le 1er octobre : le duc d'Orléans y vint le 3 pour la dernière fois. Le conseil, en quelque sorte paralysé, ne pouvait plus ni prendre de décisions fermes, ni les exécuter. Anne persistait à l'épurer et à renforcer le petit groupe homogène de ses amis. Le cardinal de Foix voulait bien s'en aller, et même se trouver à Toulouse le 23 octobre, mais par la route de Bretagne. On finit par lui donner main-levée de ses évêchés et abbayes, et par le faire partir, le 1er octobre, avec l'évêque d'Albi, suivi de M. de Bresse et de trois cents lances, escorté d'un clerc des finances, qui portait de l'argent à distribuer. Les deux prélats devaient prendre, au nom du roi, la garde des villes de Foix, arbitrer le différent, obtenir l'adhésion des ducs d'Orléans et de Bourbon, offrir à M. de Narbonne (qui s'intitulait « comte de Foix ») une compagnie de cent lances, à Mme de Narbonne une forte pension, à M. de Candale le comté de Lavaur, provisoirement. Quant à Balue, il se débattit ; il ne se souciait pas d'aller en Allemagne exercer sa légation : partir pour Rome, avec l'*obédience* du roi, lui souriait davantage, à condition de demeurer *procureur du roi* en cour de Rome. Finalement, il se contenta d'un titre de « protecteur des affaires de France », créé pour la circonstance, avec une indemnité de voyage de 2,000 livres, une pension de 4,000, et quelques gros bénéfices, et s'en alla à Rome. Le duc de Lorraine venait de signer, dans *sa* ville de Bar, une déclara-

il demeura grand ami du duc d'Orléans. Il profita de la circonstance pour acheter au prince d'Orange la rente de 1,300 liv. que le prince possédait sur le duché d'Orléans. Louis approuva cette vente le 27 déc. 1484 (*Tit.* Pot, 74, 76, 77 : *Jours.*, 587 : fr. 26099, 85). Plus tard, il rentra fort en grâce, redevint chambellan du roi, et même premier chambellan (*Tit.* Pot, 76, 77, 88, 89 : X1a3921, 171 : X1a9319, 102, 103, 104, 111, suite de lettres de Pierre de Bourbon, de Mme Anne et du roi en sa faveur).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de dévouement, moyennant une pension provisionnelle de 36,000 livres[1]. Anne de Beaujeu venait aussi de faire une bonne recrue, en la personne d'un jeune seigneur, distingué et fort riche, Louis de la Trémoïlle, vicomte de Thouars et de Benon, baron de Sully et Craon, qu'elle maria avec Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier. Gabrielle ne possédait que 20,000 livres de dot, et deux rentes, de 500 écus d'or et de 702 livres ; mais ce mariage rattacha directement le jeune La Trémoïlle à la famille royale, et Mme de Beaujeu ne tarda pas à faire de lui l'un des premiers lieutenants du roi[2].

Dunois ne se décida à partir pour son ambassade que le 12 octobre. On lui recommanda une grande circonspection. Le conseil venait d'apprendre avec émotion l'attaque des Espagnols contre le Roussillon ; le bruit courait aussi d'une descente de six mille Anglais en Bretagne[3]. Il fallait se hâter. Pendant que le conseil, pour la forme, morigénait les émigrés bretons par la bouche de Gié et de Fumée, et faisait des objections à leur requête au parlement, Anne les inscrivait parmi les pensionnaires du roi et laissait admettre la requête. Le parlement envoya même un huissier assigner le duc de Bretagne : l'huissier fut arrêté, battu, blessé. Le 13 octobre, malgré leurs déclarations persistantes de neutralité, Mme et M. de Beaujeu, le duc et le cardinal de Bourbon signèrent une ligue secrète d'aide et de défense réciproques, même en cas de

1) Bernier, p. 104 et s., 117, 125, 127, 139, 149, 172 : Godefroy, p. 451 : L. de Lincy, III, 188.

2) Le 27 octobre 1484, La Trémoïlle engagea, à Tours, de l'argenterie, pour toucher un acompte de 10,000 liv. environ sur la dot de sa femme (Arch. de M. le duc de La Trémoïlle, *Louis II*).

3) La division étant « notoire » entre les maisons d'Orléans et de Bourbon, les étrangers jugeaient l'occasion excellente (Instructions de l'archiduc à ses ambassadeurs en Angleterre, J. Gairdner, *Letters and Papers illustr. of the reigns of Richard III and Henri VIII*, t. II, p. 41).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mort du roi, avec Madeleine de France, princesse de Navarre, les sires d'Albret, de Comminges et le duc de Nemours [1]. Contre l'archiduc Maximilien, Anne s'allia avec les villes flamandes [1].

Dunois trouva à Nantes beaucoup d'agitation, des apprêts bruyants, mais une incohérence, une hésitation, une impuissance incurables. Il parla un langage très énergique; singulier ambassadeur, il représentait le royaume comme prêt à se soulever contre son gouvernement, et pressait le duc de Bretagne d'agir. De son côté, Anne, sans se soucier des promesses confiées à Dunois, reçut à Montargis les délégués des barons bretons et, le 22 octobre, signa avec eux un traité où ils proclamaient Charles VIII héritier du duc de Bretagne, à la seule condition de procurer aux filles du duc « un bon et grand mariage ». Le 28, les barons jurèrent fidélité au roi, leur futur duc. Le prince d'Orange reçut à la cour un chaleureux accueil; il entra au conseil à partir du 5 novembre. Le 30 octobre, Anne part pour Gien avec le roi, laissant le conseil à Montargis [2]. C'était passer le Rubicon. Louis XI semblait revivre, au point que nous retrouvons, parmi les pensionnaires de la cour, Mlle Guigonne de Thomassin, ou Gigonne Thomassine, inscrite pour 250 livres par an [4]. Quant à Louis d'Orléans, pendant ce temps, il boudait, il continuait sa vie stérile de correspondances et d'intrigues [5], il chassait

1) Collection Doat, citée par Pélicier, p. 88.

2) Godefroy, p. 460. Le 2 décembre, le conseil décida, en principe, de supprimer les pensions et de décharger les finances (fr. 20432, 3).

3) Bernier : Godefroy, p. 458 : *Itinéraire* de M. Pelicier.

4) Pension réduite ensuite à 240 liv. (Comptes de 1485, de 1487, de 1492).

5) Orléans, 846 : Bibl. de Blois, n° 1513. Il correspond avec les comtes d'Angoulême, de Foix, avec la Bretagne. Il envoie chercher à Montargis les habits de ses laquais. Il donne et reçoit des chevaux, des faucons, des chiens. Le maréchal de Gié lui envoie deux chiens courants. Il chasse au faucon. Il fait acheter un filet à cailles (Orléans, 846-848).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans ses terres, à Yévre-le-Chatel[1]. A la nouvelle du traité de Montargis, il ordonna à sa compagnie de venir le rejoindre[2], et rentra, menaçant, dans son gouvernement de Paris, entouré de sa garde ; il établit à Melun, où il passa tout le mois de novembre, une sorte de quartier général[3]. Il entretient des rapports avec Guillaume de la Marck, avec le maréchal des Querdes, commandant de l'armée royale en Picardie, avec Guyot Pot, retiré à Coucy, d'où il s'agite, avec MM. de Nevers et de Châtillon, tous deux capitaines, avec le vieux Dammartin, le duc d'Alençon, la Normandie[4] ; même la princesse d'Orange envoie son luthier donner une aubade. Il fait sa cour aux Parisiens, dont il accueille à merveille les ménestrels municipaux, les joueurs de farces et de souplesses, les galants sans-souci[5]. Il mande de Paris son « harnais de guerre » et une fourniture d'arbalètes ; il y achète tout à la fois un livre d'heures[6], comme pour se préparer aux idées graves, et un grand étendard, à ses couleurs, avec un large pélican entouré de ses petits (emblème de dévouement aux intérêts du peuple) et une Sainte-Barbe, patronne de la guerre. Il fait faire aussi un guidon de troupe, semé d'or, pareil, et un petit guidon doré, pour les joutes dont il se propose d'amuser les Parisiens[7]. Ses relations avec Gien paraissent froides. Il y fait demander les patentes annuelles de gabelles[8] ; il

1) Il parut aussi à Beaugency et à Amboise (Orléans, 844).

2) Orléans, 848.

3) Il y passe la Toussaint ; pourboire à ses archers, le 7 novembre.

4) Orléans, 846-848 : *Tit.* Du Refuge, 55 : fr. 26009, 76, 82, 85.

5) Le 6 décembre, jour de saint Nicolas, il envoie une aumône de trente-six sous aux « pouvres escolliers excercens les escolles » que dirige le régent de Crespy en Valois, Clément Le Conte, maître es arts (fr. 26099, 78).

6) Ce livre est peut-être celui que possède actuellement la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

7) *Nouv. archives de l'art français*, p. 135.

8) Orléans, 838 ; pat. du 12 novembre, contres. du comte de Clermont (M. de Beaujeu).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cherche à ménager le duc de Lorraine, qui persistait dans ses réclamations[1], et le duc de Bourbon, présent aussi à la cour[2].

Le duc rentra ensuite à Paris et à Vincennes, où il passa la fin de décembre[3], tout au soin de s'assurer de la ville et des environs[4]. Il y donne un tournoi[5]; il va rendre visite au parlement[6]; il chasse à Vincennes; il fait même forcer dans la cour du palais des Tournelles un loup, apporté par un bonhomme[7]. Il n'attendait plus que le signal de Nantes; ce signal ne tarda pas.

Le 21 novembre, le conseil du roi avait réclamé à Dunois des explications sur la détention de l'huissier Travers. Dunois répondit qu'il ne savait rien. Le 5 décembre, le conseil répliqua par une dépêche irritée : il s'étonnait qu'un ambassadeur seul ignorât un fait si grave, dont les détails scandalisaient la France entière, et lui prescrivait formellement, si déjà, selon toute probabilité, il avait pris congé, de retourner à Nantes, pour ramener Travers à tout prix[8]. Dunois se souciait tellement de ses instructions que, le 23 novembre, il signa, pour son compte, un pacte avec la Bretagne afin de « jeter et mettre le roi hors des mains de ceux par lesquels il est, de présent, detenu comme prisonnier[9] ». François II et lui pré-

1 [illegible]

2 [illegible]

3 [illegible]

4 [illegible]

5 [illegible]

6 [illegible]

7 [illegible]

8 [illegible]

9 [illegible]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tèrent serment[1], et, depuis lors, Dunois, véritable premier ministre breton, ne cherchait qu'à entraîner le duc, à précipiter les choses. Il recueillit les *blancs-seings* de Maximilien, du comte d'Angoulême[2], il offrit la main d'une fille du duc de Bretagne au duc d'Alençon, et même au duc de Lorraine; il chercha à débaucher le sire d'Albret, dont le caractère orgueilleux et bizarre pouvait toujours tout faire espérer. Philippe de Montauban, sous prétexte d'ambassade, alla à Gien tâter le terrain, et l'on apprit ainsi que les ducs de Bourbon et de Lorraine demeuraient décidément attachés à la cour[3]. François II craignait extrêmement ses propres sujets et l'influence des barons émigrés; il ne voulut rien faire sans s'assurer préalablement le concours de troupes étrangères, et, malgré Dunois, il chargea aussi l'évêque de Léon de négocier l'envoi d'auxiliaires anglais, qu'une flottille de sept vaisseaux alla même attendre; il ordonna de presser les levées suisses. Enfin, Dunois lui persuada de donner l'exemple de la révolte; « la Normandie, l'Anjou et plusieurs autres provinces, disait-il, tenaient bon pour le duc d'Orléans, qui aurait la *vogue* dans tout le royaume : la plupart des seigneurs, la majeure partie de l'armée, grâce aux maréchaux des Querdes et de Gié, n'attendaient plus qu'un mot ». Dunois, Landois et Guillaume Guégen élaborèrent donc un manifeste, destiné au roi et aux principales villes, que Dunois alla aussitôt porter à Paris[4]. Louis attendait son cousin avec une extrême impatience[5]. Probablement d'autres conjurés vinrent les rejoindre, car, à partir du 27 décembre, Commines ne paraît plus au conseil.

1) *Procéd. politiques*, p. 1088.
2) Dupuy, II, 56 : *Portef. Fontanieu.*
3) *Procéd. politiques*, p. 1086, 1087.
4) *Procéd. politiques*, p. 1086, 1088.
5) Il lui écrit à Baugé, à Bonneval; il écrit, d'urgence, au duc d'Alençon (Orléans, 848).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IX

1485

PREMIÈRE RUPTURE AVEC LA COUR

Louis d'Orléans affectait des allures de régent, et tenait à Paris une sorte de cour [1]. Guyot Pot [2], un peu meurtri de sa récente mésaventure, Dunois, y occupaient le premier rang, puis le seigneur de Sandricourt, ami d'enfance, bien dévoué, sinon de grand conseil, Vatan, Montagu le Blanc, Jean de Louan, pensionnaires de 400 livres, François Brésille, pensionnaire de 100, François de Luxembourg [3], Hubert de Grouches, seigneur de Griboval [4]. Pendant que le débile et malingre Charles VIII végétait à Gien, on menait dans ce jeune monde joyeuse vie, afin, tout à la fois, de s'amuser et de se rendre populaires. Ce n'était que parties de paume avec des bourgeois [5], aubades, fêtes. Le maréchal des Querdes ne craignit pas d'envoyer ses ménestrels [6]. Griboval était chargé de payer les tabourins, ménestrels et joueurs de farces. Louis aliéna à bas prix les terrains de l'ancien hôtel d'Orléans, au coin de la rue Saint-André-des-Arts, près de la porte de Bussy, au profit de trois magistrats du parlement et

1) Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.

2) V. not. KK. 897, f° 205.

3) Comte de Martigues. Il épousa, quelque temps après, la veuve de son cousin Louis de Savoie, marquis de Gex, Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie, comte de Genève.

4) Les comtes de Foix, d'Angoulême et M. de Luxembourg recevaient des pensions de 1,000, 2,500 et 240 liv. (*Tit.* Orléans XII, 849 : Pot, 74, 76, 77 : *Joursanv.*, 587 : fr. 26099, 85).

5) *Jours.*, 641 (don de chausses à Étienne Le Roux, pour la paume).

6) *Revue des autographes*, 1a sc. 99, n°s 249, 250.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Chambre des comptes, G. Ruzé, J. Hurault et N. Violle, qui s'y construirent des hôtels[1]. Il sillonnait les routes de ses messages[2]; il se rendait sans cesse au parlement ou à l'hôtel de ville, pour savoir « et entendre ce qu'on y faisait », s'ingéniant à s'attacher les membres, grands ou petits, des corps constitués[3], et attaquant avec vivacité le gouvernement, auquel il reprochait d'enfreindre les décisions des États généraux, de dépasser le chiffre d'impôts fixé par eux; il se posait en victime : à prendre ainsi en main la cause du peuple, il savait, disait-il, les dangers qu'il courait; à Vincennes, dernièrement, il avait failli être assassiné : mais il ne craignait rien, au milieu de la loyale population parisienne, dans la « ville capitale » du royaume, siège naturel du gouvernement[4]... Il oubliait sa signature, mise au bas de l'ordonnance d'impôt. Le 17 janvier, il crut l'heure définitive arrivée. Il se présenta au parlement, avec MM. de Dunois et de Richebourg. Après avoir fait sonner les titres de son maître, lieutenant général du roi à Paris, en Ile de France, en Champagne et en Brie, et protesté de son respect pour le parlement, le chancelier Le Mercier lut un long manifeste, qui équivalait à une déclaration de guerre[5]. Le duc d'Orléans rappelait dans ce factum ses efforts pour la réunion des États, pour le soulagement du peuple, l'opposition d' « aucuns qui désiroient avoir le roy et le royaume entre mains », la décision néanmoins obtenue que le roi gouvernerait tout seul. « Les États ont fait d'excel-

1) KK. 897, 205 (19 janvier).
2) Fr. 26099, 88.
3) Nicole Gilles : *Joursanv.*, 587.
4) *Procès de divorce*, interrogatoire du roi.
5) Michaud et Poujoulat : Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Phil. de Commines*, II, 30 : Godefroy, 466 : *Jeanne de France*, p. 181 : *Extrait...*, publié en 1652, in-4°, *avec des observations de Sovil de Cinq-Lieux* (Lud. de Quincé) ms. Dupuy 84, f° 103, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lentes ordonnances ; mais elles ne sont pas observées. Le roi n'est pas libre : sous prétexte d'on ne sait quelles coutumes locales, d'après lesquelles une fille majeure pourrait *tenir en bail* son frère mineur, eût-elle douze ans et lui vingt, Mme de Beaujeu entend *tenir en bail* tout le gouvernement et le royaume. Personne n'est plus en sûreté près d'elle : n'a-t-elle pas expulsé, malgré le roi, des serviteurs choisis par ses parents? Elle abandonne la Pragmatique. Et quel désordre dans les finances ! Il reste encore à solder un déficit de 400,000 livres sur l'année dernière. Il a fallu recourir, illégalement, à de nouvelles tailles et à un expédient détestable : on a réformé l'exercice financier, dans le seul but de reporter du 1er janvier au 1er octobre le commencement de l'année financière. D'accord avec des princes du sang et d'autres notables gens du royaume, le duc proteste, au nom de la liberté du roi et du salut du peuple, contre un régime qui écrase le pays, persécute l'Église, trouble la justice, dédaigne les belles ordonnances des États. Il s'est retiré à Paris, capitale de la France et ville-fontaine de justice, où il prie le roi de venir, pour y trouver la liberté et les conseils des princes, du parlement et des notables, pour convoquer les États, gouverner selon leur *conclusion*, et « oster les désordres et abus ». Personnellement, certes, le duc d'Orléans n'ambitionnait rien ; il déclarait, au contraire, prendre l'engagement formel de s'éloigner, pourvu que les personnes qui détiennent le roi se *reculent aussi*, et laissent le champ libre aux États. Plusieurs princes du sang et notables veulent, à tout prix, arracher le roi à la sujétion de Mme de Beaujeu et de son entourage, conformément aux décisions des États. Le duc d'Orléans compte sur le parlement pour adhérer à ces vues et donner à la couronne cette marque de loyauté. Il espère être à même bientôt de *remontrer* au roi le dévouement de ceux qui auront tenu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette conduite : en tout cas, ses amis trouveront en lui l'aide le plus absolu, *sans y épargner corps et biens ;* ils n'ont pas à se préoccuper des ordres qu'on peut arracher au roi, car, en ce moment, on peut lui dicter des actes contraires à son honneur et à ses intérêts... »

Le premier président Jean de la Vacquerie était un homme de haute autorité, d'esprit froid et pacifique, rompu au maniement des grandes affaires[1]. Il répondit, avec une extrême courtoisie, mais avec non moins de fermeté ; il parla de paix, et pria le duc « non pas pour response, mais par exhortation », de bien peser sa proposition, de ne pas se laisser entraîner par de faux rapports, de songer à son rôle dans la Maison de France. Quant au parlement, institué seulement pour la distribution de la justice, il n'a point mission de s'ingérer d'affaires gouvernementales, de guerre, de finances : en toutes choses, il obéira au roi, son maître, et ne peut recevoir aucune remontrance, aucun acte sans son exprès consentement. Si cette réponse verbale ne suffit pas, le président offrait de provoquer une délibération ultérieure de la Cour et d'en transmettre les conclusions. Denis Le Mercier insista : le duc d'Orléans, dit-il, s'adresse au parlement comme à la cour souveraine de justice, qui « doit avoir l'œil » sur les grandes affaires du royaume, il ne demande que le retour du roi à Paris et sa liberté ; il ne propose pas de rien retirer à Mme de Beaujeu, à laquelle il souhaite, au contraire, tous les biens possibles. Le parlement doit avertir le roi de la situation et savoir si l'état actuel le satisfait ; il suffira de poser cette question pour que Mme de Beaujeu se retire... Dunois prit à son tour la parole : il rappela l'illustration de la Maison d'Orléans,

1) Il fut plusieurs fois ambassadeur. En 1488, le gouvernement l'envoya en Artois et en Picardie près du maréchal des Querdes, pour négocier la paix (fr. 26101, 414). Cf. Cavrois, *Jean de la Vacquerie...* (Paris, 1872, 8°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son dévouement au roi, son désintéressement. On le voit, le duc actuel brille, lui aussi, par les mêmes qualités, il ne demande ni autorité, ni gouvernement : il s'éloignera, il s'en ira, une fois son maître libre : sur un ordre du roi, il se rendrait à la cour avec un seul page. Mais l'on a enlevé violemment au roi des chambellans, qu'on a chassés et menacés ; on a menacé le duc lui-même, s'il paraissait les soutenir... Peut-on admettre de pareils procédés, et le duc ne doit-il pas s'en plaindre ? Il veut seulement, pour le roi, l'indépendance et un bon conseil ; il souhaiterait l'apaisement, par la réunion des États et le concours de tous les vieux serviteurs de la royauté.

Le duc d'Orléans alla ensuite tenir les mêmes discours à l'hôtel de ville, devant le corps municipal, puis à l'Université, dont il avait provoqué la réunion solennelle [1]. Il dépêcha aussi aux villes du royaume, le 18 et le 19 janvier, les lettres apportées de Bretagne, avec la signature de François II ou la sienne, suivant les cas [2]. Il s'occupa, en même temps, de recruter des capitaines. Nous avons encore sa lettre du 19 janvier, pour l'enrôlement du bâtard de Cardonne, le vaillant aventurier jadis entré au service de Louis XI [3]. C'était toujours au nom des affaires de Foix, mais personne ne s'y trompait. René d'Alençon, en Normandie, faisait publiquement, aussi, des recrues, et attendait, à en croire le bruit public, une armée bretonne de 200 lances et 1,000 hommes de pied [4]. Les offi-

1) *Procédures politiques*, p. 1078.

2) Pour Orléans (fr. 15537, f° 230, orig.), Compiègne (Arch. de Compiègne, citées par M. de l'Épinois), Sens, La Rochelle... (Pélicier, p. 92 : Valois, *Bibliothèque de l'Éc. des Chartes*, 1882, p. 618, n. 2 : fr. 20132, 59; 20431, 44).

3) Fr. 15537, f° 232 (manuscrit aujourd'hui perdu). Sur le bâtard de Cardonne, v. notre édition des *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, I, p. 239.

4) Le 23 janvier, le duc de Bourbonnais prescrivit à ses lieutenants de réprimer les brigandages des gens de guerre et étrangers dans les environs de Castres, c'est-à-dire les gens du sire d'Albret (K. 76, 23).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciers royaux effrayés en référaient à « Madame », car ni du jeune roi, tenu au château de Gien, ni du conseil, laissé à Montargis, il n'était plus beaucoup question. Le 19 janvier, Louis d'Orléans adressa au roi une déclaration violente, où il reproduisait ses conclusions ; il se disait résolu à employer corps et biens, parents et amis pour le délivrer, « tant pour la léaulté que je vous dois, comme vostre subjet et parent, qui aussi suis tenu à vous aimer par privaulté et bien que m'avez fait », et assuré d'avoir avec lui dans cette entreprise la plupart des bons sujets et serviteurs de la royauté [1]. Le même jour, le parlement se réunit et décida, « sans faire aucune réponse », d'adresser un rapport verbal au roi par une délégation, composée du premier président, des conseillers Guillaume de Cambray, Jean Simon, Raoul Pichon, Jean Pellieu, et de l'avocat du roi Robert Thiboust [2]. Anne de Beaujeu avait ramené le roi à Montargis. Le 20 janvier, en réponse à la lettre qu'apportait Montagu le Blanc, on fit signer au roi une déclaration péremptoire. Le roi voulait garder près de lui Mme de Beaujeu, sa plus proche et sa plus dévouée parente, selon les volontés de Louis XI, qui avait choisi le sire de Beaujeu [3]. Il la gardait par un acte de sa volonté royale et nullement en vertu de coutumes dont il n'était pas question. Il déclarait aussi ne rien regretter de sa conduite passée, et il trouvait les allégations du duc d'Orléans inexactes, son langage bien nouveau. Il avait toujours traité le duc d'Orléans avec affection et bonté, mais, si on voulait troubler le royaume, il

1) Kervyn : Pélicier, p. 247 : fr. 15537, f° 227.

2) Godefroy, 469.

3) Déjà, dans le traité avec le duc de Lorraine, Anne avait allégué, avant tout, la volonté de Louis XI, pour expliquer le rang qu'elle occupait « pour servir le roy son fils ». Par ordonnance du 18 janvier, Charles VIII déclara, avec une certaine ostentation, exécuter les volontés de son père en faveur de N.-D. de Cléry (K. 73, n° 22 bis).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saurait y pourvoir. La France connaissait la vérité des choses. Le roi promettait d'examiner la demande de convocation des États; toutefois, il comptait, avant tout, sur l'obéissance et le respect dont protestait le duc d'Orléans, et, au besoin, il saurait les requérir. Il envoyait au prince Pierre Doriole et le sire de Monteil, pour s'expliquer[1].

La cour craignait une insurrection à Paris. Le conseil adressa d'abord aux villes des missives royales, d'une expression un peu différente selon les destinataires. A Bourges, ville ardente et fiévreuse, le roi, dès le 21 janvier, représente le duc d'Orléans comme un prince égaré et proteste des meilleures dispositions à son égard[2]. A Troyes, ville toute dévouée, il parle un langage bien plus sévère et plus libre : il prie la ville d'envoyer quelques délégués et dénonce MM. d'Orléans et de Dunois comme auteurs d'accusations mensongères[3].

La cour se rapprocha lentement de Paris, jusqu'à Melun, par Malesherbes[4] ; elle paraissait hésiter à rentrer. Quelques jours après, Anne, en grand secret, fait partir une troupe de cent ou de deux cents archers, pour occuper les portes et fermer les chaînes des rues. Au même instant, le duc de Bourbon envoie au duc d'Orléans l'avis secret de son arrestation imminente[5]. Louis jouait à la paume, aux Halles. Sans perdre une minute, il court chez lui avec Dunois, Guyot Pot et Le Mercier, met sa robe, monte sur un mulet et fait expédier son équipement.

1) Pélicier, p. 249.

2) Arch. municip. de Bourges, AA. 13.

3) Lettre publiée par Stein, *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1889, p. 199.

4) Malesherbes appartenait au sire de Graville, dont Anne était sûre. On voulait s'assurer de Corbeil et de Montargis. La cour était encore à Montargis le 21 (lettre à Bourges). Elle était le 26 et le 27 à Malesherbes, d'où l'on écrit à Compiègne (Archiv. de Compiègne), le 28 à Melun (lettre à Troyes).

5) *Procéd. politiq.*, p. 1021.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Saint-Cloud, il retrouve ses amis ; ils passent un justaucorps et des bottes, montent à cheval, galopent toute la nuit, et arrivent à Mantes vers l'aurore. Ils allaient reprendre haleine, quand trois archers [1], accourus en hâte, annoncent que leur fuite est découverte. Ils remontent à cheval et, en plein jour, gagnent, sans s'arrêter, Verneuil, première ville du duché d'Alençon, où ils trouvent un accueil honorable. Pendant que le duc d'Orléans sortait par une porte, Anne de Beaujeu entrait par l'autre avec le conseil, sans apparat, mais tranquillement, grâce aux précautions prises. On crut d'abord que le duc Louis s'était enfui à Pontoise [2]. Dès qu'on sut la vérité, Anne lui dépêcha le maître d'hôtel de la Heuze, avec une lettre qui le priait de revenir et lui offrait telles sûretés qu'il voudrait. Nous ne savons pas la date précise de cette nouvelle fuite, mais nous croyons pouvoir la fixer au 3 février. Le 29 janvier, Louis d'Orléans expédiait encore, de Paris, des lettres au nom du duc de Bretagne, et la lettre destinée à la ville de Châlons ne parvint même à son adresse que le 4 février [3]. Le 28 janvier, le conseil, réuni à Melun, faisait une nouvelle recrue : il admettait au bénéfice de la paix d'Arras Marie de Luxembourg, femme du sire de Romont, et sa sœur Françoise [4]. Enfin, le roi se trouvait à Paris le 4 février, jour où il

1) *Jeanne de France :* fr. 26099, 116.

2) Nicole Gilles, Bouchet, Barthélemy de Loches, Alain Bouchard le croient encore, dans leurs récits.

3) M. de Cherrier.

4) Godefroy, p. 469. Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme et de Marle, fille du comte de Saint-Pol Pierre II de Luxembourg, et de Marie de Savoie, sœur de la reine Charlotte. Ses frères, Louis, Claude et Antoine, moururent jeunes : sa sœur Françoise épousa Ph. de Clèves, sieur de Ravenstein, mort en 1500. Elle hérita de tous les biens. Marie épousa : 1° Jacques de Savoie, comte de Romont, dont elle eut Marie de Savoie, femme du comte de Nassau ; 2° François de Bourbon, comte de Vendôme, dont elle eut quatre fils et deux filles. Son mari, mort à Verceil en 1495, la nomma exécutrice testamentaire. Elle vécut cinquante et un ans dans la plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrivait à la ville de Compiègne pour la remercier de sa fidélité[1].

Bientôt les villes répondirent aux missives du roi, avec un empressement propre à rassurer la cour, et Commines ayant osé reparaître, le duc de Lorraine le chassa rudement. Nous avons nommé parmi les appuis de Louis d'Orléans l'évêque de Liège et Guillaume de la Marck ; par une ordonnance du 5 février, le roi renouvela sa protection aux communes de Flandre[2]. Pour flatter le parlement et la chambre des comptes, on accorda à tous les magistrats dispense de ban et arrière-ban[3].

A la lettre du roi, Louis d'Orléans répondit de Verneuil, le 6 février[4] : « J'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par le s^r de la Heuze, vostre maistre d'ostel, et bien ouy et entendu ce qu'il m'a dit de par vous, vous remerciant tres humblement du bon vouloir qu'il vous plaist me monstrer avoir que me tire devers vous, qui est le plus grant desir que j'aye en ce monde ; et me desplaist de ce que n'ay peu demourer en vostre ville de Paris pour vous veoir, a cause que fuz adverty par plusieurs que, en y demourant, estoie en danger de ma personne. Et par ce me suis retiré icy avecques mon cousin, mons^r d'Alencon. Et au regart des seuretez qu'il vous a pleu me faire offrir par vostredit maistre d'ostel, que les auroie telles et si bonnes que vouldroie, quant tout seroit soubz vostre voulenté et commandement, je n'en vouldroie point.

chaste viduité et mourut à La Fère le 1er avril 1546. Hilarion de Coste lui a consacré une notice dans sa *Vie des dames illustres* (t. II, p. 582 et s.).

1) Archives de Compiègne. — Lettres de *janvier*, à Bourges, Poitiers, Meaux, Vézelay, citées par Pélicier, p. 96, n. 1 ; à Châlons, par M. de Cherrier. On a dit, par erreur, que la cour était rentrée le 5 seulement (Cherrier, Dupuy).

2) Godefroy, 472.

3) *Ordonnances*, XIX, 489.

4) Orig. fr. 20855, n° 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, aiant aucunes gens autour de vous, desquelz me doubte qu'ilz perseverent a me faire ennuy en ma personne, je croy que ne me vouldriez commander me mectre en leur dangier. Et me semble que, pour sauver ma vie, ne devez estre mal contant de moy. Toutes foiz, mons^r, pour ce que tousjours je desire le bien de vous et que seroie tres desplaisant que aucun mal vint en vostre royaume par le debat d'entre nous voz subgectz et pareus, nous avons intencion d'envoier par devers vous, mondit s^r d'Alencon et moy, et nous mectrons en tel devoir que congnoistrez que voulons estre et demourer voz bons humbles et loyaulx subgectz et serviteurs. Nostre tres redoubté et souverain seigneur, plaise vous nous mander et commander voz bons plaisirs », etc.

Le style même de cette lettre, collective au début, personnelle à la fin, et jusqu'à sa facture matérielle, laissent l'impression d'une certaine diversité d'appréciations entre Louis d'Orléans et son hôte. René d'Alençon, plus âgé, plus rassis, plus désintéressé, voyait sans doute les choses avec moins d'emportement. Le message du roi s'était croisé avec une première lettre de Louis, pleine de récriminations personnelles, apportée par François de Luxembourg. Louis se plaignait de la main-mise du roi sur les garnisons de Melun et de Corbeil, qui dépendaient du gouvernement de Paris, de la défense faite à la compagnie d'Orléans, stationnée à Brie-comte-Robert, de rejoindre son chef.

Sans attendre même le retour du sire de la Heuze, on soumit à la signature du roi, le 8 février, une lettre qui devait mettre fin à toute négociation[1] : « Mon frere, disait le roi, quant vous serez devers moy ainsi que je m'actens que brief

1) Fr. 20855, f° 53 : minute originale ou contemporaine, sans signature (classée au nom de Louis XI). Peut-être cette lettre ne fut-elle pas envoyée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

serez et comme je vous ay fait savoir par le s^r de la Heuze et par plusieurs autres, je vous diré les causes qui m'ont meu d'en fere ce que jusquez cy en a esté fait. Touttes voyes, veu et considéré ce que ceulx qui sont avec vous vous ont fait fayre et la fin ou je scay certainement qu'ilz tendent, laquelle ilz ne saroient desguiser en fasson que je sceusse entendre que ce ne soit pour mon mal, et veulx bien qu'ilz sachent (quelque chose qu'ilz dient, que je ne suis que ung enffant et que je ne parle que par boulche d'aultruy) que je n'en seré james content d'eulx s'ilz ne changent leur propox. Veu aussi qu'ilz vous en ont emmené si souldainement de ceste ville sans cause et pour chose toute contraire a verité, en laquelle je m'actendoye vous trouver et bien vous traicter, vous ne vous devez pas esmerveiller si j'ay eu quelque ymaginacion contre eulx que desdites places et gens d'armes ilz me voulsissent pourchasser mal. Mes, tout ce nonobstant, ne que qu'il en soit, quant voz gens n'ont point esté mis hors desdites places, ne ne vous peut rien avoir osté, ne ne feré tant que vous gouvernerez envers moy ainsi que vous devez et que y estes tenu, en mectant toutes voz questions entre mes mains, comme vostre chief et souverain sg^r, sans user de voye de fait, car a nul de mon royaume n'apartient de l'entreprandre sans mon expres congié et commandement. Et, quant il fauldroit que je le feisse, ce seroit a vostre grant et evident tort et a ma tres grande desplaisance, et plus que de homme qui soit vivant. Et a Dieu », etc.

Pour tempérer cette fermeté de ton, le roi ajouta en *post-scriptum* : « Je ne feré chose dont raysonnablement ayez cause de vous mal contenter. »

Au lieu de rentrer à Paris, Louis se rendit à Alençon, où son exaltation put se donner libre carrière. Il maudissait Jeanne de France, il aurait voulu épouser « la moindre ber-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gère[1] », et, du reste, il en épousait, dit-on. Vers cette époque, naquit un enfant, que nous retrouvons, à vingt-deux ans, archevêque de Bourges, sous un nom, Michel de Bussy, qui semble le rattacher à la famille d'Amboise; cependant la rumeur publique en attribuait la paternité au duc d'Orléans[2]. Ajoutons, sans chercher à ce sujet aucune explication, qu'une nommée « La Ratelle » figure dans les comptes de 1484 et de 1485, avec une modeste pension de dix ou vingt-quatre livres, « pour s'entretenir plus honnestement ». Le dernier compte trimestriel de 1483 mentionne un don de quatre-vingt-cinq livres t., à une certaine Philippe de Saint-Jean[3], « pour sa *gesine* », don qui paraît dépasser le chiffre des aumônes ordinaires.

A Verneuil, Louis avait reçu d'assez bonnes nouvelles. Raoul du Refuge revenait de sa mission près du comte d'Angoulême. On comptait sur l'amiral de Bourbon, à qui Dunois avait adressé, le 25 janvier, un pressant message[4]. Mais surtout Louis fut heureux d'apprendre le succès de Chaumart. Envoyé à Rome, comme nous le savons, Chaumart avait été arrêté par une maladie, près d'Asti; alors, il avait, selon ses instructions, expédié un mémoire en deux parties pour solliciter la nullité du premier mariage de Louis, les dispenses nécessaires au nouveau. Un serviteur, nommé Étienne, avait remis ce mémoire au procureur de Bretagne à Rome, et rapportait en France l'accusé de réception. L'affaire, régulièrement introduite, allait suivre son cours[5]. Louis envoya

1) *Procédures politiques*, p. 1079.

2) *Lettres du roy Louis XII*, t. II, p. 152. A. Le Ferron parle de ses amours avec une blanchisseuse de la cour.

3) Orléans XII, 846.

4) Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, II, 35.

5) *Procès de divorce*, déposition de Chaumart.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussitôt cette nouvelle, par Sandricourt, aux ambassadeurs bretons à Paris, sous les yeux du roi [1].

Louis se trouvait sans un sou vaillant : Guyot Pot lui prêta 1,400 écus d'or, le 10 février [2], pour parer au plus pressé. Raoul du Refuge partit pour l'Italie, Guyot de Tinteville pour la Bourgogne ; le Petit Janot, écuyer d'écurie, faisait la navette entre MM. de Foix et d'Orléans, à travers tout le royaume [3]. Mais Raoul du Refuge fut dévalisé par des brigands.

Enfin la Bretagne s'ébranla. Philippe de Montauban prit, le 15 février, le commandement de deux cent cinquante lances, destinées à marcher sur Alençon [4]. L'armée bretonne emporta, au mois de mars, la place d'armes des barons insurgés, Ancenis, et détruisit le port [5]. L'Espagne menaçait la France et réclamait le Roussillon [6].

Bientôt les troupes royales cernent la Bretagne et l'isolent de la Normandie. Le duc de Lorraine et le prince d'Orange amènent le roi à Évreux et dépêchent à Alençon le sire de Maigné, avec une mise en demeure à Louis d'Orléans de rejoindre le roi [7].

Louis se trouvait dans une situation très critique. Malgré tous ses efforts, les membres éparpillés de la coalition tardaient à se réunir. De graves symptômes se manifestaient dans ses domaines. Tous les deux ans, la ville d'Orléans procédait à l'élection de ses échevins, sous la présidence du gouverneur ducal ou de son lieutenant. Les élections surve-

1) *Tit.* Hédouville, 39. Un autre émissaire, Jean Guibé, était à Rennes (*Tit.* Guibé, 2).
2) *Tit.* Pot, 82.
3) Fr. 26099, 112, 111, 118 : *Tit.* Du Refuge, 56.
4) Preuves de l'*Histoire de Bretagne*, II, 1416.
5) Dupuy, II, 63.
6) K. 1482.
7) Alain Bouchard. Cf. A. Benet, Charles VIII à Évreux (Rouen, 1883)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant au moment du trouble, le 6 mars 1485, Robert de Foville, l'ancien député d'Orléans, voulut, comme d'habitude, y intervenir : il trouva de l'opposition, il persista, et fit triompher ses candidats. On recourut au roi ; six jours plus tard, un mandement royal, daté d'Évreux, le 12 mars, invalidait l'élection. Bien plus, le gouvernement, devenu tout d'un coup fort susceptible en matière de liberté électorale, ordonnait une instruction criminelle contre Foville, et y commettait un maître des requêtes de l'hôtel, fils et petit-fils des plus fidèles serviteurs de la Maison d'Orléans, Simon Davy, seigneur de Saint-Père Avy [1]. Inutile d'ajouter que l'instruction n'aboutit pas ; de nouvelles élections eurent lieu dès le 16, en sens contraire des premières. Marie de Clèves renvoya Foville à Asti [2].

Louis d'Orléans s'était rapproché d'Évreux ; il se trouvait à Verneuil le 14 mars [3]. Il hésitait fort : Dunois lui remontra la nécessité d'obéir au roi. Louis finit par s'exécuter.

Le chroniqueur Nic. Barthélemy de Loches, à qui nous devons un récit détaillé de tous ces événements, nous dépeint, en termes pittoresques, la réconciliation du duc d'Orléans avec le roi, et son séjour à Évreux. La colère de la cour égalait bien l'irritation du duc ; beaucoup de gens, sans se gêner, parlaient de rébellion et ne réclamaient rien moins qu'un procès de lèse-majesté. Louis reçut pourtant bon accueil : selon le conseil de Dunois, il gagnait du temps, par une soumission apparente. Il arriva le soir près d'Évreux et y fit une entrée nocturne. Il trouva préparée une installation aussi large que le permettait l'insuffisance de la ville. Une

1) Jusque là homme de confiance de Louis (V. ci-dessus, p. 54, n. 2).

2) Boucher de Molandon, *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, V, 1881 : Arch. municip. d'Orléans : *Cat. de Joursanv.*

3) *Tit.* du Refuge, 56 ; lat. 17059, 187.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grande partie de la cour s'était portée à son avance ; cette première nuit se passa en conciliabules avec des gens qui n'auraient pas osé venir en plein jour, notamment avec le duc de Lorraine et le prince d'Orange eux-mêmes, que le duc essaya, séance tenante, de détacher de Mme Anne [1]... Le 23 mars, il avait repris sa place à la cour et au conseil, et son masque d'impassibilité. Le samedi saint, 2 avril, il envoie Sandricourt chercher, à Paris, des *sacres* [2] pour chasser.

Au même moment, le conseil du roi supprimait le parlement et la chancellerie de Bourgogne, auxiliaires naturels des princes [3].

Après Pâques, la cour partit pour Rouen. Si le duc put trouver dur de figurer à la suite du roi dans la ville la plus sympathique à sa cause, il n'en laissa rien paraître. Le matin du 14 mars, le jeune roi, en robe de satin cramoisi, « sur ung bien gentil mulet », entra à Rouen, pour ainsi dire en triomphe, précédé du clergé séculier et régulier du pays et d'un grand déploiement de cortège : pages, arbalétriers à cheval, sergents royaux, municipaux et vicomtaux ; le bon roi d'Yvetot, Jean Blanchet, portant les clefs de Rouen, avec vingt-quatre enfants de la bourgeoisie magnifiquement vêtus ; le bailli, les bourgeois de la ville, sur des montures variées, la plupart habillés d'écarlate, le chancelier, les magistrats, les arbalétriers du roi ; la cour, MM. d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, de Graville, de Beaujeu, de Torcy, de Richemont, l'amiral de Bourbon et une foule de seigneurs... Les cent gentilshommes de la garde, richement équipés, fermaient la marche. Dans la ville, on ne voyait que des représentations, des échafaudages de toute sorte, pavillons, fleurs de lis, inscriptions en vers ou en prose, logogriphes, tout cela compliqué, luxueux, agré-

1) Ms. 868, fonds de la reine de Suède, Bibl. du Vatican.
2) Fr. 26099, 119 : *Tit.* Hédouville, 41.
3) *Ordonnances*, XIX, 539.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

menté de jolies filles et de personnifications multiples. Dès les premiers pas, le roi se vit représenté au milieu de tentures dorées et fleurdelisées, entre la Justice, la Prudence, la Force et la Paix, que figuraient de belles personnes en toques de soie et en robes très riches : au-dessous, un groupe de bergers et de bergères complétait l'idylle ; en haut, sept autres personnages figuraient encore sept vertus choisies, dont les sept initiales formaient le nom du roi *Charles*, *C*onseil léal, *H*ault vouloir, *A*mour populaire, *R*oyal povoir, *L*ibéralité, *E*spérance, *S*apience. Quatre autres échafauds, répandus jusqu'au château, représentaient le mot : *Roen* (Rouen)[1]. Louis d'Orléans céda facilement à la joie générale. Le jour même de l'entrée, les *galans sans soucy* lui représentèrent une farce, et plus d'une fois il se procura le même plaisir dans la suite du mois[2]. Il déploya le plus grand luxe ; son lit de camp était couvert de drap d'or, ses harnais brodés, les housses de ses grands chevaux magnifiques[3]. Le 24 mai, il organisa une joute, pour laquelle un *lancier* de la ville lui fournit vingt-cinq lances[4]. Il profita aussi de la circonstance pour mettre un peu d'ordre à ses affaires de Normandie[5].

Malgré ses occupations et ses plaisirs, il lui montait à la tête comme des nausées de tristesse. Il était homme, il était jeune ; un ardent besoin de jouir de la vie l'étreignait, bien plutôt que l'ambition. Un jour, dans les rues de Rouen, avec Guillaume Doulcet, il regardait passer une fille du bas-peuple, fraîche, gaie, au corsage opulent ; il s'écria qu'il voudrait bien perdre sa femme et épouser celle-là. Il se plaisait à répéter

1) Ms. Dupuy, f° 42 ; récit contemporain, par un certain Jean Paners. Cf. Ch. de Beaurepaire, *Entrée et séjour de Charles VIII à Rouen en 1845*.
2) Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 7157, 7158 : *Joursanv.*, 853.
3) *Joursanv.*, 675.
4) Lat. 17059, n° 188.
5) Fr. 20379, p. 57.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son mot favori sur l'agrément d'épouser une bergère [1]. Cri de la jeunesse, que rien ne pouvait retenir ! Jeanne de France, pendant ce temps, vivait sans doute à Amboise, où Anne de Beaujeu lui adressait quelques consolations d'ordre positif, des cadeaux, un supplément de pension [2].

Nous avons vu, trois mois et demi auparavant, le roi démentir le duc d'Orléans, lorsqu'il réclamait une nouvelle réunion d'États généraux et parlait d'un déficit de 400,000 livres, car, malgré les belles théories de son ami Philippe Pot sur les droits du peuple, Anne de Beaujeu ne se souciait point de recommencer l'histoire de 1484. Elle profita du triomphe du roi dans le pays parlementaire, pour trancher cette grosse question. Une ordonnance rendue à Rouen, le 4 mai 1485, énumère les charges de l'État, pensions à l'étranger, défense des frontières, politique extérieure, et avoue un déficit de 463,500 livres ; elle prescrit un nouvel accroissement d'impôts « pour cette fois seulement », déclarant impossible une seconde réunion des États, et alléguant, pour s'y soustraire, l'avis « des princes et conseil, réunis en grand nombre à Rouen [3] ». La Normandie s'exécuta : ses États locaux, réunis sous les yeux du roi, votèrent un supplément de tailles. Mais ces allures commencèrent à choquer le duc de Bourbon. Louis d'Orléans s'en aperçut et saisit l'occasion de se rapprocher de lui, au point qu'un arrangement précis intervint entre eux [4]. Ensuite, il quitta la cour, sous prétexte d'aller revoir sa femme.

Anne de Beaujeu en voulait à la Bretagne. Spontanément, sans consulter le conseil, elle ordonna de laisser rentrer à Angers les internés de Saumur. Elle offrit au vicomte de Rohan la

1) *Procès de divorce*, déposition de Doulcet.
2) Fr. 20424, f° 2 (Reçus, avec sceau de Jeanne).
3) Fr. 25716, n° 38.
4) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

main d'une des filles du duc de Bretagne, que, dans le traité de Montargis, du mois d'octobre, elle s'engageait à marier magnifiquement. Elle s'assurait aussi du sire de Lescun. Le gouvernement breton, avec sa lenteur proverbiale, passa les mois de mai et de juin à masser des troupes devant Châteaubriant. Son armée s'ébranla au mois de juin. Mais la présence des barons bretons dans l'armée adverse allait donner à la guerre une couleur de guerre civile : lorsque les deux armées se trouvèrent en présence, il advint ce qu'on craignait à Nantes : au lieu de se combattre, elles s'entendirent, se réunirent et marchèrent ensemble sur Nantes, pour « se soumettre au duc et rétablir l'ordre ». Landois, en cette extrémité, fit décréter hors la loi toute l'armée transfuge ; c'était frapper la Bretagne entière ; le chancelier refusa de contresigner l'ordonnance. L'armée arrive, entre, et, aux acclamations du peuple, pénètre dans le château, En vain, Jean de Foix et le cardinal son frère, gardiens fidèles de François II dans ces moments dramatiques, essaient courageusement de tenir tête à l'émeute et de parlementer. On n'arrête pas une foule déchaînée sur une proie... Les barons emmenèrent Landois, en donnant leur parole de le respecter et de le livrer à la justice. Le malheureux ministre, coupable de clairvoyance, subit, avec énergie et dignité, des interrogatoires sommaires, et, le 19 juillet, fut pendu, sans autre forme de procès : le duc apprit le supplice de son ami après l'exécution.

De là, un revirement complet dans la politique bretonne. Le nouveau gouvernement changea brusquement d'attitude au dehors; il négocia avec la France et conclut, presque aussitôt, un traité d'alliance intime, qu'on fit sanctionner au duc le 9 août. Le pouvoir d'Anne de Beaujeu parut ainsi défier toute contestation; il triomphait en Bretagne comme en France, sous forme d'un triumvirat composé de ses pen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sionnaires, les sires de Rieux, de Lescun et le prince d'Orange. En même temps, la journée de Bosworth délivrait la France en Angleterre de son plus redoutable adversaire.

Louis d'Orléans, revenu à Blois par Chartres, sans traverser Paris, ne cherchait qu'à s'effacer. Il envoie à sa mère, retirée à Chauny, son écuyer Robinet de Framezelles; il adresse Sandricourt à Mme de Beaujeu, à Creil[1]; il écrit, en termes cordiaux, à un des *tenants* de la cour, le sire du Bouchage, pour recommander deux officiers[2]. Il justifie son voyage en se rendant près de sa femme à Montrichart, vers le 19 juin, et il y reste quelques jours. On le vit plusieurs fois encore avec elle à Blois, bien qu'il trouvât le sacrifice surhumain[3]. Il recueille, avec un soin extrême, la succession d'Olivier le Daim, l'*or*, l'argent, les bagues, même le cheval du défunt, un cheval *rouan*, qu'il se fait remettre par la veuve[4]. Il s'occupe de chiens[5]. Il se rend populaire à Orléans, en obtenant du roi une allocation de cinq deniers par minot de sel vendu en France, soit environ 10,000 livres, afin de construire avec luxe les nouveaux remparts de la ville; on abattit les deux *Buttes* des arbalétriers, comprises dans les anciennes fortifications, et l'on ouvrit un nouveau quartier, très vaste, très beau, entre les portes Bannier, Parisis et Saint-Laurent[6]. Les gens de Blois, eux aussi, en braves sujets, faisaient réparer leurs murailles; Louis y contribua par une ordonnance, rendue à Blois le 1er juillet, où il proclame sa reconnaissance envers ses « bons et honnêtes » citoyens[7].

Chaumart avait fini par se guérir et par rentrer en France;

1) *Tit.* Framezelles, 2 : Hédouville, 42.
2) Guion et Georges de Sailly. Montrichart, 19 juin (fr. 2928, f° 1).
3) *Procès de divorce*, interrogat. de Louis XII.
4) Moreau, 405, 83.
5) Il donne à un de ses hommes 102 sous pour la pension de huit chiens courants, 10 juin (Bibl. de Blois, n° 1518).
6) Lemaire, p. 12, 506, 527, 26 : KK. 897, 211.
7) Fr. 20379, p. 56.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il alla trouver le duc, avec de grands airs d'espoir et de confiance : le pape, disait-il, avait promis le rescrit sollicité, on pouvait considérer l'affaire comme réglée. Le duc le reçut assez mal. Bouleversé des événements de Bretagne, il dit à Chaumart et à Calipel de s'en aller, de brûler tous leurs papiers de peur de se perdre et de le perdre lui-même... Chaumart rentra dans son couvent, pour n'en plus sortir [1]. Bientôt, pourtant, à certains indices, on sent que l'espoir renaît peu à peu dans le cœur du prince. Il envoie en Bretagne l'écuyer Guibé [2], et Georges d'Auxy au comte d'Angoulême. Les nouvelles de l'intérieur le réconfortent peu à peu. Le duc de Bourbon se montrait hostile à sa belle-sœur; Anne de Beaujeu elle-même semblait désireuse de se retirer au second plan. Bref, on convint de tenter un grand coup, qui partirait de Moulins, et d'embaucher des soldats. MM. de Bourbon et d'Angoulême se mirent aussitôt à l'œuvre; Louis également, dans le comté de Blois. Louis lança même, un peu prématurément, l'appel convenu : une nouvelle lettre au roi, pour réclamer les États généraux [3]. Pour toute réponse, le gouvernement concentra des troupes. Cette réapparition du fantôme des États coïncidait fâcheusement avec l'apparition des nouveaux impôts. Paris murmurait. La cour crut, un instant, voir le duc d'Orléans marcher sur la capitale [4]. A la prudence, aux précautions infinies de Mme de Beaujeu, le duc de Lorraine, qui semblait devenu la tête du conseil, substituait des allures hardies, presque rudes; il ne ménageait rien, et peut-être bien sa préséance contribuait au mécontentement du duc de Bourbon. Orléans semblait la place d'armes indiquée pour une

1) *Procès de divorce*, dépositions de Chaumart, de Calipel.
2) *Tit.* Guibé, 2.
3) Saint-Gelais.
4) V. plus loin la réponse du parlement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marche des princes sur Paris. La cour sortit de Paris le 16 août et vint se fixer à Malesherbes, appuyée sur des forces qu'on estimait à 20,000 hommes [1]. Louis d'Orléans continuait à jouer le respect ; il fit annoncer qu'il se rendrait au devant du roi jusqu'à Orléans. René de Lorraine riposta qu'il menait le roi à Blois et qu'il en « délogerait » le duc [2]. Cependant il faisait tâter le terrain à Orléans par le sire du Bouchage. Du Bouchage, bien muni d'argent, harangua les Orléanais, parla de leur siège mémorable, mentionna délicatement la force de l'armée royale, excusa les erreurs du duc d'Orléans par l'ambition de son entourage. On attendait avec anxiété, à la cour, les nouvelles de du Bouchage, qui devait en envoyer d'heure en heure. Ce fut un grand soulagement quand on le sut maître de la situation, et le roi lui adressa, le 23 août, de chaudes félicitations, tout en lui prescrivant de ne pas se départir de la plus rigoureuse surveillance [3]. Du Bouchage devait voir aussi le duc d'Orléans, mais, sur ce point, il échoua [4]. En même temps que lui, les envoyés ducaux, le chancelier Le Mercier [5], Jean de Louan et d'autres gentilshommes, entraient par une autre porte pour annoncer aux Orléanais l'arrivée prochaine du duc, avec des forces militaires, bien disciplinées, qui ne gâteraient rien. Les Orléanais, pris entre deux feux, répondirent, froidement, qu'ils ne voudraient pas encourir la colère de Mme de Beaujeu, et qu'ils sollicitaient seulement le respect de leurs vendanges et de leurs celliers. Le roi entra dans la ville le 25 ou le 26. Quant au duc d'Orléans, ramassant toutes ses forces (environ quatre cents lances et des bandes de gens

1) Saint-Gelais : *Rozier historial*.
2) Godefroy, 450 (lettre de 1485).
3) *Ymbert de Batarnay*, par M. de Mandrot, 126 et suiv. : L. de Lincy.
4) Fr. 3924, f° 9.
5) Barthélemy de Loches l'appelle, par erreur, Jean Crespin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de pied [1]), il s'établit à Beaugency. Beaugency, adversaire séculaire d'Orléans [2], appartenait à Dunois, et avec son vieux donjon, ses fortifications, sa bonne situation sur la Loire, à huit milles d'Orléans, paraissait facile à défendre et à ravitailler. Dunois prit la direction des opérations, Louis le commandement de la cavalerie; ils attendaient avec confiance les renforts promis.

Le duc de Lorraine reçut, séance tenante, la récompense de son énergie. Il se trouvait dans une situation analogue à Louis d'Orléans : marié à une femme stérile et peu agréable, Jeanne d'Harcourt, il désirait ardemment s'en séparer. Il ne put obtenir qu'en 1488 l'annulation de son mariage : néanmoins, le 28 août 1484, à Orléans même, il épousa une jolie et riche orpheline, âgée de seize ans, Philippe de Gueldre, fille d'Adolphe de Gueldre et de Catherine de Bourbon, nièce de M. de Beaujeu. On comprit ainsi le lien qui l'attachait à la cour. Pour Louis d'Orléans, c'était un cuisant parallèle. Anne et Pierre présidèrent eux-mêmes au contrat, et mirent dans la corbeille une baronnie des environs d'Amiens [3].

Le 30 août, sous forme d'une lettre à son ancien ami, M. de Torcy, Louis d'Orléans lança une sorte de manifeste. Il écartait fermement la personne du roi, il semblait même oublier Anne de Beaujeu, et ne s'en prenait qu'à l'étranger, à M. de Lorraine. Il relevait vivement les menaces de René : « C'est partie de M. de Lorraine et de moy », et il repoussait toute autre appréciation, comme « non véritable [4] ». Pour

1) Nic. Gilles. Barthélemy parle de 8,000 fantassins et de plus de 2,500 chevaux.

2) A Beaugency, on appelait les Orléanais *chiens*, à cause de leur avarice : à Orléans, on appelait les gens de Beaugency *chats*, à cause de leur duplicité commerciale (Nic. Barthélemy de Loches, ms. du Vatican). Cf. ci-dessus, t. I, p. 362.

3) Sainte-Marthe : Anselme ; Godefroy, p. 487-488. Cf. fr. 3868, f° 274.

4) Godefroy, 450.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prouver le contraire, on donna le commandement de l'armée royale, non pas au duc de Lorraine, ni même au comte de Bresse, mais à un jeune homme de vingt-quatre ans, tout nouveau et tout français, à ce Louis de la Trémoïlle, qu'Anne de Beaujeu s'était promis de mettre en lumière. Le conseil répliqua aussi par des lettres catégoriques, adressées aux villes, où il rappelait le pardon récemment accordé aux entreprises du duc d'Orléans, dans la pensée qu'elles ne se renouvelleraient plus. Loin de rester tranquille, le duc a « recueilli » grand nombre de gens de guerre, qui vivent sur le peuple, à Blois et à Beaugency, et il fomente des troubles qu'il ne saurait justifier par des paroles « controuvées. » Le gouvernement a résolu d'agir, « en manière que le désordre de la pillerie cesse, et nostre peuple soit délivré d'oppression, et que la force et acte nous en demeure ». Le gouvernement rejetait sur les fauteurs de désordre la responsabilité des nouveaux impôts. Il invitait les villes à ne recevoir d'eux aucune remontrance, à arrêter leurs messagers, à faire bonne garde, à n'admettre que les gens d'armes du roi[1]. En même temps, le conseil, traitant pour la première fois Louis d'Orléans en ennemi, envoyait le hérault Normandie lui signifier, ainsi qu'à Dunois et à Foix, de « se départir ». Les princes refusèrent la signification. Le roi d'armes Montjoye n'eut pas plus de succès. Apprenant que des gens d'armes se réunissaient à Tours, le conseil y expédia François de Pontbriant, capitaine de Loches, Louis de Marrafin et Rigault d'Oreille, tous trois anciens serviteurs de Louis XI[2]. Louis d'Orléans

1) Lettres du 31 août, au Puy (fr. 3924, f° 9), du 22 août, à Châlons (Cherrier).

2) Sur F. de Pontbriant, v. notre Introduction au *Procès du maréchal de Gié*. En 1481, Louis XI lui donna les amendes de Lisieux (fr. 25715, 324). Le *petit Marrafin* était un personnage très connu à la cour et médiocrement pris au sérieux. Jean Bouchet (*Annales d'Aquitaine*) raconte les plaisanteries de Louis XI sur son compte, parce qu'il portait un collier d'or volé, disait-on,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les fit arrêter au passage. Aussitôt le roi écrivit au parlement d'ouvrir une instruction criminelle. Le parlement, soucieux de la tournure des événements, répondit assez froidement, et pria le roi de faire ouvrir l'instruction par les baillis, si elle paraissait opportune ; il offrit seulement d'envoyer à la cour quelques présidents et conseillers, si le roi l'ordonnait[1]. Louis d'Orléans semblait plein de foi. La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg[2] possède la lettre enflammée qu'il adressa de Beaugency, le 5 septembre, au sénéchal de Carcassonne (Odet d'Aydie), pour l'enrôler ; il lui promettait des dignités, la succession du sire de Comminges, une vive reconnaissance. Un jour, Louis, Dunois et Foix sortirent brusquement de Beaugency avec huit cents hommes, et firent une pointe jusqu'à la porte d'Orléans, à Saint-Mesmin, où ils surprirent et tuèrent trois ou quatre pionniers[3]. A la cour, en général, on ne paraissait pas encore fort rassuré et, sans la présence du roi, à ce qu'affirme Saint-Gelais, « le plus huppé eût voulu être à cinquante lieues de là ». Le 16 septembre, au lieu de donner le signal de l'attaque, le conseil écrivit encore au parlement pour lui réitérer l'ordre de poursuivre les princes.

Le parlement se réunit seulement le 19, et chargea sa chambre des vacations de s'entendre avec le prévôt des marchands, les échevins de Paris et le conseil du roi pour pourvoir à la sûreté de la ville et aviser le roi des mesures prises[4]. Dans le royaume, les choses n'allaient pas mieux. En qualité de connétable, le duc de Bourbon adressa au comte d'Angou-

aux reliques de Cambray. Il était seigneur des Noz et de la Meilleraye (fr. 15537, f° 229; lettre de Charles VIII en sa faveur). Il reçut quelques années plus tard une mission dans le marquisat de Saluces.

1) 16 septembre 1485 (Godefroy, p. 492). Le roi lui envoya, le 29 août, MM. de Rochechouart et Bochard (*Hist. man. de d'Aubery*, fr. 23286, f° 62).

2) *Autographes*, (1), I, n°s 48, 50 : Godefroy, p. 451 (sous une date inexacte).

3) *Hist. man. de d'Aubery*, f°s 63-34.

4) Godefroy, p. 493.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lème, le 18 septembre, l'ordre, au nom du roi, de se rendre immédiatement à Moulins avec toutes ses forces. A cet ordre personnel, le connétable joignait un mandement public, prescrivant, aussi au nom du roi, sous peine de confiscation et de rébellion, la levée immédiate du ban et arrière-ban d'Angoumois, ainsi que l'enrôlement de tous les gens de guerre disponibles. Le sire d'Albret agissait de même dans ses immenses domaines. La cour, justement émue, ne put que dépêcher en hâte à ses officiers l'invitation pressante d'empêcher, à tout prix, la jonction de ces diverses troupes. Alain d'Albret disposait de huit mille hommes : il partit pour Moulins, où devait le rejoindre sa compagnie de cent lances. Le comte d'Angoulême s'ébranlait avec trois mille hommes de pied et cent ou cent cinquante hommes d'armes bien équipés à ses frais[1]. On peut juger du désordre par un rapport du 28 octobre, où un envoyé royal, Jacques d'Aubusson, écrit comment il a arrêté un seigneur, à la tête de quatre cents hommes, qui croyait se rendre à ces convocations sur l'appel du roi ; Aubusson lui a fait prendre la *croix blanche* (de France) et il guette l'arrivée d'une autre troupe de six ou sept cents gascons, qu'il essaiera aussi de faire « bons chrestiens comme les autres[2] ». Enfin, l'armée royale marcha sur Beaugency, et l'investit, mais elle n'osa pas livrer d'assaut ; elle ouvrit la tranchée, et, malgré les sorties des assiégés, elle réussit à bloquer la place. Louis, avec Dunois, le capitaine Carquelevant, Jean de Foix et les autres officiers, se multipliait, voulait tout voir, montrait beaucoup d'activité, de courage et d'entrain : il veillait aux postes des remparts, il dirigea des sorties qui coûtèrent aux assaillants quelque monde. Dunois, au contraire, trouvait fort imprudent de se laisser ainsi cerner

1) Saint-Gelais : *Alain d'Albret*, par M. C. Simon, p. 20 : Godefroy, p. 500, 501.
2) *Hist. mon. de d'Aubery*, f° 65.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par des forces fort inégales, et si loin du connétable de Bourbon; l'investissement consommé, il jugea la partie perdue. Il montra avec tant de force à Louis d'Orléans l'inutilité d'une résistance qu'après beaucoup d'instances, il en obtint l'autorisation de voir La Trémoïlle. La Trémoïlle accepta une entrevue; Dunois lui proposa de rendre la place, si on leur garantissait, à tous, la vie, la liberté et leurs biens. Profondément surpris, le jeune général craignit un piège; il promit d'en référer au roi, qui se trouvait à Saint-Laurent-des-Eaux, et, en attendant, il donna pour la garde du camp des ordres plus rigoureux que jamais. Avec cette sagesse dont il devait fournir tant de preuves, il appuya la demande de Dunois. Le conseil y accéda, à condition que Louis d'Orléans se mît au pouvoir du roi et que Dunois s'en allât à Asti, car on le croyait le mauvais génie du duc d'Orléans. La Trémoïlle porta lui-même la réponse au duc; il trouva le prince fort abattu. Après trop d'enthousiasme, Louis, privé de nouvelles, séparé de la France entière, bloqué, découragé par Dunois, désespérait trop brusquement. Il accepta, en principe, ces conditions, si peu honorables, et se rendit au camp royal, où il obtint seulement l'assurance que Dunois pourrait revenir après un an d'exil. Dunois dut encore considérer l'exil comme une faveur [1], car le roi exigeait douze otages, et Dunois figurait sur la liste [2].

Nous trouvons Charles VIII au château de Beaugency le 22 septembre, au château de Blois le 5 octobre. Le roi traita en maître les domaines du duc d'Orléans, occupa ses châteaux, destitua ses officiers compromis. On remarqua la sûreté avec laquelle il désignait les victimes [3].

1) Saint-Gelais : Barthélemy, etc. Le duc nomma Dunois son lieutenant général à Asti (Moreau 406, 155).

2) Marchegay, *Lettres missives de Thouars*, lettre du 1er juin 1487.

3) Le 28 septembre, Commines fut destitué de ses fonctions de sénéchal de Poitou (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations*, II, 36, 37).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bref, cette échauffourée ne fit honneur à personne. Les frayeurs et les hésitations de la cour, l'écho rencontré par le duc d'Orléans dans tout le royaume et jusqu'au sein du parlement trahissaient la faiblesse du gouvernement. Quant à la campagne militaire, Bouchet lui-même, panégyriste de La Trémoille, ne pense pas à en tirer gloire pour son héros. D'autre part, la subite défaillance de Louis d'Orléans montrait une grande imprévoyance. Sa chute, un peu ridicule, a pu valoir à son entreprise de la part de l'historien Paul Émile la qualification de *guerre folle*. Nicole Gilles, bien placé pour apprécier sainement les choses, dit plus vrai lorsqu'il appelle la paix de Beaugency une *paix fourrée*, c'est-à-dire un armistice avant la lutte finale.

Louis d'Orléans subit l'humiliation d'accompagner l'armée royale à Bourges[1]. Les troupes du connétable et du comte d'Angoulême commençaient à paraître sur les frontières du Berry, où des ravages signalaient leur présence. Au moment d'en venir aux mains, MM. de Gié, de Graville, de Lorraine, le cardinal de Bourbon[2], intervinrent, et, moitié menaces, moitié persuasion, obtinrent un accommodement. Des deux côtés, on se promit de tout oublier, on jura la paix, où fut compris le sire d'Albret. Le comte d'Angoulême se rendit à Bourges, et le roi lui fit « maigre recueil »[3]. Le gouvernement se décida enfin à ratifier la paix avec la Bretagne ; puis les princes se séparèrent dans les premiers jours du mois. Le roi se rendit, par le Gatinais, à Melun, où il resta jusqu'à Noël, Jean de Foix et son frère partirent pour Nantes[4], Louis d'Orléans

1) Le 10 octobre 1485, il fait acheter à Blois une provision de fils d'arbalète (Bibl. de Blois, 1520), le 21, quinze chapeaux pour ses quinze pages (*id.*, 1521).

2) Nic. Gilles : Bouchard : Barthélemy de Loches : Saint-Gelais.

3) Nic. Gilles : Saint-Gelais.

4) Nic. Gilles : *Itinéraire* de M. Pélicier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour Orléans. Par deux ordonnances d'octobre et de novembre, le roi paya sa dette envers les Orléanais, en leur confirmant d'anciens privilèges pour l'acquisition des francs-fiefs et l'exemption de l'arrière-ban[1]. Toutefois, comme le concours de la ville n'était point sorti des bornes négatives, il confirma aussi les privilèges de l'université, rivale, de Bourges. Il prit quelques mesures de pacification : il exempta Lyon des contributions nouvelles, ratifia le don de 10,000 livres obtenu, selon l'usage, par le duc de Bourbon des États de Languedoc. Le 1er décembre 1485, une ordonnance somptuaire, selon le vœu des États généraux, prescrivit des limites au luxe des habillements[2]. En Languedoc, selon le vœu des États locaux, le roi constitua une grande commission, chargée de « réformer la justice », avec le concours de cinq délégués des États. La commission, placée sous la présidence de l'évêque d'Albi, comptait parmi ses membres, Pierre de Couthardi, Guillaume Maynier, Palamède Forbin, Jacques de Tournon[3]. On voit que l'évêque d'Albi continuait, à travers les événements, à jouir d'une haute faveur : membre du conseil, chancelier de l'ordre, pensionnaire du roi pour 1,200 livres, il obtint l'année suivante une augmentation de pension de 800 livres[4]. Son frère Georges, évêque de Montauban, recevait 800 livres, M. d'Amboise-Aubijoux n'en recevait que 700 ; il en obtint bientôt 1,200, ainsi que M. d'Amboise de Bussy[5].

1) R^{k} 20638, f° 149 : *Ordonnances*, XIX, 608.

2) K. 76, 36 : *Ordonnances*, XIX, 610, 615. Le gouvernement breton donna aussi au vicomte de Rohan une satisfaction de préséance (ms. de dom Morice, p. 295).

3) Comptes de Charles VIII (août 1485-août 1486). Une lettre de Guillaume Briçonnet « à Madame » paraît indiquer qu'on acheta à Montpellier une maison pour la province : « Le pays en sera bien joyeux » (Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy, 291, f° 39).

4) Quittance du 9 sept. 1486 : *Tit.* Amboise, 127, 128. Cf. fr. 26097.

5) Comptes d'août 1485 à 1486, d'août 1487 à 1488.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis d'Orléans rentra à Orléans, sans éclat, honorablement. Il s'y conduisit avec modestie et avec douceur ; il récompensa les services de Denis Le Mercier, de Jacques Hurault, de Jean Cotereau, par la cession, à peu près gratuite, de terrains dans la nouvelle enceinte : Macé de Villebresme reçut quarante toises. Le duc n'osa refuser une concession à Jean Fromage, sommelier du roi, mais il laissa la Chambre des comptes de Blois retarder l'enregistrement nécessaire, qui n'eut lieu qu'en 1495 [1]. Ce séjour du duc laissa de bons souvenirs. Les Orléanais virent d'abord d'un œil très méfiant tous ces gais compagnons, à peine échappés de l'armée de Beaugency : bientôt, la ville ne se reconnut plus elle-même. Chaque jour, c'était quelque joute, quelque cavalcade, quelque nouveau spectacle. On vint des environs pour y assister; des gentilshommes accoururent. Peu à peu, les bourgeois d'Orléans eux-mêmes se laissèrent gagner par la contagion ; un instant oublieux de l'antique culte du bas de laine, *deposito illo antiquæ parsymoniæ ritu*, dit un chroniqueur orléanais [2], ils se prirent à donner des réceptions et des dîners. Les vieillards s'étonnaient d'une animation si nouvelle pour eux, et ils y prenaient goût : jeux, gaîté, séduction des militaires, espérances subites des mères qui avaient des filles à marier, audace même de ces jeunes filles, autorisées, pour la première fois de leur vie [3], à jeter les yeux sur de beaux hommes et à les trouver beaux..., ce fut un tourbillon, une révolution dans les mœurs de la ville.

1) KK. 897, fos 232, 240, 241, 243 vo, 245, 248 vo.

2) Nic. Barthélemy, auquel nous empruntons ces détails (Ms. du Vatican).

3) « Innuptisque puellis, sublato muliebris verecundiæ rubore, ora virorum pulchra videri! »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE X

1486

LUTTE CONTRE MAXIMILIEN

Le duc d'Orléans n'avait plus de parti, de conseil, ni même de demeure. Son conseil, soigneusement épuré, fonctionnait à Paris, sous les yeux du roi; nous le trouvons réduit à sa plus simple expression, au sire de Marigny, à Guyot Pot et au contrôleur Jean Boudet[1]. Le duc avait remanié, au printemps précédent, la composition de sa maison personnelle, réduit le nombre de ses officiers[2], et introduit cinq personnages nouveaux, parmi lesquels Lancelot du Lac, seigneur de Chamerolles, et François de Saint-Amadour.

Peut-être Louis, dans le courant de janvier 1486, vint-il jusqu'à Melun[3], mais il vécut extrêmement effacé. Il paie,

1) *Cartulaire de Blois*, 212, 215, 220.

2) En juillet-septembre 1485, elle comprend sept chambellans de première classe et six de seconde (MM. de Joyeuse, Pot, du Puy, Brachet, de Hédouville, de Villiers, de Louan, de Beauvilliers, Valeran de Sains, Brésille, de Sully, de Lestrange, Duquelenet), quatre maîtres d'hôtel (MM. des Ormes, de Grouches, Ant. de Cugnac, d'Auxy, Malabaila), six écuyers d'écurie sept panetiers, cinq échansons, quatre écuyers tranchants (dont le bâtard de La Trémoïlle, J. de Brilhac, Ch. d'Arbouville), cinq gens de finance (J. de Moulins, Boudet, Serme, Cotereau, Robin), cinq d'église (P. de Beauvau, S. Caillau, G. Milet, A. d'Aunay, J. Viart), quatre médecins (J. Burgensis, S. de Bombelles, J. Thomas, Pierre le chirurgien), trois écuyers de cuisine, dix valets de chambre, deux gens de fruiterie, deux de paneterie, deux d'échansonnerie, quatre huissiers de salle, sept maréchaux des logis, sept *queux* et deux *galopins*, six fauconniers, deux veneurs, cinq valets d'étable, cinq de fourrière, trois charretiers. Le total des gages d'un quartier ne montait qu'à 2142 liv., soit 8568 liv. par an (Orléans, 853. Cf. *id.*, 849). Joyeuse, Pot, du Puy, furent remplacés, en 1486, comme chambellans, par Guill. de Montmorency et Jean de Carqualavain, l'un des capitaines de Beaugency (*id.*, 860).

3) Coll. Bastard, 956; Melun, 18 janvier; paiement au bâtard de La Trémoïlle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 1er février, une fourniture d'une centaine de lances; sans doute, une vieille dette de Beaugency[1]... Il disparaît... Du reste, intrigues, jalousies, mécontentements renaissaient comme de plus belle, autour d'Anne de Beaujeu. Le duc de Bourbon, méconnu, à son gré, se cantonnait, à Moulins, dans sa mauvaise humeur : homme faible, que sa vanité rendait la proie du premier flatteur venu, il faisait de sa petite cour un foyer d'aigreur et d'opposition. Commines, ulcéré de déboires, y menait la campagne. Au dehors, un incident, assez bizarre, avait contribué à tendre les rapports, déjà refroidis, avec la Bretagne. Un jour, après boire, un sire de Châtillon, de la maison de Laval[2], causant avec un écuyer, nommé M. de la Pallu, agent secret de Pierre de Beaujeu, lui dit que le gouvernement breton sollicitait, en cour de Rome, les dispenses nécessaires au mariage de Mme Anne avec le duc d'Orléans, et qu'on ne se préoccupait pas du premier mariage du duc, parce que, Louis XI étant parrain de son gendre, il aurait fallu, pour la validité du mariage, des dispenses qu'on ne trouverait point. Châtillon pria La Pallu d'en informer M. d'Orléans. La Pallu porta la confidence, non pas à M. d'Orléans, mais à Mme de Beaujeu, qui répondit froidement que, le moment venu, on trouverait la dispense. Mal assuré de ses amis de Bretagne, le gouvernement français refusa nettement, en octobre 1485, à la mort du comte de Brosse[3],

1) Bibl. de Blois, no 1525.

2) Ou de Foix? (*Procédures politiques*, p. 1029, 1227).

3) La France visait très directement à l'annexion de la Bretagne. Un mémoire rédigé pour Mme de Beaujeu, probablement par Adam Fumée (publié par M. J. Havet, dans la *Revue historique*, 1884, t. XXV, p. 275 et s.) examine les divers moyens d'y arriver : intrigues, occupation du château de Nantes; abdication immédiate de François II; mariage du roi avec Anne de Bretagne; rappel aux barons du traité de Montargis. Dès qu'on saura la mort du duc, il faudra envoyer aux États de Bretagne une ambassade, appuyée d'une bonne armée. Quelques barons bretons, soudoyés, feindront

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de leur rendre les pièces qui établissaient les droits de la maison de Blois à la couronne de Bretagne, droits acquis par Louis XI, et que le *triumvirat* avait reconnus à Montargis. Les barons avaient passé, à Montargis, sous les fourches *caudines :* ils soutinrent que le dernier traité de Bourges abrogeait le précédent. Ils voulaient bien détruire Landois, mais non leur nationalité. L'exercice du pouvoir, les préoccupations résultant de la mauvaise santé du duc, le souci de l'avenir, les ramenaient peu à peu à des sentiments tout bretons. La cour de France prit les choses de haut : elle refusa de casser les arrêts du parlement de Paris qui touchaient la Bretagne, et de payer 40,000 livres dues au gouvernement breton. On s'émut, à Nantes : pour affirmer l'indépendance du pays, une ordonnance décréta l'établissement d'un parlement sédentaire à Vannes. Les États de Bretagne se réunirent et approuvèrent, par un vote unanime, les 8 et 9 février, une déclaration, instituant héritières du duché, par ordre de primogéniture, les deux filles du duc. Le 10 février, les États prêtèrent un serment solennel. On procéda à des armements considérables, on fortifia Dinan, Rennes, toute la frontière : la Bretagne tendit la main à Maximilien, qui, malgré les intrigues de l'évêque de Verdun, ambassadeur de France, venait de se faire élire roi des Romains ; d'après Molinet, on lui offrit, pour lui, la jeune Anne de Bretagne, et la seconde fille du duc, Isabeau, pour l'archiduc Philippe [1] ; un traité d'alliance fut signé le 15 mars.

Dès le mois de juin 1486, sans aucune déclaration de guerre préalable, Maximilien entra en campagne contre la France, sur la frontière du nord, et enleva Thérouanne. De là, sous

de désirer la guerre ; mais, en même temps, ils feront un tableau de la force de l'armée française, qui en dégoûtera l'assemblée.

1) Dupuy, II, 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prétexte des fiançailles intervenues entre Charles VIII et sa fille Marguerite, il adressa au roi, au parlement de Paris, à l'Université, au prévôt des marchands, de violents manifestes, pour dénoncer la violation des décisions des États généraux, l'oppression du peuple et de la noblesse. Les armes à la main, Maximilien protestait de son amour pour la paix : il n'attaquait point la France, disait-il, il attaquait les Beaujeu ; il se proposait de les écarter et de convoquer à nouveau les États généraux (31 juillet 1486) [1]. Un de ces manifestes parvint naturellement au duc de Bretagne. L'historien Jaligny, toujours bien informé, estime que Maximilien entretenait des intelligences avec les grands seigneurs français, qu'en entrant en France, il comptait sur la guerre civile. Il faisait fonds évidemment sur la Bretagne, dont les armements n'étaient plus un mystère. On réparait le château de Nantes, on hérissait ses tours et ses murs, on remplissait ses chambres de coulevrines, de canons et de serpentines [2]. La France, il est vrai, ne se préparait pas moins bien à l'ère de paix annoncée par l'Allemagne. Pour remplacer les milices suisses, tombées en discrédit et licenciées, l'administration royale venait, à la fin de 1485, de lever de nouvelles bandes d'hommes de pied [3] : peut-être même ces enrôlements hâtèrent-ils l'attaque de Maximilien.

On ne peut douter, aussi, que Maximilien comptait sur la rancune de Louis d'Orléans [4]. Les agents royaux arrêtèrent à Chartres, le 23 juin 1486, un courrier breton de vingt-trois lettres, pour Blois, pour le sénéchal de Normandie, pour l'ambassade bretonne près de l'archiduc, et, à Reims, un agent de

1) Champollion, *Rec. de Documents inédits*, VI, 463.
2) Inventaire du 18 octobre 1486 (Bougouin, *Notice sur le château de Nantes*, p. 82-83).
3) V. notre notice, *Pierre de Rohan*, p. 30.
4) Pélicier, p. 107, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'archiduc, qui essayait de débaucher un serviteur de Louis d'Orléans[1]. La cour put donc se rendre compte que la Bretagne et le roi des Romains cherchaient à entraîner le duc. Mais le duc d'Orléans n'hésita pas ; il ne quitta pas la cour pendant le printemps de 1486[2].

Au moment des premières difficultés avec la Bretagne, Louis avait bien éprouvé la tentation de reprendre ses projets. Un breton émigré sous Louis XI, Olivier de Coetmen, ancien gouverneur d'Arras[3], actuellement gouverneur d'Auxerre et pensionnaire du roi, était venu, fort secrètement, trouver à Senlis Gilb. Bertrand, et lui faire ses offres de services. Louis autorisa Bertrand à accepter. Coetmen fut voir aussi Georges d'Amboise, pour lui parler de ses relations en Bretagne, notamment avec Lescun, et offrir également son intermédiaire : il avait mis Georges d'Amboise en rapport avec Lescun[4]. Mais Louis, découragé, méfiant, ne poussa pas bien activement ces négociations, et l'intervention de l'archiduc y mit fin.

Au mois d'avril, il se trouva mêlé à un accident dramatique. Le roi donnait, à Paris, un tournoi en l'honneur de son hôte Alexandre Stuart, duc d'Albanie ; le duc d'Albanie voulut servir de second à M. d'Orléans, dans une passe contre M. de Vendôme ; la lance de Vendôme, après avoir touché le duc d'Orléans, glissa si malheureusement par derrière, qu'elle atteignit M. d'Albanie au front et lui fit une profonde blessure. Le malheureux prince expira deux heures après. Dans cette même joute, M. d'Orléans avait blessé le duc de Lorraine.

1) Fr. 20492, f° 89 : Pélicier, p. 258.

2) Il fonde une messe aux chartreux de Vauvert, près Paris, le 1er avril 1486 (R⁴ 581, f. 244 ; Moreau, 405, f° 82), il fait donner à une pauvre femme un écu d'or pour des pots de terre cassés chez elle par ses officiers (*Joursanv.*, 727).

3) Fr. 26098, 2020.

4) *Procès de divorce*, déposition de Bertrand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On enterra solennellement le duc d'Albanie à l'église des Célestins; Louis d'Orléans se fit un devoir d'assister à ses obsèques[1] et le jeune roi, fort ému, déclara qu'il ne voulait plus revenir à Paris.

Louis ne quitta pas le roi, pendant les mois de mai et de juin. Il passa ainsi, fort inaperçu, à Troyes, où Charles VIII fit, le 12 mai, une entrée solennelle[2]; il revint avec la cour à Vincennes, vers la fin de juin. Il ne se préoccupait que de régler ses affaires privées. La dot attribuée à sa sœur, Mme de Foix, pesait lourdement sur son budget. On se rappelle, peut-être, que Marie de Clèves, en promettant à sa fille 60,000 écus d'or, avait dû réserver l'approbation de son fils à sa majorité : cette approbation, malgré son amitié pour son beau-frère, Louis ne le donna pas : il se contenta de continuer provisoirement à M. et Mme de Foix une pension de 2,500 livres[3]. Lorsque la fatalité des événements lui fit des loisirs, le duc se retrouva en face de cette question si délicate qu'on pouvait craindre d'en voir naître un procès. La bonne volonté des deux parties y pourvut : on se mit d'accord de convertir les 60,000 écus d'or promis en 60,000 livres. Pour solder cette somme, Louis donna à sa sœur les biens d'Olivier le Daim, estimés 35,000 livres, 5,000 livres comptant, et des engagements pour le reste (20,000 livres) à des termes spécifiés. La transaction reçut la signature de MM. d'Orléans et de Foix, à Paris, le 29 juin 1486, celle de Mme de Foix, au château de Masières (dans le pays de Foix), le 24 juillet suivant[4]. Nous

1) *Mémoires de Jean Foulquart* (*Revue de Champagne...*, III, 289) : Beurrier, *Hist. des Célestins*, 387.

2) *Cérémonial françois*, 675 : Patentes de Troyes, 3 juin 1486, pour Macé de Villebresme, *Tit.* Villebresme, 90 : Godefroy, 523, 517, 537; Assier, *Entrée et séjour de Charles VIII dans la capitale de la Champagne en 1486* (Paris, 1874, 8°).

3) Cf. tome I, p. 393.

4) K. 553, XVII, 6 : KK. 897, 209 v°. Les bases de l'arrangement ressortaient d'un premier contrat, passé à Troyes, le 30 mai 1486. Les biens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avons encore le menu du repas que MM. d'Orléans et de Foix firent ensemble le lendemain de l'acte, vendredi, 30 juin, à Vincennes, où le duc d'Orléans se trouvait avec ses oiseaux et une meute de levriers [1].

L'attitude correcte du duc lui valut le don de la *crue* sur le transit du sel par tout l'Anjou et le Maine [2]. La Chambre des comptes, si rigide d'ordinaire, enregistra ce don, un peu contraire à la doctrine soutenue par le parti orléaniste aux États généraux, et Louis d'Orléans l'en remercia en termes fort courtois [3].

Louis ne répondit aux insinuations de Maximilien qu'en acceptant, à l'heure du combat, l'envoi de sa compagnie à la frontière de Champagne, avec les compagnies de Gié, Torcy, Lorraine et amiral de Bourbon : singulier amalgame de noms, unis par une pensée de patriotisme, et aussi par une affinité secrète d'intérêts. M. de Beaujeu garda autour du roi six compagnies, notamment la sienne et les compagnies de Coetmen, d'Aubigny, de Grassay [4].

Nous constatons encore la présence de Louis d'Orléans près du roi, à Senlis, au mois d'août, et à Beauvais vers la fin de

d'Olivier le Daim comprenaient les châteaux de Pont-Saint-Pierre, Noyon-sur-Andelle, Radepont et Bellefosse, en Normandie; Choisy, près Corbeil; des terres à la Ferté-Alais et Milly. On ne laissa même pas à sa veuve sa propre dot, 300 livres de rente (KK. 897, 209 : Moreau, 405, 226 v°, 238, 243 : K. 535 : Moreau, 406, 310 : *Joursanv.*, 193).

1) Orléans XIII, 856. On but du vin blanc de Paris et de Blois : on consomma cinquante-quatre douzaines de pains, trois brochets « ronds », deux carpes « rondes », quatre grands barbeaux, dix brochets moyens, onze perches, vingt-six barbeaux, trois cents écrevisses, un panier de moules, énormément de morue, cinq cent cinquante œufs, quarante-sept livres et demie de beurre. On brûla cent cinquante torches, deux livres et demie de bougie, trois livres de chandelle, deux livres de cire. Il y avait vingt-neuf chevaux à l'écurie.

2) Le sel était fourni par la Bretagne.

3) Senlis, 6 août 1489; fr. 10237, f° 77.

4) Moreau, 774, 240.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

septembre. Jeanne de France restait au Plessis-les-Tours ; la sagesse de son mari lui rendait quelque crédit ; au mois de mai, elle obtient une petite place à Amboise pour l'un de ses valets de chambre [1].

Le gouvernement français avait vigoureusement répondu à l'attaque du beau-père du roi, par un ordre du 12 juin 1486, qui prescrivait une levée immédiate de douze mille hommes de pied [2], et l'on pensa même, un instant, faire revenir six mille suisses. Les troupes nouvelles se mirent en ligne avec une rapidité qui déconcerta l'adversaire. Le vieux maréchal des Querdes se multipliait, au point qu'on dut presque modérer son ardeur juvénile ; un mois après, il proposait encore de lever quatre mille hommes en trois ou quatre jours ; comme cette précaution coûtait 20,000 livres, on le pria de n'en rien faire, à moins de nécessité urgente [3].

Au manifeste de l'archiduc, le roi riposta par un contre-manifeste du 31 août, où il ne donnait même pas au prince son titre de roi des Romains [4] ; puis on attendit. A la tête de leurs recrues, des Querdes et Gié parvinrent à fatiguer l'ennemi de marches et de contre-marches incessantes, et à gagner l'hiver.

Rassurée de ce chef, la cour n'en retrouva pas moins à l'intérieur tous ses soucis. Le duc de Lorraine se lassait de ne recevoir, en échange de ses revendications, que de vagues promesses ; il s'inquiétait de voir s'opérer, sur le vœu des populations, la réunion définitive de la Provence à la

1) Fr. 10237, 82. — Elle continuait à toucher 2,000 fr. en dehors de sa pension (fr. 6990, f° 114).

2) Fr. 25716, n° 58.

3) *Autographes* de Saint-Pétersbourg (I), t. I, n° 9.

4) Champollion, p. 467 : réponse du conseil de Maximilien, Godefroy, 541.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France[1]. Pour se défaire de lui[2], on lui abandonna les prétentions de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples; le roi l'autorisa, le 4 août, à traverser le royaume pour organiser sa lointaine expédition, et lui promit même une compagnie d'ordonnance. Le 7 août, il le nomma grand chambellan[3]. Lorraine partit, sans enthousiasme; il ne manqua pas d'aller rendre visite à Moulins, « soy doulant » du gouvernement, et de faire grande *chère* aux ennemis de la cour[4]. Le connétable de Bourbon se plaignait qu'on osât procéder à la refonte complète de l'administration militaire et entamer une campagne, même défensive, sans recourir à ses lumières. On ne lui demandait pas son avis; il l'envoya. Anne de Beaujeu se préoccupait des intrigues de Moulins; elle savait qu'on ne pouvait les rompre qu'à coups d'argent. Elle fit faire des offres à Commines[5]. Elle chargea un de ses tenants les plus dévoués, François de Bourbon, comte de Vendôme[6], et le sénéchal de Périgord, François d'Escars, d'aller flatter le duc de Bourbon, le remercier de ses avis, lui exposer l'état des affaires, le prier de venir à la cour même éclairer le roi, qui le recevrait à merveille[7].

1) Prononcée par ordonnance, rendue à Compiègne en octobre 1486, et contresignée du duc d'Orléans.

2) Anne de Beaujeu avait repris ostensiblement l'exercice du pouvoir. Le 2 juillet, la ville de Reims lui offre une toile de trente écus et deux douzaines de serviettes, et au général Gaillard deux douzaines de serviettes de vingt-quatre écus, pour obtenir l'expédition de ses affaires (*Mémoires de Jean Foulquart*).

3) Ms. Dupuy, 590, f° 13 : Godefroy, 535.

4) Commines, II, 299.

5) Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, II, 49.

6) Aïeul de Henri IV et de Louis XIV. Pierre de Beaujeu l'employait volontiers en missions. La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède un rapport de lui sur les événements de guerre en Picardie (n. acq. fr. 1232, 229).

7) Godefroy, 531.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc de Bourbon se fit prier : peut-être même eût-il parlé plus haut, si l'armée française eût éprouvé des échecs. Il demanda pour Commines, nominativement, un sauf-conduit, qu'on lui accorda. Le chroniqueur Jaligny, ami des Beaujeu, croit retrouver la main de Louis d'Orléans dans cette petite comédie ; nous ne savons si Louis y fut pour quelque chose, nous constatons seulement qu'elle se continua en dehors de lui, à la cour, quand le duc de Bourbon voulut bien se décider à paraître, vers la fin de septembre. Le noble prince arrivait, plein de son importance, et cuirassé de mauvaise humeur : « Toutes les difficultés, disait-il, venaient des Beaujeu ; heureusement, lui, connétable, allait en Picardie prendre le commandement de l'armée, traiter et tout régler. » On eut beau s'empresser, le supplier de rester, il partit ; à la première étape, il se laissa rattraper... Il voulait, dit Jaligny, juger de l'impression produite par son départ sur la cour et sur le duc d'Orléans. La cour étouffa ce petit scandale, en quittant elle-même Beauvais le 16 septembre ; elle rejoignit, à Clermont (chez M. de Beaujeu), M. de Bourbon, et, le 26 septembre, le roi, escorté des ducs d'Orléans, de Bourbon et du sire d'Albret, fit à Compiègne une entrée solennelle au milieu des feux de joie [1] ; Compiègne, ville-frontière, ne manquait jamais l'occasion de témoigner ses sentiments royalistes. Le lendemain, 27, M. de Bourbon, après de laborieuses conférences, conclut sa paix avec M. et Mme de Beaujeu, et chassa, sans scrupule, M. de Culant et Commines.

Sur ces entrefaites, on apprit à Compiègne que l'état du duc de Bretagne, depuis longtemps précaire, venait d'empirer, et que le duc touchait à sa fin. Cette nouvelle bouleversa tout. Anne de Beaujeu résolut d'aller en Touraine, à portée des événements. Personne ne fut aussi ému que Louis

1) Arch. de Compiègne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Orléans, qui se vit brusquement acculé à un parti décisif. Son chancelier Le Mercier essaya de calmer un peu une si vive émotion; il fit valoir mille motifs qui imposaient la tranquillité, motifs résumés dans ce syllogisme : Pour agir efficacement, il fallait, de suite, épouser Anne de Bretagne; pour l'épouser, il fallait être libre; or, Louis ne l'était pas, « il avait toujours une femme ». C'était le point criant... L'idée d'épouser Anne de Bretagne étreignait Louis; il voulait absolument partir, coûte que coûte. Quant à Jeanne de France, disait-il, c'était si peu sa femme qu'il ne pouvait pas arriver à la considérer comme telle; il gagerait bien toute sa fortune qu'on ne lui prouverait pas qu'elle l'était [1]. A onze heures du soir, dans son angoisse, il manda son ami Georges d'Amboise, évêque de Montauban; Georges récitait encore les *Heures* près du roi; il se rendit chez le duc d'Orléans, qu'il trouva dans son lit. Le duc lui confia ses pensées, lui dit son intention de partir pour la Bretagne et d'épouser l'héritière du duché; il lui demanda son avis. La conversation fut longue; Georges d'Amboise exprima un avis nettement contraire, si bien que le duc et lui se séparèrent sans pouvoir s'entendre et que Louis évita, par la suite, de lui en parler. Le roi revint donc à Amboise et à Tours. Louis ne partit point pour la Bretagne; il resta à Orléans, anxieux, hésitant, occupé de joutes et de tournois [2]. De part et d'autre, des indiscrétions, les excès de zèle de quelque serviteur maladroit, vinrent encore aigrir une situation déjà si pénible. A son passage à Paris, la cour crut se rendre populaire en publiant ostensiblement le but de son voyage. Vers le même moment, on interdit l'Échiquier du duc d'Alençon [3].

1) *Procès de divorce*, déposition de Le Mercier.
2) Barthélemy de Loches : N. Gilles : Bouchet.
3) Bry de la Clergerie, *Histoire... du Perch...*, I, 352.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans les prétentions de Maximilien à la main d'Anne, Louis d'Orléans aurait pu prendre patience ; mais, sachant ce qu'il savait, il n'y tint pas, et rentra en rapports avec Nantes[1]. Dunois ne put davantage se contraindre. Louis fit demander pour lui, par M. de Montmorency, l'autorisation de revenir à Châteaudun. « Pourquoi M. d'Orléans ne la demande-t-il pas lui-même, répondirent d'une commune voix le roi, M. et Mme de Beaujeu. Il ne vient pas à cause de sa femme? » Montmorency allégua ce qu'il put... Louis le pria de renouveler sa démarche, tout en avouant que la présence de sa femme à la cour l'éloignait en effet : « Il aimerait mieux avoir pour femme la plus pauvre demoiselle du royaume, pourvu qu'elle lui donnât du plaisir et des enfants[2]. » Faute d'autorisation, Dunois rentra subrepticement. Au mois de novembre 1486, la cour apprit avec colère sa présence à Parthenay. Dans cette place-forte, voisine des frontières bretonnes, défendue par une double enceinte de remparts, Dunois rassemblait des troupes et des approvisionnements. Malgré plusieurs sommations du roi, il refusa énergiquement d'en sortir ; la cour lui fit proposer de résider à son domaine de Longueville, en Normandie ; il refusa non moins nettement[3].

La pénurie du trésor, depuis la campagne du printemps, obligea encore le gouvernement à établir d'office, par ordonnance du 11 octobre 1486[4], une augmentation de 300,000 livres, en sus des 1,500,000 livres déjà maintenues

1) Il semble qu'il reprit son ancienne vie, d'après diverses quittances : 13 octobre, reçu de 20 écus d'or pour ses menus plaisirs ; 28 octobre, 5 écus d'or, même motif. Le 23 novembre, le chirurgien du roi Jean d'Orléans reçoit 20 livres pour « agréables services rendus au duc le mois précédent » (Orléans, 857, 858, 859).

2) *Procès de divorce*, déposition de G. de Montmorency.

3) Jaligny : Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.

4) K. 73, 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré les engagements envers les États, c'est-à-dire que la taille atteignit 1,800,000 livres, au lieu de 1,200,000. Il est vrai que l'horizon se chargeait : Maximilien n'attendait que l'heure de rentrer en campagne ; la Bretagne, momentanément sortie de ses angoisses, armait avec activité ; les États de Nantes avaient, dès le mois de septembre, voté des subsides[1]... L'ordonnance, malgré son caractère défensif, produisit une véritable commotion ; le 15 décembre 1486, le duc d'Orléans envoya au duc de Bretagne son *scellé* pour une nouvelle ligue, afin de maintenir en Bretagne les droits d'Anne, en France les *ordonnances* des États, malgré l'entourage du roi, dont l'égoïsme repoussait les grands seigneurs et provoquait Maximilien. Dunois, MM. de Lorraine, d'Albret, d'Angoulême envoyèrent leur adhésion, avec promesse de défense réciproque. Le 22 décembre, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux et Françoise de Dinan, comtesse de Laval, se lièrent aussi par un serment. Le 27, le gouvernement breton donna une pension de 4,000 livres au vicomte de Rohan[2]. Quant à Alain d'Albret, il offrit à François II un fort secours de Gascons et de Navarrais, sur la promesse écrite, que lui fit passer sa sœur utérine, Françoise de Dinan, de la main d'Anne de Bretagne. Père de huit enfants et d'assez nombreux bâtards, âgé de quarante-cinq ans, laid, boiteux, vaniteux, il se jugeait l'homme de la situation ; peut-être espérait-il ainsi rétablir ses finances compromises. Le roi des Romains adhéra, lui aussi, à la ligue, par une déclaration solennelle du 16 mars suivant. Le gouvernement français envoya, au mois de décembre, une ambassade, dirigée par André d'Épinay, archevêque de Bordeaux, demander, au nom du traité de Bourges, des explications sur les relations de la Bretagne avec Maximi-

1) Dupuy, II, 93 et suiv.
2) Ms. de dom Morice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lien, et, spécialement, réclamer contre les facilités de ravitaillement données à Maximilien par la marine marchande bretonne, contre le projet de mariage d'une des filles du duc avec lui. Fort des vœux de son pays et des appuis qu'il attendait, le gouvernement breton répondit, cette fois, avec une apparente fermeté. Il décida pourtant, pour gagner un peu de temps, d'envoyer à Amboise, sous la direction de l'évêque de Nantes, une autre ambassade... La lutte allait s'engager.

Vainement Mme de Beaujeu avait épuisé tous les moyens dilatoires et pacifiques : un duel s'imposait, implacable, irrémissible. La froide raison, la ténacité, la modération, le génie de la sœur du roi ne pouvaient pas concilier une antinomie radicale : d'un côté, la politique de Louis XI; de l'autre, la passion de Louis d'Orléans, sans cesse rappelé vers la Bretagne par l'appât d'un changement de femme. Brantôme, qui ne voit partout que des joyeusetés ou des misères, a attribué au duel de Mme de Beaujeu et de Louis d'Orléans un caractère bien différent. D'après lui, Anne se serait éprise de Louis, et de son amour, repoussé, serait née la haine, qui allait faire couler du sang. Pour la gloire de Louis d'Orléans, nous voudrions pouvoir admettre un instant une thèse de vertu si angélique; malheureusement, elle ne cadrerait pas très bien avec la réputation du prince, qui, malgré ses agréments physiques, ne passait même pas pour irrésistible. Plus tard, Louis XII, dans une circonstance solennelle, dans son procès de divorce, a très franchement déclaré que, s'il avait eu pour femme Anne de France, il se serait tenu très satisfait. A la fin du xve siècle, on passait de Pérugin à Raphaël, on commençait à revenir de l'idéal éthéré, on ne dédaignait plus le culte de la forme réelle et palpable : la beauté, un peu massive peut-être, d'Anne de France, ne trouvait guère de contempteurs. Quelques années après, du reste, vers 1500.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anne nous apparaît encore sous des formes sveltes et gracieuses, dans le tryptique de la cathédrale de Moulins, attribué à D. Ghirlandajo : son teint était clair ; on vantait surtout ses beaux yeux, dont la splendeur sereine répandait, selon Le Maire de Belges, une « rosée ». A vingt-deux ans, elle pouvait avoir tous les charmes... S'il fallait aux propos de Brantôme une réfutation sérieuse, si le récit seul des événements n'y répondait pas déjà surabondamment, ne serait-ce pas le cas de rappeler le caractère un peu sévère, un peu hautain, mais droit et solide, de la fille de Louis XI? Anne de France a passé au pouvoir dans des temps trop difficiles pour ne pas encourir l'appréciation partiale de bien des juges. Tous les témoignages s'accordent pourtant à reconnaître certains traits fort accusés de sa physionomie morale. Anne aimait l'autorité, comme son père, mais avec infiniment plus de tact, avec de l'onction, avec de la douceur. Comme lui, elle appréciait les côtés positifs de l'existence, le pouvoir, l'argent.

On l'a accusée d'avarice et d'orgueil.

Admettons ces deux vices ; on reconnaîtra qu'ils n'ont jamais dépassé les limites de la convenance la plus stricte. Lorsque Charles VIII prit le pouvoir, quand Louis XII monta sur le trône, Anne, en dépit de son orgueil, donna, la première, l'exemple méritoire de la plus loyale obéissance. Son avarice... Mme de Beaujeu recevait volontiers des présents, selon la mode du temps ; mais un ambassadeur italien, qui arrive à la cour de France les mains pleines d'or pour acheter des amitiés, écrit à son gouvernement qu'il se garera surtout de Mme Anne, ennemie de tels procédés.

La vérité est que Mme Anne de France laissa après elle un souvenir prolongé de vertu et d'honneur. Brantôme[1], qui

1) Brantôme, édition de la Société de l'Histoire de France, II, 358 : VIII, 100, et pages 99 à 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la calomnie, qui parle de sa corruption, de son hypocrisie, de ses rancunes, salue, en elle, quelques pages plus loin, la grande éducatrice de son temps, « splendide et magnifique ». Lui-même déclare que toute demoiselle de haut parage tenait à passer par la cour d'Anne ; il dit qu'Anne de France fit de Charles VIII un des grands rois de France, « proclamé empereur d'Orient pour toute sa valeur ». Il proclame la fierté de la princesse, — jamais roi, dit-il, n'écrivit des lettres si altières, — et la rigueur de ses mœurs; il cite même une certaine expérience de gaine et d'épée, à laquelle elle se serait livrée devant une de ses demoiselles, pour la punir d'une faute. Le bon Hilarion de Coste témoigne aussi, dans ses *Vies des dames illustres*, quel souvenir survivait à Anne de France, un siècle après sa mort. Il représente cette grande princesse comme « extirpant l'impudicité et *plantant l'honneur* au cœur des dames ». Elle mit *hors des rangs* tout ce qui sentait l'inconduite et déclara au mal une guerre acharnée ; elle renvoya « Cypris à Paphos, sépara l'olive du lierre, le laurier du myrthe ». Son palais était une académie de vertu et d'honneur.

Les contemporains ont tous subi l'attrait de cette femme supérieure ; il faudrait les citer tous, pour citer les hommages de leur admiration. Deux de ses secrétaires nous ont laissé le récit de sa conduite politique et le tableau touchant de son intérieur. A peine si les auteurs les plus indépendants, comme Barthélemy de Loches qui écrivait au temps de ses grandes disgrâces, trahissent un léger sentiment de réserve. Ils trouvaient Anne un peu trop virile, pas assez femme... Octovien de Saint-Gelais, poète attitré du comte d'Angoulême, célèbre en elle « une autre Semiramys, ou nouvelle royne des Amasones, en ce siècle rescuscitée pour capter paix, » dont « le loz et renommée vollent » au point que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« toute terre en est garnie[1] ». Les petits pastoureaux, dit Le Maire de Belges, l'appellent *Aurora*, c'est-à-dire « déesse matutine, l'espoir des pélirins, et la précuseresse du soleil de justice[2] ». Enfin, Anne s'est peinte elle-même, avec sa haute raison, son bon sens, son esprit philosophique et religieux, dans les *Enseignements* qu'elle rédigea pour sa fille Suzanne. En présence de tant de témoignages et de preuves si inéluctables, les dires de Brantôme tombent d'eux-mêmes. Brantôme attribue aussi les malheurs de Louis d'Orléans à la passion dont il se prit pour Anne de Bretagne. Malheureusement pour ce nouveau roman et pour les détails dont l'agrémente le charmant conteur, nous savons que Louis d'Orléans projetait déjà, sous Louis XI, d'épouser l'héritière de Bretagne, avant de l'avoir vue, et que l'enfant n'avait pas sept ans lorsqu'il la vit.

Le seul fait précis qu'on puisse retenir du récit de Brantôme est une anecdote : un jour que Louis jouait à la paume avec des dames de la cour, une contestation s'éleva et Mme de Beaujeu, constituée arbitre, la résolut contre le duc. Lui, « haut a la main et devinant le coup », aurait murmuré, assez haut pour qu'on l'entendît, la plus grossière injure qu'on puisse faire à une femme. Mme de Beaujeu s'en serait montrée fort blessée. Si l'anecdote est vraie, on comprend assez facilement l'impression de Mme de Beaujeu. Seulement, cette impression n'est pas tout à fait celle dont l'accusait Brantôme[3].

1) *Le séjour d'honneur.*

2) *Le temple d'honneur.*

3) Le portrait d'Anne, à la fin de sa vie, nous est fourni par son tombeau; Cf., *François Ier chez Madame de Boisy*, par Rouard, p. 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XI

1487

GUERRE DE BRETAGNE

Au commencement de l'année 1487, l'avenir matrimonial des filles du duc de Bretagne commençait à s'embrouiller. Louis d'Orléans, Maximilien et le sire d'Albret, comptaient tous trois sur la main de l'aînée. Aussi, avant de se rendre à Nantes, comme l'en pressait Dunois, Louis d'Orléans hésitait et réclamait un engagement formel, sans réserves, signé du duc et de la duchesse de Bretagne, scellé de leur sceau, contresigné du vice-chancelier de Bretagne, Guillaume Guéghan. Le duc de Bretagne le délivra, avec une seule réserve, très raisonnable : il renvoyait la célébration du mariage à l'époque où sa fille aurait l'âge nubile et où l'on serait en possession des bulles nécessaires. Pour plus de sécurité, l'engagement du duc et de la duchesse de Bretagne reçut encore les signatures du cardinal de Foix, du prince d'Orange, et des amis mêmes du sire d'Albret, le maréchal de Rieux, Mme de Laval, le sire de Comminges, jusqu'à celles des capitaines des gardes ou des archers, notamment du capitaine de la garde allemande. En attendant cette pièce décisive, Louis tenait conseils sur conseils, en grand mystère, dans la chambre d'un chanoine de Blois, Simon Caillau, auquel son secrétaire Boutet emprunta même 200 écus pour le voyage de Bretagne. Partirait-il, ou ne partirait-il pas? On se le demandait chaque jour, sans rien résoudre. Au reste, son secret n'en était un pour personne[1].

1) *Procès de divorce*, dépositions de Bertrand, Caillau, Guierlay, Dupuy, La Pallu.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La cour s'émut et lui dépêcha successivement trois ou quatre personnages, pour lui persuader de venir à Amboise. En dernier lieu, Louis reçut la visite du maréchal de Gié, avec lequel il restait en termes affectueux. Sur les représentations du maréchal, le duc promit, paraît-il, de ne pas aller en Bretagne, et de se rendre à Amboise, où il envoya même M. de Marigny en donner l'assurance[1].

L'ambassade bretonne arriva au château d'Amboise, aussitôt après le jour de l'an; elle protestait du désir de la Bretagne d'observer loyalement le traité de Bourges; mais elle se plaignait des prétentions de Charles VIII à la succession du duché et des « empiètements » du parlement de Paris. Quant à la lutte engagée entre Maximilien et le roi, l'ambassade affectait une neutralité absolue; elle avouait le projet de mariage formé, avant la guerre, entre l'archiduc Philippe et la jeune Isabeau. Elle réclamait la convocation des États généraux et le pardon du comte de Dunois. Mais à peine arrivée, elle reçut de nouvelles instructions, datées du 6 janvier, qui lui prescrivaient d'insister surtout sur ce dernier point: le duc de Bretagne entendait prendre fait et cause pour Dunois, et confondre sa cause avec la sienne. Lescun et le prince d'Orange, sur le dévouement desquels on comptait peut-être encore à la cour, écrivirent, de leur côté, des lettres particulières au roi, pour le presser de ménager Dunois, de ne pas le pousser à bout, et ne cachèrent pas qu'ils considéreraient une attaque contre Parthenay comme un *casus belli*. Dunois se multipliait, et la conju-

1) Lettre du roi à Bourré, 14 janvier; fr. 20432,75. Jaligny est moins affirmatif. Saint-Gelais dit que le roi, apprenant les intelligences de Louis d'Orléans avec Dunois, « a ceste cause envoya devers Monseigneur d'Orleans qui estoit a Blois; et y feut monseigneur le mareschal de Gié et avoit charge de l'amener. Et estoit le Roy deliberé de le bien traicter. Mais mondict seigneur d'Orleans s'excusoit le mieulx qu'il pouvoit, car il avoit autre intelligence, comme apperra cy apres ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ration reposait entièrement sur ses soins. Au nom du duc de Bretagne, il adjura les princes de se ranger sous la bannière du duc d'Orléans, pour servir le roi [1], et le duc d'Orléans de se rendre à Nantes.

Le roi témoigna beaucoup de bienveillance à l'ambassade et la festoya presque quotidiennement. Il n'avait pourtant pas encore formulé de réponse, lorsque parvint à Amboise la nouvelle de la disparition subite du duc d'Orléans. Parti de Blois, la veille, au soir, avec des chiens, des oiseaux, et quatre-vingt ou cent chevaux, Louis s'était dirigé, en équipage de chasse, à Châteaurenault. Il y avait rapidement dîné, puis, laissant tout son train, s'était lancé sur la grande route. Le galop des chevaux, l'aspect insolite de la cavalcade avaient seuls donné l'éveil. On lança des coureurs après lui, mais bien inutilement [2] : Louis d'Orléans s'était rendu d'une seule traite à Fontevrault ; il en était reparti avant le jour, et, au moment où on se mettait à sa poursuite, il gagnait Clisson, franchissant en quelques heures deux à trois cents kilomètres. Cette fois, il touchait le but [3]. Le 13 janvier, il couchait à Nantes [4].

Au moment de l'alerte, le 12 janvier, un des officiers du duc d'Orléans apporta au roi une lettre datée de la veille, à Blois, où Louis annonçait simplement son voyage, motivé par

1) Lettre à l'amiral de Bourbon (Godefroy, 506), qui était moribond.

2) Lettre à Bourré : Jaligny. D'après Barthélemy, N. Gilles, J. Bouchet (*Annales d'Aquitaine*), Louis se trouvait encore à Orléans ; il reçut la visite du maréchal de Gié, chargé de l'amener de gré ou de force, à Amboise : le duc donna sa parole d'honneur d'être le lendemain à Blois. Il s'y rendit, mais pour partir aussitôt. Saint-Gelais, Michel Ris (*De regibus Francorum*, lib. III), et les témoins oculaires constatent, comme Jaligny, que Louis s'était rendu à Blois quelques jours avant son départ (*Procès de divorce*, dépositions de S. Caillau, de G. Bertrand). Toutefois, il était encore à Orléans le 5 janvier (fr. 26100, n° 268).

3) Déposition de G. Bertrand.

4) Copie de Saint-Pétersbourg, fr. n. acq., 1212, f° 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un message du duc de Bretagne, qu'il communiquait au roi, disait-il : il promettait de revenir dans le plus bref délai, et protestait de la pureté de ses intentions envers le roi. Le maréchal de Gié reçut une lettre analogue [1].

Voici ce qui s'était passé. Louis venait de recevoir par son envoyé, Gilbert Bertrand, une lettre du cardinal de Foix, avec la copie des engagements souscrits [2]. Il assembla une dernière fois son conseil, auquel se trouvèrent D. Le Mercier, les sires de Joyeuse, de Louan [3], de Lys-Saint-Georges, tous hommes jeunes et de raison médiocre [4]. Après un dernier examen général de la question, le duc répéta encore qu'il ne voulait pas partir pour la Bretagne sans une assurance rigoureuse ; ce conseil, à l'unanimité, émit l'avis que l'on ne pouvait, vraiment, rien exiger de plus [5], et Louis partit.

Ces détails, bientôt connus, excitèrent une vive colère à la cour ; on nommait les coupables, et, au premier rang, Dunois, le principal [6]. L'agent de Mme de Beaujeu à Nantes l'informait de l'entente de Dunois avec la Bretagne. Cet agent cherchait à s'assurer au moins de Lescun, et préparait dans l'ombre une nouvelle insurrection des barons bretons contre leur duc [7]. Les ambassadeurs bretons n'avaient plus qu'à quitter Amboise : « Ils ont fait fort des esbaïz, disans qu'il n'en estoit nouvelles a l'eure de leur partement », écrit Graville. La cour, cepen-

1) Godefroy, p. 505 : Jaligny.

2) Et un reçu des originaux, prudemment laissés en dépôt chez le cardinal de Foix (déposition de Gilb. Bertrand).

3) Jean de Louan, très en faveur, était capitaine de Coucy depuis le 15 août 1486, avec 500 liv. de gages. Ces gages furent fixés et payés les 5, 8 et 11 janvier 1487 (fr. 26100, 265-268).

4) Jaligny.

5) Déposition de G. Bertrand.

6) Jaligny.

7) Godefroy, 504, 505 : *Preuves* de dom Morice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant, décida d'envoyer de suite à Nantes André d'Espinay[1].

Sur l'ordre du duc d'Orléans, *tout son train* quitta Blois, pour aller le rejoindre; on vit passer sur les routes ses divers officiers. Le maître d'hôtel G. Daussy[2] partit le dernier, avec l'écuyer Guierlay : tous deux furent arrêtés un peu après Tours, et ramenés à Amboise, où ils comparurent devant le roi lui-même, qui leur parla avec beaucoup de fermeté. Le roi blâmait le duc d'Orléans d'être parti malgré ses assurances contraires, et lui reprochait d'avoir emmené deux archers de la garde royale : « Vous en répondez sur vos têtes », dit-il aux officiers, puis il les fit conduire par un trompette jusqu'à la frontière bretonne[3]. En même temps, le hérault d'armes Valois allait porter à Rome une note du duc d'Orléans, pour la reprise de son travail de Pénélope. Valois fit passer les pièces sous les yeux du pape, et rapporta, bientôt après, une réponse à Nantes[4].

La cour expédia, d'urgence, des ordres pour la garde et la défense de la frontière[5]. Dans les domaines du duc d'Orléans (du moins à Compiègne), elle fit annoncer et blâmer sa fuite, et donna l'ordre d'armer[6].

La trahison était partout[7]. On arrêta plusieurs messagers des princes, porteurs de lettres chiffrées, qu'on parvint à traduire. On apprit ainsi que le Midi tout entier allait se soulever, par les soins du sire d'Albret. Dans l'entourage du roi, plusieurs membres du conseil, Geoffroy de Pompadour, Georges

1) Lettre du 19 janvier, fr. 2923, f° 28.
2) Ou d'Auxy.
3) Déposition de Guierlay : Chr. de Barthélemy de Loches.
4) Le trésorier Hurault raconte lui-même avec quel effroi il remit à Valois 28 écus pour ce voyage (*Procès de divorce*, dépositions de Hurault, de Valois).
5) Pélicier, p. 126, n. 1.
6) 27 janvier (Arch. de Compiègne).
7) Jaligny. Le gouvernement, dirigé par le sire de Graville, se livra à une foule d'enquêtes secrètes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Amboise, le sire de Bussy d'Amboise et Commines correspondaient avec le duc d'Orléans; ils ne complotaient rien moins, en cet instant décisif, que d'entraîner le roi lui-même en Bretagne. Georges d'Amboise, assure Saint-Gelais, se croyait sûr du succès et voyait déjà « partie gagnée ». Malheureusement, leur messager Georges Gaston, trop rusé compère, eut soin de se laisser prendre, et révéla tout[1]. Les conjurés furent aussitôt arrêtés. Le roi donna l'ordre d'arrêter l'évêque d'Albi, frère de Georges d'Amboise ; mais un chanoine d'Amboise, qui lui avait des obligations, monta à cheval et devança à Albi les gens du roi. Louis d'Amboise put s'enfuir à Avignon, d'où il réussit à se justifier et à obtenir son pardon[2].

Le roi, cette fois, n'hésita plus à prescrire une instruction criminelle contre le duc d'Orléans et le comte de Dunois, pour crime de lèse-majesté[3]. Cette mesure entraînait le sequestre des biens[4]. Simon Davy, seigneur de Saint-Père Avy, maître des requêtes de l'hôtel, et Martin de Bellefaye, seigneur de Ferrières en Brie, conseiller au parlement, furent institués commissaires royaux, pour « régir et gouverner » provisoirement les terres du duc d'Orléans[5].

La guerre ainsi ouverte, M. et Mme de Beaujeu, suivant leur tactique habituelle, cherchèrent à la porter dans le camp des coalisés. Pierre envoya au sire d'Albret, par l'évêque d'Asti[6],

1) Jaligny. Ce Gaston était au service d'Olivier de Coetmen, gouverneur d'Auxerre, membre du conseil et l'un des conjurés.

2) Jaligny. Cet auteur, ainsi que B. de Loches, insinue, du reste, que, soit promesses, soit menaces, on arracha aussi des aveux et des renseignements à plusieurs serviteurs du duc d'Orléans (peut-être Daussy et Guierlay.)

3) Ms. Dupuy, 38, 339.

4) 18 janvier (Portef. Lancelot 16, f° 127).

5) K. 553, XVII, 7.

6) Dunois conservait toujours le titre de lieutenant-général d'Asti : il figure encore, avec ce titre, dans un acte d'Asti, du 6 avril 1487 (Moreau, 406, 155).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la nouvelle du départ de Louis et de son mariage imminent : d'Albret n'en fit que sourire. Il s'en ouvrit à Louis d'Orléans, et lui déclara, dès ce jour, cesser sa poursuite jusqu'à ce que Louis s'assurât de l'inanité de la sienne[1]. A Nantes, Louis trouva un excellent accueil : dès Clisson, il rencontra le prince d'Orange, venu au-devant de lui, avec une partie de la maison ducale. Ne se croyant pas surveillé, le prince d'Orange eut l'audace d'adresser au roi, le 14 janvier, un rapport sur l'arrivée du duc d'Orléans, comme pourrait le faire un ambassadeur fidèle[2]. La cour chargea son beau-frère, le duc de Bourbon, de lui signifier ce qu'on pensait de sa conduite, et Bourbon ne ménagea pas les expressions : « Maintenant, estre sitost changé sans le vous escripre et faire savoir, cela vous fait resver », écrivait-il[3]. Après l'arrivée de l'archevêque de Bordeaux, les barons bretons recommencèrent à s'agiter. Le versatile vicomte de Rohan, avec l'aide du comte de Laval[4] et du sire d'Avaugour, auquel il promettait la main d'une de ses filles, prit la tête des mécontents; il poursuivait toujours sa pensée de marier son fils à l'héritière du duché. Il contracta avec ses deux associés un étroit accord, dans le but précis de chasser Lescun, le prince d'Orange, le cardinal de Foix, et de prendre leurs places. La cour de France encouragea ouvertement le complot : elle envoya même à M. d'Avaugour le collier de Saint-Michel ; le maréchal de Rieux, toujours mécontent, toujours méconnu à son sens, ne tarda pas à entrer dans la conjuration et à lui donner un chef véritable[5]. Dès le premier jour, Louis d'Orléans se heurta à ces difficultés;

1) Déposition de Saint-Maurice.
2) Godefroy, 506.
3) Fr. n. acq. 1232, f° 1 (orig. à Saint-Pétersbourg).
4) Partisan du sire d'Albret.
5) Le maréchal de Rieux avait aussi en France des biens, qu'il craignait de voir saisir, et qu'en effet on saisit plus tard (not. *Joursanv.*, 3025).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bientôt les barons se livrèrent à de telles démonstrations que le duc François en prit peur; il craignit, ou feignit de craindre, pour la vie de son hôte et il obligea Louis à faire, le 17 janvier, dans l'église des Cordeliers de Nantes, devant une grande assemblée de barons, d'ecclésiastiques et de notables, une protestation formelle contre toute idée, contre toute « espérance » d'épouser l'héritière de la Bretagne[1]. On prétend même que Louis dut compléter par un serment cette pénible démarche, mais il l'a toujours nié[2]. Guill. de Soupplainville, bailli de Montargis, agent de Mme de Beaujeu, qui, quelque temps après, se mit à la solde du duc d'Orléans, avait fort habilement préparé cette démonstration, que, dès le 7 janvier, il laissait espérer à Mme de Beaujeu[3].

Le 9 février 1487, Charles VIII quitta Paris avec l'armée commandée par le maréchal de Gié, et, oubliant provisoirement la Bretagne, se porta sur Chinon, puis dans la direction de Bordeaux. On s'attendait à le voir attaquer Parthenay : l'armée royale, au contraire, marcha droit sur la Saintonge et l'Angoumois, où se faisaient des préparatifs : elle prit ces deux provinces au dépourvu. Odet d'Aydie, frère et capitaine du sire de Lescun, le tout-puissant maître de la Guyenne, se trouvait avec cent lances à Saintes, pour y concentrer les forces du comte d'Angoulême et de son beau-père, le sire de Pons. Il suffit aux maréchaux de Gié et de Saint-André de quelques coups de canon pour l'en déloger ; Odet s'enfuit à Pons[4], à demi abandonné de ses soldats, et de là il écrivit au roi une

1) Arch. de la Loire-Inférieure, E, 13, cass. 5, publiée par M. Pélicier 128, n. 2. Louis d'Orléans indique bien qu'il fait cette déclaration pour apaiser les « murmures des gens de tout état », et complaire à sa cousine.

2) *Procès de divorce*, interrogatoire de Louis XII.

3) Godefroy, 505 : ordre personnel du roi de payer la pension de Soupplainville, 30 nov. 1486, fr. 20432,13.

4) Lettre de Graville, 20 février : fr. 2923, f. 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettre toute pleine de la plus vertueuse indignation : On le traitait indignement ; on s'était emparé par surprise du pont de Saintes, on l'attaquait, on se défiait de lui ! — « Je ne puis, disait-il, me rendre à l'instant près du maréchal de Gié, comme vous me l'avez ordonné. Mais je suis prêt à me justifier de toute accusation. Vous n'avez pas de plus loyaux serviteurs que nous : mon frère est votre vrai sujet et serviteur [1]. » Sans répondre, Saint-André continua son mouvement. Odet, abandonné du reste de ses troupes, ne put que se réfugier à Blaye, qu'il venait de mettre en très bon état de défense et où il tenait trois ou quatre cents lances. Saint-André et Gié l'y suivirent de près, et, dès le lendemain de leur arrivée, l'artillerie royale battit en brèche les remparts. La présence du roi au camp, avec Mme de Beaujeu et le sire de Graville, déconcerta les assiégés, bien plus que les efforts de l'artillerie : nul ne se souciait d'une insurrection contre le roi, dont les grands seigneurs eux-mêmes mettaient toujours, avec le plus grand soin, la personne hors du débat. Le sire d'Albret, qui procédait à de grands armements, n'était pas prêt ; Odet d'Aydie, mal soutenu, se vit obligé de capituler.

Le sire de Lescun, qui avait débuté dans la carrière comme simple hommes d'armes, du temps de Charles VII, était arrivé par une suite ininterrompue d'intrigues, en Bretagne, dans la guerre du Bien public, près du duc de Berry, à une puissance telle que la cour devait compter avec lui et le ménager ; Louis XI ne lui avait point mesuré les faveurs : Fronsac, le comté de Comminges, la charge d'amiral pour la Guyenne, le gouvernement de cette province, la capitainerie de presque toutes les places avaient fait de Lescun une sorte de vice-roi, plus puissant en Guyenne que le roi. Mme de Beaujeu profita

(1 N. acq. fr. 1232, f° 72 (Pons, 24 février).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la circonstance pour lui enlever tout. Odet d'Aydie dut s'engager à remettre toutes les places de son frère et présider personnellement à cette remise. L'amirauté de Guyenne fut supprimée. Le 7 mars, Bordeaux reçut le roi avec une grande solennité ; la cour y demeura huit jours et ne partit qu'après avoir proclamé sa victoire et solidement repris possession de la Guyenne[1]. Pierre de Beaujeu garda pour lui cet important gouvernement[2]; il retira aussitôt à Lescun la sénéchaussée de Guyenne et la donna à Gaston de Foix[3]. Le roi donna Fronsac au maréchal de Gié et déclara le comté de Comminges réuni à la couronne. Mme de Beaujeu se trouva hors de pair, par suite du succès foudroyant de cette campagne. Rien ne se faisait plus sans son avis[4]. Elle avait déposé dans les mains de Mme du Plessis-Bourré, femme du capitaine d'Angers, avant de quitter Paris, tous ses menus bijoux[5], et elle mena la campagne en personne comme un soldat.

De Bordeaux, le roi manda le comte d'Angoulême par Jacques de Luxembourg et le sire de Mouy. Le comte, tout ébahi, dit Saint-Gelais, « pris comme une gaufre entre deux fers », n'espérait plus que dans le sire d'Albret. Il se transporta, « en rechignant », à Montlieu et à Cognac; le roi passa par Cognac pour recevoir sa soumission[6]. Le duc de Bourbon vint, de son côté, retrouver la cour[7].

1) Lettre du roi, 9 mars : fr. 2923, f. 6 : Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, III, 175-177.

2) Jaligny.

3) Niort, 29 mars (*Tit.* Foix, 203).

4) Jaligny.

5) Ces bijoux ne furent repris en son nom que le 6 octobre suivant, par le prévôt de l'hôtel du roi, Lancelot de la Varenne, et par un fourrier de M. de Beaujeu, le peintre Jean de Paris. Ils sont très modestes : ils se composent de quelques diamants, quelques menus joyaux, un coffret d'ivoire et un de fer, deux *seings* fort enrichis de diamants, une ceinture de quarante-neuf *patenotres* d'or, dix-neuf *patenotres* d'or, de corail, de cristal, de *getz*, d'ambre, de *cassidoyne*, ornées de perles fines, d'émaux, de *signets* d'or, etc.

6) Saint-Gelais.

7) Jaligny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunois avait commencé par prendre des allures de matamore, par se plaindre que le roi passât si près de lui sans l'attaquer. Il croyait le gouvernement engagé dans une sérieuse partie contre MM. de Lescun, d'Albret et d'Angoulême. Le duc d'Orléans devait, pendant ce temps-là, marcher sur Paris ; Dunois manda au gouverneur d'Auxerre d'avancer, de suite, avec ses troupes sur Guise et Soissons[1], et de passer l'Oise au-dessus de Compiègne. D'autres troupes fournies par le duc de Lorraine devaient entrer par la Champagne et la Brie, et ces forces combinées occuperaient Paris[2].

Beaucoup de seigneurs, dans le royaume, attendaient le signal de se soulever[3]. Louis d'Orléans, par son inaction, déjoua ce plan si hardi. En vain, Dunois, outré de colère, lui écrivit, en termes très énergiques et très amers, « avant d'être détruit », disait-il, pour lui reprocher son silence, que personne ne comprenait. Personnellement, il risquait tout : son cousin allait-il donc le laisser dépouiller de ses biens, de son honneur, sans rien faire? Dunois avait partout engagé la parole du duc d'Orléans, « car, sous vostre ombre et puissance, les choses se peuvent conduire, et non autrement » : il le pressait d'agir « en prince d'honneur et de vertu... Il est temps :... les matieres requierent que necessairement les choses icy se fassent[4]... ».

Rien ne vint... A la nouvelle du retour offensif du roi victo-

1) Guise appartenait au comte d'Armagnac, Soissons au duc d'Orléans.

2) Godefroy, p. 507.

3) Jaligny. On comptait aussi, sans l'avouer, sur Maximilien, avec qui Dunois correspondait, et qui signa, le 16 mars seulement, un traité avec les princes (*Preuves* de dom Morice, I, 757 : Pélicier, p. 130, n. 3, d'après les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, A. I., t. XLIII, p. 669).

4) Godefroy, 508.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieux, Dunois gagna Nantes, confia Parthenay, avec toutes ses troupes, au sire de Joyeuse. L'armée royale parut bientôt, et envoya dans les faubourgs quelques coups de canon : le jour de l'arrivée du roi, les assiégés commencèrent à parlementer et rendirent la ville avec le château, sous la seule condition du pardon du roi et des *bagues* sauves. Dès le 30 mars, des lettres, datées de Parthenay même, notifièrent aux bonnes villes les succès du roi et le pardon qu'il accordait aux gens de Parthenay à la requête de Mme de Dunois, « tres desplaisant des choses que ledit sieur Dunois, son mary fait »[1]. L'armée royale s'avança ensuite vers la frontière de Bretagne; le roi passa le mois d'avril à Thouars, et se rendit au commencement de mai à Laval[2].

Que devenait Louis d'Orléans à Nantes... ? Il perdait le temps le plus précieux, les instants les plus décisifs, à lutter contre les intrigues et la faiblesse du gouvernement breton. Partout régnaient la désorganisation, la confusion, la trahison dans le duché. Les barons mécontents s'étaient réunis en désordre à Châteaubriant, chez le sire de Châteaubriant, autour de la comtesse de Laval : le sire de Maupertuis, chargé de négocier avec eux, embrassa leur cause. Sur les appels énergiques de Dunois, on voulut, du moins, tenter une action vers Parthenay; le sire d'Avaugour, propre bâtard du duc, refusa à l'armée ducale l'entrée de Clisson et introduisit les Français. Le 11 mars, le duc dut faire appel au ban et à l'arrière-ban de l'évêché de Nantes pour réduire ce nouvel insurgé[3] et résolut de marcher en personne contre lui; mais il fallut encore y renoncer.

Dès le 10 février, malgré tant d'obstacles, le duc d'Orléans

1) Lettre à Reims, publiée par Pélicier, p. 270.
2) Jaligny : *Itinéraire* de M. Pélicier.
3) Dupuy, II, 104 : Pélicier, 133, n. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lança courageusement une longue proclamation, une « lettre au roi », qui résumait tous les griefs, anciens et nouveaux, contre M. et Mme de Beaujeu : dévouement des princes du sang, méconnu; engagements envers les États, violés; gouvernement du roi, usurpé par de téméraires incapacités... Les *gouverneurs* du roi chassent les princes, accaparent les places, suscitent la guerre, accablent le peuple de tailles, renvoient les serviteurs indépendants, menacent le duc d'Orléans et l'accablent. Quand le duc est parti pour la Bretagne, ne l'a-t-on pas fait poursuivre et outrager? Les roi et prince de Navarre, les ducs d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon et de Lorraine, les comtes d'Angoulême, de Dunois et d'Albret, le prince d'Orange, viennent enfin de s'unir pour assurer la paix et réunir les États. Le duc finissait en sollicitant l'agrément du roi, sur l'entourage duquel il rejetait la responsabilité de la rupture [1]. Mais loin d'adhérer activement à la ligue [2], le duc de Bourbon donnait, comme connétable, l'ordre aux troupes de rester dans leurs garnisons [3]. Le prince d'Orange continuait son système de mensonges : le 19 février, il écrivait au duc de Bourbon pour protester hautement contre les soupçons de

1) Ms. Dupuy, 657, f° 30 : fr. 15537, f°s 201-203. M. Pélicier (p. 266) en a donné le texte d'après une copie sous date du 10 février 1484, dont la signature, « Loys, duc d'Orléans », est fausse. Louis a toujours signé *Loys*, comme prince de maison souveraine; ses qualités précèdent sa signature, au lieu de la suivre. Le titre de *duc de Milan* y est toujours mentionné, et habituellement celui de *duc de Valois*. Une Histoire manuscrite de Charles VIII, écrite au XVIIe siècle (fr. 17519, f°s 40-53), rapporte le texte de la même lettre, mais elle lui donne la date du « 10 juillet 1488 ». Un document, si souvent interpolé et corrigé, ne peut être admis sans réserve.

2) René d'Alençon, également, se tint en dehors, et le roi lui rendit son Échiquier (Bry de la Clergerie, p. 352).

3) K. 73, 39, lettre à Boffile de Juge : « Il se fait de grandes assemblées de gens d'armes de l'ordonnance de monseigneur le Roy et aultres par le royaulme, sans le sceu dudit seigneur, et ne scet on a quelle intencion, ne par quel adveu. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trahison. Il jurait n'avoir pas varié; personne n'était plus que lui dévoué au roi; les gens qui l'accusent d'être « cause de l'alée de Mgr d'Orleans et de l'assemblée qui se fait par deça... ont faulcement et deslealment menti, et le peult l'en veoir par ce que Mgr d'Orleans mesmes en a escript et mandé au roy »[1]. Impossible d'imaginer plus de confusion et d'anarchie. Le duc prescrivit l'armement et le ravitaillement de Nantes, de Redon et d'Auray : il convoqua pour le 1er avril ses forces militaires. La levée se fit incomplétement et mal. Les seigneurs bretons de l'armée ducale prétendaient élire leurs chefs : les autres allaient rejoindre les barons[2]. Le découragement et le désarroi empiraient chaque jour. Louis d'Orléans perdait confiance : il avouait au sire de Lis-Saint-Georges qu'il s'estimerait heureux d'abandonner au roi le duché et l'apanage d'Orléans, à M. et Mme de Beaujeu ses biens personnels, Blois, Coucy, pour obtenir leur adhésion à son mariage. Il leur offrirait même de rendre hommage pour le duché de Bretagne[3]. Il renvoya encore à Rome son hérault Valois, avec une nouvelle supplique rédigée par le secrétaire Cotereau, et une recommandation pour un camérier secret Jérôme de Harlequin, astesan d'origine. Valois prêta serment de ne trahir, en aucun cas, le secret de son voyage : il accomplit heureusement sa mission, et les gens au courant de la *menée* se crurent, encore une fois, sur le point de réussir[4]. Dans son trouble, le gouvernement breton essaya de reprendre les négociations avec la France. Comme le gouvernement français

1) N. acq. fr. 1232, fo 1 (orig. à Saint-Pétersbourg). Cf. *Hist. man.* de d'Aubery, I. 73.

2) Dupuy, II, 105.

3) Déposition de G. Bertrand, seigneur de Lis-Saint-Georges.

4) *Procès de divorce*, dépositions de Valois, Cotereau, G. de Montmorency et autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maintenait, avant tout, les droits du roi à la couronne ducale, on ne put pas s'entendre : la guerre devint inéluctable. Le duc fit approvisionner Nantes, réparer les murs de Brest[1], activer les levées[1]. Ses agents pressaient l'Angleterre, l'Espagne, le roi des Romains d'intervenir. Maximilien avait trente et un ans, il était veuf; on lui parla encore d'Anne de Bretagne et on lui envoya des scellés de mariage[2]. Maximilien, en guerre avec la France, promit facilement son appui : mais l'Angleterre et l'Espagne ne se décidèrent pas à sortir de leur neutralité. Anne de Beaujeu ne voulait plus garder de ménagements. André d'Espinay et du Bouchage allèrent en son nom à Châteaubriant trouver les barons; ils protestèrent de l'intérêt du roi pour la Bretagne et de son amour de la paix; pour arriver à la paix, il fallait chasser de Nantes le duc d'Orléans et ses amis, notamment un certain capitaine Jacques Guibé, neveu de Landois et haï comme tel[3] : le roi offrait d'aider à l'entreprise. Certes, les barons bretons sentaient bien qu'il y allait de l'indépendance de leur pays; ils se rappelaient le traité de Montargis et n'ignoraient point les projets du roi. Ils auraient pu, comme Gié et d'autres bretons notables, se rallier franchement à cette pensée et voir dans l'union de la Bretagne à la France une nécessité politique de premier ordre, la meilleure garantie d'existence, la plus solide défense contre les convoitises extérieures. Mais non : ils entendaient rester bretons, rien que bretons; et ils obéissaient à des misérables ou à des traîtres, comme Rohan, ou comme les Laval, acquis aux intrigues du sire d'Albret. Ils conclurent avec les ambassadeurs de France le traité, dit de Château-

1) Dupuy, II, 105.

2) Jaligny. Cet historien parle même du scellé de Louis d'Orléans, mais la suite prouve le contraire.

3) Nic. Gilles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

briant, où l'on arrêta comme il suit le plan de campagne : 1° le roi de France enverra en Bretagne quatre cents lances et quatre mille hommes de pied; il ne dépassera pas ce chiffre sans la demande des seigneurs; 2° il n'élèvera, du vivant de François II, aucune prétention sur le duché : il n'attaquera pas le duc, ni une place où il se trouve; 3° il n'assiègera ville ni château sans l'assentiment du maréchal de Rieux et des seigneurs; 4° il retirera ses troupes dès que le duc d'Orléans aura quitté la Bretagne. Les parties stipulèrent aussi que l'armée royale ne commettrait aucune violence, paierait sa nourriture, etc. François II était mourant, et ce traité pouvait parfaitement suffire à la cour, puisqu'il écartait son cauchemar, le mariage de Louis d'Orléans. Charles VIII s'empressa de le ratifier[1].

On se faisait, du reste, si peu d'illusion sur son résultat qu'Anne de France s'adjugea, dit-on, d'avance, le comté de Nantes. L'historien breton d'Argentré croit que les barons se montrèrent assez naïfs pour accepter loyalement une pareille convention; ils hésitèrent, suivant lui, à la signer, par crainte de se montrer « insensés et mal loyaux », en se détruisant les uns les autres au profit de Charles VIII, et les garanties stipulées au traité purent seules les rassurer, encore qu'on ne vît guère ce qui les garantissait elles-mêmes. La vérité est que les hésitations apparentes sauvaient la forme et couvraient simplement un marchandage. Les barons furent les premiers à réclamer un supplément de troupes françaises, pour obtenir le paiement de leur trahison. Dans une lettre adressée de Châteaubriant au roi le 21 septembre, leurs trois chefs, Rohan, Rieux et Pierre du Pont[2], remercient le roi des instructions apportées par du Bouchage : ils demandent un

1) Alain Bouchard.

2) Le maréchal de Rieux, fils d'une Rohan, et le sire du Pont, tuteur des enfants de Rohan-Guéméné et beau-père de l'un d'eux (*Procéd. pol.*, p. xix et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supplément de deux cents arbalétriers et quatre canons : Rohan et Rieux réclament, avant tout, le don des compagnies de cent lances, que le roi leur a personnellement promises ; quant à du Pont, déjà titulaire de trente lances royales, il demande de l'argent. Envoyez du vin, disent-ils aussi au roi : car le vin manque, et les « Bretons ne sauroient faire bonne chiere sans vin » ; envoyez-en largement, cent *pipes* par terre, et d'autres par mer, à Vannes et à *Conq*[1]. Voilà le mot du traité, l'expression dernière du patriotisme des Rohan.

Le duc d'Orléans commençait à trouver un peu excessif le temps mis à Rome à lui délivrer les brefs qu'on lui laissait toujours espérer ; il envoya au sire de La Monta, en ce moment à Asti, des *blancs-seings* pour les réclamer. La Monta fit de son mieux, envoya messages sur messages, et n'obtint aucune réponse. Dix ans après, il ignorait encore les motifs de ce silence[2]. Anne de Beaujeu avait, tout simplement, pris ses précautions. On se souvient peut-être que, lors du mariage de Louis d'Orléans avec Jeanne, Louis XI écrivit au comte de Dammartin, employé à cette affaire, une lettre des plus cyniques, où il se moquait des refus de Louis et de l'impuissance de sa future femme[3]. Dammartin garda, avec soin, ce papier compromettant ; aussi Louis d'Orléans et la cour rivalisaient d'égards envers lui[4]. Pour le brouiller avec Louis,

1) N. acq. fr. 1232, 218 (orig. à Saint-Pétersbourg).

2) *Procès de divorce*, déposition de La Monta.

3) Ci-dessus, p. 3.

4) Nous avons une lettre très affectueuse de Louis d'Orléans à Dammartin, datée de Blois, 16 avril. Il le traite de cousin, le remercie de ses assurances de bon vouloir envers lui « et mon cousin le duc ». Il résulte de cette lettre confidentielle que Dammartin était entré tout à fait dans la ligue des ducs d'Orléans et de Bretagne (orig. fr. 2913, f° 36). Fontanieu, qui en a conservé copie (portef. 182-183) pense qu'il s'agit, non du duc de Bretagne, mais de Maximilien. C'est fort improbable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anne lui donna, en 1485, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France [1], et le roi lui écrivit, le 23 avril, une lettre pressante et affectueuse, pour le prier de venir à la cour, avec tous les documents qu'il pourrait avoir sur le mariage de Louis d'Orléans [2]. Le vieux Dammartin était élève de Louis XI, lui aussi; il reçut le gouvernement de Paris, et ne rendit pas la lettre [3].

Le roi confirma [4] la mise sous séquestre des terres et biens du duc d'Orléans et de Dunois; il fit raser les fortifications de Parthenay [5].

Mme de Dunois reçut une *provision* pour vivre, elle et ses enfants [6]. Quant à Jeanne de France, elle se trouvait dans une douloureuse situation. Les besoins du trésor obligèrent à ramener sa pension au taux primitif de 10,000 livres, et encore cette pension subissait-t-elle parfois des retards [7], qui plongeaient la princesse dans le plus cruel embarras. Nous la voyons écrire à du Bouchage, pour solliciter 2,000 francs encore dus, le 15 décembre, sur sa pension de l'année précédente, et avouer qu'elle doit à son trésorier 3,000 francs [8]. Elle continua, à ce qu'il semble, d'habiter Montils-les-Blois [9]. Le 22 et le 23 avril,

1) Anne de France, Charles VIII, en 1489, le recommandent vivement au parlement pour un procès contre le procureur général, pour des terres sises à Moret, Crécy, Gournay, Vendôme (Xia 9319. 121, 127).

2) Nous avons publié cette lettre, *Jeanne de France*, p. 204.

3) La lettre en question ne fut produite que plus tard, au cours du procès de divorce. Cf. fr. 2898, p. 87.

4) Le sequestre, quoi qu'en dise Jaligny, durait depuis la fuite de Louis, comme on peut voir par les réclamations des fournisseurs ducaux au parlement.

5) Jaligny : Saint-Gelais.

6) Jaligny.

7) *Jeanne de France*, p. 217. Les 2,000 francs de supplément lui furent servis pour la dernière fois en 1488 (Comptes de Charles VIII).

8) Lettre publiée dans *Jeanne de France*, p. 217.

9) Quittance de H. Le Wissel, écuyer tranchant de la duchesse, capitaine de Montils-les-Blois, 12 juillet 1487 (*Coll. Hérald.*, n° 487).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le roi envoya au prévôt de Paris l'ordre réitéré de faire démolir les maisons de Denis Le Mercier et des autres complices de Louis d'Orléans, sans autre forme de procès, comme après une condamnation de lèse-majesté [1]. La colère de la cour ne connaissait plus de bornes.

Il fallait de l'argent. On n'osait pas augmenter les tailles, déjà montées à 1,850,000 livres.

Le premier soin du roi, en arrivant à Laval, où il venait surveiller la guerre et le comte de Laval, fut de contracter sur les recettes particulières un emprunt de chiffre indéterminé, afin « d'alléger nos pouvres sujets », disait l'ordonnance [2]. Les sujets ne jouirent pas longtemps de ce répit : deux surtaxes, l'une de 300,000 livres, l'autre de 516,333 livres, vinrent bientôt écraser le pays, en vue d'un effort décisif contre la Bretagne, « refuge et retraite des malveillants et adversaires de la couronne [3] ». Le roi fit partout lever des francs-archers, notamment en Normandie [4], et, dès le mois de mai, sans souci de la parole donnée à Châteaubriant, trois corps d'armée français franchirent la frontière. Il ne fallait pas être prophète pour comprendre le sens des événements. « ... On dira : Bretaigne si fut cy. » Ainsi concluait une prophétie bretonne qui courut les chaumières [5]. On racontait aussi que François de Paule, le pieux ermite de Plessis-les-Tours, annonçait des changements

1) Fr. 21717, f° 197 : Collection Delamarre, 173 : K. 76, n° 21.

2) Laval, 5 mai 1487 : Fr. 25716, n° 70.

3) K. 73, n°s 52, 54 : Emprunt sur les receveurs de Normandie, 25 mai 1487, K. 73, n° 50.

4) K. 73, 41 : Jaligny.

5) M. de la Pilorgerie (*Campagne et bulletins de la grande armée*, pièce 1 *bis*) a conservé le texte de cette prophétie, qui annonçait la conquête de l'Armorique par les fils de l'Aquilon :

Les filz de Brut et toute leur lignie,
En ung conflit feront crier leurs noms,
Et la sera grant bataille establie, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

majeurs, qu'il avait même écrit au roi[1]. La peur acheva l'œuvre commencée par l'intérêt, et poursuivie par la superstition.

Le comte de Montpensier, chef de la branche cadette de Bourbon, reçut la mission d'attaquer par mer[2]. Saint-André pénétra en Bretagne par la frontière terrestre, à la tête de quatre cents lances et de cinq mille hommes de pied (l'armée promise par le traité). Le gouvernement breton avait équipé une escadre, réalisé un emprunt à Nantes et réclamé des paroisses une avance de fouage. Le 9 mai, il proclama une amnistie pour tous les rebelles qui viendraient à Nantes, dans le délai d'un mois, prêter au prince d'Orange serment de fidélité[3]. Le duc et la duchesse, émus, affaiblis, exténués, ne semblaient plus qu'une ombre : Dunois, Lescun et le duc d'Orléans entraînèrent François II à Rennes, puis à Malestroit, ville forte où devaient se concentrer les Bretons. Le prince d'Orange resta à Nantes avec la duchesse, Marguerite de Foix, qu'il vit expirer le 15 mai.

Quant aux barons, ils marchèrent sur Ploërmel, comptant venir aisément à bout de cette partie de la Bretagne, où la maison de Rohan possédait une grande influence. Ils enlevèrent Guéméné, malgré la belle défense de Charles du Parc, qui périt les armes à la main, et s'avancèrent vers Ploërmel, pour joindre Saint-André. Autour de François II, se trouvaient réunis six cents lances et seize mille hommes de pied[4] : mais, à l'ordre de marcher sur Ploërmel, pour empêcher la jonction de l'ennemi, cette troupe, si considérable, parut frappée de stupeur. Maurice du Mené, capitaine des archers, prononça

1) *Procès de canonisation de saint François de Paule*, conclusions de Claude Barsaulx. — Le pieux docteur ajoute que François engageait le roi à épouser Anne de Bretagne, mais que le démon traversa d'abord ce projet.

2) Barthélemy de Loches.

3) Dupuy, II, 108.

4) Capitaines Guillaume Lemoine, seigneur de Beauregard; Jacques Lemoine ; François de Boiséon, seigneur de Coëtinisan ; Jean de Tiercent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une harangue contre les princes français, qui « menaient » le duc. Ces lâches paroles donnèrent le signal de la désertion. On cria à la trahison, tout se dispersa : à peine s'il resta au duc quatre mille hommes fidèles. Ploërmel, après trois jours de canonnade, subit l'assaut, et, malgré son énergique résistance, tomba au pouvoir de l'ennemi. Les vainqueurs la pillèrent, rasèrent ses murs et mirent à rançon la garnison[1].

Louis d'Orléans payait vaillamment de sa personne; il faisait tout pour mériter la confiance et l'affection même des troupes : il se multipliait, visitait le soldat[2], s'occupant, en personne, des soins à donner aux blessés[3]. A la nouvelle de la catastrophe, il entraîna le duc de Bretagne à Vannes, pour essayer de défendre au moins cette ville. Le prince d'Orange, de son côté, accourait par mer, avec quelques vaisseaux, ramassés à la hâte devant le Croisic et Guérande. L'armée française suivait de très près. Unie aux barons, elle s'avança sur Vannes. Louis de La Tremoïlle vint la rejoindre, à la tête d'un nouveau contingent, non pas d'un contingent personnel (par une faveur singulière, le roi venait de le dispenser personnellement de tout service de ban et arrière-ban[4]), mais bien d'une nouvelle armée royale. « Vous savez qu'êtes mon parent, et que tenés de la bande de gueules[5] », lui écrivait Charles VIII. Tout souriait en effet à ce jeune[6] favori

1) Dupuy, II, 109.
2) Saint-Gelais.
3) Collection Bastard, 942 ; 25 mai 1487, Jean Boudet paie à Me *Aliboran*, chirurgien du duc, 75 s. t., pour avoir pansé et *habillé* deux hommes d'armes prisonniers blessés.
4) Fr. 23987, n° 2, et fr. 23986.
5) *Le Chartrier de Thouars*, par M. le duc de la Trémoïlle, p. 38.
6) Il était né le jour de la Saint-Michel 1460 (Certificat du 27 juin 1489 : Archives de M. de la Trémoïlle). Cf. notre livre : *Les Origines de la Révolution française au commencement du* XVIe *siècle, La veille de la Réforme*, p. 254.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Anne que, désormais, nous allons rencontrer dans les plus hautes charges, et à la tête de l'armée.

La Trémoïlle était, avant tout, un esprit méthodique, prudent[1], préoccupé de ne rien laisser au hasard, laborieux, posé. Avant de se lancer dans une entreprise, il la pesait et établissait le bilan des moyens d'action qu'elle exigeait, comme argent, ou autrement; il ne s'y engageait qu'avec certitude. Ce qui nous reste de ses papiers montre combien, chez lui, tout était *compassé* et réglé, dans la vie publique comme dans la vie domestique. Ses comptes étaient tenus au jour le jour avec une précision extrême[2]. Il n'apportait pas moins de rigueur à ses devoirs de capitaine. Le titre, qu'il ambitionnait, et que lui valurent la pureté, la droiture de son caractère, est celui de *Chevalier sans reproche;* car on ne pouvait vanter la bravoure, vertu trop banale parmi les compagnons de Charles VIII et de Louis XII, mais il s'agissait de dérober à la fortune inconstante ces vicissitudes qui atteignent les plus illustres capitaines, ces petites erreurs, ces négligences qui échappent au plus expert. La Trémoïlle visait à la perfection : il voulait tout voir, tout faire par lui-même. Mais il veillait à ce que tout fût aussi parfait autour de lui. Ses papiers étaient tenus avec soin; il gardait copie des documents importants ou des correspondances d'un intérêt particulier. Il s'occupait, dans le moindre détail, des approvision-

1) Anne le trouvait même trop prudent.

2) Louis de la Trémoïlle avait une maison organisée sur le plus grand pied : trois maîtres d'hôtel, Pierre de Salignac, Adam de Ravenel, Oudet de Chaserac, formaient son conseil financier. Par suite d'un arrangement du 1er décembre 1486, son argentier fut délégué à recevoir les revenus de Châteauneuf le Buron, la Possonnière, Mauléon, la Chaize-le-Vicomte, Marans, Benon, l'Ile de Ré, Mareuil, Sainte-Hermine, Craon, Rochefort, Talmont, Brandois, rapportant en tout 11,000 livres, sur lesquelles il devra allouer 200 livres par mois à l'ordinaire de Monsieur, autant à l'ordinaire de Mademoiselle, 100 livres pour l'extraordinaire de Mademoiselle, 1,000 livres par an pour les procès, 600 livres pour ses gages (Archives de la Trémoïlle, *Louis II*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nements et du bien-être du soldat. Il savait ce qu'il fallait à chacun de farine, d'œufs, de lard, de vin, d'huile, de fromage, de suif, de chandelle, de pois et de fèves. Avant l'installation d'une garnison, il faisait dresser, sous ses yeux, d'abord l'état des approvisionnements nécessaires, puis la note exacte de l'artillerie et des munitions, puis un tarif du prix des denrées, de manière qu'aucune surprise ne pût se produire. Aussi, sa générosité aidant, était-il l'idole du soldat.

Les ducs d'Orléans et de Bretagne ne purent que traverser Vannes, et le lundi 4 juin, à 11 heures du soir, ils s'embarquèrent précipitamment, avec Dunois, Lescun, Coëtmen, et deux ou trois mille hommes[1], tandis que Jean de Coëtquen, capitaine de Dinan, et Amaury de la Moussaye, à la tête de deux mille huit cents hommes à cheval, sortaient et essayaient de regagner le nord de la Bretagne. Les gens de pied, qu'ils laissèrent à Vannes, sous les ordres de Jacques Lemoine, ne tentèrent aucune résistance Ils offrirent, la nuit même, de se rendre et passèrent au service des barons. La ville se déclara sujette du roi : l'armée française l'occupa, et s'empara même d'une partie des bagages des princes, oubliés dans la confusion du départ. Dans le nord, un parti de barons bretons, sous les ordres de Rohan, menaçait et saccageait. Le pays de Léon servait de quartier-général à ces brigandages : Tréguier, Lannion se soumirent; Guingamp, placé plus loin, résista et réclama du secours. Coëtquen s'installa à Dinan; La Moussaye aurait pu marcher sur Guingamp, mais il reçut l'ordre de se replier sur Nantes, où les ducs d'Orléans et de Bretagne venaient d'arriver. Il rallia, en passant à Rennes, Philippe de Montauban, et les deux capitaines parvinrent à traverser encore

1) « En grant désarroy. » Le bruit courut même qu'ils partaient pour la Flandre (Marchegay, *Lettres missives de Charles VIII*, 4, 5 : Rapport du sire de Champéroux, 5 juin : ordre du roi, 6 juin).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Bretagne. Ils ne se trouvaient qu'à cinq lieues de Nantes, à Joué, lorsqu'ils se heurtèrent au gros de l'armée royale : Adrien de l'Hospital[1] tomba sur eux à l'improviste et les écrasa. Cinq ou six cents Bretons seulement purent s'enfuir. Ce fut le coup de grâce. Du reste, dès le début, les Bretons comptaient sur une suite d'insuccès : de là, leurs défections.

Les ducs d'Orléans et de Bretagne tentèrent, le 24 juin, un suprême effort pour la paix. La présence du duc de Bourbon à l'armée royale leur inspirant un vague espoir, ils écrivirent à M. et Mme de Beaujeu pour proposer le duc comme arbitre. Le prince d'Orange et Lescun écrivirent dans le même sens au duc lui-même[2]. Jean de Bourbon, vieux, fatigué, désolé de n'avoir pas d'enfants légitimes, ne songeait plus qu'à la conservation de sa race : deux fois veuf, il se remariait, en ce moment[3], avec une toute jeune fille, Jeanne de Vendôme, et les choses de son hyménée le préoccupaient infiniment plus que sa charge de connétable, qu'il croyait pourtant exercer. Il ne fit rien, et mourut, sans enfants, le 1er avril 1488[4].

L'armée royale campait, depuis le 15 juin, devant Nantes ; elle avait ouvert le feu le 9. Le siège commença sérieusement vers la fin du mois. Il n'était plus question de limiter les troupes, de ne pas attaquer le duc en personne. Un corps d'armée, commandé par Gaston du Lion et MM. de Bressuire, d'Aunay et de Malicorne (ces trois derniers capitaines, traîtres

1) Adrien de l'Hospital, chambellan et capitaine de cent lances, gendre du maréchal Rouault, était un des seigneurs les plus importants de l'Orléanais et petit-fils de François de l'Hospital, chambellan dévoué de Louis Ier et de Charles d'Orléans (V. not. dom Morin, *Hist. du Gastinois*, p. 139 : lat. 17059, 147 : lat. 17061, f° 42^3^ : *Tit.* Orléans, etc.).

2) Godefroy, 508 (sous la date inexacte de 1486).

3) Juin 1487 (Jaligny). Le contrat avait été passé le 12 avril (Godefroy).

4) Sa veuve se remaria deux fois, avec de jeunes gentilshommes d'Auvergne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la cause de Louis d'Orléans, et le dernier fort méprisé), occupait les ponts et coupait les vivres[1] : les sires de Champéroux[2], de Saint-André et de La Trémoïlle, commandaient le front d'attaque, du côté de l'Erdre, au nord de la Loire. Les communications de la ville avec la côte restaient libres : les assiégés en profitèrent pour requérir tous les navires de Nantes et de Saint-Nazaire, et même ceux de Saint-Pol et de Morlaix. Le duc envoya partout des ordres de mobilisation, et ordonna à l'amiral de Bretagne d'amener d'abord à Nantes les contingents des pays du vicomte de Rohan (Cornouailles et Léon)[3]. François II avait abandonné le château, cible naturelle de l'artillerie française, pour se cacher dans une maison particulière : Louis d'Orléans cherchait à relever son courage[3], chose difficile, car le malheureux prince redoutait plus ses sujets que ses adversaires; le 19 juin, les batteries françaises avaient donné le signal d'une nouvelle insurrection, dirigée cette fois contre le cardinal de Foix et Lescun; les deux conseillers du duc, comme jadis le patriote Landois, s'enfuirent au château; le prince d'Orange entrant alors dans la chambre du duc : « Monseigneur, dit-il tout bouleversé, les bourgeois de votre ville veulent tuer M. le cardinal votre frère et M. de Comminge : mettez y remede ! » — « Qu'ont-ils fait? répliqua le duc apeuré : ce n'est point sans cause. Je ne saurois qu'y faire. » Séance tenante, François II, abandonnant son beau-frère et son premier serviteur aux fureurs d'une lâche populace, avait expédié secrètement à Clisson, son chapelain, pour faire passer au roi, par le sire d'Avaugour[4], l'offre d'une

1) Ordre du roi, défendant d'envoyer des vivres en bas Poitou et sur la Loire : 6 juin (Marchegay, *Lettres missives de Charles VIII*, 4).

2) Dupuy, II, 111.

3) Nic. Gilles.

4) Le sire d'Avaugour, fils naturel de François II, s'était vendu au roi moyennant une indemnité de 12,000 écus pour le comté de Montfort, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entière soumission [1]. Le cardinal put échapper à la tourmente, mais il s'en alla à Rome, où il fut reçu avec honneur [2].

Les pourparlers, si brusquement engagés, continuèrent pendant tout le siège [3]. Anne de Beaujeu, voyant l'affolement du duc, les suivait sans intérêt. Il fut question du renvoi en France du duc d'Orléans, auquel on offrit une paix séparée [4]. Louis refusa nettement. Dans l'affaissement général, au milieu des trahisons [5], il payait seul de sa personne et portait, à vrai dire, tout le poids du siège. Le péril le rendait à lui-même; il se reconnaissait à la voix du canon. Ce prince, si faible, si inconsistant dans les intrigues de cour, apparaissait comme un autre homme dans la fumée des batailles. Il courut de grands dangers. Jour et nuit il se montrait sur le rempart, au fort de la batterie et, à plusieurs tentatives d'assaut, il combattit sur la brèche. Il inspectait les guets et les arrière-guets, avec une infatigable vigilance [5]. Sa valeur l'honora, même aux yeux des Bretons. Il réussit à tenir en échec l'armée française; mais il lui aurait fallu au dehors un appui qu'il ne trouva pas.

Nous avons dit qu'au mois de décembre, d'Albret se mettait en mouvement, et que le roi, le gagnant de vitesse, lui ferma la route du Poitou dans sa campagne de février. La cour de Bretagne pressait alors d'Albret d'agir, et lui envoyait les

six hommes d'armes pour chacune de ses places. Il reste plusieurs lettres de lui, sollicitant l'exécution de ces promesses, rappelant ses services envers Louis XI, sollicitant une haute situation en France (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1231, f°s 46, 68).

1) Lettre du sire d'Avaugour, Clisson, 19 juin, six heures du soir (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, f° 52).

2) Bertr. Heliæ Appamiensis, *Historiæ Fuxensium*, lib. IV : Burchard, *Diarium*, t. I, p. 283. L'arrivée du cardinal à Rome ne fut annoncée qu'en janvier 1488.

3) Alain Bouchard.

4) La comtesse de Laval et l'évêque de Nantes passaient pour entretenir des relations avec les Français (A. Bouchard).

5) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scellés du duc, du prince d'Orange, de Dunois, de Lescun et de la comtesse de Laval, pour son mariage. A vrai dire, de ces *scellés*, celui de la comtesse seul était sincère, et Louis d'Orléans refusa de se prêter à la comédie. Néanmoins, d'Albret y ajouta foi : il annonça son arrivée[1] : à la fin de mai, Louis, pour le hâter, envoya[2] Raoulet du Refuge, puis Arn. de Lôme, et Dunois l'écuyer Lancement[3]. D'Albret attendait cette démarche de Louis d'Orléans. Sa compagnie était à Nontron. Il mit sur pied un grand nombre de gens de guerre, Espagnols, Navarrais et autres, qu'il concentra sur les frontières de ses domaines : trois à quatre mille se massèrent à Sainte-Bazille et Chastel-Geloux, d'autres à Millau et sur d'autres points : puis *il se tira* avec ses forces jusqu'à Nontron[4]. Là, il trouva en face de lui M. de Candale, le nouveau lieutenant de Guyenne, M. de Bressuire et les sénéchaux du roi. L'administration royale avait eu le temps de lever le ban et l'arrière-ban du Poitou, et lui opposait une barrière sérieuse. Alain fit des ouvertures au sire de Candale, le 28 mai. Candale, étonné de recevoir « les plus belles parolles du monde », s'y laissa prendre assez

1) Le roi envoya au sire d'Albret, au mois de mars, une ambassade, composée du bailli de Gisors, de Phil. Baudot et de Charlot Batard. Le sire d'Albret, le 12 mars, répondit par de bonnes paroles. Mais, le 12 avril, il lança un manifeste violent : « Aucuns petis personnages », disait-il, se sont de leur autorité « ingérés » de prendre le gouvernement du roi et du royaume, en éloignant les princes; de là le différend dont les gens d'église, les nobles et le pauvre peuple souffrent. D'Albret déclarait la guerre à MM. de Narbonne et de Candale, qui veulent lui prendre le royaume de Navarre, dit-il : « Ce sont des pillards. Mes gens sont bons sujets du roi, ne demandent qu'à labourer et à gagner leur vie » (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, f°s 12, 74).

2) Barthélemy de Loches.

3) *Procéd. polit.*, p. 335, 291.

4) *Procédures politiques*, p. 231. Cf. Clément Simon, *Alain d'Albret* (1874, in-8), p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naïvement, et en informa le roi le surlendemain, 30 mai. Sa lettre n'arriva à Laval que le 2 juin. Le jour même, le roi signa une réponse catégorique : la douceur n'ayant point réussi, il prescrivait, cette fois, une punition exemplaire. Cette « compaignye devant qui vous estes » avait été, cette année, la première à cheval, « pour commancer le jeu » ; elle devait aussi s'en repentir la première. Le roi exigeait que le sire d'Albret livrât Odet d'Aydie, ses deux capitaines, Saint-Cire et Forçaiz, ses deux gentilshommes, Saint-Mauris et Lissac [1], et les trois agents de Dunois et de Louis. Il réclamait, en outre, quatre *pleiges*, c'est-à-dire le sire de Lautrec, deux Navarrais, et le dernier aux choix des capitaines français : d'Albret prêterait serment et se retirerait derrière la Garonne. En cas de refus, le roi ordonnait de marcher et déclarait ne rien vouloir épargner, ni hommes, ni argent. M. et Mme de Beaujeu joignirent même une lettre personnelle, extrêmement ferme, pour inviter les capitaines à une énergie rigoureuse; ils justifiaient les exigences du roi, en affirmant que, déjà, à Beaugency, Louis d'Orléans avait donné douze otages, dont Dunois [2].

L'impatience et la lâcheté de d'Albret le sauvèrent. D'Albret avait une telle hâte de faire sa soumission que les capitaines la reçurent avant la réponse du roi. Il prêta serment, dans les mains du sire de Candale, d'être bon et loyal sujet du roi, de ne pas s'armer contre lui, et donna « de ses enfants, en ostaige ». Il signa l'acte, et on le laissa retourner chez lui tranquillement avec ses gens [3]. Les lettres de la cour arrivèrent après sa capitulation.

1) Regnauld de Saint-Chamant, seigneur de Lissac, et Raymond de Saint-Maurice (V. *Procéd. polit. du règne de Louis XII*) ; Saint-Chamant devint, en 1517, sénéchal des Lannes (*Jours.*, 457).

2) Laval, 1er juin (Marchegay, *Lettres missives*, 1 et 2).

3) *Procéd. polit.*, p. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Nantes, on fut consterné de l'événement; à Laval, on ne cacha pas un vif dépit [1]. Le roi adressa, le 4 juin, une injonction très brève au sire de Bressuire, de remettre ses troupes au sire du Fou, pour défendre le Poitou contre les Nantais [2]. Quelque temps après, d'Albret sollicita et obtint une pension. Le sire de Bressuire était un ancien et rude serviteur de Louis XI, qui se croyait des droits au franc-parler avec le roi; il s'inclina pourtant et revint vers Nantes [3].

Du côté de la Flandre, des Querdes et Gié, à court d'argent et de forces, se trouvaient dans une situation bien difficile [4].

Heureusement le vieux des Querdes avait de l'audace: de très hardis coups de main lui livrèrent Saint-Omer et Thérouanne : deux jours après son entrée à Thérouanne, il surprit, avec Gié, une colonne commandée par le duc de Gueldre et le comte de Nassau, qu'ils enfoncèrent et firent presque entièrement prisonnière avec ses chefs, ce qui termina la guerre. Le roi reçut ces excellentes nouvelles à Ancenis, où il campait depuis le 23 juin, et où il passa le mois de juillet : à Nantes, les « approches » étaient telles qu'on pouvait se parler d'un camp à l'autre ; aussi les assiégeants se hâtèrent d'informer les Nantais. Les ducs d'Orléans et de Bretagne demeurèrent « ébahis » de tant de malheurs [5]. La victoire de Béthune courut toute la France [6]. Peu à près, les communes

1) Lettre de G. Briçonnet à du Bouchage; Tours, 2 août (Portef. Fontanieu, 146, p. 114).

2) Laval, 4 juin (Marchegay, 3).

3) Le 14 mai, au moment des levées générales opérées en Poitou, il écrivait : « Sire, si je osoye bien parler a vous comme je fasoie a vostre pere, je vous diroie ung mot, s'est que l'on a james de voz nouvelles... Par ma foy, vous ne vous aymés pas tant que je vous ayme » (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, 178).

4) Jaligny.

5) Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, p. 102 et suiv.

6) Jaligny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

flamandes se mutinèrent et mirent l'archiduc hors d'état de nuire.

Pendant le mois de juin, le roi envoya le sire d'Urfé, l'ancien ambassadeur breton de 1484, s'emparer de Coucy, où se trouvaient les gens d'armes levés jadis pour attaquer Paris. En huit jours, Coucy fut pris et le Vermandois pacifié [1].

Les armes françaises, victorieuses ainsi de toutes parts, brillaient d'un tel éclat qu'à Ancenis même, en pleine crise, le roi reçut une ambassade hongroise sollicitant son alliance contre le duc d'Autriche [2]. Une autre ambassade vint offrir l'annexion de Gênes. L'offre des Génois sembla toucher le roi, mais il fallait gagner du temps et régler, avant tout, les affaires de Bretagne [3]. Le roi envoya, néanmoins, une ambassade traiter de la capitulation. Les négociations avec Gênes avaient d'ailleurs l'avantage de tenir en échec le duc de Savoie, toujours à l'affût des embarras de la France, et en cela, comme pour les affaires de Milan, l'allié naturel du duc d'Orléans [4].

Anne de France s'engagea aussi à solliciter, près du pape, l'investiture de Naples pour le duc de Lorraine : à condition de rester sourde aux vœux en faveur du rétablisement de la Pragmatique, elle pouvait beaucoup à Rome. Elle y envoya Jacques de Beauvau. Au fond, le succès de l'ambassade lui importait médiocrement : elle donna comme secrétaire à Beauvau un homme de sa confiance, Jean Ami, qui reçut verbalement ses véritables instructions. Mme Anne pensait que le duc d'Orléans et probablement Dunois, durant son exil d'Asti,

1) Jaligny : Dom Toussaints du Plessis, *Histoire des seigneurs de Coucy*, p. 110.

2) Jaligny. Un inventaire fait mention de « deux couppes que les Hongres donnerent a Madame..... Ung chapeau de Hongrye » (fr. 20490, f°s 60, 61).

3) Mandrot, *Imbert de Batarnay*, p. 147, pièces n°s XXVI et XXVII. Angers, 14 juin ; Ancenis, 24 juin ; fr. 2923, f°s 4, 41, 49.

4) *Tit.* La Tour, 8,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient engagé à Rome des négociations pour le mariage avec Anne de Bretagne : elle chargea confidentiellement Ami de les contrecarrer, de parler fermement au pape et au cardinal Balue, pour lesquels elle lui remit des lettres de créance personnelles. Elle insista sur l'importance de cette mission et fit appel à tout le dévouement dont Ami avait donné au feu roi tant de preuves. Balue, mieux que personne, connaissait la question : dès le premier mot, il avoua à Ami qu'en réalité il ne croyait pas les dispenses sur lesquelles reposait le mariage de Jeanne de France bien valides, mais il déclara se charger de les faire régulariser. Ami n'eut pas la peine d'insister [1].

En Espagne, en Angleterre aussi, les émissaires de Bretagne réclamaient une intervention ou une diversion. Après la bataille de Stocke (16 juin 1487), Charles VIII, de son côté, adressa à Henri VII une ambassade de félicitations, comme contrepoids aux objurgations bretonnes. Ses envoyés réclamèrent l'alliance ou, au moins, la neutralité de l'Angleterre ; ils représentaient la guerre de Bretagne comme un acte de politique tout intérieure, comme une leçon donnée à des princes rebelles. Henri VII crut habile d'envoyer à Nantes un délégué, nommé Urswick, pour jouer le rôle de médiateur. Dans les deux camps, Urswich trouva un cordial accueil ; mais à l'audience ducale, dès qu'il ouvrit la bouche pour parler de conciliation, le duc d'Orléans se récria énergiquement : « Il ne s'agissait point de médiation, il s'agissait d'action. La question était bien simple : Charles VIII voulait conquérir la Bretagne. L'Angleterre approuvait-elle ou non ce projet [2] ? » Dunois et Olivier de Coëtmen reçurent la mission d'aller

1) *Procès de divorce*, déposition de J. Ami. Jean Ami, notaire-secrétaire du roi, ancien affidé de Louis XI, joua un rôle important dans les affaires confidentielles. Il avait épousé Germaine de Thienville (X^{1a} 1485, f° 30).

2) Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bretagne*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouver Henri VII. Ils s'échappèrent de Nantes. Leur voyage à cheval, la nuit, dans les bois, s'effectua au milieu de mille périls, de privations, de fatigues de toute sorte : Dunois souffrait cruellement d'un mal à la jambe. Une nuit, les deux hommes, assaillis par un violent orage et par une trombe de pluie s'égarèrent dans une forêt. Après avoir erré sans fin, Dunois, mourant de fatigue et de douleur, dut descendre de cheval ; il eut un moment de désespoir : il s'assit sous un chêne et pleura... [1]. Ils finirent par arriver à Saint-Malo, et voulurent s'embarquer. La mer était rude : trois fois la tempête les rejeta à la côte ; on dut renoncer à toute tentative !

Dunois retrouva, dans ces épreuves, toutes les ressources de son activité. Quelques troupes se levaient dans les paroisses bretonnes, au nom de l'indépendance du pays; malgré les tentatives du vicomte de Rohan pour les isoler, elles se réunirent au commencement de juillet. Dunois profita de sa présence pour les organiser à la hâte, et marcha ainsi dans la direction de Nantes, à la tête d'une masse, confuse et très sommairement équipée, d'environ huit ou dix mille hommes de *commune* ; il réussit à pénétrer dans la ville sans coup férir, un peu avant la mi-juillet. Cet heureux incident rendit courage aux Bretons, surtout au duc : après tout, les fortifications de Nantes, en parfait état, ne redoutaient aucun assaut [2]. On apprit aussi l'embarquement en Flandre d'un contingent de 1,500 lances de troupes flamandes ou allemandes, envoyées par le roi des Romains, sous les ordres du bâtard Baudouin de Bourgogne. L'armée française n'avait pu établir de blocus effectif, et consumait un temps précieux sans rien gagner. De nombreuses sorties suivirent l'arrivée des nou-

1) Al. Bouchard : Barthélemy de Loches.
2) Jaligny : colonel Allard, *Notice sur le château de Nantes.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

velles troupes : dans une de ces sorties, les francs-archers de Guérande infligèrent même des pertes sérieuses aux assiégeants. En sentant l'espoir revenir aux assiégés, les contingents bretons de l'armée française s'émurent. Il y eut des désertions[1]. Les chefs de l'armée royale décidèrent de lever le siège.

La cour s'appliqua, avec un grand soin, à pallier l'effet de cette retraite ; elle publia qu'on avait laissé entrer Dunois à Nantes, parce que tous ces gens de commune ne pouvaient qu'encombrer la défense[2]. Une circulaire royale annonçait même, en termes ambigus, que Dunois « s'était replié » sur Nantes[3]... Les Français ne se fiaient pas beaucoup au sire d'Avaugour, qui avait trahi son père. Le roi se rendit à Clisson le 2 août ; il y laissa une forte garnison, et revint à Ancenis le 6 ; le matin de ce même jour, l'armée commença à se retirer sur Joué. Le sire d'Avaugour ne tarda pas à se rendre ouvertement à Nantes[4]...

Le roi quitta Ancenis le 13, avec M. et Mme de Bourbon ; il alla inspecter ses troupes, et se mit à leur tête jusqu'à Châteaubriant où il s'arrêta pour la fête de Notre-Dame[5]. Les capitaines royaux voulaient gagner Fougères pour y concentrer les trois corps d'armée de La Trémoïlle, Saint-André et Champéroux, les troupes des barons, jusque-là éparpillées dans le nord-ouest du pays, sous les ordres du vicomte de Rohan, de Pierre de Rohan-Pontchâteau, de Jean

1) Le contingent allemand du bâtard de Bourgogne entra dans Rennes le 1er août (M. de la Borderie, *Notes et Documents*..., publiés par la Société de l'Histoire de France, 1884, p. 260 et suiv.).

2) Nicole Gilles (qui dit cinquante mille) : Alain Bouchard (soixante mille) : Barthélemy de Loches.

3) Pélicier, p. 138.

4) Jaligny.

5) Jaligny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Rieux, de Jean Blosset et de Robert de Balsac, seigneur d'Entragues, et pour adopter un plan d'ensemble, dont l'échec de Nantes faisait comprendre la nécessité, jusqu'à présent la division des forces n'aboutissant qu'à ravager la Bretagne.

Les difficultés de se ravitailler ralentirent leurs mouvements. L'arrière-garde française, commandée par Gilbert de Montpensier, ne quitta Joué que le 15 août au soir[1]. D'autre part, les barons bretons restèrent plus de huit jours inactifs à Messac[2]. La retraite de Nantes inspirait tout à coup à leur armée des scrupules patriotiques : leurs hommes semblaient hésitants, divisés : le 19 août, le vicomte d'Aunay, dont ils contestaient l'autorité, écrivait au roi pour lui faire part de ses alarmes[3]. Le gros de l'armée royale s'établit pourtant près de Fougères dès le 16 août et se mit à vivre sur le pays.

A Châteaubriant, le roi reçut une bonne nouvelle : celle de la soumission pleine et entière du duc de Savoie, qui fut solennellement déclarée le 20[1]. Après de fréquents conseils de guerre avec les barons, il se décida, sur leurs instances, à occuper Vitré, forte place dont la garnison bretonne se tenait dans une sorte de neutralité, son chef, le sire de Laval, ne voulant pas se compromettre. Le roi envoya au sire de Laval l'ordre de venir à Châteaubriant : le baron obéit après beaucoup d'hésitations. Le roi lui demanda Vitré ; Laval résista d'abord, puis céda, à condition que la garnison serait libre. Vitré fut donc évacué le 1er septembre et le roi y fit son entrée. L'armée française s'y fixa : pour vivre, elle ravagea le pays jusqu'aux portes de Rennes. Le roi en partit le 17 septembre, et se retira à Laval où il resta jusqu'au 22 octobre.

1) Lettre de Gilbert de Montpensier (Ms. de Saint-Pétersbourg, n° 185).
2) Lettre des barons (*id.*, nos 183, 188).
3) Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 128 v°.
Orig. fr. 2923, f° 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les ducs d'Orléans et de Bretagne auraient bien voulu mettre à profit ce répit précieux : ils se débattaient toujours contre les mêmes obstacles. La discorde des troupes obligea le duc de Bretagne à disséminer ses forces dans les villes et à éviter toute bataille : il leva sur Nantes un emprunt de 1,200 marcs d'or, et réclama des emprunts analogues dans les domaines du vicomte de Rohan. Il confisqua les domaines de Rohan et de Rieux, et [1], par contre, créa barons les sires de Coëtmen[2] et de La Hunaudaye ; il convoqua les États à Nantes pour le 8 novembre. Sur ces entrefaites, le commandant de Redon déserta la cause ducale : en toute hâte, Louis d'Orléans leva dans le pays quelques troupes improvisées et s'empara de Redon. Il trouva dans la ville la jeune et jolie femme du sire de Laval : il l'envoya à François II, qui, sur la demande directe de Charles VIII, la renvoya à Ancenis, avec ses bagages[3]. Mais Rieux, demeuré à Ancenis, après le départ des Français, sous prétexte d'assiéger Machecoul, la garda et exigea, pour la laisser aller à Champtoceaux, le serment de son mari de ne pas la conserver plus de huit jours, ce qui parut assez étrange à celui-ci[4].

Louis d'Orléans s'établit à Redon, avec Dunois et le prince d'Orange, que la comtesse douairière de Laval vint voir, au su de son fils et du roi[5].

De Redon, où nous le trouvons le 1er septembre, Louis activait les levées de troupes à Rennes et à Saint-Malo, les envois par mer, et donnait des ordres en véritable souverain. Il se proposait de suivre l'armée royale et se préoccupait surtout du sort de Vitré ; à chaque instant, on annonçait sa

1) Dupuy.
2) 6 septembre (Bougouin, *Notice sur le château de Nantes*).
3) Jaligny.
4) Plainte du sire de Laval au roi (Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 68).
5) Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 68.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marche en avant[1] : il ignorait le pacte du sire de Laval et le jour même où Vitré se rendit sans combat, il envoyait à M. de La Morandaye l'ordre d'en prendre les clefs et de faire une énergique défense[2]. Malgré son activité et l'énergie de ses soldats, Louis luttait contre une sorte de fatalité...

L'armée royale s'empara facilement de Saint-Aubin-du-Cormier et de Dol, défendus par de faibles garnisons. Les forces ducales eurent facilement raison d'une velléité d'attaque du vicomte de Rohan contre Guingamp; mais l'armée française, qui courait les champs sans obstacle sérieux et ne semblait travailler qu'à la ruine complète du pays, alla s'emparer d'Auray, point désigné pour la concentration des nouvelles troupes ; elle échoua devant Hennebont, où Olivier de Keraudren réussit à sauver les magasins de vivres. Le prince d'Orange, à la tête de nouvelles levées, entreprit de son côté le siège de la Chèze : mais, abandonné par ses Bretons indisciplinés, il dut se replier sur Moncontour, puis sur Guingamp, où il arriva sans autres troupes que ses anciens gens d'armes et les auxiliaires allemands[3]. Le vicomte de Rohan ne réussit qu'à prendre Elven, défendu par une poignée de quatre-vingts hommes. Charles VIII s'empressa de le féliciter de ce facile succès; il remercia le vicomte d'avoir délivré la Bretagne de gens « qui faisoient de bien grans maulx et oppressions a *nostre peuple*[4], » car, sur les ruines fumantes du duché, le roi se posait en souverain et en pacificateur.

On ne saurait peindre l'atroce misère et le découragement de la Bretagne ; l'armée française occupait les points princi-

1) Ms. de Saint-Pétersbourg, lettre du 19 août, f° 128 v°.

2) Lettre de Louis, Ms. de Saint-Pétersbourg, n°s 52, 49 : Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy, 291, f° 32.

3) Dupuy.

4) *Catal. d'autogr.*, Étienne Charavay, 13 mai 1886 : n° 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paux; sur les côtes, les bateaux normands faisaient la course... Le gouvernement, aux abois, engageait la vaisselle personnelle du duc, pressurait ce qui lui restait de sujets, multipliait les emprunts forcés, invoquait l'appui du roi d'Angleterre, dont il n'obtenait qu'une nouvelle ambassade. Le 23 septembre, il offrit, une fois de plus, la main des deux héritières du duché à Maximilien et à Philippe le Beau, avec la place de Saint-Malo en garantie, pourvu que Maximilien expédiât de suite une armée. On faisait à Nantes des efforts désespérés. Les gens du pays de Rais venaient de livrer Machecoul aux Bretons : un complot analogue allait aussi livrer Clisson, quand le sire de Bressuire en fit arrêter les auteurs[1]. Mais le 30 novembre, jour où la cour de Bretagne apprenait l'incident de Clisson, une émeute militaire éclata à Nantes : des gens d'armes de tous les corps, même des archers de la garde ducale, parcoururent les rues avec de violentes clameurs, défoncèrent les portes du château, firent sonner le tocsin et menacèrent, tout haut, de tuer Dunois, le duc d'Orléans et les autres étrangers[2]... La saison rendait toute campagne impossible : le roi, satisfait de tenir les clefs de la Bretagne, quitta Laval le 22 octobre, alla faire un pèlerinage de trois jours au Mont Saint-Michel, et parcourut toute la Normandie, dont il tenait à s'assurer. Il arriva le 14 novembre à Rouen, présida lui-même les États, aux demandes desquels il promit de faire droit pour la répression des gens de guerre et le régime des monnaies[3].

Le duc de Bretagne, traqué par ses propres sujets, sollicitait toujours la paix. Chose singulière, les encouragements à la

1) Lettre du sire de Bressuire (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, p. 151).
2) Dupuy.
3) Remerciements des États, du 6 avril (Ms. de Saint-Petersbourg, p. 160).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résistance lui venaient d'un des barons ralliés à la France, le maréchal de Rieux, lequel, depuis la confiscation de ses domaines en Bretagne, restait à Ancenis fort maussade et accusait Charles VIII d'aller trop loin, de violer le traité de Châteaubriant, d'attaquer la Bretagne elle-même. Le maréchal de Rieux poursuivait seulement, il le disait du moins, l'expulsion du duc d'Orléans : le retour au projet d'alliance avec Maximilien lui donnait satisfaction, et l'émeute de Nantes correspondait à ses vues. Au contraire, la paix n'avait pas de plus ardent apôtre que Louis d'Orléans. Ému, lui aussi, des ouvertures à Maximilien, et craignant une réponse favorable, il aurait voulu traiter avec la France avant la réponse. Comme nous l'avons dit, il se flattait de séduire peut-être Mme de Bourbon par une combinaison où elle trouverait des avantages privés. En cela, il se trompait : Anne, jusque-là réduite à vivre (assez largement, il est vrai) des pensions du roi, aimait sans doute l'argent, mais, malgré les prédictions trop avisées de quelques mauvaises langues, elle ne tira aucun profit de la guerre, sauf l'attribution, bien justifiée, du gouvernement de Guyenne à son mari. — Louis fit donc demander à la cour des passeports pour une ambassade dirigée par le sire de Lescun, et l'on convint que le maréchal de Rieux enverrait, de son côté, un agent spécial.

Le nom du principal ambassadeur suffit à exciter l'ombrage du conseil royal : M. et Mme de Bourbon, l'amiral de Graville, soutenaient qu'on ne pouvait rien attendre d'un personnage aussi connu que Lescun pour sa duplicité et ses intrigues ; d'avance, ils condamnaient sa mission, et le roi écrivit même, le 24 novembre, au parlement de Paris pour le remercier de poursuivre la procédure contre les ducs d'Orléans et de Bretagne [1].

1) X^1a^ 9319, 8. Le 2 décembre, il donne ordre aux conseillers de Bellefay

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Néanmoins on accorda les passeports demandés, pour ne pas paraître opposer une hostilité systématique. Le roi partit de Rouen le 7 novembre, et arriva le 10 à Pont-de-l'Arche, où il reçut l'ambassade. Il la traita bien. En réalité, Anne de France ne se souciait point de négociations, et préférait aller jusqu'au bout. La prétention de Lescun de discuter fut jugée impertinente, déraisonnable. Vainement, Lescun s'appuya sur l'envoyé du maréchal de Rieux, qui rappelait au roi le programme primitif de l'entrée en campagne, et se refusait à aller « jusqu'au bout », c'est-à-dire jusqu'à la conquête de son pays. Anne répondit péremptoirement ; le roi donna congé à Lescun, et partit le 18 novembre pour Louviers. Le jour même, en arrivant dans cette ville, Lescun tenta une dernière démarche : il fit remettre au roi une lettre où il déclarait n'être « ni anglais, ni espagnol, mais bon serviteur et bon français[1]. » Le roi continua sa route.

Alors, Rieux, donnant raison à ses scrupules, livra Ancenis au duc de Bretagne, et s'en alla à Châteaubriant, où son gendre, le comte de Châteaubriant, tenait encore pour le roi. Il entra dans la ville avec un corps de cavalerie qu'on lui avait envoyé de Nantes, et monta droit au château : « Le roi, dit-il à son gendre, viole absolument le traité conclu ici même, dans ce château. Je lui ai offert, conformément au traité, de lui rendre le duc d'Orléans et les personnages spécifiés. Il refuse ; ce qu'il veut maintenant, c'est la Bretagne ; dans ces conditions-là, soyons bretons. » Cette harangue, appuyée de la présence d'une bonne troupe, produisit son effet : le lendemain matin, les gens du parti français évacuèrent la ville[2].

et de Saint-Père-Avy, d'ouvrir une information sur certaines paroles « que on nous a dit estre prolferées par aucuns parsonnaiges estans en icelle ville (d'Orléans) » (*id.*, 28).

1) Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 153.

2) Alain Bouchard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La cour trouvait, déjà, de fort mauvais goût les représentations d'un homme qui recevait 40,000 livres de pension, argument jusqu'alors irrésistible; à plus forte raison cria-t-elle à la trahison. Le maréchal rentra en possession de ses biens en Bretagne, et reçut le commandement de l'armée bretonne, avec le prince d'Orange. Le gouvernement breton, reprenant quelque courage, ordonna encore une levée d'hommes et la mise à la mer d'une escadre destinée à bloquer Vannes; il envoya Tanneguy de Liscoat renforcer la garnison de Brest, Jean de Kerazret organiser un corps pour veiller sur le vicomte de Rohan, qui continuait, lui, à gagner sa pension. Le duc d'Orléans put se procurer quelque argent par des emprunts et prit personnellement à sa solde une bande d'Allemands[1].

Au mois d'août de cette année 1487, le duc d'Orléans venait de perdre sa mère. Cet événement passa presque inaperçu. Depuis plusieurs années, Marie de Clèves vivait extrêmement retirée, au château de Chauny. Elle y avait fait transporter une petite bibliothèque de romans et de livres de piété[2]; elle s'était installé un intérieur modeste, mais confortable, avec beaucoup de tapisseries, de *dais,* de *carreaux* de toute sorte,

1) Dupuy. Il n'acheva de rembourser ces emprunts, comme on verra, qu'en 1494.

2) Voici les titres de ses livres : Quatre volumes du « *Miroer Ystorial* », dont M. de Dunois a l'un ; les *Métamorphoses d'Ovide ;* la *Légende dorée ;* la *Naissance de toutes choses ;* la *Vie des Pères ;* la *Somme le Roy,* ou des vices et vertus, et la *Vie de saint Denis ;* le *Livre des Évangiles* (avec miniatures); la *Bible,* avec les Actes des Apôtres et l'Apocalypse ; les *Commandements, vices et vertus,* « ystorié a la vielle fasson »; le *Livre de la Passion* (probablement celui que nous avons encore, où se trouve son portrait) ; les *Voyes de Dieu ;* le *Chapelet de virginité ;* le *Livre de « Tristron »* (2 vol.) : *Cléradius et Méliadice ;* les *Épîtres de « Mofon »* ; le *Livre des quatre danses ;* les *Livres du Petit Saintré,* de *Bonnes d'Autone,* de *Lancelot,* des *Filles,* de *Troylus ;* le *Débat de maître Jean de Meung ;* le *Livre du Dé ;* le *Livre des Ballades.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nements et du bien-être du soldat. Il savait ce qu'il fallait à chacun de farine, d'œufs, de lard, de vin, d'huile, de fromage, de suif, de chandelle, de pois et de fèves. Avant l'installation d'une garnison, il faisait dresser, sous ses yeux, d'abord l'état des approvisionnements nécessaires, puis la note exacte de l'artillerie et des munitions, puis un tarif du prix des denrées, de manière qu'aucune surprise ne pût se produire. Aussi, sa générosité aidant, était-il l'idole du soldat.

Les ducs d'Orléans et de Bretagne ne purent que traverser Vannes, et le lundi 4 juin, à 11 heures du soir, ils s'embarquèrent précipitamment, avec Dunois, Lescun, Coëtmen, et deux ou trois mille hommes[1], tandis que Jean de Coëtquen, capitaine de Dinan, et Amaury de la Moussaye, à la tête de deux mille huit cents hommes à cheval, sortaient et essayaient de regagner le nord de la Bretagne. Les gens de pied, qu'ils laissèrent à Vannes, sous les ordres de Jacques Lemoine, ne tentèrent aucune résistance Ils offrirent, la nuit même, de se rendre et passèrent au service des barons. La ville se déclara sujette du roi : l'armée française l'occupa, et s'empara même d'une partie des bagages des princes, oubliés dans la confusion du départ. Dans le nord, un parti de barons bretons, sous les ordres de Rohan, menaçait et saccageait. Le pays de Léon servait de quartier-général à ces brigandages : Tréguier, Lannion se soumirent; Guingamp, placé plus loin, résista et réclama du secours. Coëtquen s'installa à Dinan; La Moussaye aurait pu marcher sur Guingamp, mais il reçut l'ordre de se replier sur Nantes, où les ducs d'Orléans et de Bretagne venaient d'arriver. Il rallia, en passant à Rennes, Philippe de Montauban, et les deux capitaines parvinrent à traverser encore

1) « En grant désarroy. » Le bruit courut même qu'ils partaient pour la Flandre (Marchegay, *Lettres missives de Charles VIII*, 4, 5 : Rapport du sire de Champéroux, 5 juin : ordre du roi, 6 juin).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Bretagne. Ils ne se trouvaient qu'à cinq lieues de Nantes, à Joué, lorsqu'ils se heurtèrent au gros de l'armée royale : Adrien de l'Hospital[1] tomba sur eux à l'improviste et les écrasa. Cinq ou six cents Bretons seulement purent s'enfuir. Ce fut le coup de grâce. Du reste, dès le début, les Bretons comptaient sur une suite d'insuccès : de là, leurs défections.

Les ducs d'Orléans et de Bretagne tentèrent, le 24 juin, un suprême effort pour la paix. La présence du duc de Bourbon à l'armée royale leur inspirant un vague espoir, ils écrivirent à M. et Mme de Beaujeu pour proposer le duc comme arbitre. Le prince d'Orange et Lescun écrivirent dans le même sens au duc lui-même[2]. Jean de Bourbon, vieux, fatigué, désolé de n'avoir pas d'enfants légitimes, ne songeait plus qu'à la conservation de sa race : deux fois veuf, il se remariait, en ce moment[3], avec une toute jeune fille, Jeanne de Vendôme, et les choses de son hyménée le préoccupaient infiniment plus que sa charge de connétable, qu'il croyait pourtant exercer. Il ne fit rien, et mourut, sans enfants, le 1er avril 1488[4].

L'armée royale campait, depuis le 15 juin, devant Nantes ; elle avait ouvert le feu le 9. Le siège commença sérieusement vers la fin du mois. Il n'était plus question de limiter les troupes, de ne pas attaquer le duc en personne. Un corps d'armée, commandé par Gaston du Lion et MM. de Bressuire, d'Aunay et de Malicorne (ces trois derniers capitaines, traîtres

1) Adrien de l'Hospital, chambellan et capitaine de cent lances, gendre du maréchal Rouault, était un des seigneurs les plus importants de l'Orléanais et petit-fils de François de l'Hospital, chambellan dévoué de Louis Ier et de Charles d'Orléans (V. not. dom Morin, *Hist. du Gastinois*, p. 139 : lat. 17059, 147 : lat. 17061, f° 42^2^ : *Tit.* Orléans, etc.).

2) Godefroy, 508 (sous la date inexacte de 1486).

3) Juin 1487 (Jaligny). Le contrat avait été passé le 12 avril (Godefroy).

4) Sa veuve se remaria deux fois, avec de jeunes gentilshommes d'Auvergne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la cause de Louis d'Orléans, et le dernier fort méprisé), occupait les ponts et coupait les vivres[1] : les sires de Champéroux', de Saint-André et de La Trémoïlle, commandaient le front d'attaque, du côté de l'Erdre, au nord de la Loire. Les communications de la ville avec la côte restaient libres : les assiégés en profitèrent pour requérir tous les navires de Nantes et de Saint-Nazaire, et même ceux de Saint-Pol et de Morlaix. Le duc envoya partout des ordres de mobilisation, et ordonna à l'amiral de Bretagne d'amener d'abord à Nantes les contingents des pays du vicomte de Rohan (Cornouailles et Léon)[2]. François II avait abandonné le château, cible naturelle de l'artillerie française, pour se cacher dans une maison particulière : Louis d'Orléans cherchait à relever son courage[3], chose difficile, car le malheureux prince redoutait plus ses sujets que ses adversaires; le 19 juin, les batteries françaises avaient donné le signal d'une nouvelle insurrection, dirigée cette fois contre le cardinal de Foix et Lescun; les deux conseillers du duc, comme jadis le patriote Landois, s'enfuirent au château; le prince d'Orange entrant alors dans la chambre du duc : « Monseigneur, dit-il tout bouleversé, les bourgeois de votre ville veulent tuer M. le cardinal votre frère et M. de Comminge : mettez y remede ! » — « Qu'ont-ils fait ? répliqua le duc apeuré : ce n'est point sans cause. Je ne saurois qu'y faire. » Séance tenante, François II, abandonnant son beau-frère et son premier serviteur aux fureurs d'une lâche populace, avait expédié secrètement à Clisson, son chapelain, pour faire passer au roi, par le sire d'Avaugour[4], l'offre d'une

1) Ordre du roi, défendant d'envoyer des vivres en bas Poitou et sur la Loire : 6 juin (Marchegay, *Lettres missives de Charles VIII*, 4).

2) Dupuy, II, 111.

3) Nic. Gilles.

4) Le sire d'Avaugour, fils naturel de François II, s'était vendu au roi moyennant une indemnité de 12,000 écus pour le comté de Montfort, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entière soumission [1]. Le cardinal put échapper à la tourmente, mais il s'en alla à Rome, où il fut reçu avec honneur [2].

Les pourparlers, si brusquement engagés, continuèrent pendant tout le siège [3]. Anne de Beaujeu, voyant l'affolement du duc, les suivait sans intérêt. Il fut question du renvoi en France du duc d'Orléans, auquel on offrit une paix séparée [4]. Louis refusa nettement. Dans l'affaissement général, au milieu des trahisons [5], il payait seul de sa personne et portait, à vrai dire, tout le poids du siège. Le péril le rendait à lui-même; il se reconnaissait à la voix du canon. Ce prince, si faible, si inconsistant dans les intrigues de cour, apparaissait comme un autre homme dans la fumée des batailles. Il courut de grands dangers. Jour et nuit il se montrait sur le rempart, au fort de la batterie et, à plusieurs tentatives d'assaut, il combattit sur la brèche. Il inspectait les guets et les arrière-guets, avec une infatigable vigilance [6]. Sa valeur l'honora, même aux yeux des Bretons. Il réussit à tenir en échec l'armée française; mais il lui aurait fallu au dehors un appui qu'il ne trouva pas.

Nous avons dit qu'au mois de décembre, d'Albret se mettait en mouvement, et que le roi, le gagnant de vitesse, lui ferma la route du Poitou dans sa campagne de février. La cour de Bretagne pressait alors d'Albret d'agir, et lui envoyait les

six hommes d'armes pour chacune de ses places. Il reste plusieurs lettres de lui, sollicitant l'exécution de ces promesses, rappelant ses services envers Louis XI, sollicitant une haute situation en France (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1231, f°s 46, 68).

1) Lettre du sire d'Avaugour, Clisson, 19 juin, six heures du soir (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, f° 52).

2) Bertr. Heliæ Appamiensis, *Historiæ Fuxensium*, lib. IV : Burchard, *Diarium*, t. I, p. 283. L'arrivée du cardinal à Rome ne fut annoncée qu'en janvier 1488.

3) Alain Bouchard.

4) La comtesse de Laval et l'évêque de Nantes passaient pour entretenir des relations avec les Français (A. Bouchard).

5) Saint-Gelais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scellés du duc, du prince d'Orange, de Dunois, de Lescun et de la comtesse de Laval, pour son mariage. A vrai dire, de ces *scellés*, celui de la comtesse seul était sincère, et Louis d'Orléans refusa de se prêter à la comédie. Néanmoins, d'Albret y ajouta foi : il annonça son arrivée [1] : à la fin de mai, Louis, pour le hâter, envoya [2] Raoulet du Refuge, puis Arn. de Lôme, et Dunois l'écuyer Lancement [3]. D'Albret attendait cette démarche de Louis d'Orléans. Sa compagnie était à Nontron. Il mit sur pied un grand nombre de gens de guerre, Espagnols, Navarrais et autres, qu'il concentra sur les frontières de ses domaines : trois à quatre mille se massèrent à Sainte-Bazille et Chastel-Geloux, d'autres à Millau et sur d'autres points : puis *il se tira* avec ses forces jusqu'à Nontron [4]. Là, il trouva en face de lui M. de Candale, le nouveau lieutenant de Guyenne, M. de Bressuire et les sénéchaux du roi. L'administration royale avait eu le temps de lever le ban et l'arrière-ban du Poitou, et lui opposait une barrière sérieuse. Alain fit des ouvertures au sire de Candale, le 28 mai. Candale, étonné de recevoir « les plus belles parolles du monde », s'y laissa prendre assez

1) Le roi envoya au sire d'Albret, au mois de mars, une ambassade, composée du bailli de Gisors, de Phil. Baudot et de Charlot Batard. Le sire d'Albret, le 12 mars, répondit par de bonnes paroles. Mais, le 12 avril, il lança un manifeste violent : « Aucuns petis personnages », disait-il, se sont de leur autorité « ingérés » de prendre le gouvernement du roi et du royaume, en éloignant les princes; de là le différend dont les gens d'église, les nobles et le pauvre peuple souffrent. D'Albret déclarait la guerre à MM. de Narbonne et de Candale, qui veulent lui prendre le royaume de Navarre, dit-il : « Ce sont des pillards. Mes gens sont bons sujets du roi, ne demandent qu'à labourer et à gagner leur vie » (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, f° 12, 74).

2) Barthélemy de Loches.

3) *Procéd. polit.*, p. 335, 291.

4) *Procédures politiques*, p. 231. Cf. Clément Simon, *Alain d'Albret* (1874, in-8), p. 22.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naïvement, et en informa le roi le surlendemain, 30 mai. Sa lettre n'arriva à Laval que le 2 juin. Le jour même, le roi signa une réponse catégorique : la douceur n'ayant point réussi, il prescrivait, cette fois, une punition exemplaire. Cette « compaignye devant qui vous estes » avait été, cette année, la première à cheval, « pour commancer le jeu » ; elle devait aussi s'en repentir la première. Le roi exigeait que le sire d'Albret livrât Odet d'Aydie, ses deux capitaines, Saint-Cire et Forçaiz, ses deux gentilshommes, Saint-Mauris et Lissac [1], et les trois agents de Dunois et de Louis. Il réclamait, en outre, quatre *pleiges*, c'est-à-dire le sire de Lautrec, deux Navarrais, et le dernier aux choix des capitaines français : d'Albret prêterait serment et se retirerait derrière la Garonne. En cas de refus, le roi ordonnait de marcher et déclarait ne rien vouloir épargner, ni hommes, ni argent. M. et Mme de Beaujeu joignirent même une lettre personnelle, extrêmement ferme, pour inviter les capitaines à une énergie rigoureuse; ils justifiaient les exigences du roi, en affirmant que, déjà, à Beaugency, Louis d'Orléans avait donné douze otages, dont Dunois [2].

L'impatience et la lâcheté de d'Albret le sauvèrent. D'Albret avait une telle hâte de faire sa soumission que les capitaines la reçurent avant la réponse du roi. Il prêta serment, dans les mains du sire de Candale, d'être bon et loyal sujet du roi, de ne pas s'armer contre lui, et donna « de ses enfants, en ostaige ». Il signa l'acte, et on le laissa retourner chez lui tranquillement avec ses gens [3]. Les lettres de la cour arrivèrent après sa capitulation.

1) Regnauld de Saint-Chamant, seigneur de Lissac, et Raymond de Saint-Maurice (V. *Procéd. polit. du règne de Louis XII*); Saint-Chamant devint, en 1517, sénéchal des Lannes (*Jours.*, 457).

2) Laval, 1er juin (Marchegay, *Lettres missives*, 1 et 2).

3) *Procéd. polit.*, p. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Nantes, on fut consterné de l'événement; à Laval, on ne cacha pas un vif dépit [1]. Le roi adressa, le 4 juin, une injonction très brève au sire de Bressuire, de remettre ses troupes au sire du Fou, pour défendre le Poitou contre les Nantais [2]. Quelque temps après, d'Albret sollicita et obtint une pension. Le sire de Bressuire était un ancien et rude serviteur de Louis XI, qui se croyait des droits au franc-parler avec le roi; il s'inclina pourtant et revint vers Nantes [3].

Du côté de la Flandre, des Querdes et Gié, à court d'argent et de forces, se trouvaient dans une situation bien difficile [4].

Heureusement le vieux des Querdes avait de l'audace: de très hardis coups de main lui livrèrent Saint-Omer et Thérouanne: deux jours après son entrée à Thérouanne, il surprit, avec Gié, une colonne commandée par le duc de Gueldre et le comte de Nassau, qu'ils enfoncèrent et firent presque entièrement prisonnière avec ses chefs, ce qui termina la guerre. Le roi reçut ces excellentes nouvelles à Ancenis, où il campait depuis le 23 juin, et où il passa le mois de juillet: à Nantes, les « approches » étaient telles qu'on pouvait se parler d'un camp à l'autre; aussi les assiégeants se hâtèrent d'informer les Nantais. Les ducs d'Orléans et de Bretagne demeurèrent « ébahis » de tant de malheurs [5]. La victoire de Béthune courut toute la France [6]. Peu à près, les communes

1) Lettre de G. Briçonnet à du Bouchage; Tours, 2 août (Portef. Fontanieu, 146, p. 114).

2) Laval, 4 juin (Marchegay, 3).

3) Le 14 mai, au moment des levées générales opérées en Poitou, il écrivait: « Sire, si je osoye bien parler a vous comme je fasoie a vostre pere, je vous diroie ung mot, s'est que l'on a james de voz nouvelles... Par ma foy, vous ne vous aymés pas tant que je vous ayme » (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, 178).

4) Jaligny.

5) Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, p. 102 et suiv.

6) Jaligny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

flamandes se mutinèrent et mirent l'archiduc hors d'état de nuire.

Pendant le mois de juin, le roi envoya le sire d'Urfé, l'ancien ambassadeur breton de 1484, s'emparer de Coucy, où se trouvaient les gens d'armes levés jadis pour attaquer Paris. En huit jours, Coucy fut pris et le Vermandois pacifié [1].

Les armes françaises, victorieuses ainsi de toutes parts, brillaient d'un tel éclat qu'à Ancenis même, en pleine crise, le roi reçut une ambassade hongroise sollicitant son alliance contre le duc d'Autriche [2]. Une autre ambassade vint offrir l'annexion de Gênes. L'offre des Génois sembla toucher le roi, mais il fallait gagner du temps et régler, avant tout, les affaires de Bretagne [3]. Le roi envoya, néanmoins, une ambassade traiter de la capitulation. Les négociations avec Gênes avaient d'ailleurs l'avantage de tenir en échec le duc de Savoie, toujours à l'affût des embarras de la France, et en cela, comme pour les affaires de Milan, l'allié naturel du duc d'Orléans [4].

Anne de France s'engagea aussi à solliciter, près du pape, l'investiture de Naples pour le duc de Lorraine : à condition de rester sourde aux vœux en faveur du rétablisement de la Pragmatique, elle pouvait beaucoup à Rome. Elle y envoya Jacques de Beauvau. Au fond, le succès de l'ambassade lui importait médiocrement : elle donna comme secrétaire à Beauvau un homme de sa confiance, Jean Ami, qui reçut verbalement ses véritables instructions. Mme Anne pensait que le duc d'Orléans et probablement Dunois, durant son exil d'Asti,

1) Jaligny : Dom Toussaints du Plessis, *Histoire des seigneurs de Coucy*, p. 110.

2) Jaligny. Un inventaire fait mention de « deux couppes que les Hongres donnerent a Madame..... Ung chapeau de Hongrye » (fr. 20490, f°s 60, 61).

3) Mandrot, *Imbert de Batarnay*, p. 147, pièces n°s XXVI et XXVII. Angers, 14 juin ; Ancenis, 24 juin ; fr. 2923, f°s 4, 41, 49.

4) *Tit.* La Tour, 8,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient engagé à Rome des négociations pour le mariage avec Anne de Bretagne : elle chargea confidentiellement Ami de les contrecarrer, de parler fermement au pape et au cardinal Balue, pour lesquels elle lui remit des lettres de créance personnelles. Elle insista sur l'importance de cette mission et fit appel à tout le dévouement dont Ami avait donné au feu roi tant de preuves. Balue, mieux que personne, connaissait la question : dès le premier mot, il avoua à Ami qu'en réalité il ne croyait pas les dispenses sur lesquelles reposait le mariage de Jeanne de France bien valides, mais il déclara se charger de les faire régulariser. Ami n'eut pas la peine d'insister [1].

En Espagne, en Angleterre aussi, les émissaires de Bretagne réclamaient une intervention ou une diversion. Après la bataille de Stocke (16 juin 1487), Charles VIII, de son côté, adressa à Henri VII une ambassade de félicitations, comme contrepoids aux objurgations bretonnes. Ses envoyés réclamèrent l'alliance ou, au moins, la neutralité de l'Angleterre ; ils représentaient la guerre de Bretagne comme un acte de politique tout intérieure, comme une leçon donnée à des princes rebelles. Henri VII crut habile d'envoyer à Nantes un délégué, nommé Urswick, pour jouer le rôle de médiateur. Dans les deux camps, Urswich trouva un cordial accueil ; mais à l'audience ducale, dès qu'il ouvrit la bouche pour parler de conciliation, le duc d'Orléans se récria énergiquement : « Il ne s'agissait point de médiation, il s'agissait d'action. La question était bien simple : Charles VIII voulait conquérir la Bretagne. L'Angleterre approuvait-elle ou non ce projet [2] ? » Dunois et Olivier de Coëtmen reçurent la mission d'aller

1) *Procès de divorce*, déposition de J. Ami. Jean Ami, notaire-secrétaire du roi, ancien affidé de Louis XI, joua un rôle important dans les affaires confidentielles. Il avait épousé Germaine de Thienville (X^{1a} 1485, f° 30).

2) Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bretagne*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouver Henri VII. Ils s'échappèrent de Nantes. Leur voyage à cheval, la nuit, dans les bois, s'effectua au milieu de mille périls, de privations, de fatigues de toute sorte : Dunois souffrait cruellement d'un mal à la jambe. Une nuit, les deux hommes, assaillis par un violent orage et par une trombe de pluie s'égarèrent dans une forêt. Après avoir erré sans fin, Dunois, mourant de fatigue et de douleur, dut descendre de cheval ; il eut un moment de désespoir : il s'assit sous un chêne et pleura... [1]. Ils finirent par arriver à Saint-Malo, et voulurent s'embarquer. La mer était rude : trois fois la tempête les rejeta à la côte ; on dut renoncer à toute tentative !

Dunois retrouva, dans ces épreuves, toutes les ressources de son activité. Quelques troupes se levaient dans les paroisses bretonnes, au nom de l'indépendance du pays; malgré les tentatives du vicomte de Rohan pour les isoler, elles se réunirent au commencement de juillet. Dunois profita de sa présence pour les organiser à la hâte, et marcha ainsi dans la direction de Nantes, à la tête d'une masse, confuse et très sommairement équipée, d'environ huit ou dix mille hommes de *commune* ; il réussit à pénétrer dans la ville sans coup férir, un peu avant la mi-juillet. Cet heureux incident rendit courage aux Bretons, surtout au duc : après tout, les fortifications de Nantes, en parfait état, ne redoutaient aucun assaut [2]. On apprit aussi l'embarquement en Flandre d'un contingent de 1,500 lances de troupes flamandes ou allemandes, envoyées par le roi des Romains, sous les ordres du bâtard Baudouin de Bourgogne. L'armée française n'avait pu établir de blocus effectif, et consumait un temps précieux sans rien gagner. De nombreuses sorties suivirent l'arrivée des nou-

1) Al. Bouchard : Barthélemy de Loches.
2) Jaligny : colonel Allard, *Notice sur le château de Nantes.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

velles troupes : dans une de ces sorties, les francs-archers de Guérande infligèrent même des pertes sérieuses aux assiégeants. En sentant l'espoir revenir aux assiégés, les contingents bretons de l'armée française s'émurent. Il y eut des désertions[1]. Les chefs de l'armée royale décidèrent de lever le siège.

La cour s'appliqua, avec un grand soin, à pallier l'effet de cette retraite ; elle publia qu'on avait laissé entrer Dunois à Nantes, parce que tous ces gens de commune ne pouvaient qu'encombrer la défense[2]. Une circulaire royale annonçait même, en termes ambigus, que Dunois « s'était replié » sur Nantes[3]... Les Français ne se fiaient pas beaucoup au sire d'Avaugour, qui avait trahi son père. Le roi se rendit à Clisson le 2 août ; il y laissa une forte garnison, et revint à Ancenis le 6 ; le matin de ce même jour, l'armée commença à se retirer sur Joué. Le sire d'Avaugour ne tarda pas à se rendre ouvertement à Nantes[4]...

Le roi quitta Ancenis le 13, avec M. et Mme de Bourbon ; il alla inspecter ses troupes, et se mit à leur tête jusqu'à Châteaubriant où il s'arrêta pour la fête de Notre-Dame[5]. Les capitaines royaux voulaient gagner Fougères pour y concentrer les trois corps d'armée de La Trémoïlle, Saint-André et Chamméroux, les troupes des barons, jusque-là éparpillées dans le nord-ouest du pays, sous les ordres du vicomte de Rohan, de Pierre de Rohan-Pontchâteau, de Jean

1) Le contingent allemand du bâtard de Bourgogne entra dans Rennes le 1er août (M. de la Borderie, *Notes et Documents*..., publiés par la Société de l'Histoire de France, 1884, p. 260 et suiv.).

2) Nicole Gilles (qui dit cinquante mille) : Alain Bouchard (soixante mille) : Barthélemy de Loches.

3) Pélicier, p. 138.

4) Jaligny.

5) Jaligny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Rieux, de Jean Blosset et de Robert de Balsac, seigneur d'Entragues, et pour adopter un plan d'ensemble, dont l'échec de Nantes faisait comprendre la nécessité, jusqu'à présent la division des forces n'aboutissant qu'à ravager la Bretagne.

Les difficultés de se ravitailler ralentirent leurs mouvements. L'arrière-garde française, commandée par Gilbert de Montpensier, ne quitta Joué que le 15 août au soir[1]. D'autre part, les barons bretons restèrent plus de huit jours inactifs à Messac[2]. La retraite de Nantes inspirait tout à coup à leur armée des scrupules patriotiques : leurs hommes semblaient hésitants, divisés : le 19 août, le vicomte d'Aunay, dont ils contestaient l'autorité, écrivait au roi pour lui faire part de ses alarmes[3]. Le gros de l'armée royale s'établit pourtant près de Fougères dès le 16 août et se mit à vivre sur le pays.

A Châteaubriant, le roi reçut une bonne nouvelle : celle de la soumission pleine et entière du duc de Savoie, qui fut solennellement déclarée le 20[4]. Après de fréquents conseils de guerre avec les barons, il se décida, sur leurs instances, à occuper Vitré, forte place dont la garnison bretonne se tenait dans une sorte de neutralité, son chef, le sire de Laval, ne voulant pas se compromettre. Le roi envoya au sire de Laval l'ordre de venir à Châteaubriant : le baron obéit après beaucoup d'hésitations. Le roi lui demanda Vitré; Laval résista d'abord, puis céda, à condition que la garnison serait libre. Vitré fut donc évacué le 1er septembre et le roi y fit son entrée. L'armée française s'y fixa : pour vivre, elle ravagea le pays jusqu'aux portes de Rennes. Le roi en partit le 17 septembre, et se retira à Laval où il resta jusqu'au 22 octobre.

1) Lettre de Gilbert de Montpensier (Ms. de Saint-Pétersbourg, n° 185).
2) Lettre des barons (*id.*, n°s 183, 188).
3) Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 128 v°.
Orig. fr. 2923, f° 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les ducs d'Orléans et de Bretagne auraient bien voulu mettre à profit ce répit précieux : ils se débattaient toujours contre les mêmes obstacles. La discorde des troupes obligea le duc de Bretagne à disséminer ses forces dans les villes et à éviter toute bataille; il leva sur Nantes un emprunt de 1,200 marcs d'or, et réclama des emprunts analogues dans les domaines du vicomte de Rohan. Il confisqua les domaines de Rohan et de Rieux, et[1], par contre, créa barons les sires de Coëtmen[2] et de La Hunaudaye; il convoqua les États à Nantes pour le 8 novembre. Sur ces entrefaites, le commandant de Redon déserta la cause ducale : en toute hâte, Louis d'Orléans leva dans le pays quelques troupes improvisées et s'empara de Redon. Il trouva dans la ville la jeune et jolie femme du sire de Laval : il l'envoya à François II, qui, sur la demande directe de Charles VIII, la renvoya à Ancenis, avec ses bagages[3]. Mais Rieux, demeuré à Ancenis, après le départ des Français, sous prétexte d'assiéger Machecoul, la garda et exigea, pour la laisser aller à Champtoceaux, le serment de son mari de ne pas la conserver plus de huit jours, ce qui parut assez étrange à celui-ci[4].

Louis d'Orléans s'établit à Redon, avec Dunois et le prince d'Orange, que la comtesse douairière de Laval vint voir, au su de son fils et du roi[5].

De Redon, où nous le trouvons le 1er septembre, Louis activait les levées de troupes à Rennes et à Saint-Malo, les envois par mer, et donnait des ordres en véritable souverain. Il se proposait de suivre l'armée royale et se préoccupait surtout du sort de Vitré; à chaque instant, on annonçait sa

1) Dupuy.
2) 6 septembre (Bougouin, *Notice sur le château de Nantes*).
3) Jaligny.
4) Plainte du sire de Laval au roi (Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 68).
5) Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marche en avant[1] : il ignorait le pacte du sire de Laval et le jour même où Vitré se rendit sans combat, il envoyait à M. de La Morandaye l'ordre d'en prendre les clefs et de faire une énergique défense[2]. Malgré son activité et l'énergie de ses soldats, Louis luttait contre une sorte de fatalité...

L'armée royale s'empara facilement de Saint-Aubin-du-Cormier et de Dol, défendus par de faibles garnisons. Les forces ducales eurent facilement raison d'une velléité d'attaque du vicomte de Rohan contre Guingamp; mais l'armée française, qui courait les champs sans obstacle sérieux et ne semblait travailler qu'à la ruine complète du pays, alla s'emparer d'Auray, point désigné pour la concentration des nouvelles troupes; elle échoua devant Hennebont, où Olivier de Keraudren réussit à sauver les magasins de vivres. Le prince d'Orange, à la tête de nouvelles levées, entreprit de son côté le siège de la Chèze : mais, abandonné par ses Bretons indisciplinés, il dut se replier sur Moncontour, puis sur Guingamp, où il arriva sans autres troupes que ses anciens gens d'armes et les auxiliaires allemands[3]. Le vicomte de Rohan ne réussit qu'à prendre Elven, défendu par une poignée de quatre-vingts hommes. Charles VIII s'empressa de le féliciter de ce facile succès; il remercia le vicomte d'avoir délivré la Bretagne de gens « qui faisoient de bien grans maulx et oppressions a *nostre peuple*[4], » car, sur les ruines fumantes du duché, le roi se posait en souverain et en pacificateur.

On ne saurait peindre l'atroce misère et le découragement de la Bretagne; l'armée française occupait les points princi-

1) Ms. de Saint-Pétersbourg, lettre du 19 août, f° 128 v°.

2) Lettre de Louis, Ms. de Saint-Pétersbourg, n°s 52, 49 : Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy, 291, f° 32.

3) Dupuy.

4) *Catal. d'autogr.*, Étienne Charavay, 13 mai 1886 : n° 52.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paux ; sur les côtes, les bateaux normands faisaient la course... Le gouvernement, aux abois, engageait la vaisselle personnelle du duc, pressurait ce qui lui restait de sujets, multipliait les emprunts forcés, invoquait l'appui du roi d'Angleterre, dont il n'obtenait qu'une nouvelle ambassade. Le 23 septembre, il offrit, une fois de plus, la main des deux héritières du duché à Maximilien et à Philippe le Beau, avec la place de Saint-Malo en garantie, pourvu que Maximilien expédiât de suite une armée. On faisait à Nantes des efforts désespérés. Les gens du pays de Rais venaient de livrer Machecoul aux Bretons : un complot analogue allait aussi livrer Clisson, quand le sire de Bressuire en fit arrêter les auteurs[1]. Mais le 30 novembre, jour où la cour de Bretagne apprenait l'incident de Clisson, une émeute militaire éclata à Nantes : des gens d'armes de tous les corps, même des archers de la garde ducale, parcoururent les rues avec de violentes clameurs, défoncèrent les portes du château, firent sonner le tocsin et menacèrent, tout haut, de tuer Dunois, le duc d'Orléans et les autres étrangers[2]... La saison rendait toute campagne impossible : le roi, satisfait de tenir les clefs de la Bretagne, quitta Laval le 22 octobre, alla faire un pèlerinage de trois jours au Mont Saint-Michel, et parcourut toute la Normandie, dont il tenait à s'assurer. Il arriva le 14 novembre à Rouen, présida lui-même les États, aux demandes desquels il promit de faire droit pour la répression des gens de guerre et le régime des monnaies[3].

Le duc de Bretagne, traqué par ses propres sujets, sollicitait toujours la paix. Chose singulière, les encouragements à la

1) Lettre du sire de Bressuire (Ms. de Saint-Pétersbourg, n. a. fr. 1232, p. 151).

2) Dupuy.

3) Remerciements des États, du 6 avril (Ms. de Saint-Petersbourg, p. 160).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résistance lui venaient d'un des barons ralliés à la France, le maréchal de Rieux, lequel, depuis la confiscation de ses domaines en Bretagne, restait à Ancenis fort maussade et accusait Charles VIII d'aller trop loin, de violer le traité de Châteaubriant, d'attaquer la Bretagne elle-même. Le maréchal de Rieux poursuivait seulement, il le disait du moins, l'expulsion du duc d'Orléans : le retour au projet d'alliance avec Maximilien lui donnait satisfaction, et l'émeute de Nantes correspondait à ses vues. Au contraire, la paix n'avait pas de plus ardent apôtre que Louis d'Orléans. Ému, lui aussi, des ouvertures à Maximilien, et craignant une réponse favorable, il aurait voulu traiter avec la France avant la réponse. Comme nous l'avons dit, il se flattait de séduire peut-être Mme de Bourbon par une combinaison où elle trouverait des avantages privés. En cela, il se trompait : Anne, jusque-là réduite à vivre (assez largement, il est vrai) des pensions du roi, aimait sans doute l'argent, mais, malgré les prédictions trop avisées de quelques mauvaises langues, elle ne tira aucun profit de la guerre, sauf l'attribution, bien justifiée, du gouvernement de Guyenne à son mari. — Louis fit donc demander à la cour des passeports pour une ambassade dirigée par le sire de Lescun, et l'on convint que le maréchal de Rieux enverrait, de son côté, un agent spécial.

Le nom du principal ambassadeur suffit à exciter l'ombrage du conseil royal : M. et Mme de Bourbon, l'amiral de Graville, soutenaient qu'on ne pouvait rien attendre d'un personnage aussi connu que Lescun pour sa duplicité et ses intrigues ; d'avance, ils condamnaient sa mission, et le roi écrivit même, le 24 novembre, au parlement de Paris pour le remercier de poursuivre la procédure contre les ducs d'Orléans et de Bretagne [1].

1) X^1a^ 9319, 8. Le 2 décembre, il donne ordre aux conseillers de Bellefay

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Néanmoins on accorda les passeports demandés, pour ne pas paraître opposer une hostilité systématique. Le roi partit de Rouen le 7 novembre, et arriva le 10 à Pont-de-l'Arche, où il reçut l'ambassade. Il la traita bien. En réalité, Anne de France ne se souciait point de négociations, et préférait aller jusqu'au bout. La prétention de Lescun de discuter fut jugée impertinente, déraisonnable. Vainement, Lescun s'appuya sur l'envoyé du maréchal de Rieux, qui rappelait au roi le programme primitif de l'entrée en campagne, et se refusait à aller « jusqu'au bout », c'est-à-dire jusqu'à la conquête de son pays. Anne répondit péremptoirement; le roi donna congé à Lescun, et partit le 18 novembre pour Louviers. Le jour même, en arrivant dans cette ville, Lescun tenta une dernière démarche : il fit remettre au roi une lettre où il déclarait n'être « ni anglais, ni espagnol, mais bon serviteur et bon français[1]. » Le roi continua sa route.

Alors, Rieux, donnant raison à ses scrupules, livra Ancenis au duc de Bretagne, et s'en alla à Châteaubriant, où son gendre, le comte de Châteaubriant, tenait encore pour le roi. Il entra dans la ville avec un corps de cavalerie qu'on lui avait envoyé de Nantes, et monta droit au château : « Le roi, dit-il à son gendre, viole absolument le traité conclu ici même, dans ce château. Je lui ai offert, conformément au traité, de lui rendre le duc d'Orléans et les personnages spécifiés. Il refuse; ce qu'il veut maintenant, c'est la Bretagne; dans ces conditions-là, soyons bretons. » Cette harangue, appuyée de la présence d'une bonne troupe, produisit son effet : le lendemain matin, les gens du parti français évacuèrent la ville[2].

et de Saint-Père-Avy, d'ouvrir une information sur certaines paroles « que on nous a dit estre prolferées par aucuns parsonnaiges estans en icelle ville (d'Orléans) » (*id.*, 28).

1) Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 153.

2) Alain Bouchard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La cour trouvait, déjà, de fort mauvais goût les représentations d'un homme qui recevait 40,000 livres de pension, argument jusqu'alors irrésistible; à plus forte raison cria-t-elle à la trahison. Le maréchal rentra en possession de ses biens en Bretagne, et reçut le commandement de l'armée bretonne, avec le prince d'Orange. Le gouvernement breton, reprenant quelque courage, ordonna encore une levée d'hommes et la mise à la mer d'une escadre destinée à bloquer Vannes; il envoya Tanneguy de Liscoat renforcer la garnison de Brest, Jean de Kerazret organiser un corps pour veiller sur le vicomte de Rohan, qui continuait, lui, à gagner sa pension. Le duc d'Orléans put se procurer quelque argent par des emprunts et prit personnellement à sa solde une bande d'Allemands[1].

Au mois d'août de cette année 1487, le duc d'Orléans venait de perdre sa mère. Cet événement passa presque inaperçu. Depuis plusieurs années, Marie de Clèves vivait extrêmement retirée, au château de Chauny. Elle y avait fait transporter une petite bibliothèque de romans et de livres de piété[2]; elle s'était installé un intérieur modeste, mais confortable, avec beaucoup de tapisseries, de *dais,* de *carreaux* de toute sorte,

1) Dupuy. Il n'acheva de rembourser ces emprunts, comme on verra, qu'en 1494.

2) Voici les titres de ses livres : Quatre volumes du « *Miroer Ystorial* », dont M. de Dunois a l'un ; les *Métamorphoses d'Ovide ;* la *Légende dorée ;* la *Naissance de toutes choses ;* la *Vie des Pères ;* la *Somme le Roy*, ou des vices et vertus, et la *Vie de saint Denis ;* le *Livre des Évangiles* (avec miniatures); la *Bible*, avec les Actes des Apôtres et l'Apocalypse ; les *Commandements, vices et vertus,* « ystorié a la vielle fasson »; le *Livre de la Passion* (probablement celui que nous avons encore, où se trouve son portrait) ; les *Voyes de Dieu ;* le *Chapelet de virginité ;* le *Livre de « Tristran »* (2 vol.) : *Cléradius et Méliadice ;* les *Épitres de « Mofon »* ; le *Livre des quatre danses ;* les *Livres du Petit Saintré*, de *Bonnes d'Autone*, de *Lancelot*, des *Filles*, de *Troylus ;* le *Débat de maître Jean de Meung ;* le *Livre du Dé ;* le *Livre des Ballades.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de couvertures fourrées [1]. Elle avait fait orner, par exemple, son oratoire d'un mobilier d'argent, et de trois *courtines* provenant de l'ancien oratoire de son mari. Sauf ces délassements artistiques, elle passa dans la tristesse et l'isolement ses derniers jours, tourmentés encore par le spectacle immédiat de la guerre. Entourée de deux médecins, de son confesseur, de quelques rares serviteurs, au premier rang desquels brillait Claude de Rabodanges, éloignée de tous ses enfants, elle languit, et elle vit arriver la mort, car, dès le 6 juillet 1487, elle fit procéder sous ses yeux à l'inventaire exact de ses biens, c'est-à-dire de son mobilier. Le 23 août, elle rédigea un testament où elle désignait pour sa sépulture l'église des frères mineurs de Blois et nommait principal exécuteur testamentaire son cousin le maréchal de Gié [2]. Elle mourut sans doute le 24 août, car le 25 on opéra le règlement de sa succession, en tirant une expédition authentique de l'inventaire prescrit par elle un mois plus tôt [3]. Le maréchal de Gié garda en dépôt ses diamants [4].

1) Quatre de ses chambres, dites de la Héronnière, des joutes, d'Angleterre, de verdure, des étoiles, étaient tendues de tapisseries, une autre de drap d'or, une de velours cramoisi. La duchesse aimait fort les tapisseries : elle en possédait deux représentant saint Louis et Charlemagne, quatre l'histoire de Thésée, six des bûcherons, deux appelées « les Sacrements ». Elle avait des tapisseries à *larmes* et *chantepleures*, pour la tenture d'une salle et d'une chambre à coucher, en vingt-deux pièces (*Inventaire* de Chauny, cité ci-après).

2) Ms. de Nantes, 1809, p. 297.

3) Fr. 22335, f°s 253-265 : Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, III, 433 : Lecocq, *Ét. hist. sur Marie de Clèves.*

4) *Procédures politiques*, p. 675.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XII

1488-1491

FIN DE LA GUERRE DE BRETAGNE

Pendant que le duc de Bretagne offrait sa fille à l'archiduc, sa réconciliation avec Rieux rendait courage à un autre prétendant, le sire d'Albret. Au mois de décembre 1487, Alain réunit des troupes ; son lieutenant alla mettre cent lances au service de la Bretagne, et lui-même passa en Espagne pour demander un secours à Ferdinand le Catholique [1].

Le duc d'Orléans, serré de si près par ses concurrents, voulut profiter de l'absence du roi pour une campagne d'hiver. Il investit Vannes, avec l'armée bretonne et sa bande personnelle, le 25 février 1488. Isolée, fortement canonnée, minée, mal munie, la place dut capituler le 3 mars, et le duc d'Orléans fit prisonniers vingt officiers, notamment le sire de Champéroux et le bâtard Charles de Bourbon ; le reste des troupes se retira, la vie sauve [2]. A ce moment, le duc d'Orléans commandait véritablement la Bretagne et dirigeait tout le gouvernement [3]. Après Vannes, Auray et Ploërmel se rendirent ; le vicomte de Rohan, resté seul au service du roi, se trouva dans une situation difficile.

Le procès criminel intenté à Georges d'Amboise, Geoffroy de Pompadour, à Philippe de Commines, George Gaston, Guillaume Boisboissel et autres, pour complicité avec le duc d'Orléans, se poursuivait au parlement de Paris. De

1) Dupuy.
2) Jaligny.
3) Saint-Gelais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loches, les accusés avaient été amenés sous bonne escorte dans les cachots de la Grosse-Tour de Corbeil. Georges d'Amboise ne tarda pas à tomber malade : il sollicita son transfert à Paris [1] : ses deux médecins n'obtinrent que l'autorisation de le transporter dans une chambre, fort grillagée et fort bien gardée, mais où pénétrait le jour [2]. On mena ensuite les prisonniers à Meung-sur-Yèvre. Le parlement voulait pousser vivement l'instruction ; le pape s'interposa dès le début et réclama le jugement des deux premiers accusés, comme évêques. Ce conflit [3] arrêta la poursuite ; le nonce interrogea les évêques avec les commissaires du parlement :

1) Fr. 25541, f° 67 ; ordre du roi au parlement d'envoyer des commissaires à Corbeil vérifier si réellement on traite mal G. d'Amboise : « le gouverneur de Lymosin qui est capitaine dudit Corbeil nous a dit et certifié qu'il va par les galleries et par tout ledit chasteau, toutes les foiz qu'il veult, avecques ses gens qui le gardent. » Le 6 novembre 1487, le roi rappelle au parlement cette lettre, où il l'invitait, dit-il, à examiner la requête présentée par Georges et appuyée par ses frères. Le parlement n'avait même pas répondu. Le roi envoie, d'office, à Corbeil, son maître d'hôtel, Phil. Guérin, avec pouvoir d'aviser (X[1a] 9319, 15).

2) Arrêt du 24 juillet ; U. 786 : Godefroy, p. 571-573.

3) Il prit, de suite, un caractère aigu. La procédure mixte eut lieu, d'abord, à Meung-sur-Yèvre, sous les yeux du nonce, par les soins de l'official de Tours, Pascal, et de deux commissaires du parlement. Pascal écrit au parlement, le 17 avril 1488, que, venu interroger les prisonniers, qui sont remis au nonce depuis quinze jours, il a plusieurs fois mandé le procureur général, et qu'il a fini par passer outre à son absence, sur la menace du nonce d'en référer au roi. Robert Briçonnet, commis avec M. de Ferrières, mande, le 19, au parlement, que le nonce a refusé de l'admettre comme conseiller, mais seulement comme clerc. M. de Ferrières part (X[1a] 9319, 49, 50). Le 2 juin 1488, le parlement décida d'*ouïr* le procureur général pour cette affaire, et, le 5 septembre, il arrêta l'envoi d'un greffier criminel à Tours (fr. 23286, f°s 138, 141). Mais le roi, qui avait voulu s'en occuper personnellement, ne se soucia pas d'ouvrir des crédits spéciaux pour la dépense des enquêtes, et son intervention brouilla tout. Dans une lettre du 4 octobre 1488, en réponse à des ordres formels du roi, un nommé Brète expose toutes les difficultés de l'affaire dont il cherche visiblement à se détacher ; il se plaint surtout de n'être pas payé : *Cum labor in dampno, crescit mortalis egestas*, dit-il (fr. 25541, f° 27).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'affaire traîna[1]; Geoffroy de Pompadour obtint, bientôt, sous le couvert de son frère, une petite provision du temporel de son évêché.

Le 23 juillet 1487, le roi avait signé, à Ancenis, une sommation au duc d'Orléans de comparaître, comme pair du royaume, devant le parlement de Paris, « suffisamment garni de pairs », pour y répondre de l'accusation de lèse-majesté. Il la réitéra, le 12 août, à son départ d'Ancenis[2], et le 20, de Châteaubriant, il la notifia aux pairs, en les convoquant, sans jour fixe, « au premier jour plaidoyable » après la Saint-Martin. Cette menace demeura vaine. Il n'était pas facile de réunir les pairs et d'obtenir d'eux un jugement. Défaut fut donné contre le duc d'Orléans, qu'on cita de nouveau pour le 14 avril 1488. Le duc de Bretagne fut compris dans la poursuite. Quant à Dunois, il était simplement cité devant les assises ordinaires du parlement. Le 22 janvier, le roi convoqua, de rechef, les pairs, pour le 14 avril[3]; mais, bientôt, les nouvelles de Nantes irritèrent et surprirent le roi au point qu'il manda immédiatement les pairs à un lit de justice, qui se tint le 20 février en grand apparat. Les pairs ne furent pas nombreux : outre les ducs d'Orléans et de Bretagne naturellement absents, le comte de Flandre, représenté par l'archiduc, ne parut pas; le duc de Bourbon, retourné à Moulins et presque mourant, s'excusa sur sa santé[4], ainsi que M. d'Alençon; M. d'Angoulême allégua ses occupations : il se mariait.

1) Instruction d'Innocent VIII à frère Baldassar (1489). Pour l'affaire des évêques, il s'en remet à ses ambassadeurs, et pense que le roi acquiescera « la justice et l'honnêteté » (Dupuy, 594, f° 103).

2) Godefroy, p. 573.

3) Godefroy, p. 574 : P. 1373[3], cote 2222 : fr. 2832, f°s 119, 120.

4) Il mourut le 1er avril. Louis d'Orléans, attribuant son absence à leurs anciennes sympathies, lui écrivit de Vannes, le 12 mars, comme à « son bon père », pour renouer leurs relations et lui demander ses instructions (*Autogr.* de Saint-Pétersbourg (I), 1, 51).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Anne de France avait profité des circonstances pour lui donner une jeune nièce sans fortune qu'elle avait à sa charge[1], Louise de Savoie, fille du comte de Bresse. Dans la maison d'Angoulême, on rêvait pour le comte quelque riche héritière, par exemple Marguerite de Flandre, la fiancée du roi, car le bruit commençait à se répandre que le roi pourrait bien épouser finalement l'héritière de Bretagne[2]. Le mariage avec Louise de Savoie excita peu d'enthousiasme. Louise n'apportait qu'une dot de 35,000 livres, payable en trois années ; il fallut cinq ans pour la toucher, et encore grâce aux libéralités de M. et Mme de Beaujeu[3]. Néanmoins, le contrat fut signé à Paris, le 16 février 1488[4]. Le roi ajouta à la dot les terres de Melle et de Chizé en Poitou, dont le nouveau ménage entra en possession le 20 mars. Il faisait en outre au comte d'Angoulême une pension de 12,000 livres, et lui accorda diverses faveurs, notamment la capitainerie de Bazas[5]. Ainsi le comte d'Angoulême se tenait en dehors des événements.

Somme toute, les princes du sang et pairs de France furent représentés au lit de justice du 20 février par M. de Beaujeu, par le comte de Vendôme, MM. de Laval et de Guise, et Louis

1) Dans le compte de janvier 1486 (fr. 20604), on trouve des dons de fourrures à Jean Martin et Guill. *Myecte*, médecins du roi (fos 163 vo, 169 vo), une allocation particulière de 5,878 livres à Mme de Beaujeu, sur les fonds de l'argenterie (f° 170 v°), et, parmi les menus dons (tels qu'une gratification au garde des levriers de Mme de Beaujeu, des draps de soie à François de Pontbriant), la mention d'un don de 80 livres, pour ses étrennes, à « Mlle Loyse de Savoie, fille de Mgr de Bresse, cousine du Roy..., pour lui avoir dix aulnes de satin cramoisi de Venize, pour en faire des habillemens... pour estre plus honnestement en la compaignée de Mme de Beaujeu » (f° 167).

2) Saint-Gelais.

3) Reçu, en 1493, de 13,000 livres fournies par Pierre de Bourbon (*Catal. d'autogr., de M. Baylé*, 23 décembre 1885, Et. Charavay).

4) Godefroy, p. 567. Le mariage était décidé depuis décembre 1485 (PP. 44, LIII). Cf. Hilarion de Coste, *Vie de Louise de Savoie*, dans ses *Éloges et vies...*

5) Fr. 20379, p. 65, 66.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Luxembourg. Afin d'accroître le prestige d'une assistance aussi peu qualifiée, on donna rang aux ambassadeurs du pape et même à leur secrétaire. Pour comble d'innovation, le bâtard Antoine de Bourgogne prit rang, de son autorité propre, parmi les pairs ; comme il était âgé et chevalier de l'ordre, on n'osa le faire descendre. Le banc des pairs ecclésiastiques, placé à gauche du roi, en face des pairs laïques, était mieux garni, malgré plus d'un vide. Les simples archevêques et évêques prirent place plus loin, non sans de grosses questions de préséance, suivant l'usage ; à droite et à gauche, siégèrent les conseillers clercs et lais du parlement, les baillis, sénéchaux et officiers de la maison du roi.

Jean Magistri, avocat du roi, prononça devant cette haute cour un long réquisitoire, au nom du procureur général. Dans un langage fort oratoire, il remonta à l'origine de la couronne, des pairs, du parlement, et montra le rôle de ces grandes institutions. Il rappela ensuite la bonté du roi pour le duc d'Orléans, sa patience, les méfaits du duc, qui arborait ouvertement l'étendard de la révolte ; il procéda de même contre le duc de Bretagne, qu'il qualifia, avec insistance, de vassal. Il conclut en requérant défaut contre les accusés, et contre un des juges, le comte de Flandre, absent non excusé. Sur l'ordre du roi, le prévôt de Paris, avec un conseiller et le premier huissier, s'en alla, selon la règle, appeler à haute voix les absents devant la Table-de-marbre. Personne ne répondant, on prononça contre eux défaut et réajournement [1]. Ce défaut confirma la « mise en la main du Roy » des biens du duc d'Orléans, ans autre forme de procès. Simon Davy, sieur de

1) Jaligny : *Cérémonial françois*, t. II, p. 450 : ms. Dupuy, 339, f° 229 : fr. 4346, f° 29, 4347, f° 17 : Bibl. du Vatican, *Reg. di Svezia*, 1366, etc. Le conseiller Et. du Bois fut chargé d'exécuter les *ajournements* et *criées* contre les ducs d'Orléans et de Bretagne ; on lui alloua son salaire sur les biens du duc d'Orléans (*Hist. de d'Aubery*, f° 129).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Père-Avy, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel [1], et Martin de Bellefaye [2], seigneur de Ferrières en Brie, conseiller au parlement, commissaires du sequestre [3], eurent à liquider d'urgence les comptes ducaux, car Louis d'Orléans, par suite de son brusque départ, avait laissé en suspens tous ses fournisseurs, boulangers, bouchers, drapiers, marchands de vin et autres, jusqu'à l'apothicaire, lesquels s'adressaient au parlement pour être payés. Le duc avait battu monnaie, et emprunté de l'argent [4]. Son trésor était en déficit de 5,915 livres et devait 2,626 livres aux divers marchands [5]. Quant à sa maison, elle se trouva sans emploi et sans rémunération. Cette maison, depuis un an, avait subi de nouveaux changements, motivés par les événements et par le besoin d'économies. Au commencement de 1487, le duc avait supprimé la moitié de ses chambellans, deux maîtres d'hôtel, cinq panetiers, trois gens de finance, trois gens d'église, un médecin, un fauconnier, un veneur, et trois valets; mais il avait ajouté cinq panetiers, trois échansons, un huissier et un maréchal des logis. La maison ducale, depuis le départ pour la Bretagne, se composait

1) Simon Davy, que nous avons déjà vu figurer comme envoyé royal en Orléanais (p. 131, n. 1), était un seigneur orléanais, possesseur de la terre de Saint-Père, près d'Orléans, et issu d'une famille de serviteurs des ducs. Un Simon Davy avait été le compagnon de captivité du duc Charles en Angleterre.

2) Martin de Bellefaye était un des conseillers envoyés au roi par le parlement, à la suite de la démarche du duc d'Orléans, en janvier 1485, et chargés d'interroger Commines en 1487. C'était une ancienne victime de Louis XI (*Ordonnances*, XIX, 338). Il fut aussi commis, par arrêt du 11 mars, à suivre avec B. Briçonnet la procédure contre les évêques, sous la direction personnelle du roi qui, le 28 mai 1488, l'envoie au parlement rendre compte de l'état du procès (*Histoire de d'Aubery*, f°s 131, 137 v°).

3) Ils l'étaient de fait, comme nous l'avons dit.

4) *Procès de divorce*, interrogatoire du roi.

5) On expédia encore au duc, en Bretagne, quatre-vingt-dix tonneaux de vin. Le trésorier avait déjà *assignation* pour la somme de 5,915 livres, mais il ne put en être *appointé*. Il en référa au conseil du roi et aux commissaires, et *tant pourchassa* qu'il obtint son appointement et celui des mar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi de six chambellans, quatre maîtres d'hôtel, sept écuyers d'écurie, quatre panetiers, huit échansons, quatre écuyers tranchants, trois gens de finance, deux d'église, trois médecins, deux écuyers de cuisine, neuf valets de chambre, et le personnel inférieur habituel. Le service de la chasse ne comprenait plus que cinq fauconniers et un veneur [1]. Tout ce personnel se trouva fort dépourvu de la saisie des biens ducaux: la duchesse Jeanne s'ingénia à secourir les plus misérables, bien qu'elle eût elle-même charge de sa propre maison, sur sa pension personnelle [2]: malgré la saisie, elle put toucher quelques-uns des revenus en nature du domaine personnel, sur lequel elle possédait, d'ailleurs, un droit de douaire [3]; elle fit venir ce qu'elle put du comté d'Asti, qui échappait à la saisie. Pour les soins de cette difficile gestion, elle appela à former un petit conseil improvisé le protonotaire de Clèves, M. de Saint-Germain, qui s'était séparé de son maître dans les derniers événements, M. de La Monta, qui se trouvait à Asti lors de la fuite en Bretagne [4]. Les sequestres affectèrent de traiter avec faveur les sœurs du duc d'Orléans ; Mmes de Foix et de Fontechands (*Tit.* Orléans, XIII, 908, 864. — Cf. *Joursanvault*, nos 1186, 3025).

1) K. 535, IX. Rôle des officiers, en février-mars 1486-87. Chambellans : Guill. de Montmorency, Valeran de Villiers, Jean de Louan, Guyon de Sully, Ant. de Lestrange, Jean Dupuy, seigneur du Couldray. — Maîtres d'hôtel : Hubert de Grouches, Georges d'Auxy, Ant. de Cugnac, Macé de Villebresme. — Écuyers d'écurie : Fr. de Guierlay, Gilb. Bertrand, Fr. de Cugnac, Janot de Casault, Jean Guybé, le *petit Janot*, Louis de Hédouville. — Échansons : René de Montgommery, Fr. d'Entragues, Jacques de Tinteville, Georges de Sully, Jacques de Surgères, Ch. de Rochechouart, Raoullet du Refuge, *Giresme de Mallebaille*. — Parmi les panetiers, Fr. du Refuge ; parmi les écuyers tranchants, Jean de Brilhac. — Gens de finance : Fr. Doulcet, Guill. Rousseau, Jean Cotereau. — Gens d'église : Pierre de Beauvau et Artus d'Aunay. — Médecins : Jean Burgensis, Salmon de Bombelles, Jean Thomas. — Écuyers de cuisine : Guill. Doulcet, Ant. Herpin, etc.

2) K. 73, n° 47 : paiement à Jeanne de France, sœur du roi, de 2,000 l., sur sa pension de 10,000 (16 janvier 1486, anc. st.).

3) *Tit.* Orléans, XIII, 865. 866.

4) *Tit.* Orléans, XIII, 867.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vrault continuèrent à toucher sans difficulté tout ce qui pouvait leur revenir [1]. Ils prirent soin aussi de se faire bienvenir dans les domaines ducaux, et de donner satisfaction aux intérêts. On poussa les travaux des nouveaux quartiers d'Orléans; le roi accorda une exemption d'impôts aux ouvriers qui voudraient y habiter [2]. Charles VIII et Anne de France écrivirent personnellement au parlement pour lui recommander un procès que soutenait une abbaye de Blois, l'abbaye de Bourg-Moyen [3].

Nous avons laissé Louis d'Orléans à Vannes, prêt à se lancer, avec ses Allemands indisciplinés et pillards qu'il maîtrisait très difficilement. Louis résolut de pousser l'épée dans les reins le vicomte de Rohan. On leva encore un fouage de 6 sous sur toute la Bretagne, et on marcha sur Josselin [4]. Rohan capitula le 26 mars, en son nom, au nom de son frère et de ses adhérents. Louis se montra chevaleresque, comme d'habitude ; il donna un sauf-conduit aux soldats français. Rohan laissa sa famille, remit ses places en gage, et obtint la permission d'aller voir le roi [5], sur parole de revenir dans deux mois; le duc lui promit pleine satisfaction dans les questions litigieuses (pour la dot de sa femme et la seigneurie de Gavre) [6], si, à son retour, il voulait prendre du service.

Anne de Beaujeu, au courant des moindres incidents de cette lutte, frémissait d'impatience. Le 8 mars, quinze jours après le lit de justice, le roi se trouvait à Tours, et l'amiral

1) *Tit.* Orléans, XIII, 868-871 : ms. cité R[a], f° 280 v° : mandement royal du 20 février aux deux commissaires, de payer à M. et Mme de Foix la pension de 2,500 livres, due en vertu de leur contrat de mariage, K. 553, XVII, 7 (le roi ne se prévalut pas de la réduction consentie par eux) : *Joursanv.*, 1622.

2) Lemaire : Arch. du Loiret. A. 2188.

3) X[1a] 9319, 72, 73.

4) L. de la Trémoïlle, *Correspondance de Charles VIII*, p. 3.

5) En 1488, le vicomte de Rohan touchait du roi une pension de 12,000 l. (*Procès politiq.*, p. XLIII).

6) Dupuy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Graville formait, à Pouancé, une armée de dix mille hommes, auxquels on ajouta cinq mille Suisses. Le gouvernement écrasa la France de tailles, et pratiqua des emprunts sur les villes, sur les officiers de finance, afin de préparer un coup décisif. Louis de la Trémoïlle reçut le commandement en chef de l'armée, avec un état-major magnifique de vieux soldats, le maréchal de Baudricourt, les sénéchaux de Toulouse et d'Agen, le sire de Saint-André, le capitaine Adrien de l'Hospital. Le 14 mars, Anne lui écrivait déjà d'agir : « Rohan tiendra bon ; faites quelque exploit, pour qu'on lâche prise[1]. » La Trémoïlle ne voulait rien risquer et exagérait même la prudence ; il ne se soucia point de s'engager à la hâte, de se compromettre peut-être, pour sauver un personnage tel que Rohan, sur qui couraient les bruits les plus contradictoires, les uns le représentant comme en négociations avec la Bretagne, d'autres comme victorieux et comme ayant tué douze cents hommes. L'armée française n'avait pas grande cohésion et se plaignait d'être insuffisamment payée. Bien des gens d'armes la quittaient, sans congé, en invoquant leurs affaires personnelles et l'expiration du temps légal de service de ban et arrière-ban. Un gentilhomme, Jean d'Auxi ou Daussy, dont on connaissait les attaches avec la Maison d'Orléans, donna le signal de la désertion[2].

Malgré les instances réitérées et très vives du gouvernement, La Trémoïlle resta donc l'arme au bras, à l'entrée de la Bretagne, attendant l'heure où son armée serait au grand complet et posséderait en abondance de l'artillerie et des provisions ; il se borna à déblayer les environs ; il prit le petit bourg de Marcillé, défendu par trois cents Bretons, et en rasa les fortifications. En dépit de tout ce qu'il savait de la faiblesse des forces bretonnes, il laissa, sans s'émouvoir, Rohan capi-

1) *Correspondance de Charles VIII.*
2) Lettre du 19 mars (Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 85).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tuler et n'entama la campagne que le 15 avril, jour où il parut sous les murs de Châteaubriant.

Le 18 mars, le gouvernement breton avait donné ordre à ses milices de se réunir dans cette dernière ville. La lenteur des Bretons qui répondaient à l'appel, le voisinage de l'armée de la Trémoïlle obligèrent de modifier l'ordre, et de désigner, le 2 avril, Montfort-sur-Meu comme point de réunion. Lescun, avec douze cents hommes, resta seul à Châteaubriant pour soutenir le premier choc, mais les seigneurs bretons, réunis à Nantes, lui donnèrent leur parole d'honneur de prendre à revers l'armée française, le cinquième jour de l'investissement prévu. Le duc de Bretagne se laissait encore, chose incroyable, amuser par des négociations avec Charles VIII, dont un envoyé officiel se trouvait près de lui à Nantes [1]; Louis d'Orléans s'était établi à Rennes, où il avait amené Champéroux et ses autres prisonniers [2]; il centralisait tout, activant les préparatifs avec la plus grande ardeur, réclamant les milices, pourvoyant Châteaubriant des approvisonnements nécessaires. A la première nouvelle du mouvement de l'armée royale, il écrivit des lettres désespérées, pour réclamer la levée immédiate de tout homme en état de porter une arme ou un bâton; le roi, disait-il avec vérité, veut conquérir le duché « et destruire M. nostre cousin le duc et mes cousines ses filles... A ceste foys, gist le recouvrement ou perdition du pays [3] ». La

1) Dupuy.

2) Ms. de Saint-Pétersbourg, p. 85.

3) Preuves de l'*Histoire de Bretagne*, t. III, c. 585. Le ms. fr. 25541, f°s 57, 58, contient un *Mémoire des lettres escrittes par le duc d'Orléans aux villes, baillis et capitaines de Normandie*, note manuscrite, sans date, d'après laquelle le duc d'Orléans aurait adressé des lettres à vingt et une villes, sept baillis, six capitaines de places, aux capitaines ou lieutenants-commandants des compagnies d'ordonnance (Foix, Clèves, Guise, Urfé, Beaumont-Polignac, Du Moulin, La Palisse, bailli de Caux), et aux capitaines des gens de pied et de l'arrière-ban. Le titre manuscrit (plus récent) attribue ces lettres à l'année 1488. Si cette indication est exacte, Louis d'Orléans aurait tenté alors les derniers efforts pour soulever la Normandie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trémoïlle, grâce à une artillerie incomparable, pressa rudement Châteaubriant ; en trois jours, il ouvrit une large brèche, où l'on put combattre corps à corps. Lescun, qui commandait, devait et voulait tenir ; mais ses Bretons indisciplinés se mutinèrent, selon l'usage. Il ne put qu'obtenir, avec beaucoup de peine, une capitulation honorable, moyennant l'abandon de son artillerie, la remise de huit otages, et la garantie de la restitution des prisonniers de Vannes ; le roi donna ordre de raser les fortifications de Châteaubriant [1]. Sur ces entrefaites, le sire d'Albret, venant de Bilbao, débarqua en Bretagne, avec un corps important de Navarrais et d'Espagnols. L'espoir des Bretons se ranima [2]. Le roi s'était rendu à Angers [3] après avoir soigneusement fait purger cette ville de tout ce qu'elle renfermait d'éléments bretons [4]. Lescun, alors à Angers avec d'autres officiers bretons, affectait beaucoup d'entrain, et jurait, dans ses lettres au duc d'Orléans, de se trouver à « la bataille » : les lettres étaient interceptées [5]. Le 14 mai, l'armée bretonne n'avait encore pu se réunir : le duc se vit obligé de lancer un nouveau mandement. Les États mirent à sa disposition quelque finance ; le camp breton s'établit à Blain. Cette faible démonstration suffit à faire reculer La Trémoïlle, qui s'entoura de retranchements ; cette fois, les railleries et même les reproches de la Cour ne manquèrent pas ; La Trémoïlle ne s'en émut point et attendit imperturba-

1) *Corresp. de Charles VIII.*

2) Les Français arrêtèrent un courrier de l'évêque de Léon qui annonçait l'envoi d'un contingent allemand, et qui portait « des nouvelles du païs de Flandre » à MM. d'Orléans et de Dunois (Portef. Fontanieu 146, p. 183).

3) Le duc de Bourbon étant mort le 1er avril 1488, M. et Mme de Beaujeu devinrent duc et duchesse de Bourbon. Pierre prêta hommage au roi le 29 avril (P. 139 : *Procéd. politiq.*, p. 1138 et s.).

4) Marchegay, *Notices et pièces historiques*, p. 313 et s.; *Notices et documents historiques*, (1857), p. 444, 445. Les portes d'Angers étaient rigoureusement closes.

5) *Corresp. de Charles VIII*, p. 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement d'importants renforts de gens d'armes et de francs-archers dont il exigea l'envoi. En les lui adressant, le roi renouvela l'ordre formel de marcher. La Trémoïlle grossit la garnison de Dol et se livra à quelques marches dans la direction de Fougères; puis, tout à coup, se dérobant, il tomba comme la foudre sur Ancenis avec son artillerie: au bout de quatre jours de forte canonnade, la garnison, n'ayant plus une casemate intacte, capitula (19 mai). Les fortifications furent rasées [1].

La prudente lenteur de La Trémoïlle avait eu l'inconvénient de laisser la question bretonne prendre au dehors une certaine gravité. Ce n'est pas que la France redoutât l'Espagne, qui paraissait s'engager avec d'Albret, ni l'archiduc, plus que jamais occupé par les Gantois, mais on pouvait craindre une intervention anglaise; l'opinion publique, dans toute l'Angleterre, éclamait avec force cette intervention et, seul, Henri VII, circonvenu par des conseillers à la solde de la France et par les lettres affectueuses de Charles VIII, s'y opposait. Charles VIII protestait de son désir de la paix; il alla jusqu'à proposer à Henri VII de reprendre le rôle de médiateur. Henri accepta. Il ne pouvait pas moins faire, il était débordé: le propre oncle de la reine, lord Scalles, malgré la défense du roi, venait, avec l'aide du gouvernement breton, d'organiser une expédition de sept cents hommes, qui débarqua à Saint-Malo dans les derniers jours de mai. Il est vrai qu'Henri VII désavoua hautement et officiellement l'expédition, et que le vicomte d'Aunay, avec la garnison laissée à Dol par La Trémoïlle, surprit la troupe anglaise dans une embuscade et en tua une bonne partie; néanmoins, l'arrivée de soldats anglais à Rennes produisit un grand effet: la rumeur publique exagérait leur nombre et il semblait que la puissance anglaise allait de nouveau s'ébranler [2]. Le sire de Laval se hâta d'en référer au roi.

1) Dupuy : Jaligny : *Corresp. de Charles VIII.*
2) Vitré, 29 mai (Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 243).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duc d'Orléans était parti pour Lohéac, avec Dunois et son armée[1], de plus en plus difficile à tenir. Il était entouré de traîtres, anglais et allemands, qui correspondaient avec les barons et qui assuraient, sous main, le roi de leur dévouement[2]. Dans ses pourparlers précédents avec Charles VIII, le duc avait proposé une trêve. Sous le coup des menaces de l'Angleterre, Charles crut devoir l'accepter, et expédia à Nantes son représentant ordinaire André d'Espinay, avec le sire de Morvilliers. Ces deux envoyés trouvèrent à Nantes les ambassadeurs anglais : mais on ne put rien conclure sans l'avis de Louis d'Orléans et de Dunois, qu'on se hâta de mander par exprès, le 25 mai[3] : en attendant, comme les incendies allumés de toutes parts, notamment par les Bretons eux-mêmes, sous prétexte de déloger l'ennemi, mettaient le pays au désespoir, on convint de les interdire, par un ordre que le duc envoya le 28 mai et que les ambassadeurs se chargèrent d'obtenir du roi[4]. Enfin, le 30, Orange, Lescun, Dunois arrivèrent de Lohéac : le duc d'Orléans n'acceptait une trêve que jusqu'au 15 juin, délai suffisant, à ses yeux, pour réfléchir. Les ambassadeurs en référèrent immédiatement au roi[5]; Charles VIII accepta ce délai, du 1er au 15 juin, et il en obtint ensuite la prorogation au 26 juin, puis au 6 juillet. Le duc de Bretagne institua comme « général et principal conservateur » de la trêve le duc d'Orléans[6].

Le gouvernement breton désirait ardemment la paix; le 5 juin, une ambassade bretonne se rendit à Angers pour traiter.

1) *Corresp. de Charles VIII*, p. 113.

2) Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 171.

3) *Corresp. de Charles VIII*, p. 113 : « Il y a ugn bien nostre amy qui nous a fait savoir secretement que en la compaignie du duc se trouveront grant partie d'eulx noz bons amys et a vostre commandement. »

4) *Corresp. de Charles VIII*, p. 118.

5) *Corresp. de Charles VIII*, p. 121.

6) *Hist. de Bretagne*, III, c. 589.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle était fort nombreuse et comprenait des éléments assez variés : les personnages importants du gouvernement breton, le prince d'Orange, Dunois, Lescun, Coetmen : quatre commissaires du duc d'Orléans, Denis Le Mercier, Gilbert Bertrand, Jean Boutet, Guillaume de Soupplainville : deux serviteurs du sire d'Albret, Regnauld de Saint-Chamand et Geoffroy de Saint-Martin : sept Bretons [1]. Les ambassadeurs trouvèrent le roi en bonnes dispositions. Ils ne se présentèrent pas comme des vaincus : ils demandaient la restitution des places bretonnes, et même la réparation de certains dommages. La Cour s'arrêta d'autant moins à de pareilles propositions, qu'elle ne recherchait pas bien sincèrement la paix. Dans sa correspondance avec La Trémoïlle, Graville s'en exprime franchement et parle de toutes les négociations comme d'un leurre [2], d'une comédie, destinée à fournir au Conseil royal d'Angleterre le moyen d'apaiser l'opinion anglaise, en lui montrant l'impossibilité de la paix et l'agonie de la Bretagne.

Les amis du sire d'Albret comprirent bientôt, et éprouvèrent une légitime indignation. Le 22 juin, les Rohan ayant envoyé à Nantes un trompette pour parler à l'évêque, le prince d'Orange reçut ce trompette et le chassa [3]. Le prince se rendit à Vannes, avec le sire d'Albret et le maréchal de Rieux, pour concentrer les troupes convoquées aux environs. Le maréchal de Rieux se flatta même, à l'ombre de la trêve, de reprendre Touffou. Mais tous ses mouvements étaient épiés, La Trémoïlle les connaissait sur l'heure [4]. Les États de Bretagne votèrent encore un fouage, écrasant, de 63 sous par feu et un emprunt

1) *Corresp. de Charles VIII*, p. 241.

2) Officiellement le roi écrivait que c'était la Bretagne qui refusait la paix (*Correspondance*, publiée par M. de la Borderie, III.)

3) Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 108, Lettre du maréchal de Rieux à M. de Montafilant et à Olivier de Coetmen, du 18 juin (1488) ; fr. 20489, p. 70 (Fonds Bourré.)

4) Ms. de Saint-Pétersbourg, f° 116 (Lettre de La Trémoille).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 207,000 livres. Les négociations continuaient pourtant, conformément aux vœux de toute la Bretagne et du parti d'Orléans. La présence du sire d'Albret compliquait singulièrement les choses : dès la première heure, Alain s'était posé en maître et exigeait son mariage immédiat avec Anne ; en toute autre circonstance, on aurait souri de le voir acharné à la poursuite d'une petite fille de onze ans, à qui sa vue faisait pousser les hauts cris. Bien que les nécessités de la guerre tinssent d'Albret éloigné et qu'il ne restât presque personne à Nantes, les amis du duc d'Orléans vivaient dans un état constant d'alertes. D'Albret possédait les *scellés* de toute la cour de Bretagne ; il n'y manquait que celui du duc d'Orléans : Dunois même avait donné sa signature, il la reprit par un subterfuge ; il la redemanda à Mme de Laval, sous prétexte de prendre modèle pour le *scellé* du duc d'Orléans qu'on réclamait, et ne la rendit pas [1]....

La Cour repoussait donc toute transaction. Un arrêt du parlement, du 23 mai 1488, venait de déclarer coupables du crime de lèse-majesté Coetmen, Dunois, Lescun, et les gentilshommes passés au service du duc d'Orléans, notamment le bailli de Montargis Guillaume de Soupplainville, Jean Boutet, Nicolas Péan, Jean de Louan, Robert de Framezelles... ; l'arrêt prononçait la confiscation de leurs biens [2]. Quant à Denis Le Mercier, c'était chose faite : sa maison de Paris n'existait plus et le roi avait donné ses biens à ce Louis Lucas, dont nous avons antérieurement mentionné le mariage scandaleux avec la fille du seigneur de Courcelles [3].

D'Angers, le 7 juillet, le roi envoya au parlement l'ordre de mettre Lucas en possession immédiate, malgré toutes oppositions [4]. Dans un sentiment analogue de colère et de

1) Alain Bouchard : N. Gilles.
2) Godefroy, p. 575 : le P. Anselme, III, 184 : ms. Dupuy 38, 147.
3) Voir ci-dessus, tome I, p. 334.
4) X1a 9319, 80.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

représailles, il data du Verger, château du maréchal de Gié, le 19 du même mois, l'ordre de reprendre et de presser le procès de revendication intenté par le comte d'Angoulême au sire d'Albret pour le Périgord[1]. On ne comprend pas trop, dans ces conditions, comment Dunois, après l'expiration de la trêve, put encore rester à Angers avec Lescun et se leurrer de l'espoir d'une solution pacifique.

Charles VIII refusa la prolongation d'armistice; le 12 juillet, La Trémoïlle parut avec l'armée royale et de nouveaux renforts devant Fougères, où s'était renfermée la fleur de la Bretagne.

La Trémoïlle se fiait surtout à une artillerie, que nous verrons plus tard, en Italie même, défier toute comparaison, il ne paraissait pas d'humeur à risquer une bataille en rase campagne. Au quartier général breton de Rennes, les avis étaient partagés. Si l'on en croit d'Argentré, Rieux sentait qu'une bataille perdue pouvait tout compromettre; lui aussi, voyant le pays à bout de courage et de ressources, ne voulait rien risquer, il soutenait la nécessité d'une tactique expectante, comme celle que venaient de pratiquer en Artois, avec tant d'habileté, les maréchaux des Querdes et de Gié : appuyé sur une place aussi forte que Fougères, on pouvait surveiller l'armée assaillante, la harceler par des surprises incessantes, gêner ses approvisionnements, gagner du temps, laisser ainsi se former la ligue de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Lorraine et des Pays-Bas; en tout cas, on gagnerait l'hiver, et alors on s'abriterait dans des places fortes, pendant que l'armée royale se replierait nécessairement. Par malheur, l'état même du pays ne permettait plus d'attendre. L'artillerie royale, dès le premier jour qu'elle tonna sur Fougères, en désempara tous les réduits. La Trémoïlle employa ses soldats à dériver le cours d'une petite rivière qui traversait la ville. Ouverte de toutes parts, Fougères capitula, le 19 juillet, avec les honneurs de la

1) X[1a] 9319, 86.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre. A cette nouvelle, l'émotion fut poignante dans le camp breton. Le duc d'Orléans et le maréchal de Rieux se portèrent sur Dinan et Dol; La Trémoïlle, toujours prudent, ne voulut point attendre leur choc et retira ses garnisons.

Le 24 juillet, toute l'armée bretonne se trouvait réunie à Andouillé. Elle ne comprenait que quatre cents lances fournies, et huit cents chevaux allemands ; l'infanterie, bretonne, espagnole et navarraise, comptait huit mille hommes, plus le contingent de trois cents fantassins anglais [1]. Elle avait, du reste, la plus belle et la plus martiale allure ; tous ces gens, d'origine si diverse, appelaient la bataille et semblaient résolus à vaincre ou à mourir. Mais une mésintelligence profonde régnait parmi leurs chefs. Alain d'Albret devenait le mauvais génie de la Bretagne.

Dans la nuit même du 24, une sorte de mutinerie, de prise d'armes, se produisit, « par les folles testes des Gascons » [2] : Louis d'Orléans et le prince d'Orange, réveillés en sursaut, n'eurent que le temps de sauter sur leurs épées ; à l'instant, ils virent arriver d'Albret et Rieux, ils crurent à un complot et ne s'en cachèrent pas. Le lendemain 25, nouvelle et pénible altercation. Le samedi 26, la garnison de Fougères arriva, et l'armée se trouva au complet. On se décida aussitôt à marcher sur Saint-Aubin-du-Cormier qu'occupaient les Français, et l'on alla camper le jour même à Orange. Le lendemain, 27, qui était un dimanche, l'armée bretonne s'arrêta, et se confessa, pour se préparer à la bataille. Cette halte donna encore naissance à de nouvelles difficultés. Des gens mal intentionnés, exploitant la présence de Dunois à Angers, firent courir le bruit que les princes français gardaient de secrètes intelligences avec les chefs de l'armée française. Une partie de l'infanterie se mutina encore. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange, excédés, pour

1) Nic. Gilles.
2) Nic. Gilles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couper court à la crise, quittèrent tout commandement, et se mirent à pied avec les Allemands, en déclarant qu'ils se battraient comme de simples fantassins. Le lundi 28 juillet, l'armée se mit en ordre de combat : Rieux commandait l'avant-garde, d'Albret le gros de l'armée, Châteaubriant, gendre de Rieux et ami de d'Albret, l'arrière-garde. Pour en imposer aux Français, ils placèrent les soldats anglais en avant, et même ils donnèrent le costume anglais à dix-sept cents Bretons[1]. En arrivant sur un sommet, près d'un rocher appelé le « Rocher Tiolet », les Bretons aperçurent brusquement, entre deux bois, l'armée française, qui s'avançait sans défiance, en simple ordre de marche, par files. La Trémoïlle la commandait, précédé d'Adrien de l'Hospital à l'avant-garde, et suivi du maréchal de Baudricourt à l'arrière-garde. L'armée française n'était pas sensiblement supérieure à l'armée bretonne : elle comptait quinze mille hommes, dont sept mille Suisses[2]. Le maréchal de Rieux et Claude de Monfort, lieutenants du prince d'Orange, voulurent, en l'apercevant, tomber droit sur elle ; ils étaient sûrs de la surprendre et de la rompre. Le sire d'Albret ne partagea pas cet avis, il s'arrêta au contraire, et passa près de deux heures à rallier son armée, à la diviser en deux ailes, commandées par Rieux et par lui, à placer sur les côtés l'artillerie et les bagages, et à renvoyer en arrière le sire de Châteaubriant avec une réserve. La Trémoïlle, surpris, envoya deux détachements de cavalerie, sous les ordres de Gabriel de Montfaucon et de Jacques Galiot, éclairer la situation : d'après leur rapport, pendant que ses cavaliers couvraient son front et se battaient déjà contre des coureurs bretons au bord du ruisseau de Riquelon, il disposa son armée en bataille derrière ce ruisseau. Au lieu de s'affaiblir

1) Dupuy. On répandait le bruit que les Bretons étaient sept contre un ! (*Chronique de Blaye*, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII. p. 19).

2) *Revue de Bretagne et Vendée*, 1877, p. 330 et suiv.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par une réserve, comme d'Albret, il chercha à tirer parti de tous ses hommes, à profiter de son artillerie et de la supériorité de sa cavalerie.

Rieux, à la tête de l'aile droite bretonne, ouvrit le feu par une charge extrêmement vigoureuse sur l'aile gauche française. Les Français plient sous le choc, et reculent. Mais lord Scalles, Claude de Montfort tombent. L'artillerie française foudroie l'infanterie allemande : les Allemands, décimés, font un mouvement qui les sépare de l'armée bretonne. Aussitôt, Jacques Galiot se précipite dans cette trouée, avec six cents chevaux. Il tombe mortellement frappé... La charge pénètre comme un coin dans l'armée bretonne, culbute sa faible cavalerie, ses bagages et jusqu'à son arrière-garde. Les Bretons, ainsi pris de deux côtés, perdent contenance ; leur dépôt de poudre saute ; le sauve-qui-peut se dessine et devient, en un instant, général. Rieux, lui-même, entraîné par la déroute, court jusqu'à Dinan : d'Albret fuit. La lutte se change en un horrible massacre. Le fils aîné du vicomte de Rohan, dont le père combattait dans l'armée française, trouve la mort dans les rangs bretons. Les Français ne font aucun quartier à tout ce qui porte la croix rouge d'Angleterre. L'armée bretonne laisse six mille hommes sur le champ de bataille, l'armée française quatorze cents seulement.

Quant au duc d'Orléans et au prince d'Orange, au milieu de lansquenets et des débris de l'armée bretonne, ils faisaient des prodiges de valeur et luttaient l'arme au poing, avec une extrême bravoure ; peu à peu ils reculèrent jusqu'à un taillis, où ils se cantonnèrent. Quand il ne resta plus qu'à se rendre, le prince d'Orange déchira sa croix noire et se jeta par terre entre les morts, pour essayer de se dissimuler, mais un archer français, qui avait autrefois servi dans sa compagnie, le reconnut et le sauva, sans nul doute, en le faisant prisonnier. Des Suisses réussirent à s'emparer de Louis d'Orléans qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saisirent avec beaucoup de peine, l'épée à la main ; exaltés d'une pareille résistance, ils s'apprêtaient à le tuer, quand quelques hommes d'armes français intervinrent, repoussèrent les archers, se saisirent du prisonnier et l'un d'eux se chargea de le défendre. Les soldats allemands, que les deux princes animaient de leur bravoure, firent seuls bonne contenance jusqu'au bout, et la plupart sauvèrent vaillamment leurs vies. Quant à l'armée bretonne, si ferme au début, elle semblait anéantie. Les princes virent sous leurs yeux massacrer des files de Bretons apeurés comme un troupeau de moutons... La bataille s'était finie de bonne heure. L'armée française passa le reste de la journée sur le champ de bataille [1].

La grande nouvelle parvint au roi avec une extrême rapidité et, le lendemain 29 juillet, des avis enthousiastes partaient du château du Verger dans toutes les directions. Le gouvernement fit chanter un *Te Deum* à Notre-Dame de Paris, et célébrer la victoire par des feux de joie et des processions [2].

Les chevaliers français rendirent, du reste, un hommage unanime à la bravoure du duc d'Orléans, pris « l'épée au poing, le visage à l'ennemi, avec grand danger et honneur immortel de prouesse » [3], et à la vaillance de ses lansquenets. On offrit à ces braves gens de servir dans l'armée française, ce qu'ils acceptèrent [4].

Quoique l'armée royale eût perdu dans cette « malheureuse et diverse journée » d'excellents officiers, notamment Jacques Galiot [5], ses pertes passèrent presque inaperçues dans l'enthousiasme de la victoire. L'on exagérait même les résultats,

1) Nicole Gilles (excellent récit de la bataille) : Jaligny : Molinet : M. de la Borderie, *Correspondance de Charles VIII*, lettre IV et *Éclaircissements*.

2) Portef. Fontanieu, 147-148 : fr. 24052, f° 296, v°.

3) Saint-Gelais et autres, même Jean Bouchet.

4) Boutaric, ***Institutions militaires***, p. 328.

5) Oct. de Saint-Gelais, *Séjour d'honneur*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourtant si grands, de la journée : le 30 juillet, dans ses chaleureuses félicitations à La Trémoïlle, le roi mentionnait, outre la prise de « nostre frere d'Orleans » (que maintenant, en effet, il gardait pour frère), la mort du sire d'Albret, « tué, avec plusieurs autres, dont fusmez tres joieux [1] ». D'Albret, si cavalièrement enterré, vivait, à telles enseignes qu'il ne tarda pas à devenir l'ami du roi ; c'est le capitaine de ses arbalétriers qui avait été tué, pendant que le sire « fuyait vaillamment » jusqu'à Dinan, avec deux cents lances et le maréchal de Rieux [2]. La renommée publique renchérit encore sur les exagérations de la Cour ; on parlait de trente mille Bretons mis en bataille, de huit ou dix mille chevaux sous les ordres du prince d'Orange, de onze mille trois cent cinquante-sept morts restés sur le champ de bataille, sans compter « ceulx quy furent occis en la cache quy dura plus de trois lieues, yceulx estimés plus de cinq mille hommes », de deux mille prisonniers « de bonne et grande maison [3] ».

Louis d'Orléans avait vu vaillamment périr à ses côtés trente-six gentilshommes de sa suite [4]. Quelques-uns, Aimar de Prie, Georges d'Auxy, le sire de Tinteville, partagèrent sa captivité. Le capitaine qui s'était chargé de garder le duc d'Orléans, de le défendre contre les menaces et les outrages de la basse soldatesque, Louis de l'Hospital, un français et un orléanais, mena le prince à Saint-Aubin-du-Cormier ; à peine arrivés, leur maison fut cernée par une multitude de ces archers et gens de pied, à tenue débraillée [5], sur lesquels La Trémoïlle n'avait pas osé compter pour la bataille, qui venaient réclamer le prisonnier, et criaient qu'ils l'auraient mort ou vif. « Louis, dit

1) *Correspond. de Charles VIII*, p. 195.

2) *La desconfiture des Bretons*, dans le Recueil de Jean Nicolaï et Molinet, fr. 24052, f° 395 et s. : Oct. de Saint-Gelais.

3) Fr. 24052, f° 395.

4) *Id.*

5) Boutaric, p. 330.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le duc d'Orléans à son gardien, donnez-moi votre épée, que je me défende contre ces vilains : je ne veux point tomber dans leurs mains ! — Monseigneur, dit L'Hospital, il n'est point d'usage de donner un *bâton* à un prisonnier, mais laissez-moi faire : s'ils nous attaquent, je vous défendrai, ou je mourrai ici [1]. Les mutins finirent par se disperser. La Trémoïlle traita convenablement ses prisonniers : il ne leur épargna pourtant pas une rude émotion. Le soir de la bataille, il fit les honneurs de sa table aux principaux d'entre eux : il mit les deux princes à la place d'honneur, s'assit en face, et plaça près de lui deux prisonniers d'origine française. Au moment où le souper commençait, deux franciscains entrèrent dans la salle. A cette vue, un frisson d'horreur court toute l'assistance. La Trémoïlle, s'adressant alors aux princes, leur déclare, sur un ton très dur, que, pour eux, il n'a point mission de les juger et qu'il les remettra à la justice du roi, et, se tournant vers ses deux voisins : « Quant à vous, vous êtes des traîtres. Voici deux franciscains. Préparez-vous à la mort ! » Alors se produisit une scène indescriptible ; les deux condamnés hurlaient de désespoir, suppliaient les princes d'intervenir. Les princes, muets d'épouvante, restaient terrifiés : toute la salle frémissait. On entraîne les condamnés, et on les exécute. « Pour consacrer le souvenir d'un tel exploit, ajoute le chroniqueur Barthélemy, La Trémoïlle fit élever une pyramide sur le lieu de l'exécution. » Cette exécution sommaire n'était, sans doute, que l'application de la loi martiale, à l'égard de rebelles qui ne sont pas des belligérants ; elle répugnait d'une manière horrible au caractère chevaleresque et fraternel des hommes d'armes. L'éclat étrange que voulut lui donner un soldat aussi calme que La Trémoïlle, trahit l'exaspération de la cour, où l'on refusait aux Bretons même la qualité de belligérants [2]. Le

1) Al. Bouchard.

2) *Correspondance de Charles VIII.* N. Barthélemy de Loches ne donne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chroniqueur, très royaliste, qui nous raconte cette scène trente-deux ans plus tard, Nic. Barthélemy, ne cherche point à dissimuler l'indignation qu'il éprouve encore à l'écrire. Dans la pensée qu'un pareil récit trouvera des incrédules, il tient à indiquer son répondant, un certain Nicolas de la Viéville, témoin oculaire [1].

Charles VIII envoya du Verger, Raoul de Lannoy, sieur de Morvilliers, et son capitaine de la garde Jacques de Silly à La Trémoïlle, pour prendre les princes et les gentilshommes du duc d'Orléans. Le lieutenant de La Trémoïlle, pour plus de précaution, se joignit à l'escorte qui arriva le 6 août à Angers, où elle remit au roi les prisonniers. Quant à ceux que le roi n'avait pas réclamés, La Trémoïlle les mit à *rançon* comme butin, ce dont Charles VIII se plaignit vivement, le conseil du roi persistant à les traiter en rebelles [2]. Le prince d'Orange fut mené dans un des cachots du château d'Angers, sous bonne garde, parmi les huées et les outrages de la populace ; Louis d'Orléans fut expédié au château de Sablé [3].

pas les noms des prisonniers exécutés ; mais son récit montre qu'il s'agissait de prisonniers de marque, probablement deux des gentilshommes frappés par l'arrêt de lèse-majesté du 23 mai précédent (ci-dessus, p. 219).

1) Nic. Barthélemy de Loches, ms. du Vatican. Plusieurs historiens ont parlé, à ce sujet, d'un massacre général, légende qui a fait l'objet d'une dissertation de M. de la Borderie, *Légende du souper de la Trémoille*. Nous avons rétabli les faits dans une communication à l'Académie des inscriptions (séance du 14 février 1889)... Le roi donna ordre de garder les prisonniers au château d'Angers, où on ne savait plus comment les loger. Bourré, capitaine du château, se plaint de l'encombrement dans une lettre. (V. les Pièces annexes, à la fin du tome III.) C'est le 12 avril 1490 seulement que Charles VIII autorisa la remise de Georges d'Auxy à François de Béarn et à G. de Chémerecourt, qui le réclamaient comme leur prisonnier (fr. 20432, 17). Le roi était tellement rigoureux, que Jean Thiercelin, sg^r de la Brosse, qui cherchait à s'entremettre, grâce à un sauf-conduit signé de Saint-André et de Champéroux, arrêté dans la bagarre et rigoureusement incarcéré, n'obtint que difficilement sa liberté, sur les démarches et les justifications sa femme, le 28 août (fr. 20432, 107).

2) *Corresp. de Charles VIII.*

3) Jaligny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lors de cette catastrophe, Dunois et Lescun se trouvaient encore à Angers, comme ambassadeurs bretons ; le roi leur semblait bien plus chevaleresque, bien plus conciliant que M. et Mme de Beaujeu; Mme de Beaujeu venant d'aller, en Bourbonnais, prendre possession des immenses domaines échus à son mari [1], une légère détente se produisait et les négociateurs espéraient même une paix honorable, quand survint la nouvelle : ils partirent aussitôt.

La Bretagne, atterrée, essaya encore de tenir tête; Rennes repoussa une sommation de capituler, mais La Trémoïlle emporta Saint-Malo, Dinan, et bientôt le gouvernement breton dut se rendre à discrétion [2]. Par la paix conclue au Verger le 20 août, il s'obligea à renvoyer tous les étrangers et à ne plus jamais accepter leur appui ; à ne marier les filles du duc qu'avec l'agrément du roi. Le duc donnait, comme gages de l'exécution du traité, Saint-Malo, Dinan, Fougères, Saint-Aubin, et une hypothèque de 200,000 livres ; il se reconnut vassal de la couronne : on convint, de part et d'autre, de restituer les biens confisqués. Le duc François II, à bout de forces, ratifia le traité, le 31 août, et mourut le 9 septembre, léguant au maréchal de Rieux la tutelle de ses filles. Le roi s'arrêta le 20 et le 21 août à Sablé [3], où il signa l'instrument définitif du traité [4] ; il se rendit ensuite à Paris, et renvoya le duc d'Orléans au château de Lusignan en Poitou, sous la garde d'une bonne troupe d'archers. Un maître d'hôtel du roi, Philippe Guérin, homme très rude et énergique, fut chargé

1) V. notre notice sur *Anne de France*.

2) Une complainte sur ces événements, transcrite en Flandre, estime à « quinze a seize mille » le nombre de morts bretons. Elle traduit le désespoir de la Bretagne.

3) *Itinér.* de Pélicier.

4) X^1a^ 9319, 90; avis du roi que, hier au matin, la paix a été signée « a nostre tres grant honneur et advantage comme il appartenoit » (Sablé, 21 août) : *id.*, 91, recommandation pour le procès du sieur de la Haye, un des ambassadeurs de Bretagne (même date).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du service [1]. Charles VIII avait reçu d'abord avec une certaine hauteur [2] les demandes de soumission des partisans des princes, transmises en bloc par La Trémoïlle : il réclama, le 9 août, un état nominatif ; « car, disait-il, il y en a d'aucuns que nous vouldrions bien qui feussent par deça, et aussi beaucoup d'autres que nous aymerions mieulx de delà [3]. »

Le duc de Bretagne sollicitait vivement une amnistie ; en expirant, le malheureux prince répétait encore cette supplication [4]. M. et Mme de Bourbon, revenus à l'armée, étaient repartis pour le Bourbonnais, où les rattachaient désormais des liens puissants. Charles VIII se laissa toucher ; en septembre 1488, il accorda l'amnistie au sire d'Albret, à Dunois, à Lescun, aux serviteurs du duc d'Orléans et du prince d'Orange [5]. Il envoya le prince d'Orange à Riom, où M. et Mme de Bourbon permirent à leur beau-frère de vivre à la cour, prisonnier sur parole ; ils l'admirent aux fêtes et aux banquets et, sans se préoccuper des propos encore assez peu soumis qui lui échappaient après boire, Anne lui rendit bientôt sa liberté et l'envoya guerroyer contre les Anglais. Le roi ne garda en prison que Louis d'Orléans ; il s'agissait de l'amener à récipiscence dans une matière bien plus ardue que les matières politiques ; il fallait le décider à reprendre sa femme et

1) Arch. municip. de Bourges, E, 5. Philippe Guérin était un ancien maître d'hôtel de Louis XI, qui l'employa quelquefois en missions. En 1472, Louis XI l'envoie à M. de Chatillon, pour les affaires de Bourgogne (Vœsen, *Catalogue du Fonds Bourré*, 776, 778).

2) Il traita avec beaucoup de hauteur les Bretons eux-mêmes. V. not. sa lettre aux habitants de Troyes, publiée par M. Stein, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1888, p. 202.

3) *Corresp.*, p. 207 : Xia 9323, fo 66. — Sur l'ordre du roi, le parlement lui envoie tous les noms et surnoms « de voz rebelles et desobeissans subgectz qui s'estoient retirez en Bretaigne, lesquelz ont esté declairez et condempnez par vostre court de parlement » ; 18 septembre (1488).

4) Dupuy, p. 150.

5) Portef. Fontanieu. Il n'apprit que le 2 septembre la ratification du traité de Sablé (*Revue de Bret. et Vendée*, 1877).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rendre, à l'avenir, tout projet de divorce impossible. On s'y prit par la rudesse. Guérin enferma Louis, d'abord dans un des bâtiments de la basse-cour de Lusignan, puis dans le donjon ; il fit diminuer le menu de ses repas, qui lui parurent trop somptueux, une cruche d'eau et un morceau de pain, avec une tranche de lard ou de bœuf, suffisant bien, disait-il, pour un prisonnier [1]. Un jour que le duc se plaignait de la faim, un archer lui répondit, en ricanant, qu'il n'avait qu'à manger des araignées [2]. Dans ce rude cachot, apparut Jeanne de France, avec son angélique douceur, avec son abnégation, avec son amour. Louis d'Orléans la reçut fort mal. L'écuyer qui accompagnait Jeanne, L. de la Pallu, prit le duc à part, et lui insinua la nécessité de mieux traiter la sœur du roi, pour préparer les voies à la délivrance. Jeanne obtint ainsi de partager pendant plusieurs jours le cachot de son mari [3].

Les amis de Louis voulurent d'abord, sous main, poursuivre sa délivrance. En février 1489, on arrêta un émissaire breton, un cordelier, envoyé à Lusignan pour essayer de parler au duc [4]. Louis fit solliciter du roi, par le comte d'Angoulême, un traitement pareil à celui du prince d'Orange. Le comte d'Angoulême, tout en blâmant la témérité de son cousin, prenait pitié de sa situation [5]. Il envoya au roi le sire de Saint-Gelais. Charles VIII ne voulut rien décider et renvoya

1) *Procès de divorce*, déposition du sire de Vatan.
2) Déposition de Brézilles.
3) *Procès de divorce*, déposition de La Palud, interr. de Louis XII.
4) *Journal de Foulquart*, cité par Pélicier, p. 177.
5) En 1489, le comte d'Angoulême fit campagne avec le maréchal de Gié, sur la frontière du Nord (Jaligny). Voici ce que dit de Louis Octovien de Saint-Gelais, serviteur du comte d'Angoulême :

« D'iceulx fut chief Loys, duc d'Orleans.
Pas ne le dy pourtant pour vitupere,
Mais grief me fut le veoir a lors liens,
Fuyant son bien pour estrange repaire...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

simplement à Riom le messager : là, Saint-Gelais trouva le meilleur accueil ; on le convia à toutes les fêtes, on lui parla de l'objet de sa mission en termes extrêmement obligeants ; mais il n'obtint rien, pas même une promesse [1].

Salomon de Bombelles entreprit alors de sonder Jeanne de France sur le concours qu'elle serait disposée à donner pour l'élargissement de son mari. La bonne Jeanne entama des démarches près du roi et à la cour, sans grand succès ; elle n'obtint que le transfert du duc. Louis quitta donc Lusignan, après un séjour de près d'une année : il fit une halte assez prolongée à Poitiers [2], puis au château de Meung-sur-Yèvre, où il reçut la visite de sa femme. Probablement, il se plaignit encore de cette nouvelle prison, car on l'incarcéra, au mois de juillet 1489, dans la Grosse Tour de Bourges, la plus solide des prisons d'État de France. A cette occasion, toute une compagnie d'archers écossais, sous les ordres du capitaine de la tour, Patrice Mac Alaran [3], vint camper militairement dans l'intérieur des gros bastions carrés, à larges fossés, édifiés par Philippe-Auguste... Plus tard, elle s'installa dans deux maisons voisines transformées en caserne [4].

Avec le transfert, Jeanne de France obtint encore une légère satisfaction sur un autre point. Son mari étant frappé d'une sorte de mort civile, elle se trouvait dans le cas de réclamer le douaire stipulé par son contrat de mariage, c'est-à-dire la

« La encor est en la tour principalle (de Bourges) ;
Je pry a Dieu que brief en soit hors mys,
Et que les siens et luy soyent amys
Et serviteurs, comme a droit doibvent estre,
Du noble roy, sans plus le mescognoistre. »

1) Saint-Gelais. Dunois promit à Philibert de Vere quatre mille écus, au comte de Nassau trente mille, si le roi des Romains obtenait de Charles VIII la liberté du duc. (Pélicier, p. 178.)

2) Nicole Gilles.

3) Ou Patrick Macanan. V. Jean d'Auton, t. I, p. 281, n. 2.

4) Raynal, *Hist. du Berry*, III, 163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jouissance d'un ou deux châteaux convenables, et une pension de 6,000 livres. Il lui fallait de l'argent pour travailler à la libération de son mari. Elle s'était déjà endettée dans ce but; elle demandait simplement une assiette de 5,200 livres de rente, inférieure à la somme stipulée. Le roi ne signa que le 23 mai 1489, les patentes qui répondaient à sa réclamation. Jeanne ne recevait pas satisfaction; on ne lui donnait que la jouissance des châteaux de Châteauneuf et de Montils-les-Blois, avec un revenu de 4,000 livres à peine; et encore les lettres royales trahissent-elles une extrême mauvaise humeur; elles rappellent les réclamations bien plus élevées de Marie de Clèves et mentionnent, assez ironiquement, « la grant despence » que Jeanne « a faicte et fait par chascun jour a poursuivre la delivrance de nostredit frere le duc d'Orleans », comme si là se trouvait l'obstacle à une justice plus complète [1].

Lors de leur retour à Amboise, Claude de La Châtre, capitaine des gardes, et Jacques de Silly, capitaine des archers de la garde écossaise, qui avaient commandé l'escorte chargée d'amener Louis à Bourges, furent reçus par le roi en présence de M. et Mme de Bourbon, et lui répétèrent les plaintes dont Louis les avait chargés contre Guérin; ils déclarèrent que le duc d'Orléans se plaignait aussi de Bourges, qu'il y manquait de vue et d'air [2]; cette fois, le roi fit la sourde oreille...

A mesure que s'éloignait l'influence de Mme de Bourbon, les gens de la maison du duc, tous ceux que son éloignement privait de revenus ou de profits, continuèrent pourtant à répandre des rumeurs, parmi lesquelles on ne pouvait pas facilement discerner l'exacte vérité. Selon certaines personnes, Louis subissait des vexations de toute nature, soit du fait de ses gardiens, soit par l'ordre du roi [3]. Il pouvait tout

1) K. 74, 15 (Amboise, 23 mai 1489).
2) Déposition de La Palud.
3) Dép. de Guierlay, Dupuy, Viart, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

craindre, même le poison, et lui-même le disait[1]. Guérin l'empêchait d'écrire[2], lui refusait un médecin, le privait de tout, par exemple, de souliers neufs, sous prétexte que les siens n'étaient pas suffisamment percés[3]. Assurément, Louis souffrait de la vie de prison; comme le dit Jeanne de France, « ung homme prisonnier n'est pas bien aise »[4]. Il put aussi souffrir des intempéries, car l'hiver de 1490 fut exceptionnellement rude et long, la glace dura trois mois continus, et, au mois de mai, il y eut encore des gelées exceptionnelles[5]. En fait, Louis d'Orléans ne subit aucune rigueur spéciale: son médecin ordinaire, Salomon de Bombelles, habitait la tour avec lui et pouvait sortir librement[6]. Louis entretenait avec le sire de La Monta, probablement par les soins de Bombelles, une correspondance régulière sur les incidents de la cour[7], et le sire de Vatan raconte même avoir causé du dehors avec lui[8].

Jeanne de France continuait à montrer sa tendresse magnanime; elle venait à Bourges, et elle n'y trouvait que des dégoûts[9]. En vain, La Monta faisait passer à Louis l'avis

1) Dép. de Gaillard.

2) Dép. de S. Caillau.

3) C'est à 1490 que M. de Lamothe rapporte (nous ne savons pour quel motif) l'exécution du beau missel d'Heures de la Vierge, *Horæ beatæ Virginis*, orné de vingt-huit grandes miniatures et de soixante petites (*Bibl. de l'École des Chartes*, série 5, t. V, p. 163), qui appartient à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg.

4) Interr. de Jeanne de France.

5) *Chronique de Jean Batereau*, publiée par J. Havet.

6) Dép. de P. Dupuy, de S. de Bombelles.

7) Dép. de La Monta.

8) Dép. de P. Dupuy.

9) Interr. de Louis XII ; dép. de Gaillard. Elle faisait même venir d'Asti, pour son mari, des provisions délicates, comme en témoigne une quittance du 12 mars 1490, pour « deux mulletz faulves, chargés de deux barriz de huille d'olif, de sept potz de confitures liquides et de deux panniers d'orenges : desquelles huilles, confictures et orenges a esté retenu a Bourges la moitié pour mondit seigneur, et l'autre a esté receue ycy pour nous » (Orig., *Titres* France, n° 52).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pressant de bien la recevoir ; sur ce point, Louis ne répondait pas, il ne pouvait surmonter son aversion. Pendant un séjour de Jeanne à Bourges, les archers, trouvant le duc très pâle, glosaient, et en parlèrent même à Salomon de Bombelles. Le lendemain, Salomon, dans sa visite au duc, fit allusion aux suppositions des gardiens ; Louis avoua que sa pâleur provenait peut-être d'une fatigue physique, mais il ajouta qu'il ne pouvait vraiment pas considérer Jeanne comme sa femme, et il entra à cet égard dans les détails médicaux les plus circonstanciés. Salomon essaya plusieurs fois d'inspirer courage au duc, de lui montrer l'urgente nécessité de bien se conduire avec la princesse : Louis répétait avec désespoir qu'il ne savait que faire, qu'il donnerait bien 10,000 livres de rente pour épouser la plus pauvre demoiselle du royaume [1]. L'ombre de Louis XI planait encore sur cette scène... Salomon demanda à Jeanne elle-même si elle ne voudrait pas essayer, un jour comme le vendredi saint, de se jeter aux genoux du roi et d'obtenir grâce pour son mari : il ajoutait que son mari lui en saurait gré et l'aimerait davantage. Jeanne répondit avec chaleur qu'elle ferait tout ce qu'on voudrait, mais que probablement elle n'y gagnerait rien : « Ha, maistre Salomon, ajoutait-elle ! je n'ay pas personnage pour ung tel prince [2] ! » Elle quitta Bourges, en proie à une vive douleur [3]. Elle faisait pourtant tous ses efforts, la pauvre femme, et par là, comme dit Brantôme, elle se montrait bien vraiment femme ! Elle multipliait les démarches, elle écrivait les lettres les plus touchantes à sa sœur et au roi, surtout à Anne qui se montrait inflexible [4]. « Par continuelles prières », dit un

1) Dép. de S. de Bombelles.
2) *Id.*
3) Dép. de Calipel.
4) Godefroy, p. 584 : fr. 3924, p. 21 : fr. 15538, nos 206, 209. (La lettre attribuée, fr. 3924, fo 11, à Jeanne de France, duchesse d'Orléans, est de Jeanne de France, duchesse de Bourbonnais).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chroniqueur [1], elle obtint quelques adoucissements. Louis d'Orléans fit même acte de prince, dans une circonstance assez singulière. Au plus fort de la guerre de Bretagne, la capitainerie de Blois vint à vaquer par la mort de Jean Hurault, et le roi, par ordre adressé le 13 juillet 1488, aux commissaires du sequestre, désigna pour ce poste Michau de Villebresme, maître d'hôtel de la duchesse de Bourbon ; Villebresme prit possession de la capitainerie et la gérait encore en 1490. Louis d'Orléans se montra particulièrement froissé de voir la garde de son propre château remise à un serviteur de Mme de Bourbon, et à un traître [2], car tous les Villebresme vivaient, depuis de longues années, des bienfaits de la Maison d'Orléans : il nomma Salomon de Bombelles capitaine de Blois. L'intervention de Jeanne de France amena une transaction sur ce point : Louis renonça à son choix fantaisiste, la cour au sien, et l'on convint de nommer capitaine de Blois un certain Mathurin ou Mathelin Viart, époux de Jeanne de Morvilliers. Le prince prisonnier délivra, pour cette nomination, des lettres patentes régulières, contresignées de son chancelier Le Mercier, et mentionnant la démission de Salomon de Bombelles. Ces lettres, datées de « Bourges », le 25 novembre 1490, portent, en guise de la mention habituelle du conseil, la formule suivante : « Par le commandement expres de Monseigneur, le capitaine Patrix Machelaran, garde du corps du mondit seigneur, et autres presens [3]. »

Jeanne de France obtint aussi le rappel de Patrice et de sa compagnie, qui fut remplacée par un détachement d'hommes d'armes de la compagnie du sire de Champéroux, sous les

1) Gaguin, *La mer des Histoires*.

2) Michau ou Michel de Villebresme, garde des clefs de Blois, était déjà maître d'hôtel d'Anne de Beaujeu en 1485 (*Tit.* Villebresme, 89, 95). Il avait soutenu un procès contre le duc. V. tome I, p. 348 note.

3) Bibl. de Blois, n°s 1537, 1528, 1535, 1536.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordres d'un nommé Le Bascle [1]. Louis d'Orléans éprouvait, à tout instant, la crainte de passer la nuit dans une des cages de bois, inventées sous Louis XI pour assurer la garde des prisonniers : une de ces cages se trouvait dans la tour; c'était une sorte de cabanon de bois, haut de huit pieds, garni de fortes ferrures [2]; mais il en fut quitte pour la peur. Grâce à un gentilhomme de la nouvelle compagnie, il entra en correspondance secrète avec son fidèle serviteur, le sire de Lis-Saint-Georges ; il lui envoya des plaintes très vives sur le compte de Guérin, sur le délabrement de sa santé, qui rendait périlleuse, disait-il, une prolongation d'emprisonnement [3]. La Monta, Rabodanges, Mme de Fontevrault, beaucoup de gens de la maison du duc, voyant la bonté de Jeanne, concevaient de vives espérances, et faisaient répéter, mais en vain, au prisonnier, l'avis de bien la traiter [4]. Jeanne conservait elle-même si peu d'illusions qu'elle fit rechercher, sans pouvoir les retrouver, les bulles qui constataient la validité de son mariage [5]. Sur ses instances, cependant, le roi donna ordre à la ville de Bourges d'*auménaiger* et *utanciller* la tour de tous les meubles nécessaires ; la ville fit acheter une grande marmite de fonte, deux broches et deux rôtissoires, emprunter divers objets de ménage, nettoyer les *tapisseries* de la tour, regarnir et refaire tous les lits de plume [6]. Le roi rappela aussi Guérin, le disgrâcia, et le remplaça par un clerc des finances [7]. En 1491, Jeanne vint encore voir son mari, et coucha à la tour, ainsi que ses demoiselles [8]. A son retour,

1) Dép. de La Palud, Viart, Guierlay, Gaillard.
2) Raynal, *Hist. du Berry*, III, 163.
3) Déposition de Gilb. Bertrand.
4) Dép. de Rabodanges, de La Monta.
5) Dép. de l'évêque d'Orléans.
6) Achat du 25 avril 1490, Guérin étant encore maître d'hôtel (Arch. municip. de Bourges, E, 4).
7) Dép. de Dupuy, de Gaillard.
8) *Jeanne de France*, p. 216.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle tenta près du roi un suprême effort. L'occasion était favorable. Mme de Bourbon ne se trouvait pas là [1]. Georges d'Amboise, sorti de ses embarras personnels, s'était lié avec les jeunes amis du roi [2], et commençait à suggérer que le prince ferait acte de volonté personnelle en délivrant son cousin, qu'il gagnerait ainsi son amitié, que peut-être il trouverait en lui un aide pour épouser Anne de Bretagne. Le mariage d'un neveu de Georges d'Amboise, le sire de Chaumont, avec une fille du sire de Graville, donnait du poids à ses conseils : ses suggestions fructifièrent. Graville avisa Georges d'Amboise que tout effort près d'Anne de France serait inutile, qu'il fallait s'adresser directement au roi [3]. Jeanne de France vint donc se précipiter un jour aux pieds du roi, et le jeune Charles se laissa fléchir [4]. Plus tard, Louis d'Orléans a méconnu et même nié l'influence de Jeanne en cette circonstance [5] : mais il n'oublia point le service de Georges d'Amboise.

Le soir du 27 juin 1491 [6], Charles VIII quitta le Plessis-les-Tours, en simple équipage de chasse, pour aller coucher à Montrichard : le lendemain matin, il chevaucha sur les bords du Cher jusqu'auprès du confluent de l'Yèvre, au pont de Barangeon, d'où il envoya à Bourges un ancien bailli du Berry, le capitaine Béraud Stuart, seigneur d'Aubigny, avec

1) Elle relevait de couches à Moulins. Dans une lettre de 1491 où il est fait allusion à cette situation, Jeanne insistait encore près de sa sœur (Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy 291, f° 16, copie) : « Ma sœur, je vous prie qu'ayez le fait de monsieur mon mary pour recommandé et qu'en veillez escrire a mon frère, nonobstant qui s'y acquitte bien, dont en sommes bien obligez à lui et à vous ». Une autre lettre (Autographes de Saint-Pétersbourg, I, I, n° 64) paraît témoigner des relations constantes de Jeanne avec sa sœur.

2) Surtout le sire de Miolans (Saint-Gelais).

3) Saint-Gelais.

4) Barth. de Loches.

5) Interrog. du roi.

6) Cette date, fixée à un mois plus tôt par les historiens, est donnée par la *Chronique de Jean Bateresu.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ordre écrit de ramener le duc d'Orléans. Béraud Stuart, bien connu à Bourges, se fit remettre le duc, monta à cheval avec lui et le conduisit au pont. En apercevant Charles VIII, Louis d'Orléans se jeta à terre et s'agenouilla ; il pleurait : Charles alla droit à lui, le releva, le serra dans ses bras, ne sachant quelle *chère* lui faire. Le roi et le duc se rendirent ensemble à Bourges, entrèrent au palais, y soupèrent gaiement, et, après de longues conversations, couchèrent dans le même lit. Le lendemain, ils partirent tous les deux pour Tours [1].

1) Barthélemy de Loches. Le roi donna au duc les objets de toilette de première nécessité (Saint-Gelais).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIII

LE DUC D'ORLÉANS A LA COUR

(1491-1492)

En déclarant faire grâce à Louis d'Orléans par un acte de sa volonté spontanée, le roi écartait les noms irritants de Jeanne de France et de Mme de Bourbon. Une ordonnance rendue à Tours, le jour même de la sortie de prison de Louis, trahit certains accords préalables, certaines garanties, auxquelles le roi fait allusion en ces termes : « Advertiz du bon et entier vouloir, amour, et affection, que nostredit frere et cousin a envers nous, et du grant et singulier desir qu'il a de nous faire service, desirans se tenir pres de nous pour nous servir de luy en plus grans et especiaulx afferes... » La procédure de lèse-majesté n'avait pas continué ; le roi n'avait donc qu'à lever le sequestre des biens du duc d'Orléans, et à déclarer « son frère et cousin en sa bonne grâce, parfaite amour et dilection.» Ainsi, Louis avait donné sa parole de rester beau-frère du roi, de demeurer près de lui jusqu'à nouvel ordre, de le servir loyalement. L'ordonnance porte la signature, en première ligne, du duc d'Alençon, puis du comte de Montpensier, refroidi à l'égard de M. et Mme de Bourbon par de graves questions d'intérêt ; des sires de Foix et de Candalle, du sire d'Albret, fort en faveur, depuis que, furieux de l'échec de ses projets d'hyménée, il avait trahi la duchesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bretagne et vendu Nantes à deniers comptants [1]; du maréchal de Gié, toujours politique et conciliant; enfin, d'hommes tels que du Bouchage, Miolans, Étienne de Vesc, courtisans avant tout, et partisans des projets de Charles VIII sur l'Italie, projets qui rendaient la liberté du duc d'Orléans nécessaire. L'amiral de Graville, quoique opposé au nouveau courant d'idées dont témoignent les noms qui précèdent, signa lui-même [2].

Louis resta au Plessis-les-Tours près du roi et reprit possession de ses domaines [3]. Il était bien changé, grâce aux leçons de l'expérience et aux conseils de Georges d'Amboise, et il trouvait tout bien changé. Depuis la guerre de Bretagne, Charles VIII avait conquis sa liberté : l'enfant

1) Saint-Gelais le vante dans le *Séjour d'honneur*, publié à ce moment. En janvier 1491, il avait vendu Nantes moyennant 110.000 écus comptant, 25.000 livres de rente, la capitainerie de Bayonne, 24.000 liv. de pension à ses enfants, et la garantie de la possession paisible de la seigneurie d'Avesnes (Clément Simon, *Alain d'Albret et la succession de Bretagne*, p. 30). Les 110.000 liv. furent réglées par à-comptes dans l'année : 74.000 étaient payées le 10 juillet 1491 (fr. 26102, n° 679) : Avesnes fut restitué à son fils le 24 sept. 1493 (K. 541, 2. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations*, II, 19, 87, n. 2). Son serviteur, Gencien de Marcillac, s^r de la Boisse ou de la Bouesse, reçut exactement, depuis lors, une pension de 300 liv. « pour service... fait, de la prinse et reddicion des ville et chastel de Nantes » (*Tit.* Marcillac, 4). Alain d'Albret était en procès pour le comté de Périgord avec le comte d'Angoulême : depuis nombre d'années, le roi laissait traîner ou faisait reprendre ce procès, selon qu'il désirait ou non être désagréable à l'une ou l'autre des parties (X^1a 9319, 86, 114, 137, 138, 124, 126, 128, 38, 52, 60...).

2) Quoi qu'en dise Saint-Gelais. V. *Procéd. politiq.*, p. 673 et suiv.

3) Louis était à Orléans en janvier 1492, à Paris en février. Il se trouvait à Paris le 5 juillet, et se retrouve à Rouen au mois d'août, notamment le 12 août. Il est à Orléans en décembre 1492, à Paris en janvier et février 1493 et le 5 mars, à Chauny le 8 avril, puis à Compiègne, à Senlis au mois de mai, à Paris en juillet, à Orléans le 28 août, à Blois en septembre, au Plessis-les-Tours le 17 septembre, le 3 octobre et le 5 novembre, à Amboise le 9 décembre, à Blois en décembre, à Amboise le 6 janvier 1494, au Plessis-les-Tours le 22 janvier, à Melun le 21 mars (*Cartulaire du comté de Blois*, 224, 219 v°, 220 v° à 230 v° : Bibl. de Blois, n°s 1541, 1550 : fr. 26103, 969 : *Tit.* Orléans, XIII, 911, 913 ; 906, 908, 909, 912 : fr. 10237, 172 : fr. 25717, 146 : P. 1395^I, c. 152 : *Ordonnances*, XX, 377, 413, 427).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait fait place à une sorte de jeune paladin, rêvant d'expéditions extraordinaires, rebelle à toute espèce de conseils. Au plus fort de la guerre de Bretagne, le roi, grisé de ses succès, s'était laissé séduire par des appels partis de Rome, par le mirage de la couronne impériale. L'Italie et, derrière elle, l'Orient, l'attiraient, le fascinaient; il devait naturellement compter sur le concours du duc d'Orléans, pour des projets de ce genre. Louis d'Orléans passait pour entreprenant et chevaleresque : on ne pouvait plus redouter son influence en Bretagne, où son parti n'existait plus. Ceux de ses gentilshommes qui y étaient restés, s'étaient vus en proie aux soupçons les plus outrageants : Dunois avait fini par les donner en otages à Rieux, comme garantie de la restitution de la jeune duchesse. Un de ces otages, Jean de Louan, eut le courage d'écrire à Dunois de ne pas se préoccuper d'eux et de garder l'enfant pour leur maître [1]. Dunois pourtant s'exécuta, et ainsi finit, en 1489, le parti d'Orléans. Depuis lors, la mort de Lescun, survenue en avril 1490, la détention du duc d'Orléans, la retraite du prince d'Orange et de d'Albret avaient modifié complètement la situation ; depuis le mois de décembre 1490, la jeune duchesse, mariée par procureur à Maximilien, était devenue une princesse allemande : tous les actes de Bretagne se passaient au nom de « Maximilien et Anne, roi et reine des Romains, duc et duchesse de Bretagne ». Il devenait urgent d'en finir, et Louis d'Orléans était trop bon patriote pour ne pas y travailler volontiers de toutes ses forces.

On peut dire qu'en fait Charles VIII avait pris possession du duché ; il était solennellement entré dans la capitale, à Nantes, avec une magnifique escorte de princes et de pensionnaires, au son des flûtes et des tabourins, aux acclama-

1) Dupuy, II, 172

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions et à la *liesse* de toute la population, clergé, peuple et bourgeoisie : rien ne manquait à la fête, ni le dais habituel de drap d'or, ni les tapisseries dans les rues, ni les tables dressées et le vin prêt à couler [1]. Il ne restait à prendre que Rennes, et cependant on se trouvait encore loin du but. L'argent manquait au trésor royal, malgré des tailles énormes et répétées [2]. Il fallait interdire l'exportation des blés à La Rochelle [3], échelonner des troupes du fond de la Bretagne aux frontières de Picardie et de Bourgogne. On venait encore de lever des gens de pied, mais ces gens réclamaient leur paie d'avance pour marcher [4], et les finances ordinaires et extraordinaires ne suffisaient plus [5].

A l'intérieur, l'opinion publique ne se montrait même pas favorable à l'annexion violente de la Bretagne. En dépit du soin, pris par Louis XI, d'acquérir les droits de la Maison de Blois, la magistrature française, dans son intégrité scrupuleuse, n'admettait point la réalité de ces droits, encore moins

1) Fr. 24052, f° 143.

2) La taille s'était élevée, en 1489, à 2,400,000 fr. On avait *reculé* les pensions, contracté des emprunts, obligé les provinces à fournir et équiper un homme par quatre-vingts feux (fr. 25716, n°s 79, 82, 83, 100 ; fr. 20638, f° 5).

3) Fr. 20615,33; ordre du 27 juillet 1491.

4) En 1490, nous trouvons des garnisons suisses, même dans le Bas-Poitou ; 131 Suisses à Saint-Hilaire, 223 à Clisson; en 1491, 174 Suisses et 190 lances à Vitré, 209 Suisses à la Roche-sur-Yon, 189 à Pont-de-Scées, 79 lances à Redon, 505 lances à Assigny, près de Rennes. Des renforts arrivent de toutes parts : 273 lances nouvelles sont expédiées à Assigny : à Saint-Aubin-du-Cormier se trouve réunie, le 3 septembre, une armée de 1,819 lances, en grande partie suisses, nouvellement *mises sus*, à qui on paie un mois d'avance. 584 lances, de nouvelles troupes, paraissent aussi devant Nantes. On enrôle des marins... (fr. 25781, f°s 56, 59, 64, 65, 70 à 74, 78, 64, 96, 97, 89, 95, 81 à 86).

5) Fr. 25717, n° 119. On voit, plus tard, les élus de Coutances et Carentan écrire que « les harnais de guerre du pays sont trop usés et perdus par la guerre de Bretagne », les nobles du Quercy déclarer qu'ils ont perdu en Bretagne tous leurs chevaux et qu'on ne peut s'en procurer « ne pour or ne pour argent » (fr. 25541, f°s 70, 61).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le droit de conquête. Déjà en 1488, après Saint-Aubin, lorsque la Bretagne se trouvait à la discrétion du roi, le conseil avait agité la question de mettre le siège devant Rennes et de conquérir le duché. Le chancelier Guillaume de Rochefort repoussa cette proposition en termes fort remarquables : « Il faut, disait-il, examiner si les droits du roi sont fondés : conquérir le pays par le simple emploi de la force brutale serait le fait d'un tyran, et non l'acte d'un roi preux. Ce serait contrefaire Alexandre de Macédoine, Jules César et autres capitaines payens, qui vivaient sans foi et sans loi. Quelle que soit l'utilité de conquérir la Bretagne, on ne peut le faire contre le droit et la raison. Les ambassadeurs bretons demandent eux-mêmes l'examen des droits du roi ; ils ont raison. Si les droits sont fondés, le roi traitera les Bretons comme des sujets; sinon, il s'exposerait à un échec irréparable[1] »... Ce grand langage, si digne d'un homme d'État, trouva de l'écho, et le roi, sans déposer les armes, dut se préoccuper dès lors d'établir juridiquement ses droits. Il n'y réussit pas très bien ; le parlement de Paris persista à lui refuser, malgré ses instances, un avis favorable (septembre 1788)[2]. Au point de vue extérieur, la situation ne présentait pas des côtés moins délicats.

Les voisins de la France, ulcérés de ses succès, spéculaient sur ses embarras intérieurs. Dès le début de 1489, une triple alliance s'était conclue entre l'Angleterre, l'Espagne et la Maison d'Autriche, pour sauver à tout prix la Bretagne. Anne de Bourbon recourait à la diplomatie défensive, et ne trouvait rien de mieux, à la fin de mars 1489, que de renvoyer le prince d'Orange en Bretagne, comme son émissaire. Qu'allait faire

1) Al. Bouchard.

2) X^{1a} 9319, 94 ; La Flèche, 18 septembre (1488). Ordre de réunir les titres du roi : X^{1a} 9323, f°s 67, 68 : le chancelier ayant fait assembler des « gens notables et des plus anciens de la cour », pour débattre les droits du roi sur la Bretagne, le parlement, à qui le roi demande son avis, se borne à déclarer « qu'il a tout remis au chancelier » (20 et 24 septembre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le prince[1] ? Il allait préparer les voies à un mariage entre le roi lui-même et la jeune duchesse. Sans doute, Charles VIII avait déjà une fiancée, Marguerite d'Autriche, placée près de lui par Louis XI, qui, dans sa prévoyance, comptait ainsi réparer l'effet d'une conduite impolitique envers la Bourgogne. Mais, puisque le roi vivait en état de guerre ouverte avec son futur beau-père, les vues de Louis XI perdaient leur intérêt, et Anne de France parut, un moment, accepter la main de Catherine d'Aragon pour son frère[2]. En réalité, on pensait depuis longtemps à Anne de Bretagne[3] : un conseiller fort écouté à la cour, François de Paule, s'exprimait ouvertement dans ce sens[4]. La rumeur se fit jour, au point que la jeune Marguerite voulait absolument suivre le roi en Bretagne[5], et ce bruit n'avait pas peu contribué à aigrir le débat avec Louis d'Orléans. Depuis lors, pendant les négociations, mêlées de guerres, qui occupèrent les années 1489 et 1490, et qui aboutirent au traité de paix apparente de Francfort et au projet de conférences d'Avignon, les alliés ne manquèrent point d'insister sur deux points essentiels ; examen des droits du roi sur la Bretagne ; libération du duc d'Orléans. Sur ces deux points,

1) C'est le prince qui, le 7 avril 1489, avait écrit au roi et à la reine d'Espagne un engagement formel de ne pas marier Anne sans leur consentement (L. de Lincy, *Vie d'Anne de B.*, III, 70).

2) Bergenroth, *Calendar of Letters... relating to the negociations between England and Spain, preserved in the Archives of Simancas*, I, LX.

3) Le vicomte de Rohan l'écrit même en toutes lettres au roi (*Preuves* de Dom Morice, III, 630. — Cf. le Mémoire d'Adam Fumée en 1486, cité précédemment). Louis de Laval écrivait à Charles VIII (*Autogr.* de Saint-Pétersbourg, LXXI, 869 : copie, fr. n. acq. 1232, f° 196) : « ... Sire, je ne suis pas des plus jeunes de vostre païs, ni de ceulx qui ont moins veu de choses, et suis tenu loyaument vous conseiller. Mais, sire, croyez que, si vous ne prenez en vostre main le duché de Bretaigne et luy tenir en marriant la fille aisnée en la maison de celluy que chascun congnoist avoir le meilleur droit, et les recompenser ainsi que vous pouvez bien faire, vous serez très mal conseillé et engendrerez aultrement guerre perpetuelle en France et en Bretaigne. »

4) Procéd. de canonisation, *Libellus*.

5) *Journal de Foulquard*, cité par Pélicier, p. 163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils comptaient trouver, en France même, un écho. Le traité de Francfort (juillet 1489) stipula formellement que le roi ferait connaître les motifs de la détention du duc d'Orléans [1], et qu'on y aviserait [2]. L'ambassade impériale envoyée à Tours, en juin 1490 [3], insistait aussi sur cette clause, sans provoquer, d'ailleurs, de réponse précise, et elle exploitait le silence du roi dans un sens désavantageux. Le pape même, chose plus grave, appuyait les démarches [4]. En 1491, l'horizon se chargeait de points noirs. L'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, fortement alliées, menaçaient positivement la France : le duc de Milan venait d'accéder à une coalition, qu'il jugeait puissante [5]. On niait ouvertement les droits de la France sur la Bretagne ; on accusait Charles VIII d'abuser de la force [6] ; on multipliait les efforts près du pape pour l'entraîner, lui aussi, dans la lutte [7]...

Les choses prenant cette tournure et le duc d'Orléans ne pouvant plus rien espérer en Bretagne, le roi n'avait aucun motif de retenir en prison un prince, dont le concours semblait utile dans les questions bretonnes et indispensable dans les questions d'Italie, ne fût-ce que pour tenir en respect le duc de Milan et procurer à Asti un point de ralliement dont on ne pouvait se passer.

Toutefois, Louis d'Orléans, bien conseillé par Georges d'Amboise, son libérateur, ne rapportait pas à la cour les ardeurs

1) Dupuy, II, p. 186 : Laurentii Vallensis *Historiarum Ferdinandi Regis Aragoniæ*, lib. III, p. 58.

2) Rapport d'A. Flores, cité par Pélicier, p. 169.

3) Dupuy, II, 172.

4) Rawdon Brown, *Calendar of State papers and m. rel. to english affaires preserved in the Archives of Venice*, I, 192 : Instruction à l'ambassade dirigée par Rabot, en novembre 1491 (V. plus loin).

5) Rymer, V, p. IV, p. 15, 17, 25.

6) *Id.*

7) Fr. 15870, n° 1. Le roi avait pourtant fait mine de justifier de ses droits (X^{1a} 9320, 79, Ordre d'extraire l'arrêt du 7 septembre 1441, en faveur de Charles de Blois, pour le produire à Avignon, conformément au traité de Francfort).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et les inconséquences du temps où il suivait les avis de Jean de Louan et autres écervelés. Sans doute, il entendait payer sa dette de gratitude par le plus loyal appui ; mais les allures déraisonnables, les fantaisies, l'esprit volontaire, les projets immenses du jeune roi l'émurent, et son premier acte fut de se rapprocher de M. et Mme de Bourbon aussi formellement que possible : le 4 septembre 1491 [1], il signa avec Pierre de Bourbon une ligue étroite pour le service du roi, ligue à laquelle accédèrent les personnages avisés qui venaient de la négocier, Dunois, le maréchal de Baudricourt, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, et son frère Georges, les sires de Miolans, Dumas de l'Isle, du Bouchage, Etienne de Vesc, en un mot le nouveau monde politique [2].

Fidèle à sa parole et à son désir de tout effacer, Louis donna l'exemple de l'oubli [3]. Nous le voyons remettre au premier président du parlement, ce même Jean de la Vacquerie, qui, jadis, l'avait si froidement reçu, un droit de lods et ventes, et Denis Le Mercier fait exécuter cette décision [4]. Louis retrouve à la cour ses cousins, Engilbert de Clèves et Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, restés au service du roi [5]; Engilbert venait même de se rattacher à la cour par son mariage, le 23 février 1490, avec Charlotte de Vendôme [6]. Nous voyons aussi le beau-frère de Louis, Jean de Foix, qui n'avait pas

1) Le 5, mourut à Fontevrault la sœur dévouée de Louis, l'abbesse Anne. Un tombeau lui fut érigé en 1498.

2) Godefroy, 616-617 : La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, III, 215 (sous la date de 1489).

3) Plusieurs lettres au parlement attestent son influence (Xia 9320, 7, 8, 10).

4) 13 et 16 octobre 1492 : fr. 26183, 856, 857.

5) C'est Philippe qui, en 1488, tenait la France au courant des affaires du roi des Romains (Portef. Fontanieu, 147-148). Le roi lui donne 8,000 liv. le 5 mai 1491, 3,000 liv. le 11 juillet 1491 (*Tit.* Clèves, 14, 15, 16, 17). Le 28 janvier 1492, il lui envoie à L'Ecluse une gratification de 5,000 liv. (*id.*, 18).

6) Ms. Dupuy, 570, p. XLII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivi la même voie, rentrer en pleine faveur et prendre désormais une large part aux bienfaits royaux [1]. En revanche, le 1er septembre 1491, Louis d'Orléans contresigne, en conseil du roi, l'ordonnance instituant le vicomte de Rohan lieutenant général du roi en Bretagne [2].

A sa sortie de prison, le duc d'Orléans reçut une pension de 10,000 livres [3]; si on ne lui rendit pas la lieutenance générale de l'Ile-de-France, on lui donna en échange une charge presque aussi importante, qui lui convenait à merveille, le gouvernement de Normandie, le premier poste administratif de France à cause du voisinage de l'Angleterre et de la richesse du pays. Louis devait y trouver deux appuis fidèles, qui lui manquèrent presque aussitôt: Dunois, l'âme de son parti, mort subitement le 25 novembre 1491 [4], au milieu des événements que nous allons raconter (Louis d'Orléans reçut du roi la garde de ses trois enfants, François, Louis et Anne, et, par conséquent, la jouissance de leurs biens [5]) ; le duc d'Alençon, mort aussi peu après, le 1er novembre 1492 (sa veuve, Marguerite de Lorraine, reçut du roi, le 5 novembre, la garde de ses enfants [6]).

1) *Tit.* Foix, 210, 211 ; don de 1,000 fr., et franchise pour 4,000 tonneaux de blés extraits des quatre généralités.

2) Dom Morice, *Preuves*, III, c. 705.

3) Sur laquelle il toucha 5,000 livres dès le 17 et le 31 juillet 1491 (fr. 20379, p. 58).

4) Il existe de Dunois un reçu de pension de 2,000 liv., sous la date du 18 mai 1495 ; la signature est contrefaite (Clairamb. 1122, 72).

5) Tours, 2 déc. 1491 (K. 74, 32[2]); par lettre de Melun, 24 mars 1493, Louis d'Orléans reconnaît avoir reçu, en vertu de cette garde, la haute justice, le tiers et danger des bois de Tancarville, comme les avait le s[r] de Tancarville avant le comte de Dunois (fr. 10237, 172). Le roi donna à Agnès, comtesse de Dunois, 3,000 liv. pour payer les obsèques de son mari (fr. 20379, p. 144). Le duc d'Orléans lui abandonna annuellement la gabelle de Châteaudun (*Tit.* Orléans, XIII, 906, 909, 912, 948, 954. Cf. *id.*, 907). Le roi lui permit, par patentes du 10 nov. 1492, de relever les fortifications de Parthenay (Port. Fontanieu).

6) Fr. 10237, 180 : Ms. Dupuy, 84. — Inscription tumulaire dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. X, p. 328.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par cette politique de générosité mémorable, Charles VIII, victorieux, se rattacha pour jamais ses anciens adversaires.

La seule grosse difficulté, pour Louis, c'était la reprise des rapports avec sa femme. . Malgré sa bonté native et les nécessités des circonstances, il ne pouvait se faire à l'idée de devoir à Jeanne de France sa libération [1] ; la femme du sire de Vatan, Élisabeth Fricon, attachée au service de Jeanne, en causant un jour avec Louis, effleura cette question : « Madame Jeanne était si bonne que ses prières, bien certainement, avaient préservé le duc du mal. » Louis branla la tête, et se contenta de faire la grimace [2]. Cependant, il se conduisit convenablement, même à l'égard de Jeanne. On le vit plusieurs fois près d'elle à Tours, à Amboise, à Blois, à la Madeleine-les-Orléans, ailleurs encore [3]. Un jour même, le duc, s'étant rendu de Paris à Étampes, envoya un exprès chercher Jeanne à Châteauneuf-sur-Loire : la bonne Jeanne accourut aussitôt et resta chez son mari plusieurs jours. Quelque temps après, Louis dut s'exécuter d'une manière publique. Jamais, il n'avait consenti à l'entrée solennelle de Jeanne à Orléans comme duchesse : plus de quinze ans après son mariage, il lui fallut accomplir, ou du moins laisser accomplir cette formalité officielle, qui consacrait leur union. Il se contenta, d'ailleurs, d'envoyer 500 livres, pour en solder les frais. Jeanne de France accomplit son entrée avec une certaine pompe : vêtue d'une robe de drap d'or, on la porta, en raison de ses infirmités, dans une litière [4], tendue également de drap d'or. Le chancelier du duc la précédait : quatre chambellans, placés autour d'elle en guise des quatre barons

1) *Jeanne de France*, p. 229.

2) *Procès de divorce*, déposition d'Élis. Fricon.

3) Il achète à Roland Brahaing, chapelier, huit chapeaux noirs pour ses pages et ceux de la duchesse (*Joursanv.*, 642).

4) Sa santé était de plus en plus faible. En 1491, elle écrit à sa sœur : « Je vous remercie de vostre lictière, de laquelle je me suis bien trouvée » (Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy 291, f° 16).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réglementaires, tenaient les quatre coins du drap, pendant que quatre citoyens d'Orléans, des plus notables, portaient le dais sur sa tête. Jeanne reçut un très bon accueil, tant du clergé que des bourgeois et bonnes gens de la ville. On lui fit fête : la ville lui offrit 2,000 livres en vaisselle d'argent [1].

Louis, jusqu'à son départ pour l'Italie, continua ainsi à se laisser voir de temps en temps avec elle. Quant au reste, il n'éprouvait aucune répugnance à servir Charles VIII.

Pour en finir avec la Bretagne, où Rennes ne pouvait pas opposer une défense bien sérieuse, il fallait agir adroitement et rapidement. Le 5 octobre 1491, sur la demande du roi, la chancellerie des « roi et reine des Romains, duc et duchesse de Bretagne » expédia un sauf-conduit pour deux ambassadeurs français, l'évêque d'Albi et du Bouchage, avec soixante chevaux [2]. Ce déploiement inusité de force, cet appareil si militaire pour une mission pacifique sentait assez fort la conquête. Une légende, accréditée lors de cette ambassade et répandue par les amis de Maximilien, assure que le roi offrait à la duchesse Anne 100,000 livres de rente, un séjour en Bretagne, et le choix entre trois maris, MM. de Ligny, de Nemours ou d'Angoulême ; mais qu'Anne protestait, qu'elle réclamait Maximilien, ou, en tout cas, un roi ou fils de roi. On se persuade difficilement que le gouvernement français voulût respecter la Bretagne au profit des Luxembourg ou des Armagnac, ces puissances dont Louis XI n'était venu à bout qu'à coups de hache. Le comte de Ligny était un homme avec lequel il eût fallu trop compter, le duc de Nemours une sorte d'écervelé sur lequel on n'aurait pas pu assez compter : quant au comte d'Angoulême, sa qualité d'homme marié, prêt à devenir père [3], nous dispense d'insister. Il est plus probable que, sous le

1) *Jeanne de France*, p. 229-230.
2) B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 175.
3) Marguerite d'Angoulême naquit le 12 avril 1492.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couvert de ces faux bruits, les plénipotentiaires français tâtèrent le terrain au profit du roi [1], et que, ne trouvant pas d'écho, ils n'insistèrent point. La jeune Anne avait seulement quatorze ans, et son intelligence était moyenne. Rien ne la préparait à la candidature de son adversaire. Dans son innocence, elle se savait mariée à Maximilien, elle ne croyait pas possible de songer à un autre. D'ailleurs, elle n'était entourée, conseillée et défendue que par des Allemands, sous la haute surveillance de l'envoyé impérial, maréchal de Polhaim. On alla donc au plus pressé ; dans le traité conclu à Laval, le 15 novembre 1491, Charles VIII et Anne s'engagèrent à faire juger leurs droits par une commission de douze arbitres. En attendant, la ville de Rennes devait être remise aux ducs d'Orléans et de Bourbon, et administrée en leur nom par le prince d'Orange, qui la rendrait à qui de droit. La duchesse licencierait immédiatement ses troupes allemandes, et ne conserverait que quatre cents hommes pour sa garde : elle recevrait du roi jusqu'à nouvel ordre une pension de 120,000 livres, et pourrait se retirer chez son mari avec les honneurs de la guerre [2]. Le roi ne tenait qu'au licenciement immédiat et amiable des Allemands. Comme ces gens réclamaient pour partir leurs soldes arriérées, il les fit réunir à Montfort-sur-Meu, pour leur distribuer, de ses propres deniers, 120,000 livres, et les expédia.

Charles VIII se considérait comme tellement maître du pays que, dès le 27 octobre, il convoqua à Vannes les États de Bretagne, pour leur demander des subsides [3]. Les États se

1) Dans les instructions données à une ambassade qui arriva le 11 novembre 1491 à Rome, sous la direction de Jean Rabot, le roi se défend de vouloir la guerre. Il veut la paix, dit-il. On parle fort étrangement, selon lui, du duché de Bretagne ; il se déclare prêt à justifier de ses droits et demande qu'on en fasse autant (fr. 15870, n° 1).

2) Preuves de l'*Hist. de Bretagne*, III, 707.

3) Dupuy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réunirent, et, plutôt que de payer ces subsides, réclamèrent le mariage de leur duchesse avec le roi. Au surplus, Louis d'Orléans, arrivé à Rennes, se chargea de décider la duchesse, avec l'aide de Dunois, du prince d'Orange, du maréchal de Rieux et de la comtesse de Laval. On fit expliquer à l'enfant par son confesseur que son mariage avec Maximilien n'était pas un vrai mariage [1]; bref, le duc rapporta au roi une réponse affirmative [2].

Le roi partit, aussitôt, avec une compagnie de cent lances et de cinquante archers [3], pour voir sa fiancée. Il entra dans une chapelle de pèlerinage, à la porte de Rennes, puis il eut une longue audience de la jeune duchesse. Trois jours après, Anne et Charles VIII étaient fiancés secrètement, en présence du duc d'Orléans, de Mme de Bourbon, du prince d'Orange, de Dunois et du chancelier breton Philippe de Montauban. La nouvelle des fiançailles se répandit sur l'heure. Qui fut étonné ? l'ambassadeur impérial, paraît-il. Il venait précisément d'obtenir de la chancellerie bretonne un mémorandum officiel, plein de récriminations, qu'il allait envoyer à la France [4] : il protesta contre l'entrée du roi ; il n'en pouvait, dit-on, croire ses oreilles [5]. On poussa l'ironie jusqu'à l'inviter à la noce. Mais il quitta Rennes. Le roi était si tranquille que, lui aussi, s'en alla, après la rédaction du contrat, et s'en vint au Plessis-les-Tours attendre sa femme...

Le duc d'Orléans l'y suivit, s'installa à Tours, et, pendant

1) Dupuy. Par ses femmes, qu'on avait soudoyées, selon A. le Ferron.

2) Une tapisserie contemporaine représente Louis d'Orléans demandant la main de la duchesse Anne ; elle est déposée au Musée de Tours. Cf. *Catalogue descriptif des armures... de la collection de M. Ernest de Rozière*, Paris, 1860, 8°.

3) On ne s'explique pas bien comment, sur la foi de Molinet, on a pu traiter de *secrète* une démarche ainsi faite, puisque le roi était certainement suivi, y compris sa cour, de cinq cents personnes.

4) L. de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, I, 75 note.

5) Dupuy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout le mois de décembre, il y tint table ouverte en grande liesse, malgré la mort de Dunois. Il eut pour commensaux les plus habituels MM. de Foix, d'Angoulême, d'Alençon, de Lautrec, de Clérieux, de Vendôme, d'Avaugour, de Roussy, et divers gentilshommes de l'hôtel. Nous possédons encore les menus de ces festins, qui semblent comme la revanche du brouet noir de Guérin ; le 1er décembre, par exemple, pour recevoir MM. d'Avaugour, de Roussy et de Lautrec, on n'acheta pas moins de soixante-huit douzaines de pains, un demi-bœuf, dix-sept moutons, vingt-sept livres de lard, vingt-huit chapons, trois perdrix, quatre lapins, quatre bécasses, dix pluviers, deux sarcelles, un faisan, deux oies, deux *eschinées* de porc, deux douzaines de merles, un quarteron d'œufs, et six livres de graisse (la base essentielle de la cuisine à cette époque). Les pâtés *de service* étaient au nombre de vingt-quatre, les pâtés de coing au nombre de trois. Pour les sauces, on employait du verjus, du persil, des poireaux, des *verdures* diverses. Il y avait au ratelier trente-cinq chevaux, répartis entre les auberges de l'*Écu-de-France* et de *Saint-Pierre*. Si l'on ajoute la *fourrière*, c'est-à-dire les dépenses de bois, de paille, etc., et l'entretien des levriers, le prix d'un cierge de six livres, allumé en l'honneur de saint Éloi, dix sous donnés aux pauvres par l'aumônier, cette journée coûta 84 livres, sans compter les dons aux ménestrels, joueurs de guitare ou moines mendiants.

Le lendemain, vendredi 2 décembre, jour maigre, la dépense atteint 107 livres. Le dénombrement des poissons accumulés nous entraînerait trop loin ; deux grandes carpes et trente-huit belles carpes de service tiennent la place d'honneur ; puis viennent huit soles, un saumon, quatre raies, treize rougets, deux dorades, des pluies, brochets, merlues, lamproies, etc..., tout cela fortement assaisonné de poivre, de *poudre blanche*, de girofle, de sucre... Le samedi, 3, jour maigre également,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la dépense atteint 114 livres : il est vrai qu'une charge de poisson expédié de Rennes est arrivée gâtée. Le lundi, 5, on mangea, entre autres choses, quatre cochons [1]. On voit par ces détails intimes que le duc d'Orléans prenait bravement son parti.

Le mardi 6 décembre, dès l'aube, le duc d'Orléans quitta le Plessis-les-Tours avec cinq chevaux, et se rendit à Langeais, pendant que ses bagages le suivaient par eau dans cinq coffres [2]; la jeune Anne de Bretagne était arrivée à Langeais ainsi que le roi : on signa le contrat, aux termes duquel Anne et le roi se transportaient réciproquement et pour toujours leurs droits sur la Bretagne : si le roi mourait le premier sans enfants, la reine s'engageait à n'épouser que son successeur ou le plus proche héritier du trône ; son douaire devait être pareil à celui de Charlotte de Savoie [3]. La jeune reine était une petite fille à la mine éveillée, bien faite, agréable, malgré une légère claudication. Elle avait employé les quelques jours qui séparèrent les fiançailles du mariage, à commander de superbes toilettes. Toute sa suite était habillée de velours fin ; elle-même, voyageant dans une litière magnifique, portait une robe évaluée à plus de 60,000 francs de notre monnaie actuelle. Ses historiens estiment à 126,000 francs sa robe de noces : une robe de drap d'or, chargée d'or en bosse, et fourrée de martre zibeline [4].

Son mari, malgré ses vingt ans, son activité, son esprit chevaleresque, ne payait pas de mine. Petit, grêle, avec une grosse tête à traits accentués, son tempérament, fort médiocre de naissance, était ravagé par de précoces désordres. Il ne man-

1) *Tit.* Orléans, XIII, 876, 877, 878, 879 et suiv.

2) *Tit.* Orléans, XIII, 880.

3) Preuves de l'*Hist. de Bretagne*, III, c. 585-586 : Commines, édition Godefroy, t. V, p. 455.

4) M. de la Borderie, *Revue des provinces de l'Ouest*, juillet 1854 : L. de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, I, 86.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quait pas de gens pour prédire que le roi ne vivrait pas longtemps. Le duc d'Orléans signa le premier au contrat, puis vinrent le duc de Bourbon, les comtes de Foix et de Vendôme, le chancelier G. de Rochefort, l'évêque d'Albi Louis d'Amboise, le prince d'Orange, Philippe de Montauban, le sire de Guéméné, le grand maître breton Coetquen. Après la signature, le roi et la reine passèrent dans la grande salle du château de Langeais, où l'évêque d'Albi leur donna une sorte de dispense, et les maria. Jean de Rély, confesseur du roi, dit la messe [1]. Ensuite on s'en vint dîner; la cour soupa et coucha à Langeais. Le duc reçut à sa table, le soir, MM. d'Alençon et de Foix, et un bon nombre de gentilshommes [2]. Le lendemain, la cour revint au Plessis-les-Tours ; et, ce jour-là même, le roi donna à sa jeune femme 2,120 livres pour payer et renvoyer en Allemagne sa garde personnelle de cent vingt Allemands [3] ; il y ajouta 1,500 livres pour une dette arriérée et 2,000 « pour affaires qu'il ne veut nommer » [4]. Le duc d'Orléans ne revint à Tours que le 8 décembre. Il y resta gaîment [5] jusqu'au 22 décembre ; il alla au Plessis-les-Tours passer, avec le ménage royal, les fêtes de Noël et finir le mois ; le 31 décembre, on se rendit à Amboise pour le jour de l'an. Le duc d'Orléans termina cette année mémorable par un souper, auquel assistèrent MM. d'Angoulême, de Foix, de Nevers, le maréchal de Bourgogne et divers gentilshommes [6].

Les comptes du duc, au mois de décembre 1491, nous permettent de fixer les dépenses annuelles de son maître d'hôtel. Du 1er au 13, le duc nourrit toute sa maison : la dépense

1) Dom Morice : Dupuy.

2) *Tit.* Orléans, XIII, 880.

3) Leur capitaine depuis 1489, Louis de Menthon, seigneur de Lornay, resta toutefois au service de la reine comme écuyer (*Tit.* Menthon, 6).

4) Ms. Clairamb., 307, f° 110 v°.

5) Godefroy, p. 95.

6) *Tit.* Orléans, XIII, 881-904. Le duc fit renvoyer à Blois sa batterie de cuisine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moyenne atteint 87 livres par jour. Le 13, « la despence de bouche des chambellans, gentilshommes de la maison et autres a esté rompue » et convertie en argent : les dépenses en nature ne s'élèvent plus qu'à 36 livres par jour, mais, en somme, le chiffre total demeure le même, ce qui permet d'évaluer à 30,000 livres par an le pied nouveau de sa maison. Le service des gages, trimestriellement soldé par un conseiller de la Chambre aux deniers ducale, s'élevait, de son côté, pour le dernier trimestre ou quartier de 1491, à 4,374 livres payées « au bureau », soit à 17,486 livres par an[1]. Un certain nombre d'officiers recevaient, en outre, une distribution de sel en nature (deux minots chacun)[2]. Les menues dépenses, aumônes, dons etc., subissaient naturellement de grandes variations : le compte du 1er quartier de 1494 les porte à 4,730 livres, soit, en chiffres ronds, à 15,000 livres par an, ce qui ferait monter le chiffre des dépenses à plus de 60,000 liv. par an, sans comprendre les comptes spéciaux et importants de draperie, pelleterie ou fourrures, d'argenterie, et les charges proprement dites, telles que la rente due par le duc à sa sœur aînée. Si à l'évaluation des revenus ducaux, que nous avons donnée précédemment, on ajoute 44,000 livres de pension, on verra que les recettes et les dépenses s'équilibrent avec peine. Cependant les dépenses ne firent que s'accroître les années suivantes[3].

1) *Tit.* Orléans, XIII, 905.

2) V. not. *Tit.* Orléans, XIII, 911.

3) En mars 1492, le duc donna, en outre, une indemnité extraordinaire à tout son personnel, de 3 sous par jour aux gens inférieurs, de 5 sous aux *coustilleurs*, archers et autres, de 4 sous aux officiers secondaires (fauconniers, coureurs, etc.), de 6 sous aux gentilshommes. Framezelles, du Coudray, Vatan, de Brosse, Gilb. Bertrand, G. des Ormes, Fr. de Guierlay, Louis de Hédouville, Jean Guibé, Nicolas de Louan, Ch. de Rochechouart, etc., reçoivent ces 6 sous (fr. 26103,n° 778). En revanche, il paraîtrait que, par une ordonnance du mois de novembre 1492, contresignée de l'archevêque de Narbonne, il aurait réduit les gages de plusieurs officiers d'Asti (Moreau, 406, 171 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La brusque nouvelle du mariage du roi suscitait une émotion universelle et des sentiments bien divers. Le roi se hâta de faire écrire partout ; il « inonda » de lettres explicatives la France et l'étranger, il envoya à l'Empereur une ambassade spéciale. Le jour même de son mariage, le 6 décembre 1491, il fit adresser par Pierre d'Urfé à l'Université de Paris une très longue lettre pour déduire les motifs politiques de cet événement et en expliquer la forme, assurément inusitée. Il y avait lieu de se scandaliser de voir le roi de France, déjà pourvu d'une femme que, depuis dix ans, on élevait à ses côtés[1], s'en aller, brusquement, sans formalités, sans cérémonie, sans avis préalable, loin de toute ville, au fond d'un donjon de province, en épouser une autre, à la sourdine ; on pouvait se demander si ces procédés ne dissimulaient pas quelque coup de tête de jeune homme, quelque amourette peut-être, et grave celle-là, puisqu'elle touchait aux traditions de la monarchie. D'Urfé, au nom du roi, proteste énergiquement contre cette impression, déjà répandue :

« Monsieur le recteur et messieurs les docteurs et mestres de la noble université de Paris, comme chargié de par le Roy, vous fais savoir aulcunes choses, pour vous advertir et donner a entendre le mariage fait entre nostredit seigneur et la ducesse de Bretaigne. Duquel mariage vrayement je ay veu, pour cuidans la chose soudainement avoir esté faicte, par avoir mené le Roy a Rennes et luy avoir fait veyr ladite ducesse,

1) Les jeunes gens n'étaient unis que par des fiançailles, et le contrat de mariage lui-même prévoyait la rupture possible du lien, avant la consommation des épousailles : mais, en fait, on traitait la jeune fille de reine. Charles VIII lui-même, écrivant au roi d'Angleterre, dit, à propos de la surprise de Saint-Omer par les Anglais : « Ceste matiere touche grandement nostredit frere et beau-pere (Maximilien) et nous aussi, à cause du mariage de nostre très chere et très amée compaigne la royne » *(Letters and papers illustr. of the reigns of Richard III and Henri VII*, by J. Gairdner, t. II, appendice B, p. 289). Anne de Bretagne ayant pris le titre de Reine des Romains, Charles VIII épousait sa belle-mère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laquelle, en la convoitant, l'eust congneue, ainsi que jesnes gens font legierement, ferus du dart d'amours, quant voyent a leurs yeulx ung miroir quy bien leur plaist. Mais la chose n'est pas ainsy, comme vous poulrés plainement veyr et entendre seloncq la verité que vous en exposeray, remonstrant les causes et mouvemens quy ont causé ledit seigneur avoir condescendu audit mariage » .....

A cette époque, où l'on découvrait partout des indications surnaturelles, l'esprit public se frappait encore de voir le comte de Dunois, agent et fauteur de ce mariage irrégulier, tomber mort de cheval, sur la route de Nantes à Tours, le 25 novembre 1491, en revenant de le conclure [1].

Néanmoins, la raison et le loyalisme aidant, l'impression s'effaça vite. La jeune reine, entourée de grands honneurs sur tout son passage, reçut à Saint-Denis, le 8 février, la couronne royale, avec le cérémonial le plus imposant. L'honneur de la conduire revenait, selon l'usage, au duc d'Orléans. Anne de Bretagne pénétra donc dans la basilique, au bras du duc, la queue de sa longue traîne de satin blanc tenue par la duchesse Anne de Bourbon en grand costume de drap d'or. Le cortège offrait un aspect imposant [2]. Toutes les princesses portaient des chapeaux d'or. La reine prit place sur une estrade. Pendant la messe, Louis la mena à l'*offrande*, où elle remit du vin et de l'or; pendant toute la cérémonie, il tint au-dessus de sa tête la lourde couronne de France [3]. Ensuite la reine,

1) Molinet. — Commines écrit : « Si lesdits mariages furent ainsi changés selon l'ordonnance de l'Église ou non, je m'en rapporte à ce qui en est, mais plusieurs docteurs en théologie m'ont dit que non et plusieurs m'ont dit que oui ; mais quelque chose qu'il en soit, toutes ces dames ont eu quelque malheur en leurs enfants. »

2) Présents MM. d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Foix, de Graville, d'Orange, de Montpensier, Engilbert de Clèves, Louis de Luxembourg, etc., etc.

3) Saint-Gelais : *Cérémonial françois ;* L. de Lincy : *Entrée d'Anne de Bretagne à Paris*, par Jean Nicolaï (*Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, 1845-46, p. 111, 112).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivie de la cour, fit à Paris son entrée solennelle, au milieu d'un concours immense[1]. Le 25 mars, le roi lui fit cadeau d'une vaisselle d'or et d'argent[2]. Elle aimait le faste; elle ne tarda pas à goûter son opulence et sa fortune nouvelles[3].

Hors de France, le mariage de Charles VIII fit pousser les hauts cris. Charles VIII et ses jeunes conseillers, *enragés* de leurs projets sur l'Italie, comme disait le maréchal de Gié, se pressèrent d'effacer à tout prix cette mauvaise impression. Le roi d'Espagne réclamait le Roussillon : Charles VIII eut la faiblesse de le lui abandonner par le traité de Barcelone, malgré les réclamations des habitants de Perpignan qui voulaient rester Français[4].

Le roi d'Angleterre fit entendre les menaces les plus violentes; il rassembla le parlement, réclama des subsides et se déclara résolu à envahir la France.

Il ne négligeait pas non plus les petits moyens. Il y avait en Bretagne un certain nombre de gens, qui s'étaient fait du trouble une carrière et que la paix allait laisser sans emploi. Dès le mois de décembre 1491, Henri VII accepta les services d'un de ces hommes, nommé Pennec, qui se faisait fort, par ses relations avec le capitaine de Brest, nommé Carreau, de livrer la place de Brest et, par là, de donner aux Anglais la clef du pays. Il fallait un chef à la conjuration; on débaucha aisément le vicomte de Rohan. Depuis le mariage d'Anne de Bretagne, Rohan, quoique lieutenant général du roi, affectait une hautaine mauvaise humeur[5]. Un personnage, si

1) Jean Nicolaï : *Le Cérémonial françois*.

2) Fr. 20616, n° 44, Reçu, de Paris, 25 mars 1491, a. st. Cf. Inventaire des joyaux... du château de Nantes, 12-13 avril 1491, n. acq. fr. 1361 (publ. par M. de la Borderie).

3) Un droit de joyeux avènement fut levé sur le royaume (*Catalogue* de la vente du 28 mai 1887, Eugène Charavay, n° 15, 1er février 1492).

4) Lettres au roi, fr. 25541, fos 76, 83.

5) Il écrivait au roi les lettres les plus amères. Par une lettre, datée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

décrié, ne pouvait plus gêner : on le destitua de ses fonctions, où il fut remplacé par le prince d'Orange. Rohan entra donc volontiers dans le complot, sur la promesse de devenir duc de Bretagne. Les conjurés s'entendirent aussi avec le sire de Romefort, Louis de Rohan-Guéméné, qui promit de livrer Morlaix. — Chose bizarre, l'administration bretonne ne semblait occupée qu'à évincer partout les gens du parti français, le parti triomphant. L'Angleterre chercha à exploiter le mécontentement des évincés et leur intérêt : elle trouva quelque écho, et elle annonça, pour le 8 juin, un débarquement[1] coïncidant avec une brusque attaque sur Nantes et Saint-Malo. Pour donner du cœur et de l'audace aux conjurés, le roi d'Angleterre fit, en attendant, croiser sa flotte dans les eaux armoricaines, où elle devait tenir la mer jusqu'à la Sainte-Catherine[2].

Au mois de mai, les Anglais tentèrent même une descente à Penvénan, près Tréguier, d'où les gens du pays les repoussèrent[3]. Sur cet incident, Charles VIII fit appel aux Bretons; les Bretons répondirent froidement : ils en avaient assez de la guerre, et même, sur les côtes, la présence des soldats et leurs déprédations excitaient un sourd mécontentement[4]. Mais la garnison de Brest était en partie française et comprenait notamment la moitié de la compagnie d'Orléans[5]. Dès le mois de mai, le capitaine Carreau transmit confidentiellement au

e 4 juin de La Garnache, il réclame 500 liv. « *de plat* », qu'on lui aurait promises par mois (*Autog.* de Saint-Pétersbourg, n.a. f. 1232, f° 210).

1) M. de la Borderie, *Un complot breton de MCCCCXCII*. Nantes, 1884, in-4.

2) *Autog.* de Saint-Pétersbourg, f° 254, lettre du 5 août.

3) La Borderie, p. XIX.

4) La Borderie, pièce XXXVI : *Autog.* de Saint-Pétersbourg, f° 252, lettre du 17 juillet.

5) Le 17 juillet, le prince d'Orange, venu inspecter Brest, trouve Carreau plein de zèle. La flotte française venait d'arriver en rade, après un brillant combat contre la flotte espagnole; une flotte anglaise de quarante-cinq navires croisait en mer (*Autog.* de Saint-Pétersbourg, f° 213). — Le duc d'Orléans, pour faire des économies, avait licencié presque tous les hommes qu'il était censé garder à Blois et, le roi les réclamant, il se trouva hors

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roi les ouvertures des conjurés, et reçut ses instructions par les postes[1]. Les Anglais ne se présentèrent pas au jour dit; au contraire, le prince d'Orange réclama, le 29 juillet, une instruction judiciaire contre les fauteurs du complot[2], et une course maritime contre les Anglais, afin de les dégoûter de leurs entreprises[3]. Malgré les instances du prince, le roi ne voulut pas pousser plus loin l'affaire[4]. Henri VII essaya de prendre sa revanche en débarquant à Calais, le 6 octobre, et en mettant le siège devant Boulogne. Charles VIII, résolu à en finir avec lui, lui offrit ce qu'il réclamait officiellement, c'est-à-dire 600,000 livres qu'il disait dues par la Bretagne, et la paix fut signée sur cette base[5].

Quant aux Bretons, Charles VIII leur donna satisfaction par une ordonnance du 7 juillet 1492, qui réorganisait le duché, en maintenant ses coutumes et son administration locale. Le prince d'Orange, resté l'ami intime de Louis d'Orléans[6], reçut, le 2 novembre 1492, à titre définitif, sa nomination de gouver-

d'état de les fournir (Lettre de L. d'Orléans, du 30 juin; *Autog.* de Saint-Pétersbourg, n° 53, f° 261.)

1) Lettres du prince d'Orange du 30 mai et du 17 juillet (*Autog.* de Saint-Pétersbourg, f°s 245, 252; lettre de Carreau, fr. 25541, f° 97).

2) *Joursanv.*, n° 198.

3) Lettre du 5 août (*Autog.* de Saint-Pétersbourg, f° 254).

4) Le vicomte de Rohan conserva même sa compagnie de cent lances (fr. 26103, 846). Le roi lui donna 600 livres le 21 juin 1492 (ms. de dom Morice, p. 303), et, en 1495, le nomma un des conservateurs de la paix de Senlis.

5) 6 déc. 1492 (Champollion-Figeac, *Lettres de rois...*, II, 502). Le roi d'Angleterre retint néanmoins à son service le procureur général de Bretagne, Olivier Coëtlogon, compromis dans la conspiration (*id.*, p. 504 : ms. Moreau, 708, p. 133, 107, 112. Cf. Rymer).

6) Il était, aussi, proche parent et ami de la reine (V. not. *Sanuto*, *Diarii*, t. III, 386), et lié par ses intérêts à la Bretagne, où Anne lui avait donné Touffou et Sucinio, et où Charles VIII lui donna le comté de Penthièvre et un grand nombre de terres (Arch. du Doubs, E, 1212). Il recevait 24,000 livres par an sur le domaine de Bretagne (Preuves de l'*Hist. de Bretagne*, III, 855). En mars 1492, le roi l'autorisa à exporter gratis deux mille cinq cents tonneaux de blé (fr. 20379, p. 67).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

neur de Bretagne, bien due à la fermeté avec laquelle il venait d'arrêter un complot, un instant inquiétant par ses ramifications extérieures[1].

Il ne restait plus qu'à s'entendre avec le roi des Romains, Maximilien, chose difficile, puisqu'on venait de lui prendre sa femme et d'infliger à sa fille une injure mortelle. Vainement Charles VIII essaya de le désarmer par une ambassade. Maximilien fulminait : que pouvait-il faire? réunir la diète à Augsbourg, demander de l'argent et des soldats? C'est ce qu'il fit, et sans résultat : ses embarras en Flandre le paralysaient. Il se donna du moins la satisfaction de parler. Il parut en Allemagne un pamphlet des plus violents, et évidemment de source officieuse, qui, après avoir rappelé en détail les événements des dernières années et dépeint, sous les plus noires couleurs, la perfidie de la France, concluait par un appel véhément à une prise d'armes. L'auteur protestait vivement contre l'envoi de l'ambassade française; il en dénonçait le machiavélisme. Il attribuait à Charles VIII toute sorte de préparatifs contre l'Allemagne, l'envoi d'une armée contre la Gueldre, des négo-

1) Lettres de Charles VIII aux habitants de Troyes, le 12 mars 1492, pour appuyer les demandes verbales de ses envoyés, le 7 août pour leur demander des fusils, le 9 octobre pour leur enjoindre de payer une contribution extraordinaire de 3,000 livres (Stein, *Ann. Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 188[4], p. 203 et suiv.). Par patentes du 28 février et du 28 mars 1492, Charles VIII expose que la coalition de l'Angleterre et du roi des Romains l'oblige à lever le ban et l'arrière-ban, et, en outre, vingt quatre mille hommes. La fin de la guerre de Bretagne a causé aussi des dépenses énormes. Le budget est en déficit ; il faut au moins 800,000 livres pour *mettre sus* l'armée pendant six mois. Le roi exposera sa personne et les princes du sang ; il impose d'office le royaume et demande à ses sujets « partie de leurs biens » (fr. 25717, 122, 124). En 1493, on fait encore, contre les Anglais, des dépenses « merveilleuses »... (*id.*, 145). On craignait une descente en Guyenne. Au mois de mai 1492, le comte d'Angoulême, lieutenant général du roi, fait inspecter, avec soin, les ports (fr. 20615, 34). Il écrit au roi, le 27 mai, de La Rochelle, que le bruit continue d'une descente des Anglais et qu'il veille, avec vigilance, à la défense de la côte. A Bordeaux et à Bayonne, on signale, en mer, de grandes forces anglaises, et la peur est extrême (*Autographes* de Saint-Pétersbourg, I, I, n° 73 *bis*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciations avec Clèves, une attaque contre le Luxembourg, des menées à Metz.... Quels exemples! disait-il, quelle folie d'ambition! Où allons-nous? Debout, César!

Dans son ardeur, le polémiste ne s'embarrassait même pas de l'accomplissement matériel du mariage de Charles VIII. Il représentait Anne comme victime d'une tromperie de Charles, qui lui aurait fait croire que Maximilien était empoisonné et sur le point de mourir. Le mariage avec Maximilien était valable : l'autre n'existait pas. Charles VIII était un homme sans loi ni foi : il l'avait bien montré dans sa conduite envers Louis d'Orléans. A Francfort, il avait dû promettre, à la face de l'Europe, de délivrer son cousin, et il venait à peine de lui rendre la liberté[1].

A ces violences de paroles, Charles VIII répondit par l'ordre au maréchal des Querdes de retourner en Picardie dès le mois de janvier 1492, avec pleins pouvoirs de lever des gens de pied et de les commander en chef[2]. Le comte d'Angoulême partit faire cette campagne avec des Querdes[3].

La lutte se poursuivait aussi sur le terrain diplomatique. L'Empereur et le roi des Romains envoyaient à Rome messages sur messages; ils faisaient, par l'entremise de divers cardinaux, les plus vives instances pour que le pape refusât son approbation au mariage de Charles VIII. Dans la hâte du mariage, Charles VIII n'avait attendu ni dispenses de Rome, ni décisions quelconques : l'évêque d'Albi s'était borné à une procédure des plus sommaires, et encore plus irrégulière. Maximilien soutenait donc, et non sans raison, au point de vue canonique, la nullité du mariage de Charles VIII, et la validité de son propre mariage.

1) Le Glay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, I, 1.

2) Fr. 25717,117. Le 17 février, il donne 1,000 livres à la femme de Philippe de Clèves, ami de la France et adversaire de Maximilien (*id.*, 120).

3) Jaligny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autre part, Charles VIII pressait vivement par son ambassadeur Villiers de la Groslaye la régularisation de l'affaire. Comme Innocent VIII avait hâte de voir le roi marcher contre Naples, on comptait sur lui : cependant le pape se faisait prier. « Le pape, écrivait au roi l'ambassadeur, est délibéré vous complaire en toutes choses, mais il se plaint que ne voulez rien faire pour luy ne pour ses parens qui sont voz serviteurs. » Innocent envoyait sa bénédiction au roi et à la reine : il l'envoya même trois fois de suite ; il y joignait mille protestations ; on ne tirait de lui rien de plus précis que cette reconnaissance, bien indirecte, du mariage. Charles VIII finit par lui adresser une lettre comminatoire : il y joignit copie de la procuration de mariage du roi des Romains, dans laquelle les jurisconsultes français relevaient, eux aussi, des causes de nullité, à leurs yeux radicales. Le pape reçut fort aimablement la lettre, le 17 février 1492, se déclara « tres joieux » de constater la nullité de la procuration allemande ; enfin, il promit à l'ambassadeur de lui donner une dispense, dûment plombée, et antidatée, c'est-à-dire datée du 5 décembre précédent, veille du mariage, sous la condition expresse que le fait resterait « fort secret », à cause de l'opposition de Maximilien et d'un grand nombre de cardinaux. Puis la conversation s'engagea sur Naples, où Charles VIII devait payer la concession du pape [1].

Il était temps de recevoir ces dispenses, car le bruit s'accréditait à Paris que le mariage du roi serait cassé. Ce bruit se répandit aussi en Bretagne et en Angleterre et favorisa l'éclosion du complot dont nous venons de parler. Un ancien secrétaire du duc François II, Maur de Quènequevilly, breton pur, homme de confiance d'Anne de Bretagne [2], de retour en Bretagne, disait à qui voulait l'entendre que le « roi français » lui avait proposé une ambassade à Rome pour traiter l'affaire

1) Dépêche de l'ambassadeur, 17 février : fr. 15541, f° 201. Cf. Delaborde, *Hist. de l'Expédition de Charles VIII*, p. 222.

2) *Procéd. politiq. du règne de Louis XII*, p. XCIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de son mariage, mais qu'il avait refusé et qu'il avait préféré quitter Paris [1]. A Rome, aussi, on se montrait fort scandalisé du mariage de Charles VIII [2], d'autant plus que, pour presser les dispenses et prévenir toute objection, Charles VIII avait annoncé, *de Rennes*, à son ambassadeur près le Saint-Siège, que le mariage était non seulement conclu, mais consommé. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette assertion, on parlait couramment du rapt d'Anne de Bretagne, et même de son adultère, par allusion à son précédent mariage [3]. Après s'être tant pressé, Charles VIII ne pouvait plus en avoir le démenti. Il obtint enfin un bref de dispenses, antidaté du 16 décembre [4], et il dut s'en contenter [5].

Il nous paraît probable que, sous les auspices du duc d'Orléans, Charles VIII, pour ne pas s'exposer au sort de Maximilien, s'était, en effet, bien et duement marié de fait à Rennes, sans autre cérémonie qu'une bénédiction de fiançailles. Ainsi s'expliquent l'intervention du confesseur d'Anne, les instances de son entourage, puis la tranquillité de Charles VIII

1) Claude de Seyssel, lui-même, si porté à louer tout ce qui était contraire aux vues de Louis XI, trahit à ce sujet son sentiment intime. Charles VIII, dit-il, « répudia » Marguerite, « qu'iceluy roy Charles avoit espousée en bas aage et tenue pour sa femme un bien long temps » (*Hist. singulière du roy Louis XII*, édit. 1587, p. 4).

2) Burchard, *Diarium*, I, p. 436 et note. « Feria secunda, 5 decembris (1491), venerunt ad Urbem novitates ex curia Caroli octavi regis Francorum ad episcopum Lombariensem et abbatem Sancti Antonii, oratores suos, ipsum regem Francie contraxisse matrimonium et illud carnali copula consummasse cum illustrissima domina Anna, regina Romanorum et Britannie ducissa, que prius, ante annum vel circa, matrimonium per verba de presenti cum invictissimo Maximiliano, Romanorum rege, contraxerat, quod fuerat etiam in facie Ecclesie solemnizatum. »

3) Preuves de l'*Hist. de Bretagne*, III, c. 711. M. de Cherrier prétend cependant qu'en 1493 Alexandre faisait encore des difficultés pour ces dispenses.

4) La question demeura très controversée entre les théologiens et les juristes. Au XVIIe siècle encore, Amelot de la Houssaye, dans le *Discours* placé en tête de son recueil des *Préliminaires des traitez* (Paris, in-12, 1692) la déclare douteuse, et justifie Charles VIII par la raison d'État.

5) Ci-dessus, p. 256.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'en allant à Tours et sûr d'y voir arriver sa femme, l'ahurissement de l'ambassadeur impérial et son départ, enfin la célébration des noces à Langeais, sans le moindre apparat, presque honteusement, loin même du *commun* de la cour, qui était resté à Tours. De là aussi, le scandale qui se produisit, même en France, et la lettre si explicite de Pierre d'Urfé [1]. Le roi espérait recevoir les dispenses requises avant la célébration du mariage, mais le pape abusa de la situation. Tout cela ne tira pas à conséquence, parce que Maximilien, le principal intéressé, se trouva hors d'état de réparer le fait accompli. Charles VIII essaya tout, d'ailleurs, pour le désarmer; il entoura sa fille Marguerite de grands égards [2] et la fit reconduire à la frontière de la manière la plus convenable [3]. Il rendit à Maximilien les deux belles provinces contestées qui devaient former la dot de Marguerite, l'Artois et la Bourgogne, malgré

1) *Complot breton de MCCCCXCII*, par M. de la Borderie, p. 29.

2) Il donna ordre exprès à Mme de Segré, première dame d'honneur de Marguerite, de continuer son service près d'elle et de ne le cesser qu'à la frontière. On était un peu embarrassé de Marguerite: on commença par l'envoyer au château de Blois, puis à Melun, à Amiens, d'où l'on espérait la rendre, enfin à Meaux. Marguerite était profondément blessée et se plaignait tout haut. Jean Le Maire de Belges, son écrivain, lui attribue ce mot: « Les vins sont verts, les *serments* n'ayant rien valu » (*La couronne margaritique*). Mme de Segré essayait de la consoler : « Madame, lui disait-elle, vous ne vous devez pas ennuyer ; vous estes fille d'ung grant Roy et seur d'un grant prince ; vous ne pouvez faillir d'estre une grant princesse; puisque vous n'avez peu avoir le Roy, vous en aurez ung autre. Il est beaucoup d'autres roys. » L'irritation et la méfiance étaient telles de part et d'autre que ces mots, mal interprétés, donnèrent lieu à la rumeur qu'on voulait empoisonner Anne de Bretagne; et Charles VIII, quelque temps après, envoya à Marguerite elle-même un émissaire pour en avoir le cœur net (*Procéd. politiq.*, p. 100 et s., 113 et s.). Marguerite ne se consola jamais et, bien différente d'Anne de Bretagne, elle finit, à ce que rapporte Le Maire de Belges, par se composer cette épitaphe : « Cy gist Margot, la gentil'damoiselle, qu'ha deux maris et encor est pucelle. » Elle ne fut rendue enfin qu'en 1493 à Valenciennes.

3) La reine Anne, elle-même, lui fit un cadeau de toilette et de bijoux L. de Lincy). Cf. fr. 25717, 146 : Pat. de Tours, le 17 septembre 1493, contresignées par le duc d'Orléans, Graville, Ligny, etc., ouvrant un crédit « pour renvoyer honnestement Marguerite. » Cf. Cherrier, I, 249.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le vœu de ces provinces (de l'Artois, surtout) [1]; Maximilien se résigna à ces conditions inespérées de paix : il ne s'y résigna pourtant, malgré les efforts de Charles VIII [2], que lorsque la reine eut un fils. En 1493, quand elle allait franchir la frontière, Marguerite de Flandre disait encore à sa dame d'honneur : « Le Roy est marié, et la Reine a un enfant [3]. » Ce fils naquit le 10 octobre 1492 [4], et on le baptisa trois jours après dans la chapelle du Plessis-les-Tours. Le duc d'Orléans méritait bien l'honneur d'être le premier parrain, Pierre de Bourbon fut le second ; tous deux figurèrent en robe de drap d'or « moult riche ». MM. de Nemours, de Foix, de Vendôme, l'infant de Foix portaient l'aiguière, la salière, le bassin... et le prince d'Orange, en longue robe d'or, le dauphin lui-même : puis venaient Mmes d'Orléans, de Bourbon, la reine de Sicile et la cour. Ce qui donnait à cette cérémonie une physionomie toute spéciale, c'était une escorte de cinq cents archers portant des torches : on eût dit un baptême militaire [5]. Un frère mineur, Jean Burgensis, administra le sacrement, en présence du saint ermite, François de Paule, objet de la vénération et de la dévotion universelles [6]. La France entière fêta

1) A son passage à Arras, Marguerite fut reçue aux cris, français, de : *Noel, Noel.* Elle s'écria : « Ne criez pas *Noel*, mais *Vive Bourgogne !* » (Le Glay, *Négociations*, II, 425).

2) *Autog.* de Saint-Pétersbourg (n. a. fr. 1232, f° 266 *bis*), lettre du comte de Nassau, recommandant au roi de rendre, le plus tôt possible, Marguerite. Douai, 30 juin 1492.

3) *Procéd. politiq.*, p. 101. On prétendit que Mme de Segré lui répondit : « L'on vous en deffera bien », mais ce propos fut démenti par elle. La naissance même du dauphin ne désarma pas la critique. La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, contient (n° 11182) un libelle-chanson contre Charles VIII, où l'on traite son mariage d'illégitime et son fils de bâtard, dont il faut faire un évêque.

4) Le roi écrit, le jour même, aux gens des Comptes (*Catalogue de Bure*, 1853, n° 182) : « Graces a Dieu et N. D., envyron quatre heures de matin, nostre treschere et tres amée compaigne la reyne est accouchée d'un beau filz.... »

5) Godefroy, *Céremonial françois*, II, 138; *Hist. de Charles VIII*, 627 (Reg. de la Ch. des Comptes) : fr. 2834, f° 174.

6) La reine Anne lui témoignait la plus vive dévotion, et lui attribua la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cet heureux événement [1]. Et comme le jeune roi ne se piquait point de marcher dans les sentiers battus, qu'il lui fallait partout des choses romanesques, il donna à son fils le nom de Charles-Orland. On pouvait maintenant penser à l'Italie.

Il restait pourtant des germes de dissensions. L'amiral de Graville, qui, jusque-là, tenait le haut bout dans le conseil du roi, ne vit peut-être pas sans dépit la lieutenance générale de Normandie passer aux mains de Louis d'Orléans ; en tout cas, il eut avec Louis une altercation violente. Amiral de France et grand seigneur normand, Graville jouissait d'une influence locale très considérable : il passait pour le *palladium* de la province. Vers le 1er janvier 1492, les députés de Rouen, venus féliciter le duc d'Orléans de sa nomination, ne manquèrent pas de visiter Graville après le roi et le duc, et reçurent de lui aussi des lettres qu'ils lurent le 7 janvier à leurs commettants [2].

Louis d'Orléans prit possession de son gouvernement après le mariage du roi ; dès le mois de mars 1492, nous le trouvons à Rouen [3]. Mais son faste, sa générosité n'effaçaient pas facilement, dans l'esprit pratique et économe du Normand, les souvenirs du passé. Vers le mois de mai 1492, un conflit se produisit dans une affaire banale, à propos de l'arrestation d'un ecclésiastique qui disputait une prébende à un autre : l'arrestation avait été opérée par ordre du parlement de Paris. La Normandie entière s'émut de ce petit fait, que le duc

naissance de son fils (Procès de canonisation, *passim*). Le 20 octobre 1492, Louis d'Orléans fait acheter par le sire de Sandricourt une belle mule, de dix écus d'or, pour l'offrir au « saint homme » (*Tit.* Hédouville, 44. Il s'agit ici de François ; cependant un des huissiers du roi s'appelait *le saint homme*. V. *Tit*, Orléans XIII, 929).

1) Paiement des fêtes de Nîmes, par Et. de Vesc, 20 février 1493 (Portef. Fontanieu).

2) Perret, *Notice... sur L. Malet de Graville*, p. 148 et suiv.

3) 20 mars, perception de 4 minots de sel en franchise au grenier de Rouen, par les soins du maître d'hôtel Macé de Villebresme (*Tit.* Villebresme, 97).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Orléans blâma vivement. L'amiral de Graville, toujours amoureux de popularité, saisit l'occasion de se mettre en relief : il prit ouvertement l'affaire en main à la cour, il écrivit en Normandie pour dire qu'on comptât sur lui, qu'il ferait près du roi le nécessaire. Le parlement résista, de sorte que l'affaire s'envenima. Ce fut encore l'amiral qui reçut à Paris les députations des États, qui les présenta au roi ; bref, il montra un zèle et un dévouement tels que les envoyés normands le proclamèrent « *Père du païs* ». Comme amiral et comme capitaine de Honfleur, le grand port militaire de Normandie, Graville commandait aussi les troupes et les manœuvres de mer : de là, de nouvelles sources de conflit, dont le duc d'Orléans se plaignit fort, dans l'intérêt même de l'administration du pays et de la sécurité des côtes.

Le rapport suivant, adressé au roi, le 9 juin 1492, fera mieux connaître qu'aucun commentaire les préoccupations du duc d'Orléans :

« Mon tres redoubté et souverain seigneur, à vostre bonne grace me recommande tant et si tres humblement que faire le puis. Monsr, si tost que fuz arrivé en ceste vostre ville de Rouen, je envoyé en toute diligence querir mon lieutenant, lequel estoit allé mener des gens a Honnefleu pour armer voz navires, ainsi que le visadmiral et ceulx qui en ont la charge luy avoient fait scavoir. Et avoit mondit lieutenant mené avecques luy le cappitaine Philippes du Moulin[1] et sa compaignie, et aussi ung nombre des miens et d'autres de voz ordonnances avecques des gens de pié tant que a gens d'armes n'a tenu. Mais quant vosdits gensdarmes ont esté la, ledit visadmiral et ceulx qui ont la charge de la mer ont assemblé le conseil des mariniers et ont trouvé que vostre navire n'estoit puissant de combatre le gros navire d'Angleterre. Et, pour descharger le peuple, ont renvoyé lesdits gens de guerre et mondit lieute-

1) Philippe du Moulin, seigneur de Lassay, en Sologne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant. Monsr, je me suis enqueis a iceluy mon lieutenant s'il avoit point eu de nouvelles du demourant de leur armée et s'ilz faisoient nulz semblans de dessente. Il m'a respondu qu'il a fait ouyr ung marchant italien qui ne fait que venir d'Angleterre, en la presence du visadmiral et ceulx qui ont la charge de voz navires, lequel a respondu ce qui est contenu en sa deposicion, laquelle je vous envoye. Et si vous plaist avoir ledit marchant, je le vous envoyeray. Monsr, je feray diligence d'en scavoir plus au long et tousjours vous en advertiray, et, si parvient rien, je mecteray peine de vous servir le moins mal que je pourray. Si je voy que ce ne soit riens, je m'en retourneray incontinent devers vous.

« Monsr, j'ai trouvé, par deça, le peuple en grant desespoir pour la pillerie des gens d'armes, et m'en suis informé, mais j'ay trouvé que les grans plaintes sont venues des gens de pié, lesquelz on a fait aller et venir trois ou quatre foiz sans ce que besoing en feust. Et y a eu ung petit ordre jusques ycy. Monsr, je y eusse pieça mis l'ordre, mais je ne scay qui sont les commissaires ne les cappitaines qui en ont la charge, car rien ne s'en est adressé a moy, comme derrenierement que feuz par deça le vous feis scavoir. Toutes foiz, Monsr, j'ay envoyé de tous coustez et espere y donner si bonne provision que vostre pouvre peuple y sera soulaigé, qui en a bon besoing. Aussi ay envoyé partout pour faire serrer les gens d'armes et mectre en leurs garnisons.

« Monsr, ceulx de ceste ville m'ont fait une grant remonstrance de leur prisonnier qui est en la conciergerie, et m'ont prié vous en escripre. Si vous supplie, Monsr, qu'i vous plaise y donner quelque provision, autrement ay paour qu'il en viengne quelque scandalle.

« Mon tres redoubté et souverain seigneur, commandez moy tousjours voz bons plaisirs pour iceulx acomplir, o l'ayde du Createur, qui vous doint tres bonne vie et longue et l'acom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plissement de voz tres nobles desirs. Escript en vostre ville de Rouen, le neufiesme jour de juing.

« Vostre tres humble et obaysant suget et serviteur,

LOYS [1]. »

Le conflit de Graville avec le duc d'Orléans donna presque à l'amiral les allures de chef de parti, et menaça de troubler la concorde si péniblement acquise. De retour à Paris, le duc d'Orléans trouva la cour et, en premier lieu, M. et Mme de Bourbon, fort hostiles à toute intrigue. M. et Mme de Bourbon déploraient les idées du roi et redoutaient des malheurs. Tout à la doctrine de Louis XI, c'est-à-dire à la politique classique d'unification absolue et d'efforts sur les frontières du nord et de l'est, ils considéraient les projets sur l'Italie comme un roman, comme une chimère très dangereuse, dont ils avaient été heureux que le duc de Lorraine débarrassât la royauté. Mais ils sentaient l'inutilité des raisonnements avec un jeune emporté qui n'en écoutait aucun : *non ponunt brachium contra torrentem*, écrivait un ambassadeur; du moins ils voulaient cimenter fortement l'union autour du roi, pour qu'aucune difficulté intérieure ne vînt aggraver les périls prévus. Aussi, avec une admirable abnégation personnelle, loin d'encourager Graville, ils le blâmèrent. Ils firent plus : le 5 juillet 1492, la reine Anne, le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, réunis secrètement à Paris par les soins du conseiller le plus influent du duc d'Orléans, Georges d'Amboise, archevêque de Narbonne, jurèrent entre ses mains, sur un morceau de la vraie croix et d'autres insignes reliques, « de bien et loyaument servir le Roy » et de s' « aimer, entretenir, favoriser, soustenir et supporter l'un l'autre comme soy mesme, » de prendre à cœur réciproquement tous leurs intérêts comme des intérêts personnels, et de toute leur force. « Et pour ce qu'il peut estre

1) (*Au dos*) « A mon tres redoubté et souverain sr, Monsr le Roy. » — Orig. à la Biblioth. Imp. de Saint-Pétersbourg, *Autographes*, (I), 1, n° 47 (d'après la copie de la Bibliothèque nationale de Paris).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'aucuns pourroient par cy après porter paroles et faire entreprises et pratiques de nous mettre en défiance et soupçon, malveillance et malcontentement les uns contre les autres, » au préjudice du but cherché, « et entre autres le seigneur de Graville, admiral de France », ils s'engageaient à se révéler les uns aux autres toute intrigue dans les vingt-quatre heures, et à « ne faire avec ledit admiral, procurer ou faire procurer aucune amitié ou intelligence ny a autre de par luy, sans le sceu, vouloir et consentement » de tous. Il s'agissait de défendre le roi contre ses propres irréflexions par une forte ligue. « Et en outre, Nous, ducs d'Orléans et de Bourbon, qui devons estre appelez aux affaires dudit seigneur et de son royaume, promettons et jurons, par le serment dessusdit, faire appeller l'un l'autre, ou gens pour nous, ausdites affaires. Et s'il advenoit que aucuns voulussent empescher que nous y trouvassions, que l'un n'y demeure sans l'autre, si n'est par le vouloir et consentement l'un de l'autre. »

Le serment se terminait par l'extension de l'engagement à tous les serviteurs des parties [1]. Procès-verbal en fut dressé.

Ce pacte ruina l'influence de Graville, qui ne tarda pas à s'apercevoir combien il avait été joué par Georges d'Amboise. On continua pourtant à lui faire bonne mine : le 14 septembre 1492, le roi l'honora encore d'un séjour au château de Malesherbes [2].

La jeune cour semblait, avant tout, ardente au plaisir. La reine était une personne fine, ambitieuse, et amoureuse, si jalouse de son mari qu'elle ne voulait pas le perdre de vue, même à la chasse, au point que, en 1493, grosse de sept mois, elle expia son imprudence par une fausse-couche, au château de Courcelles, en Orléanais, chez les Lucas et les Brilhac [3].

1) Godefroy, p. 626 : *Ordonnances*, XX, 335 : La Mure, III, 215 (sous la date du 4 sept. 1489).

2) Vente d'autographes du 28 mai 1887, Eugène Charavay, *Catalogue*, n° 56 (Mandement pour l'hommage de Louis de Luxembourg, c^te^ de Ligny).

3) Desjardins, *Négociations des ambassadeurs florentins*, I, 245.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est probable que, quant à elle, elle espérait trouver dans une ligue avec MM. d'Orléans et de Bourbon un frein pour la conduite privée du roi plutôt que pour sa conduite politique. Elle exerçait, du reste, quelque influence sur Charles VIII; et l'on aurait pu croire qu'elle oubliait sa Bretagne, tant elle s'intitulait avec plaisir « Royne de France par la grâce de Dieu [1] ». Mais elle n'oubliait rien ; en certains personnages de la cour, elle revoyait toujours l'ancien ennemi de son enfance : il lui fallut bien du temps et des services pour pardonner à Louis de la Trémoïlle la bataille de Saint-Aubin. Elle ne pardonna jamais aux Bretons passés au service de la France, comme le maréchal de Gié... Sous sa baguette de fée, le château d'Amboise prit un air d'élégance et de somptuosité : des tapisseries représentant des suites d'histoires [2], des verdures, avec des oiseaux ou des hommes sauvages, garnirent les murs ; de grans tapis *velus* couvrirent les planchers. On renouvela la literie, le linge de table, la vaisselle d'argent pour la marquer à la devise du roi. Des tapissiers capitonnèrent les lits en damas gris et jaune, tendirent des *pavillons*, érigèrent de grands ciels de satin vert. Pour la réédification du château, Charles VIII établit sur le royaume une *aide* spéciale [3], et à son départ pour l'Italie, il laissa encore bien des mémoires impayés. La petite chapelle du château, ce bijou de sculpture, reçut aussi des tapisseries, des *tables d'autel*, en or, en argent, en soie, sur lesquelles on voyait la Passion, l'Annonciation, la vie de Notre-Dame [4]. La vieille demeure des d'Amboise et de Louis XI s'illumina d'un éclair de gaîté. On s'amusa : Louis d'Orléans prit naturellement sa part des plaisirs. Les joueurs de luth et les ménestrels de la reine, ceux de Blois et de Bourges, reçoivent ses gratifications. Il

1) Fr. 20424, f° 3.
2) L. de Lincy, IV, 77 et suiv.
3) Fr. 25717, f°s 130-131.
4) KK. 332.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concourut, comme habile joûteur, à l'entraînement chevaleresque, qui se développait d'une manière intense dans un milieu frivole, et qui allait produire des événements graves.

Avant d'entrer dans le détail de ces événements, il nous reste à dire que Louis d'Orléans, depuis sa sortie de prison jusqu'à son départ pour l'Italie, se consacra aussi à des œuvres sérieuses. Il s'occupe, avant tout, de mettre ordre à ses affaires. Il recevait 44,000 livres de pension[1]. Il n'oublia pas ses serviteurs si éprouvés, et rendit leur place à ceux que les commissaires royaux avaient écartés[2]. Dès la fin de 1491, nous retrouvons sa maison au grand complet, avec quatorze chambellans, trois médecins, neuf gens d'église ou secrétaires, onze *queux*, dix chantres même, comme aux plus beaux jours[3], et la garde princière de vingt-quatre archers, sous le commandement de Gilbert Bertrand, seigneur de Lys-Saint-Georges[4]. Il institua bailli de Sezanne, le 8 août 1491, le lieutenant de sa compagnie, son chambellan Robert ou Robinet de Framezelles[5]. Au fidèle Cotereau, il donne une maison à Olivet[6]; il dispose aussi de bon nombre des terrains d'Orléans[7]. Le bâtard de Pons, Jean,

1) Fr. 26103, 895: fr. 20379, p. 58, 59, 60. Il avait, en outre, ses gages de capitaine (1200 liv.), fr. 20379, p. 58, 59.

2) Le Maire, *Antiquitez de la ville d'Orléans*, p. 397.

3) *Tit.* Orléans, XIII, 905 : chambellans : MM. de Maillé, de Boissy, de Montmorency, de Bresse, de Louan, du Couldray, Robinet de Framezelles, à 90 l. t., de Champdeniers, de Beauvillier, Guion de Sully, d'Estellain, G^t. Bertrand, de Montagu, Noël Dehan, à 60 l.; 6 maîtres d'hôtels : G^es des Ormes, Al. de *Malibayle* à 90 l., H. de Grouches, Ant. de Cugnac, G^es d'Auxi, Macé de Villebresme, à 60 l.

4) Orléans, XIII, 913.

5) *Tit.* Framezelles, 4, 8.

6) KK. 897, 212 v°, 230 v°; François Doulcet, seigneur de Beauregard (près Blois), reçoit du duc le droit de faire un colombier, moyennant le profit féodal d'un « espervier sor », 1494. Bibl. de Blois, n°s 1550-51; Pat. du duc, Paris, 5 mars 1492-93, abandonnant les émoluments du tabellionage de Blois à Ant. de Cugnac et François de Guierlay. Louis donne une petite gratification au fils de son ancien précepteur Jean Thomas, *magister*, pour l'entretenir « aux escolles » (*Tit.* Orléans, XIII, 913.)

7) KK. 897, (224) pour Huguet Bergereau, (225) Jacques Antoine de Lorme,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit Ruscigny, reçoit, dans cette réorganisation, le titre d'écuyer et de grand fauconnier, aux gages de 10 écus d'or par trimestre [1]. La liquidation du passé dura assez longtemps ; c'est le 19 mars 1493 seulement que le maréchal de Gié, comme exécuteur testamentaire de Marie de Clèves, remit au duc les bijoux de sa mère. A vrai dire, l'inventaire de ces joyaux ne ressemblait guère aux somptueux inventaires de Valentine de Milan : pourtant on y trouvait encore quelques belles pièces, notamment une grande croix, ornée de perles, de rubis et de diamants, à laquelle pendait une grosse poire en forme de perle [2]. Louis avait engagé ses biens pour 50,000 livres [3]. Il apura ses comptes arriérés et fit payer quelques menues dettes laissées en Bretagne [4] ; il alla prendre possession de Chauny [5]. Dès le 25 octobre 1491, il ordonne à sa Chambre des comptes d'annuler impitoyablement tous les dons de domaine qu'il pourrait consentir [6]. Il ordonna aussi la révision des domaines de Normandie [7] et la suspension de tous les droits d'usage dans les forêts ducales, jusqu'à ce que les intéressés justifiassent de leurs droits [8].

Dans cette période, Louis d'Orléans se sert presque constamment, pour la rédaction de ses lettres, du secrétaire Cote-

Vincent Boulart, (226) Hé. de la Couste, seigneur de Chanteau, (228) Pierre Briçonnet, général des finances, (242) Guyot de Mareau, (223) Octovien de Bombelles, (228 v°) Jean Houdoyer, (229 v°) Jean de la Primaudaye.

1) *Tit.* Pons, 30, 31.

2) *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 675-677.

3) *Procédures politiques*, interrogatoire du roi.

4) *Tit.* Orléans, XIII, 929, 908 ; *Deniers paiez en argent.* Nous verrons plus loin qu'il en payait encore en 1494. Il ne fit revenir qu'en 1494 ses bagages restés à Nantes (*Jeanne de France*, p. 237.)

5) Fr. 26103, 969; Pat. de Chauny, 9 avril 1493. Dès le 11 juillet 1491, il confirma dans ses fonctions Raoullequin de Milly, nommé prévôt de Chauny par sa mère (fr. 26102, 683).

6) Moreau, 405, 59 v°.

7) Moreau, 312 ; 19 mai 1493. Commission à Jean Sermet et Guillaume Doulcet. Cf. des notes de procès pour le domaine, Orléans, XIII, 916-920.

8) *Condition forestière de l'Orléanais*, p. 351.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reau, parfois du secrétaire Hervoët. Dans son conseil, nous voyons siéger MM. de Maillé, de Dampierre, de Vatan, de St-Germain (Gilles des Ormes), de Brosse, de Champdeniers, de Montfort, de Bombelles, Jacques Hurault, le maître des requêtes Pierre Nynart, le contrôleur Guillaume Doulcet[1], Denis le Mercier, fort en faveur et chargé, outre les fonctions de chancelier, de celles de général des finances[2], enfin, toujours et surtout, Guyot Pot, qui continue, jusqu'à sa mort, survenue en 1495, à signer des quittances. En 1493 et 1495, Guyot Pot reçoit aussi le remboursement de la somme, jadis avancée par lui, à Alençon[3]. Depuis la sortie de la Tour de Bourges, l'ami le plus intime du prince, « son cœur et son conseil[4] », est l'archevêque de Narbonne, Georges d'Amboise.

Georges, dévoué dans la bonne et la mauvaise fortune, n'avait-il pas déconseillé jadis les expéditions de Bretagne, dont Louis d'Orléans reconnaissait, aujourd'hui, la vanité? N'avait-il pas montré beaucoup d'adresse pour se tirer de prison et en tirer le duc?... Sous cette influence nouvelle, Louis Ier d'Orléans se montre sage, calme, pieux et généreux : sa bonté s'épanouit. On le verra à Paris donner une maison pour l'établissement d'un couvent de filles repenties[5], visiter l'Hôtel-Dieu de Paris où l'on disait chaque jour une messe pour Louis Ier d'Orléans, dans la chapelle fondée à cette intention. Il rétablit la distribution de vêtements à treize pauvres, le jour anniversaire de la mort de son père[6] : il institue, dans la chapelle du château de Blois,

1) KK, 897, *passim*.

2) *Tit.* Orléans, XIII, 910.

3) *Tit.* Pot, 89, 90 et suiv.. Guyot Pot reçoit, le 20 février 1492-93, 500 livres « par ordre du duc » ; or, le mandement ducal n'est signé que sept jours après, le 27.

4) Rapport de Fre della Casa, *Négociations avec la Toscane*, p. 249 : Saint-Gelais. Louis se lie étroitement aussi avec le comte d'Angoulême, d'après Saint-Gelais.

5) Gilles Corrozet, *La Fleur des Antiquitez de la tres noble et triumphante ville et cité de Paris*, édition Willem, 1874, p. 59.

6) Bibl. de Blois, n° 1554 (distrons. de 1495.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une messe quotidienne des défunts, pour son père[1]. Toutefois, le souvenir de sa mère reste constamment inaperçu : ainsi les religieuses de Thorigny, en Normandie, obtinrent une diminution de fermage pour deux moulins, à Condé-sur-Vire, en échange de *services* annuels; le service pour Charles d'Orléans est naturellement fixé au 4 janvier, mais, pour Marie de Clèves, la mention dans l'acte est restée en blanc[2]. Louis souscrit pour des réparations à tous les couvents d'Orléans[3], à l'acquisition d'un calice pour un couvent du Lyonnais. Raoul du Refuge porte, en son nom, des « images » d'or et d'argent, aux pèlerinages de N.-D. de Liesse et de N.-D. de Boulogne[4].

Dans son gouvernement de Normandie, il porte, autant qu'on en peut juger par un rapide séjour, les mêmes intentions bienveillantes, la même sollicitude pour la paix et le bien-être du peuple. Il se préoccupe d'arrêter les pilleries des gens d'armes : au conseil du roi, dès le 6 janvier 1492, il avait contresigné, avec Pierre de Bourbon, Ligny et Graville, une commission au sire d'Urfé pour purger le royaume des compagnies, qui, restées sans emploi depuis la guerre de Bretagne, parcouraient les campagnes et rançonnaient le paysan[5]. A Rouen, il s'adjoignit comme lieutenant-général un frère de Georges d'Amboise, Jean d'Amboise[6], seigneur de Bussy[7]. Le gouvernement

1) Orléans, XIII, 929.

2) Orléans, XIII, 910 (*Vidimus*).

3) Lemaire (*Antiquitez de l'église d'Orléans*, p. 63) décrit de magnifiques tapisseries, acquises, dit-il, par l'abbaye de Saint-Euverte, à cette époque.

4) D'une valeur de 100 sous (*Tit.* du Refuge, 57 : paiem. du 20 juin 1493).

5) P. 1395[1], c. 152.

6) Jean d'Amboise, ancien capitaine de Louis XI, était conseiller et chambellan du roi, capitaine de vingt lances et pensionnaire de 1,200 livres depuis le commencement du règne. La disgrâce momentanée de ses frères ne l'atteignit pas, non plus que son frère Huet d'Amboise, seigneur d'Aubijoux; au contraire, la pension de M. d'Aubijoux fut élevée de 1,200 livres à 2,000 livres, pendant l'année 1489. Jean d'Amboise tirait son nom de la terre de Bussy, en Champagne, dont il racheta, en 1476, un 6e de dîme, nommé la « dîme de St-Bale » (*Tit.* Amboise, 118, 123, 124, 134, 140, 152, 165).

7) Il reçut, de ce chef, une pension de 1200 livres du duc (*Tit.* Amboise,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Rouen devint une sorte de vice-royauté : bientôt Georges d'Amboise se trouva appelé à la diriger directement, par suite de la mort de l'archevêque de Rouen, Robert de Croismare, survenue le 18 juillet 1493. L'archevêché de Rouen valait par an 16,267 livres, sur lesquelles il fallait à peine déduire 1,000 livres de charges[1] : aussi, dès la nouvelle de la vacance, le pape Alexandre VI s'empressa de conférer le bénéfice à son neveu, le cardinal Jean Borgia[2]. Le roi apprit cette désignation, le 29 août, avec un vif déplaisir ; on peut bien penser que le siège de Rouen semblait naturellement réservé à Georges d'Amboise. Le conseil du roi se réunit et, suivant l'usage en pareil cas, il se souvint subitement des prescriptions de la Pragmatique, il parla de provoquer une réforme générale de l'Eglise[3], en sorte que le pape n'insista pas : au contraire, il se hâta de nommer lui-même Georges d'Amboise, *motu proprio*[4].

Georges d'Amboise, né en 1460 à Chaumont-sur-Loire, avait donc à cette époque trente-trois ans. Élevé à la cour, c'était un homme de beaucoup d'esprit, de finesse, de prudence, et fort ambitieux. Son frère aîné, Louis d'Amboise, préféra toute sa vie la réalité du pouvoir à l'apparence ; le jugement sûr et solide de Louis lui inspirait une prédilection pour le second plan, où il brilla constamment : ses autres frères se résignèrent tous aux plus hautes situations[5]. Georges ne se piquait point

155, 156, 163, 164, 158, 159, 168 à 171) et, pour son service et la police du duché, le commandement d'une troupe de vingt archers (*id.*, 104).

1) Deville, *Compte de dépenses du château de Gaillon*, p. 483.

2) Desjardins, *Négociations*, I, 248 et note.

3) Desjardins, *Négociations*, I, 249.

4) Pat. royales, de Lyon, 17 juillet 1494, portant que le pape, sur la demande du roi, a donné l'archevêché de Rouen à G. d'Amboise (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 1138).

5) Il eut un frère grand-maître de Rhodes, cinq évêques, deux gouverneurs de provinces ; de ses neveux, l'un fut grand-maître, amiral, maréchal et lieutenant-général du roi à Milan ; deux autres, cardinaux, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cette modération ni de cette philosophie : son caractère, moins souple et plus énergique, le portait hardiment vers la première place, partout où il se trouvait; il aimait le pouvoir pour le pouvoir. Cependant, il avait plutôt l'esprit de gouvernement, l'activité, l'habileté, la sagacité, le sens juste d'un grand administrateur, l'adresse indispensable pour maintenir au gouvernement le prestige nécessaire, que les vues d'un homme d'État proprement dit, capable de jeter sur l'avenir un regard profond et d'embrasser de vastes horizons. Pénétré du principe d'autorité et de tradition, fort expert dans l'art difficile de diriger les hommes par la douceur, il excellait à allier, dans la pratique quotidienne des affaires, la force et l'onction : il tenait, à la fois, du courtisan et du prêtre, il avait la circonspection de l'un, le culte de l'autre pour l'idéal et pour les procédés intellectuels, mais il ne se souciait point des grands partis ni des décisions radicales. Dans un temps où s'agitaient les sentiments les plus contraires, où l'on sentait se dessiner une crise sociale redoutable, il s'appliqua constamment à éviter les excès, à amalgamer, à fondre les principes opposés, à pallier le mal plutôt qu'à l'attaquer fortement dans la racine. Par sa hauteur de vues, il échappa, presque seul de son époque, à l'amour effréné du lucre, cette plaie des hommes de la cour. Il était habitué à l'opulence; la richesse venait à lui; il la laissa venir, comme le complément naturel du pouvoir, sans rien faire pour l'attirer, et il eût rougi de la prendre pour but de son existence : un noble orgueil le plaçait au-dessus de la vanité et de l'intrigue. Plus tard, nous le verrons accueillir, sans hésitation, le tribut personnel des peuples étrangers, signe de leur vasselage : mais il donna l'exemple inouï de ne point multiplier ses bénéfices. Tandis que tous les prélats de l'Église française cumulaient des séries d'abbayes et de prieurés, et même, quand ils le pouvaient, des évêchés ou des archevêchés, Georges d'Amboise tint à honneur de ne jamais ajouter à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

archevêché aucun bénéfice : mais il visait à la tiare. Sa foi chrétienne était profonde, son cœur loyal, son esprit droit; il eut un peu le tort de croire trop facilement à la loyauté et à la droiture d'autrui, et on le verra se laisser jouer par des fourbes, comme Ascanio Sforza et le roi Ferdinand d'Espagne, parce qu'il leur attribuait volontiers cette religion du serment et de la parole donnée, dont lui-même se montra toujours l'esclave.

Sa physionomie donnait bien l'idée de son tempérament. C'était un homme assez gros, dont le visage, massif et charnu, s'épaissit de bonne heure. Rien de relevé n'apparaissait sur sa figure, à laquelle son nez fort et long, ses lèvres épaisses, ses joues pendantes, son triple menton donnaient même, au premier abord, un caractère vulgaire et sans charme. Mais de grands yeux noirs, vifs, expressifs, ardents, largement ouverts, animaient et enflammaient cette forme massive : on y voyait luire un éclair; l'intelligence, l'énergie, la chaleur du cœur jaillissaient par là, avec une force contenue[1].

Georges d'Amboise fut donc élu archevêque de Rouen[2], par la grâce du roi et du duc d'Orléans : le 31 juillet 1493, les envoyés du roi, le maréchal de Baudricourt (assez souvent mêlé à de semblables missions), M. de Clérieux, le président Du Verger, l'abbé de St-Ouen de Rouen et autres personnages se présentèrent à la séance du chapitre cathédral, auquel ils remirent des lettres du roi et du duc d'Orléans pour recommander l'élection de Georges, alors archevêque de Narbonne. Le chapitre, fidèle aux formes traditionnelles, reçut ces

1) Statue de son tombeau, à la cathédrale de Rouen ; ms. Clairambault 1116, 133, 135 v°. Sa devise était : *His fulta manebunt* (lat. 16225, exemplaire de vers de *Cinthius*, à ses armes).

2) Legendre, *Hist. du cardinal d'Amboise*, p. 42 : « per pacificam et concordem postulationem capituli » (*Chronicon archiepiscoporum Rothomagensium*). Il résigna immédiatement l'archevêché de Narbonne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettres avec respect et reconnaissance, et déclara s'en rapporter au Saint-Esprit, tout en espérant que le Saint-Esprit donnerait des inspirations conformes au désir du roi et du duc. Ces inspirations se faisant attendre, MM. de Clérieux et le président Baillet réunirent de nouveau le chapitre, le 20 août, et, en présence d'un grand nombre de Rouennais, le requirent formellement, au nom du roi, de procéder à l'élection. Le chapitre, à l'unanimité, reproduisit sa première réponse, mais il se réunit le lendemain 21, et, après *prime*, la communion générale, le *Veni Creator*, et le scrutin solennel, il annonça l'élection de Georges d'Amboise à l'unanimité[1].

1) Procès verbaux publiés par Legendre, *Hist. du cardinal d'Amboise*, p. 394-396.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIV

PRÉLIMINAIRES DE LA CAMPAGNE DE NAPLES

Ludovic Sforza, duc de Bari, surnommé le More, gouvernait Milan sous le nom de son neveu Jean Galéas. Il nous faut revenir en arrière pour expliquer comme il exerçait ce pouvoir, et sa situation toute spéciale.

A la mort de Galéas-Maria, la tutelle avait passé d'abord à la duchesse douairière Bonne de Savoie, belle-sœur de Louis XI; cette princesse se laissa circonvenir en 1479, autorisa la rentrée de Ludovic pour le moment exilé, lui abandonna son fidèle ministre Cicco Simonetta, qui paya de sa tête sa fidélité, et, bientôt après, elle dut abandonner elle-même la tutelle de son fils, que Ludovic fit déclarer majeur à l'âge de douze ans. Ludovic, arrivé au pouvoir par le meurtre et la violence, ne semblait pouvoir s'y maintenir que par les mêmes voies, et on lui prêta dès lors le projet de faire disparaître son neveu. Une levée de boucliers s'opéra moralement dans son pays et au dehors, en faveur de Bonne de Savoie. Le pape Sixte IV, dont Louis XI éprouva le besoin de se rapprocher dans ces circonstances[1], pressait le roi d'agir à Milan et à Venise pour défendre sa belle-sœur et « empêcher Ludovic d'assassiner son neveu[2]. » Louis XI adressa une invitation à Ludovic dans ce sens ; Ludovic ne s'en montra pas froissé; il répondit avec douceur, en insinuant que, si on voulait lui laisser le pouvoir, il donnerait volontiers des gages, tels qu'une rupture avec le roi de Naples ou l'envoi

1) Cf. Instructions du pape à Raymond Péraud, son nonce, pour offrir au roi et au dauphin le royaume de Sicile (Ms. Dupuy, 760, p. 80).

2) *Hist. de Charles VIII*, 312.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en France du second fils de Bonne de Savoie[1]. L'éveil était donné ; les négociations continuèrent. Le marquis de Montferrat dénonçait en termes pressants à Louis XI les intrigues de Ludovic ; déjà, dans le trouble des esprits, le doge de Gênes avait essayé, vainement d'ailleurs, de restituer à l'Empire la suzeraineté de Gênes ; Ludovic lui-même faisait des offres à l'Allemagne et l'on prêtait à l'Empereur le projet d'une descente en Italie pour rendre la Lombardie au sceptre des Habsbourgs. Une parole un peu ferme de Louis XI devait suffire, selon le marquis de Montferrat, pour faire rentrer dans l'ombre toutes ces menées, rendre Gênes à la France et le pouvoir à la belle-sœur du roi[2]. Cette parole, Louis XI ne pouvait guère la dire, car il se mourait. Le marquis de Montferrat lui envoya la recette d'un élixir de longue vie, dû à un certain frère « de Roxate, » célèbre par sa sainteté. Mais cet élixir ne sauva pas Louis XI, et c'est ainsi que Ludovic vit son pouvoir un peu affermi.

Ludovic pourtant n'était pas au bout de ses inquiétudes. L'ambassadeur qu'il envoya complimenter Charles VIII reçut un accueil aussi froid de la cour que du duc d'Orléans[3]; il se demanda même, un instant, s'il obtiendrait une audience[4]. Loredan, l'envoyé vénitien, travaillait à réveiller les prétentions du roi de Naples et du duc d'Orléans sur Milan ; malgré les déclarations officielles du pape[5], Balue faisait publiquement cause commune avec lui. Naturellement Loredan et même Balue se souciaient fort peu de ce qu'ils réclamaient avec

1) Buser, *Beziehungen der Mediceerin Frankreich*, 226, 227 ; Delaborde, *Hist. de l'expédition de Charles VIII*, p. 146 ; Portef. Fontanieu 142-3.

2) Portef. Fontanieu, 149-150 ; fr. 2922, f° 23. Louis XI conféra, au contraire, à Ludovic le privilège de porter les armes de France (fr. 6983, f° 185).

3) Le 14 juin 1484, le duc d'Orléans reçoit un écuyer milanais, Louis de « Beguelis », envoyé près de lui par le capitaine Robert de San Sever [illegible] ; vers le même moment, il écrit au duc de Savoie (*Tit. Orléans*, XII, 835, 836).

4) Delaborde, p. 165.

5) Buser, 240, 241.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant d'ardeur; comme nous l'avons dit ailleurs, ils désiraient seulement embrouiller une situation, qui, sans doute, ne leur paraissait pas encore assez compliquée. Balue, tenant le fil des rapports du duc d'Orléans avec la Bretagne[1], entendait agiter fortement ses personnages; il entra à Paris et se mit à l'œuvre, par un premier pacte avec les ducs d'Orléans et de Bourbon[2]. Mme de Beaujeu tomba d'abord dans le piège, si savamment préparé; elle aussi, elle aurait volontiers poussé les ambitions du duc d'Orléans du côté de Milan. Elle accrédita, le 20 juillet 1484, au nom du roi, un envoyé du duc d'Orléans, Antoine de la Tour, dit Truquet, chargé de se rendre près des cours de Savoie et de Monferrat pour « les affaires du duc » à Milan[3]. Au lieu des vagues discours de paix tenus à la première heure[4], Anne fit parvenir à Milan même une demande directe d'explications. Ludovic répondit peu de chose[5]. Le pape avait beau chercher à exciter les Florentins par le fantôme du rétablissement des rapports entre le duc d'Orléans et Gênes[6], Ludovic savait le duc d'Orléans tout à ses projets sur la Bretagne, et il est étonnant de voir encore Innocent VIII, à son avènement, recommander gravement aux divers ambassadeurs italiens de surveiller les rapports des Gênois avec Louis d'Orléans. On sait le reste... Il ne fut plus question du duc d'Orléans en Lombardie, et Ludovic put considérer les prétentions de la Maison d'Orléans comme passées à l'état légendaire.

1) *Jeanne de France.*

2) Buser, 241 : Dépêche du 5 août 1484.

3) *Tit.* Orléans, XII, 844. Le duc envoie aussi en Lombardie « pour ses affaires » l'auditeur des comptes Guill. le Bourrelier, *même compte* : *Tit.* De la Tour, 8. Paiement à Paris, de 250 liv., 23 août 1484, *id.*, 9, 10. Cf. *Catal. Joursanvault*, 442, 443 (mention de négociations du duc en Lombardie); *Collection d'autographes... d'un amateur anglais* (Vente du 13 déc. 1884, Etienne Charavay), n° 6.

4) Delaborde, p. 172.

5) Delaborde.

6) Buser, p. 242.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On remarquera cependant que, malgré la guerre de Bretagne, les rapports de la cour de France avec les États d'Italie ne cessèrent jamais. Il semblerait, si l'histoire ne témoignait pas sans cesse de la grande logique supérieure qui mène les événements humains, qu'une sorte de fatalité entraînait la France vers le midi, au delà des Alpes. Ainsi Charles VIII ne put se dispenser de se rendre aux décisions du parlement de Dauphiné[1] et de recevoir l'hommage du marquis de Saluces [2]. Anne de Beaujeu trouvait la pente glissante et voulait absolument se cantonner sur le terrain diplomatique : de l'affaire de Saluces, il en naquit pourtant une autre. Les Génois offraient de se rendre à la France : des négociations se poursuivirent avec eux pendant les années 1487 et 1488 ; le gouvernement français, trop occupé ailleurs, ne pouvait attacher beaucoup d'importance à leurs démarches ; il voulait bien écouter leurs vœux, à condition qu'il ne lui en coûtât aucun sacrifice [3]. La question présentait, au contraire, pour Ludovic et pour le roi de Naples, une importance majeure. Ludovic finit par l'emporter, Gênes arbora le drapeau milanais. Pour ne pas se brouiller avec la France, Ludovic offrit l'hommage du duc de Milan pour reconnaître la suzeraineté française sur Gênes, comme au temps de Louis XI. Mais Charles VIII s'était ému; les offres des Génois avaient déposé dans son esprit des germes que nous allons voir prendre des développements singuliers ; on répondit froidement à Ludovic et l'on entama avec lui,

1) B. de Mandrot, *Imbert de Batarnay*, p. 238. Charles VIII donna ordre d'arborer partout les *enseignes* delphinales (J. 609, n° 3, mémoire à ce sujet : X^{1a} 9320, 6 : lat. 6015 : lat. 14367, f. 559 : fr. 17137, f° 409 et suiv., etc. Cf. fr. 3453, f°s 45 et suiv.).

2) Ms. Dupuy 761, f° 69, lettre de L. de Saluces demandant à prêter hommage. Il recevait une pension (fr. 26101, 451).

3) Lettres de Charles VIII, acceptant la dédition de Gênes (Ancenis, 17 juillet), envoyant Guy de Lozières pour prendre possession de Gênes (La Flèche, 30 sept.) : Archives de Milan ; Archives de Gênes, *Francia*, 4/2780.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour la forme, des négociations, que l'ambassadeur Faucon fut censé poursuivre en 1490 et qu'on laissa tomber. Quant aux droits héréditaires de la Maison d'Anjou sur le royaume de Naples, Anne de Beaujeu ne regrettait point de les avoir fait endosser au duc de Lorraine, et, en 1490, elle faisait encore à Rome des démarches formelles en faveur de René [1].

Voilà le point par lequel, au moment de la libération de Louis d'Orléans, l'influence d'Anne sur le roi commençait à s'ébranler. Toute une colonie d'émigrés napolitains, attachée à la cour de France depuis quatre ou cinq ans, vivait de projets, de rancunes et de haines contre le roi Ferdinand. Elle trouvait bien des auxiliaires, plus ou moins conscients. En France, les jurisconsultes provençaux, sous l'inspiration d'Etienne de Vesc, avaient fait parvenir au roi, dès 1484, un mémoire établissant ses droits à tout l'héritage de la Maison d'Anjou : après la victoire de Saint-Aubin, la question se posa avec plus de force, et, le 3 juillet 1489, la Chambre des comptes avait enregistré les testaments sur lesquels s'appuyait le droit de la France [2]. En Italie, le pape Innocent VIII pressait aussi le roi, dès 1488, de conquérir Naples ; il prêchait la nécessité d'une croisade et le rétablissement de l'Empire d'Orient [3]. Le bruit, dès lors, s'accrédita en Italie qu'un jour ou l'autre le roi de France pourrait bien commander en personne une expédition [4]. Les idées de croisades, les rêves d'empire, les visions d'exploits extraordinaires, sous le soleil éclatant d'Orient, fermentaient dans le cerveau d'un jeune paladin, tout plein des romans de chevalerie, des souvenirs de Charlemagne et de saint Louis, tout glorieux du succès de ses premières armes. Son imagination se repais-

1) Delaborde, p. 210.
2) Portef. Fontanieu.
3) Dupuy 594, 91. Instructions à l'évêque de Tréguier et à Flores.
4) Malipiero, cité par Delaborde : ms. Dupuy 594, f° 103.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait de grands spectacles. A la voix du pape, l'idée de Rome[1], de cette Rome impériale et pontificale, dont le nom magique semble l'obsession du Moyen-Age, l'obsédait. N'est-ce pas l'Empereur de Rome que les chansons de geste célébraient dans le cycle de Charlemagne ? Charles VIII cédait au courant que poètes, romanciers, tous en un mot, concouraient à entretenir sous le nom du grand Empereur. Balue lui écrivait[2] : « Sire, vous m'aves escript par M. de Faucon que je vous fasse peindre Rome. Je le vous enverrai le plus brief que se poura ; je le fais faire de maniere que vous le puissiés entendre comme si vous etiés sur le lieu. » Un des médecins du roi, maître Théodore Gaynier, de Pavie (plus souvent appelé Théodore de Pavie), aidait à cet enthousiasme, et prit une part notable aux décisions du jeune prince[3].

Le 20 avril 1490, Charles VIII ordonna à un maître des comptes[4], Léonard Baronnat, ancien serviteur intime de

1) On a conservé un chant des pèlerins du moyen-âge, arrivant à Rome :

« O Roma nobilis, orbis et domina,
« Cunctarum urbium excellentissima,
« Roseo martyrum sanguine rubea,
« Albis et virginum liliis candida !
« Salutem dicimus tibi per omnia,
« Te benedicimus, salve per sæcula ! »

(Daniel, *Thesaurus hymnologicus*, IV, 96, cité par A. Graf, *Roma nella memoria... del Medio Evo*).

2) Portef. Fontanieu, 145 (sous la date inexacte de 1483).

3) Il fut ambassadeur à Milan avec Ch. de la Vernade et Jean Roux des Vinques (Arch. de Milan) ; il accompagna Charles dans toute l'expédition de Naples, avec le titre de conseiller et premier médecin (fr. 20593, 49, 52) ; il habitait entre les deux murailles du château, à Blois (R[4] IIII, 27 v° : Moreau 405, 58 v°) et n'était pas moins en faveur sous Louis XII, dont il resta le médecin (V[8] 1042, 24 déc. 1504). Il obtint des bénéfices dans son pays (Arch. de Milan). Son frère Nicolas, simple homme d'armes dans la compagnie des Querdes, fut ambassadeur à Venise (*id.*) et reçut en Milanais des terres importantes en 1499 (JJ. 233, 40 v°).

4) Chic., 782.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis XI [1], de réunir tous les titres et documents relatifs à ses droits [2]. Léonard en tira un Mémoire sur les droits à la couronne de Sicile [3]. Sans attendre davantage, Charles VIII se mit à planter des jalons jusqu'à Constantinople. Il fit venir, « pour grans affaires », l'héritier théorique de l'Empire d'Orient André Paléologue, « prince de Constantinople, seigneur de la Morée, » qui arriva à Laval au mois d'octobre 1491 [4]. On peut supposer que Paléologue désirait battre monnaie avec ses droits : mais Charles VIII, alors en pleine guerre de Bretagne, ne se montra pas généreux ; il lui fit remettre tout d'abord 163 livres comme à-compte d'indemnité pour un voyage si prolongé. Au moment de son mariage, en décembre 1491, il envoya Paléologue continuer les pourparlers à Rome, et lui versa alors 300 livres [5].

Dans tous ces projets, comme on voit, il n'était plus question de Milan. Ludovic en profitait pour enraciner son autorité si contestée, c'est-à-dire pour peupler l'administration de ses créatures, car il ne réussit jamais à gagner le cœur du pays. Ludovic représentait assez bien le type du prince tel que l'a compris Machiavel : dans son exil en France jusqu'en 1476, il avait pu se pénétrer des enseignements de Louis XI, et il aurait bouleversé le monde entier pour saisir le pouvoir. Il rêvait, au moins, de régir toute l'Italie, et, comme le chantera un peu plus tard son poète Bellincione, d'avoir le pape pour chapelain, l'Allemagne pour *condottiere*,

1) Louis XI l'avait marié, lui avait donné 12,000 l., et des gages exceptionnels de 700 liv. (fr. 20495, f° 25, pétition de L. Baronnat). Baronnat resta pensionnaire de Charles VIII pour 300 liv. (Comptes de 1485-86 et autres).

2) A. de Boislisle, *Étienne de Vesc*, p. 228.

3) Cf. Dupuy 760, p. 84. Il existe de nombreux textes de ce mémoire (Ms. de la Bibliothèque de Genève, 87, etc.).

4) *Tit.* Paléologue, 2 : *Histoire manuscrite de Charles VIII*, par Fontanieu (fr. 13760.)

5) *Id.* Il nomma Georges Paléologue de Bissipart, dit Le Grec, au modeste office de mesureur des grains, à Gisors, avec 31 l. de gages par an Clairambt, 782).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la France pour courrier. Son côté faible était la vanité, qui dépassait toutes les bornes connues. Bellincione eut beau comparer le More au faucon, au renard, au lion, il fallut aller plus loin et le proclamer un Messie : « *El Moro, oggi, è d'Italia el ver Messia*[1]. » Ludovic n'eut garde de provoquer le duc d'Orléans; il affectait, au contraire, d'entretenir avec Asti les meilleurs rapports. Des gens d'armes milanais ayant, en 1490, causé quelques dégâts sur la frontière, il s'empressa de donner pleine satisfaction à « ses amis » d'Asti, et même de leur écrire qu'il les aimait « comme des fils », qu'il écarterait toujours toute difficulté[2]. Dans le marquisat de Ceva, toutefois, il se montra moins réservé; c'était l'éternelle pierre d'achoppement. Jean-François de Ceva, dont les biens, comme nous l'avons dit, avaient été confisqués et donnés à H. de Montenard à la suite d'une condamnation criminelle[3], obtint, à la faveur de la guerre de Bretagne, l'occupation par les Milanais des principaux villages contestés : Mombasiglio, Battifollo. Hector de Montenard n'avait pu se défendre, et, lors de la libération de son maître, nous le voyons faire en Dauphiné un long séjour. La question demeurait en suspens.

Le More ne pensait qu'à tenir son neveu dans l'oubli. Furieux et jaloux du mariage contracté par Jean Galéas, en 1489, avec Isabelle d'Aragon, il chercha d'abord à dérober à Galéas sa fiancée ; n'y ayant point réussi, il devint le mortel ennemi de la famille qui régnait à Naples, et il prit sa revanche, en épousant, le 21 janvier 1491, une délicieuse jeune fille de seize ans, Béatrix, fille du duc Hercule d'Este[5]. Ludovic

1) Dina, *Lud. Sforza, detto il Moro, e Giov. Galeazzo Sforza, nel canzoniere di Bern. Bellincione, Archivio St. Lombardo*, 1884, p. 716.

2) 28 juillet 1490, *Tit.* Sforce (2701), f°s 2, 3.

3) KK. 897, 260 v°.

4) Décembre 1490 : Giraud et Chevalier, *Le Mystère des trois doms*, p. 885.

5) Litta, *Famiglie illustri : Compendium* de Fr. Castelli, lat. 6172, f° 38. etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éprouva une certaine mauvaise humeur des dispositions marquées par Charles VIII. Il s'excusa d'occuper Gênes, en rappelant qu'au début du règne, le gouvernement français n'avait pas répondu négativement à sa demande d'investiture pour cette ville[1]. Il devint hautain ; il se trouva blessé de recevoir une invitation du roi, de se désintéresser des affaires de Savoie et de Saluces. Il protestait de son dévouement envers la France, mais en rappelant, avec l'aigreur d'un homme mal à l'aise, que « ses aïeux » semblaient dignes de l'amitié des prédécesseurs du roi : quant à la duchesse Bonne, « c'est ma mère et votre tante », disait-il. Suivant lui, le drapeau français semblait le palladium de tous les adversaires du Milanais. Il déclarait positivement qu'avant d'être fixé sur les intentions du roi, il ne demanderait pas l'investiture de Gênes[2]. Il faut dire que c'était le moment où Maximilien venait d'épouser Anne de Bretagne et où Charles VIII semblait engagé pour longtemps dans la guerre. Les adversaires de la France comptaient sur l'Angleterre. Ludovic se tourna de ce côté. Les relations de Milan avec l'Angleterre dataient de loin : toujours cordiales, elles se bornaient d'ailleurs à des assurances platoniques de sympathie et à des réglements commerciaux[3]. En 1489, Henri VII avait proposé de les sanctionner par une alliance plus précise. Ludovic se laissa prier ; le 9 juin 1490, il accrédita enfin près de l'adversaire de la France un envoyé officiel, Benedetto Spinola, citoyen et marchand de Gênes[4]. Spinola accomplit aisément sa mission, qui consistait à négocier un mariage du frère cadet du duc de Milan avec une princesse anglaise, et une alliance intime entre les États. Les Milanais réclamaient un traitement

1) Lettre du 11 avril 1491, *Rec.* de Simonetta (lat. 10133), f° 457 v°
2) Delaborde, 219 (15 août 1490).
3) *Rec.* de Simonetta, p. 428, 428 v°.
4) *Id.*, 481 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

favorisé pour le trafic de leurs laines et lainages, car l'Angleterre venait d'entrer résolument dans la voie protectionniste[1] et d'interdire l'importation des laines. L'ambassadeur milanais soutenait, en principe, la théorie du libre échange; en fait, il se déclarait satisfait si l'Angleterre consentait à inscrire seulement cette liberté à titre contractuel dans son traité spécial avec Milan. Le roi d'Angleterre faisait alors des préparatifs contre la France, on le voyait à cheval inspecter des troupes; l'opinion s'attendait à une guerre imminente si les Français n'évacuaient pas la Bretagne. Henri VII accepta les conditions de Ludovic et signa, séance tenante, le 27 juillet, des patentes de paix et de liberté commerciale entre l'Angleterre et Milan, sauf les ligues de chacun; il confia l'instrument à deux ambassadeurs qu'il envoyait à Rome avec l'ordre de s'arrêter à Milan. Les ambassadeurs devaient en même temps souscrire une ligue politique et conclure le mariage. Sur ce dernier point, Henri VII rappelait avec insistance l'habitude anglaise de ne point doter les femmes : il insinuait qu'un Sforza pouvait bien épouser sans dot une fille d'Angleterre; « la main de sa fille Anne lui était d'ailleurs demandée par un roi, le roi de Portugal, et, peut-être, ne pouvait-il plus disposer déjà que de la main de Catherine[2] ». Un des deux ambassadeurs anglais arriva seul à Milan, son collègue étant tombé malade en route. Ludovic se hâta de prendre acte de l'arrangement commercial et de libeller la contre-lettre. Pour le reste, il demeura sur la réserve, car il ne tenait aucunement à marier si bien le second de ses neveux. Il n'admit pas la théorie du

1) En revanche, elle protestait énergiquement contre un droit imposé sur ses draps de laine dans les Pays-Bas (J. Gairdner, *Letters and Papers illustrative of the reigns of Richard III and Henri VII*, t. II, p. 69 et s.).

2) Lettre de Henri VII, du 24 juin 1490 : projet de ligue, s. d. : rapport de Spinola, du 29 juillet ; patentes de Henri VII, du 27 juillet, contre-patentes du duc de Milan, du 4 octobre : échange de ces patentes à Milan, le 5 octobre. Créance d'Henri VII à ses ambassadeurs, du 26 juillet (*Rec.* de Simonetta).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mariage sans dot : par égard pour l'amour-propre anglais, il consentait, disait-il, à ne pas soulever officiellement la question, mais il insistait pour des stipulations secrètes à ce sujet [1]. Après le départ du premier ambassadeur, il déclara n'avoir pu prendre d'engagement valable vis-à-vis d'une ambassade incomplète et, quand arriva le second, il s'arrangea pour ne pas se trouver à Milan ; la négociation prit ainsi fin [2]. Ludovic, du reste, entendait parler de la prochaine mise en liberté de Louis d'Orléans : il avait aussi à se plaindre de l'Allemagne qui, sous prétexte de représailles, faisait arrêter sur le Rhin les marchands milanais [3].

Le jour même, 25 octobre 1490, où il répondait à Henri VII, il prenait en France une attitude plus conciliante. Il envoyait un secrétaire, Érasme Brascha, solliciter l'investiture de Gênes et le renouvellement de la ligue conclue jadis avec Louis XI. Brascha s'adjoignit un autre Italien, Ameo de Valperga : cette ambassade, d'une composition un peu singulière, réussit pourtant, grâce à 8,000 ducats habilement distribués. Charles VIII la reçut à merveille, admit l'hommage du duc, que Brascha rendit aussitôt, et décida même l'envoi d'une ambassade solennelle à Milan. Ces décisions furent prises à Moulins, sous l'œil de Mme de Bourbon. Le 21 janvier 1491, Charles VIII, tout entier à ses projets de Naples, renvoya, avec Érasme Brascha, une grande ambassade solennelle, formée de deux ambassadeurs, Beraud Stuart d'Aubigny, et Charles de la Vernade, maître des requêtes, de deux adjoints, tous deux italiens, le chambellan Jean Roux de Visques, des comtes de San Martino et le médecin Théodore de Pavie, et d'un secrétaire. Cette mission avait pour but de recevoir l'hommage de Gênes et de

1) *Rec.* de Simonetta, 486 v°.
2) Instructions à Spinola, *id.*, 487, 487 v°.
3) Dépêche du 26 octobre (*Rec.* de Simonetta).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savone. Ludovic refusa absolument de se prêter au cérémonial, un peu théâtral, réclamé par les instructions du roi, c'est-à-dire de se faire rendre par les ambassadeurs de France, à Gênes même, les clefs de la ville, qu'il leur aurait d'abord remises en grande pompe : il accepta toutes les autres conditions : amnistie, restitution des biens de Batista Campofregoso, respect de l'indépendance du seigneur de Monaco, « adhérent et serviteur de la France », obligation du duc de Milan d'observer les conditions de l'investiture sous peine de forfaiture, obligation personnelle de Ludovic [1].

Les ambassadeurs de France passèrent outre et, le 11 avril 1491, reçurent simplement, non pas l'hommage habituel, mais un long diplôme, par lequel le duc de Milan, après avoir rappelé les précédents, déclarait prêter serment de fidélité au roi et tenir de lui en fief Gênes et Savone. Ils l'acceptèrent *ad referendum*.

Le roi ne se montra pas satisfait [2] ; il fit longtemps attendre le renouvellement de ligue sollicité par le duc de Bari, et ratifia l'investiture, le 25 mai 1491, par un simple ordre de Conseil, auquel ne s'associa pas le duc d'Orléans [3]. En vain, Stuart d'Aubigny, gagné à la cause des Milanais, se faisait l'apôtre de la ligue ; en vain, Ludovic offrait un prêt annuel de 60 ou 80,000 ducats [4] ; le roi craignait de mé-

1) Créance du roi, Moulins, 21 janvier (1491) : lettre de Charles VIII (même date) ; instructions du roi ; réponse du duc (Milan, 11 avril 1491) ; réponse de Ludovic (même date) ; patente ducale, restituant les biens de Campo-Fregoso (même date) ; diplôme ducal, rappelant les précédents, prêtant serment au roi et reconnaissant sa suzeraineté pour Gênes et Savone ; engagement de Jean Galéas de ne pas user du fief tant que le roi n'aura pas ratifié l'hommage (12 avril 1491) ; reçu de cette lettre par les ambassadeurs (même date). *Rec.* de Simonetta.

2) Le 21 mars 1491, Charles VIII accepta, néanmoins, de devenir le parrain du fils de Jean Galéas, François Sforza, que nous retrouverons plus tard (*Manuel de l'amateur d'autographes*, n° 80).

3) *Rec.* de Simonetta.

4) Delaborde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contenter le pape dont il avait besoin, et, comme il le disait sans se gêner, de changer son bon cheval pour un *bidet*. Au même moment, Ludovic, réconcilié avec Maximilien par les soins du roi d'Angleterre, sollicitait, pour les Sforza, l'investiture impériale et démentait catégoriquement les bruits d'accord avec la France. Ainsi préludait-il au rôle à double face que nous allons lui voir jouer jusqu'au bout et qui consistait à engager la France contre le roi de Naples, et, une fois tranquille du côté de Naples, à faire lui-même le nécessaire pour se rendre maître de la Lombardie avec la sanction impériale.

Charles VIII, le 16 septembre 1491, envoya donc à Rome une ambassade composée de douze ambassadeurs et d'un secrétaire. Le nom des ambassadeurs ajoutait encore au poids de la démarche; c'était Villiers de la Groslaye, évêque de Lombez, le seigneur de Faucon, Jean Briçonnet, des ecclésiastiques, des membres du parlement. Cette mission, entrée à Rome le 11 novembre[1], devait calmer les susceptibilités du pape, insinuer la possibilité d'une transaction sur les grosses questions pendantes, principalement celle de la Pragmatique, protester des vœux du roi en faveur de la paix parmi les chrétiens et de la guerre contre les infidèles[2]. Le pape ne se laissa prendre qu'en apparence à ces protestations; il se rapprocha du roi de Naples, et, le 28 janvier suivant, conclut officiellement la paix avec lui[3].

Charles VIII exigeait aussi de Ludovic l'inclusion du marquis de Montferrat dans la ligue; Ludovic venait de se brouiller

1) *Diarium* de Burchard, publié par M. Thuasne, I, 430.

2) Fr. 15870, n° 1; *Ordonnances*, t. XX, etc.

3) Il est vrai que, le 17 février, le pape répondait à l'ambassade française que le roi de Naples ne tiendrait pas ses engagements, que d'ailleurs lui-même ne se considérait pas comme lié à l'égard des tiers par les engagements pris avec Naples. C'est dans cette même audience que le pape promit d'antidater les dispenses pour le mariage du roi, à l'insu des cardinaux. Il tenait donc bien à l'alliance de la France (fr. 15541, f° 201, orig.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec le marquis, à propos d'une question insignifiante de juridiction et, sous ce prétexte, il avait occupé Felizzano avec les terres voisines, qu'il prétendait appartenir au Milanais[1]. Charles VIII exigeait la restitution de ces terres, fort importantes au point de vue stratégique. Ludovic refusait aussi d'évacuer les bourgades du marquisat de Ceva: sur ce point, le roi lui adressa, le 17 septembre, un véritable ultimatum. « Vous avez refusé de rendre justice au duc d'Orléans, lui disait-il ; vous avez reçu en foi et hommage les marquis de Ceva, qui sont ses vassaux de temps immémorial, comme on l'a toujours reconnu. Vous les soutenez. On m'engage à ne plus vous écrire. Cependant je vous envoie le sire de Chalançon pour faire appel à votre conscience et à votre honneur[2] », Ludovic promit de se soumettre, et le roi lui adressa encore, le 1er décembre, Jean Roux de Visques et Pierre de Couthardy. Pendant ces pourparlers, les excitations ne manquaient pas au roi et au duc d'Orléans. Robert de San Severino, qui, dès 1484, avait cherché à se rapprocher du duc d'Orléans, le pressait fort de reprendre les prétentions de ses aïeux[3]. Les principaux personnages de Milan et de la Lombardie accablaient d'émissaires la cour de France; ils y dépeignaient la mauvaise situation du gouvernement, la détestable réputation du duc de Bari; ils insistaient pour une expédition française; ils offraient leurs services. Le roi et le duc, un peu froids d'abord, finirent par s'émouvoir et envoyèrent à Milan des émissaires discrets sonder l'état réel du pays[4]. Le bruit courut bientôt avec persistance que Louis d'Orléans suivait des négociations avec Venise et qu'il préparait une expédition pour son compte[5]. L'hostilité des uns, l'envie des

1) *Rec.* de Simonetta, f° 468.
2) Arch. de Milan.
3) Er. Brascha, cité par Delaborde, p. 225.
4) Buser, p. 529.
5) Delaborde, p. 225.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres renchérirent encore sur ces rumeurs. « L'ambition des Français est insensée, écrivait Henri VII à Ludovic, le 10 janvier 1492; ils veulent tout prendre. Ils ne respecteront pas plus le duché de Milan que toute autre principauté de la chrétienté: ils le veulent pour le duc d'Orléans[1] ». Or, il faut remarquer que les excitations contre Ludovic partaient du Milanais... Le duc d'Orléans contresigna la créance du 1er décembre 1491, pour les ambassadeurs envoyés à Milan[2]. Par une nouvelle lettre, datée de Blois, le 4 janvier suivant, Charles VIII réclama de nouveau, et très vivement, la restitution, au duc d'Orléans, de Batifollo et de Mombasiglia, et réitérait l'invitation d'abandonner le marquis de Ceva[3]. Louis d'Orléans écrivit lui-même, le 12 du même mois, à « son cousin » Ludovic, en termes plus mesurés que le roi. « Le roi et lui », disait-il, avaient reçu la promesse de rendre les deux places; cette promesse n'étant pas exécutée, il accréditait son chambellan Alex. de Malabaila[4]; il signa de sa main : « Vostre bon cousin, *Loys*[5]. »

Les ambassadeurs du roi ne s'occupèrent que du Montferrat et de Saluces. Ludovic souscrivit à tout, il espérait voir éclater la guerre entre Charles VIII et Maximilien. Il fit restituer Felizzano, avant même que le duc de Milan n'eût signé l'ordre de restitution. Il consentit à recevoir dans la ligue le marquis de Montferrat, en réservant la question des fiefs; aux termes des actes souscrits le 16 janvier, le roi de France fut constitué pour quatre ans arbitre de tous les différends existants ou à

1) Rawdon Brown, *Calendar of State papers and ms., rel. to English affairs, preserved in the archives of Venice*, I, p. 211... « one, in short, who threatens the duchy of Milan, no less than the other principalities of Christendom and lays claim to that identical duchy for the Duke of Orleans. »

2) *Recueil* de Simonetta.

3) Arch. de Milan.

4) Alessandro Malabaila, seigneur de La Monta. Cf. Moreau 406, fos 173, 174.

5) Arch. de Milan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exister entre le duc de Milan et le marquis de Montferrat, entre le marquis de Saluces et le comte de Caïazzo. Ludovic reconnut à la marquise de Montferrat le droit éventuel de tutelle sur ses enfants. Bref, la ligue, comprenant le Montferrat, fut signée le 21 janvier 1492, devant les ambassadeurs de Florence et de Ferrare. En revanche, Ludovic voulut y être nommément compris et prétendit même y faire stipuler la consécration de son pouvoir; mais il n'obtint qu'une déclaration d'*inclusion*, comme « oncle et gouverneur du duc ». Il envoya en France le comte de Caïazzo pour la recevoir, au mois de février 1492[1].

Le récit de ces négociations présente nécessairement la même obscurité que les négociations mêmes. Il en ressort que le roi ne songeait pas à attaquer Ludovic, mais qu'il le méprisait profondément; il cherchait seulement à s'assurer, pour une expédition contre Naples, le passage par les pays de Saluces et de Montferrat, et une base d'opérations à Gênes. Comme corollaire de cette politique, la diplomatie française subit, plutôt qu'elle n'accepta, l'entrée personnelle de Ludovic dans la ligue. Ludovic, dans son infatuation de parvenu, ne tint pas compte de cette nuance essentielle : il se répandit en propos ridicules de vanité. Il semblait que le gouvernement français, sitôt les affaires de Bretagne réglées, n'eût rien eu de plus pressé que d'envoyer à Milan une ambassade solennelle: il se posait ouvertement en duc de Milan[2]; il étala devant les envoyés français les richesses du trésor des Sforza et ne leur fit à eux-mêmes qu'un maigre cadeau. Les ambassadeurs répondirent à ces allures par des propos assez hautains[3].

On ne s'y trompa pas en Italie : Ludovic laissait la France affirmer son protectorat sur les principautés du Piémont,

1) *Recueil* de Simonetta, f°s 467 à 487 v°.
2) Desjardins, I, 425 et s.
3) Delaborde, p. 229.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moyennant un accord fragile et peu sincère, où quelqu'un devait être dupe. Un étrange concert de mensonges s'éleva. Ferdinand de Naples venait de se réconcilier avec le pape ; Innocent VIII annonçait sa prochaine investiture. Aux explications réclamées par l'ambassade de France, le pape répondit tranquillement que Ferdinand lui fournirait, sans doute, à bref délai, l'occasion de rompre ses engagements. Ferdinand, lui-même, tout en félicitant chaudement Ludovic, envoyait en France un émissaire secret proposer à Charles VIII de délivrer le duc de Milan d'un odieux tuteur. Ferdinand échoua, et n'eut pas plus de succès en faisant proposer au duc de Bari (février 1492) de rompre avec la France[1].

Les Vénitiens décidèrent, de leur côté, l'envoi officiel d'une ambassade; mais, avant de l'expédier, ils crurent utile de sonder Louis d'Orléans, à qui aussi le duc de Savoie adressa un envoyé spécial.

L'Europe entière commençait à s'émouvoir : personne ne pouvait croire à la sincérité de l'accord de la France avec Ludovic, et l'on y soupçonnait la main du duc d'Orléans. Les menaces de l'Angleterre et de l'Allemagne ne laissaient pas que d'effrayer les timides : elles causaient les hésitations du sénat vénitien, le duc de Savoie s'en montrait préoccupé[2]. Le roi de Naples espérait entraîner le roi à soutenir les droits du duc d'Orléans sur le Milanais, le pape exhortait la France à reprendre Gênes[3]. Ludovic n'envisageait pas sa situation sans effroi, et souhaitait en sortir le plus tôt possible. Il avait beau tenir enfermé, sous prétexte d'infirmité d'esprit, son neveu Jean Galéas, celui-ci arrivait à la virilité : âgé de vingt-cinq

1) *Id.*, p. 230.

2) Bianchi, *Materie politiche relative all'Estero*, p. 90 : Istruzione del duca Filiberto di Savoia ad un suo inviato presso il duca d'Orléans, onde impegnarlo a terminare le vertenze tra il Re di Francia e il Re dei Romani.

3) Desjardins, *Négociations*, I, 535 et s., 541 et s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans, il était père d'un fils, et le mari d'une femme distinguée, intelligente, qu'appuyait une famille puissante. Cet état ne pouvait durer. Ludovic ne se faisait pas d'illusion sur le concours de l'Allemagne ou de l'Angleterre : il ne s'agissait pas pour lui de négociations diplomatiques, il lui fallait la guerre, la perturbation de l'Italie : or, Charles VIII se trouvait le seul prince en humeur et en état de marcher contre Naples. Sous la pression violente de ses préoccupations intérieures, Ludovic résolut de risquer la partie. En chargeant Caïazzo de ses remerciements pour la conclusion de la ligue, de ses congratulations pour le mariage du roi, il lui donna la mission expresse de gagner à tout prix la bienveillance de Charles VIII.

D'après les papiers cités par M. Fr. Delaborde, qui a écrit l'histoire de cette ambassade, il semble que Ludovic hésita sur le langage à tenir. Il rédigea plusieurs instructions secrètes, abordant ouvertement dans l'une les projets contre Naples, se bornant, dans l'autre, à l'expression générale d'un dévouement absolu. Finalement, il donna la préférence au second thème ; il était certes assez fin pour préférer une politique purement passive, qui pût laisser, à Milan ou au dehors, toute la responsabilité de l'expédition à Charles VIII. Mais il pouvait craindre aussi que Charles VIII, ému de la situation européenne, hésitât à rompre avec le pape et avec Florence, qui paraissaient les alliés de Naples. Enfin, il ne comptait guère sur la bienveillance personnelle de la cour de France. Caïazzo devait donc se comporter avec prudence, suivant les circonstances, et, avant tout, Ludovic lui donna les moyens d'acquérir quelques concours. Effectivement, à Saint-Jean de Maurienne, Caïazzo reçut des avis d'Érasme Brascha, qui le menaçaient de toutes les humiliations possibles s'il n'apportait pas d'argent : d'après Brascha, la cour de France était mal disposée : elle recevrait plus que froidement l'ambassade, et demanderait de suite le secours de quatre cents hommes stipulé dans la ligue, elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

insisterait pour la remise du gouvernement au duc Galéas. Stuart d'Aubigny, notamment, prenait une attitude hostile. Caïazzo apporta à Mme d'Aubigny une lettre de Ludovic et un riche collier ; il se fit précéder d'assurances décisives, et trouva la réception la plus magnifique. A Villeneuve-Saint-Georges, l'attendait Stuart d'Aubigny avec plusieurs grands seigneurs et quelque deux cents cavaliers. Plus de cinq cents personnes, ayant à leur tête les plus grands seigneurs, des prélats, des magistrats, le reçurent à Charenton et l'escortèrent à travers tout Paris jusqu'à son hôtel. L'audience solennelle du roi et de la reine fut accordée à l'ambassadeur le 29 mars et eut lieu dans le plus grand apparat. L'ambassadeur, émerveillé, s'étend longuement, dans sa correspondance, sur les toilettes de la reine et du roi : Ludovic se fit même envoyer le dessin de la coiffure de la reine. Le duc et la duchesse de Bourbon assistèrent à l'entrevue, et la reine, placée près de la duchesse, affectait de ne jamais parler sans se retourner vers elle avec déférence, comme pour lui demander son avis : on remarqua, au contraire, l'absence du duc d'Orléans. Caïazzo continua à se gagner des amis. Il apportait des lettres de créance pour divers personnages, et de l'argent pour M. de Miolans, dont l'influence sur le roi s'exerçait d'une manière assez variable, sans qu'on pénétrât bien le motif de ses variations.

Nous avons dit plus haut que Louis d'Orléans se trouvait en Normandie[1]; il revint à Paris au mois d'avril et reçut la visite de l'ambassade milanaise. L'ambassadeur lui exprima avec beaucoup de courtoisie les remerciements de son gouvernement pour sa participation au règlement des affaires de Montferrat, et lui annonça l'évacuation des deux villages du marquisat de Ceva ; Caïazzo fit ressortir l'empressement de Ludovic à lui donner satisfaction, et l'amitié du duc de Milan, du duc

1. P. 267.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bari, pour leur « ami et parent ». Il est probable que Louis ne répondit pas grand'chose, car, dans son rapport à son maître[1], Caïazzo ne mentionne pas sa réponse. L'ambassadeur connaissait ses relations avec le roi de Naples.

Dès son arrivée en France, Caïazzo comprit la nécessité d'accentuer fortement la politique de Ludovic, et de prendre la tête des événements. En passant les Alpes, il demandait un supplément d'argent ; de Lyon, il réclama des instructions précises. A Paris, il tint un langage énergique, et, tout en accomplissant le but officiel de sa mission, il exposa carrément, paraît-il, le plan d'attaque contre Naples[2]. Le second ambassadeur, Charles de Balbiano, comte Belgiojoso, insistait encore plus : il représentait une expédition sur Naples comme très facile et comme nécessaire à la gloire de Charles VIII. Légitime héritier de cette couronne, à la tête d'une armée invaincue, le roi n'irait à Naples que pour recevoir les clefs des villes et assister à la fuite d'un prince exécré. Soixante-dix milles de mer seulement séparent les côtes d'Italie des côtes de Grèce ; Charles VIII pourrait facilement les traverser, au grand profit de la Foi. Les Albanais n'attendaient qu'un signal pour se soulever, et l'empereur de Constantinople ne cachait pas des craintes jusqu'alors inconnues.

Caïazzo essayait même de compromettre Charles VIII : il obtint de lui, le 14 avril, une lettre qui annonçait au pape le renouvellement de la ligue. Le 29 avril, le roi approuva l'inclusion personnelle de Ludovic, par des patentes que contresigna le duc d'Orléans. Caïazzo passa à Paris, le 4 mai, l'instrument définitif, que Ludovic s'empressa de ratifier, le 8 juin[3]. Le

1) Arch. de Milan.

2) Commines dit qu'il n'en fut question que dans des conversations privées; Guichardin, Gobori (fr.) 17519, f° 77 v°) rapportent, au contraire, la harangue de Belgiojoso et son langage.

3) *Rec.* de Simonetta, 478, 478 v°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5 mai, Caïazzo quitta Paris, où il laissa Belgiojoso comme ambassadeur permanent.

Le roi de Naples avait à la cour de France des amis, qui tentaient pourtant, avec son ambassadeur Coppola, un retour offensif. Le sire de Clérieux, ancien ambassadeur de France à Naples, recevait une pension pour jouer ce rôle. La petite-fille du roi de Naples, de cet usurpateur qu'on voulait détrôner, Charlotte d'Aragon, élevée à la cour même de France, dès sa plus tendre enfance [1], par Anne de France, puis par Anne de Bretagne qui la considérèrent toujours comme une fille, comme une princesse française, s'était attachée à sa nouvelle patrie, au point d'y rester sous les deux rois qui successivement chassèrent ses parents. Il appartenait à la France de la marier. En 1491, il avait été question de l'unir à un ami de la France, le roi d'Écosse : le projet, devenu public, échoua, sous prétexte de raisons de santé, et Ferdinand de Naples s'en était montré fort irrité : il lui semblait que sa fille, par ses affinités avec la cour de France et son éducation, devait faire un grand mariage. Au printemps de 1492, Clérieux essaya de reprendre ce projet qui intéressait si fort Ferdinand : dans une dépêche du 3 mai, le roi de Naples lui exprima ses remerciements chaleureux, et pria Coppola de pousser activement les choses, sous les auspices de Charles VIII [2]. On comprend assez que, cette fois encore, le projet, placé sous un tel patronage, n'aboutit pas.

Le 25 juillet 1492, mourut Innocent VIII, l'adversaire de Ludovic, et dans le conclave le frère de Ludovic, Ascanio Sforza, cardinal depuis 1484 [3], exerça une influence prépondérante. D'abord candidat à la tiare, il concentra ensuite ses efforts sur l'élection du vice-chancelier de l'Église romaine, Rodrigue

1) Son fils, prince de Tarente, comte de Villefranche de Rouergue, avait longtemps reçu de Louis XI une pension de 12.000 l. (Clairamb. 222, f° 203).

2) Trinchera, *Codice Aragonese*, II, p. 28, 32, 33, 91.

3) Spelta, *Historia delle vite di tutti i Vescovi di Pavia*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Borgia, qui devint pape le 11 août, sous le nom d'Alexandre VI; Ascanio Sforza reçut aussitôt la charge de vice-chancelier de l'Église, le château de Nepi et, dit-on, une valeur de 100,000 ducats. Malgré les haines et les rancunes suscitées par cette sorte de marché, Ascanio se trouva ainsi, après Alexandre VI, le principal personnage de Rome [1].

Ce grand événement changea un instant les vues de Ludovic, qui se flatta d'obtenir par la cour de Rome le désarmement pacifique du roi de Naples. La proposition de réunir tous les États italiens pour faire en commun la déclaration d'*obédience* au nouveau pontife, acceptée par Naples, échoua toutefois sur le refus de Florence. C'est alors qu'arriva enfin à Paris l'ambassade vénitienne, dirigée par Zach. Contarini. Venise s'attachait à conserver une attitude prudente et expectante. Se rappelant les ouvertures de 1484, elle prescrivait à son ambassadeur, si le duc d'Orléans parlait de traité pour ses vues personnelles en Italie, de ne pas répondre explicitement, d'éviter avec courtoisie tout engagement, de ménager extrêmement le prince, en raison de son influence à la cour[2]. Les ambassadeurs se conformèrent à leur mandat ; dans leur *Relation*, qui nous a été conservée, ils se louent de la bienveillance du duc d'Orléans, de l'accueil du roi; à les en croire, presque tous les capitaines de l'armée française n'auraient demandé qu'à servir dans l'armée vénitienne, assertion bien difficile à admettre[3], surtout à la veille d'une expédition française. C'est alors que, pour déblayer plus nettement la situation, Charles VIII fit sa paix avec l'Espagne, au prix du Roussillon et de la Cerdagne. La défection du roi

1) Relations de Ph. Valori et de Bernardino Corio, publiées par M. Thuasne, *Diarium*, II, p. 610, 612, 615.

2) Instructions, citées par M. de Cherrier.

3) Comme l'a observé M. Delaborde. Il paraît pourtant que Boffile de Juge, personnage fort décrié, d'origine napolitaine, et des Querdes lui-même (d'origine bourguignone), entrèrent dans ces pourparlers (Communication de M. Perret, d'après les Archives de Venise).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Castille isolait le roi de Naples, et rendait toute coalition impossible en Europe ; néanmoins, on s'accorda, dès la première heure, à trouver que Charles VIII achetait trop cher une neutralité si précaire. Louis XI tenait ces provinces en gage d'une avance de 300,000 écus d'or; Charles VIII devait, ou les conserver, ou réclamer l'argent dont il avait bien besoin. Sacrifier le Roussillon à Naples, c'était prendre exactement le contrepied de la politique de Mme de Beaujeu et du sens pratique : mais c'était afficher les préparatifs d'une expédition militaire. Le duc et la duchesse de Bourbon résistèrent vainement [1]. La perte du Roussillon causa dans toute la France une surprise douloureuse ; comme le dit Guichardin, le Roussillon, situé aux pieds des Pyrénées, faisait partie des Gaules, et donnait au royaume une bonne frontière. Charles VIII ouvrait de ce côté une trouée que l'Espagne allait utiliser pendant de longues années.

Ludovic, donc, touchait au but. Sans se compromettre, sans rien écrire de précis (car c'était une de ses maximes de n'écrire que des généralités et d'y suppléer par les explications verbales [2]), il voyait Charles VIII s'engager irrémissiblement contre Naples et se jeter, par suite, dans les bras du gouvernement milanais. Il ne lui restait plus qu'à mettre à profit les circonstances, à bien tendre ses filets. S'il avait des dévoue-

1) N. Les consuls de Perpignan protestèrent près d'Anne de France (La Mure, II p. 436 : ci-dessus, p. 258 : Godefroy, *Histoire de Charles VIII* : Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy 254, f° 47 : J. 915 B., n°s 20 *bis*, *ter* et *quater*). Nicole Gilles attribue cette restitution à des motifs d'équité et aux conseils du docteur L. Standonc, de Louis d'Amboise et du célèbre prédicateur Olivier Maillard. Nous ne savons sur quoi repose cette accusation, répétée depuis lors par tous les historiens (Balthazard, *Usurpation des rois d'Espagne*, Paris, 1626, p. 44 : Amelot de la Houssaye, *Discours historique sur les traitez*, etc.). Amelot reproche surtout au roi de ne pas s'être fait restituer l'argent.

2) « Littere credentiales. . que, licet generales sint ut res secretior sit, tamen mens est illustrissimi d. Ludovici ut..., etc. » (lat. 10133, f° 480).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments acquis à la cour de France, il y avait des ennemis : on suggéra au roi une démarche désagréable ; le roi fit demander au duc Jean Galéas d'envoyer sa mère, Bonne de Savoie, en France, pour assister aux couches de la reine [1]. Ludovic s'en excusa comme il put, et chargea MM. de Beaucaire et de Miolans de protester près du roi contre la réputation qu'on lui faisait, non sans motifs, de maltraiter Mme Bonne [2]. Par contre, on suggéra aussi au roi l'idée de reprendre l'ancienne pratique de Louis XI, de négocier avec le duc d'Orléans la vente du comté d'Asti au duc de Milan, ce qui eût garanti pour jamais la sécurité du Milanais.

Au mois de septembre, le président des Comptes de Grenoble se rendit en ambassade à Milan. Les rôles semblaient intervertis. Tout en présentant à Ludovic une note officielle sur divers points restés à traiter, notamment sur le règlement avec le marquis de Montferrat, il lui fit diverses communications secrètes : il lui proposait, au nom du roi, un traité en règle, le mariage de Bianca Sforza avec le comte de Ligny ; il touchait à la question de Naples ; il offrait au duc de Bari d'effacer en France toute malveillance contre lui et lui insinuait, à ce sujet, de proposer l'achat du comté d'Asti, proposition dont le roi probablement n'osait pas prendre l'initiative. Ajoutons que la note confidentielle de l'ambassadeur s'adressait à Ludovic personnellement. Ludovic y répondit avec froideur : sans repousser absolument l'idée d'un nouveau traité, il affectait de ne pas en comprendre l'utilité ; quant à sa nièce, il déclarait qu'il avait été question pour elle du roi d'Écosse et donnait à comprendre qu'un roi seul pourrait plaire. Sur le point délicat de Naples, il fit comprendre « que l'illustrissime seigneur Ludovic n'avait rien de particulier à proposer. » Il déclara s'étonner des malveillances qu'on lui signalait, car il ne pensait pas y

1) Saint-Germain-en-Laie, 15 mai (Arch. de Milan; en double exemplaire).
2) Delaborde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir donné prise, et cependant il était prêt à tout pour les désarmer. Quant à Asti, il ne repoussait assurément pas une offre sérieuse d'achat, mais il tenait, avant tout, à ne point laisser croire qu'il la recherchât: jamais, il n'en avait parlé, et il entendait ne se prêter à rien qui pût déplaire au duc d'Orléans, il acceptait d'ouvrir à cet égard des négociations confidentielles avec M. de Beaucaire (E. de Vesc), pourvu que l'ambassadeur lui donnât pour Beaucaire une créance en termes généraux, qu'il s'engageait du reste à ne point utiliser autrement [1].

Bianca-Maria Sforza, dont on vient de prononcer le nom, fille de Bonne de Savoie, et sœur de Jean Galéas, était une charmante jeune fille de vingt ans, le joyau des Sforza, à laquelle ses 400,000 ducats de dot valaient nombre de royaux admirateurs. Fiancée d'abord à Philibert Ier de Savoie, elle avait été ensuite sur le point d'épouser Jean, fils de Mathias Corvin, roi de Hongrie. Ladislas II, l'heureux rival de Jean Corvin en 1490, lui offrit, dit-on, à son tour, la couronne de Bohême et Hongrie [2]. Il est probable que vers la fin de l'année 1492 l'ambition vint à Ludovic de marier sa nièce au roi des Romains lui-même : Maximilien venait de se voir enlever Anne de Bretagne ; il se trouvait, selon son habitude, dans une extrême pénurie. Malgré la disparité des situations, l'idée de ce mariage pouvait donc venir à un homme aussi éperdûment ambitieux que Ludovic. En reprenant les démarches pour l'investiture impériale jusqu'alors refusée aux Sforza, Ludovic les appuya de l'envoi de 25,000 ducats [3].

Le duc d'Orléans revint à la cour, où nous le trouvons aux mois d'octobre, de novembre et de décembre 1492 [4], sauf quel-

1) *Rec.* de Simonetta, f° 480.

2) F. Calvi, *Bianca-Maria Sforza Visconti*, p. 16 : fr. 25541, f° 160 Rapport de Philibert de Groslée.

3) Delaborde.

4) Fr. 26103 : *Tit.* Orléans, XIII, 906.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques rapides excursions dans ses domaines [1]. Il trouva le roi en pleine fièvre d'armements, malgré la gêne, la détresse des finances. Comme gouverneur de Normandie, il transmit de Blois, le 30 octobre 1492, l'ordre aux hommes d'armes normands de se concentrer, de s'équiper et de rejoindre l'armée, pour mettre les compagnies sur le pied de guerre. Cet ordre fut exécuté dès les premiers jours de novembre [2]. Ludovic, ému de ces démonstrations belliqueuses, interrompit, sur l'invitation de Charles VIII, toute démarche près de Maximilien, alors en rupture ouverte avec la France, mais il demanda au roi de ne pas faire la paix avec l'Empire sans stipuler expressément pour lui l'investiture impériale ; Charles VIII refusa de s'engager dans cette voie.

A Rome, Alexandre VI, en digne émule du duc de Bari, entreprenait de nuire au roi de Naples, et appelait en Italie Charles VIII, non pas certes qu'il désirât son arrivée, mais parce que cette menace entretenait un état d'agitation et de trouble favorable aux intérêts pontificaux. Tourmenté aussi par les préoccupations les plus diverses, le duc de Bari, au commencement de 1493, redoutait les côtés secrets de tant d'intrigues diplomatiques qui se multipliaient partout. Malgré ses efforts et ceux de Belgiojoso, Charles VIII, prenant au mot Alexandre VI, fit demander l'investiture de Naples : et il envoya au roi d'Espagne M. de Clérieux, connu comme l'agent du roi de Naples à la cour de France et près du duc d'Orléans. Ludovic avait beau multiplier les conseils de prudence, il sentait les événements lui échapper et se précipiter trop rapidement à son gré. Au lieu de se jouer dans les intrigues et d'entretenir un trouble savant, il se trouvait à la remorque d'un jeune prince, passionné, léger, dédaigneux des pour-

1) Fr. 26103, 862, 864.
2) KK. 897, 225 : fr. 26103, 862.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parlers les plus simples, résolu à marcher droit au but. Tout ce qu'il put obtenir, fut la conclusion d'une alliance avec Rome et Venise, le 22 avril 1493 (alliance plus utile pour lui que pour la France, comme la suite des événements le démontra surabondamment[1]) et son accession personnelle nominative au traité de paix avec l'Angleterre[2].

Avec les événements, s'accentuait, à la cour de France, la divergence des opinions. Quand il s'agit de traiter avec Maximilien, les ducs d'Orléans et de Bourbon, le prince d'Orange et la plus notable partie de la cour soutinrent la nécessité de conclure la paix, de rendre à Maximilien la dot de sa fille: outre les considérations d'équité, ils faisaient valoir la pénurie du trésor, la lassitude du royaume, et ils prêchaient la paix. Le parti militaire et le vieux parti classique de Louis XI, composé d'hommes comme Graville, Gié ou André d'Espinay, fort peu sympathiques aux projets sur Naples, conseillait la guerre, mais la guerre contre l'Allemagne et vers le nord: c'est de ce côté, à leurs yeux, que la vaillance impatiente de Charles VIII devait s'utiliser. Les partisans de l'entreprise sur Naples, courtisans du jeune roi, ou amis de Ludovic, voulaient, de même que Ludovic, s'assurer la neutralité de Maximilien, fût-ce au prix d'un sacrifice, comme pour l'Espagne. Ce dernier avis prévalut et donna lieu au traité de Senlis, qui satisfit Maximilien.

Louis d'Orléans, malgré la diminution de son crédit, reçut, avec le duc de Bourbon, le titre de conservateur de la paix. Le roi des Romains donna carte blanche à Charles VIII en Italie[3], et il paraît même qu'un instant il proposa une action commune contre Venise et contre Naples. Dès le 10 mai, Ludovic annonçait, comme chose faite, cette alliance, qu'il

1) Nous résumons ces faits d'après l'important ouvrage de M. F. Delaborde.

2) Pouvoirs pour Belgiojoso, des 27 et 29 avril 1493, lat. 10133, 489.

3) Delaborde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait bien des motifs de désirer, car il se méfiait toujours du duc d'Orléans et il craignait, par dessus tout, de se mettre aux mains des Français. Il envoyait, en même temps, à Venise sa propre femme, Béatrice d'Este, en ambassade, pour dénoncer les projets qu'il faisait éclore lui-même et proposer à la Seigneurie une alliance contre ses amis, Maximilien et Charles VIII. Déçu de ce côté, il ne chercha plus qu'à tirer parti des circonstances, et spécialement de la gêne de Maximilien : il obtint de Maximilien une promesse d'investiture sitôt son arrivée à l'Empire ; et comme la question se trouvait entière, puisque l'investiture n'avait jamais été accordée aux Sforza, il réclama nettement l'investiture pour lui et non pas pour son neveu. C'était traiter d'usurpateurs son père, son frère et son neveu[1]. Il régla cette trahison majeure, en donnant à Maximilien la main de Bianca Maria[2]. A vrai dire, la nouvelle d'un tel mariage fit peu de plaisir en Allemagne, où l'on rougit de voir un Habsbourg, successeur de l'Empire, épouser une Sforza, la fille d'un condottiere jusqu'alors traité avec tant de mépris par la cour impériale. Mais Maximilien avait trop besoin de la dot pour faire des difficultés. Il se maria tout de suite, le 24 juin 1493. Deux mois après, le 19 août, la mort du vieux Frédéric III le faisait Empereur. Ludovic venait ainsi de poser, pour sa fortune, un jalon de premier ordre ; maintenant il pouvait librement presser les événements.

L'ambassade de Béatrice à Venise devait bien établir aux yeux des Vénitiens la toute-puissance de Ludovic en Milanais et les préparer à l'éclat qui se préparait avec une habileté si raffinée. Elle fut traversée par une offre soudaine que fit Charles VIII, de donner à Ludovic lui-même la direction de l'entreprise de Naples, moyennant une part de la future conquête. Cette offre, difficile d'ailleurs à décliner, présentait pour

1) Guichardin.
2) Calvi, *ouvrage cité*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ludovic bien des avantages, mais elle avait l'inconvénient d'arrêter son double jeu. Apportée par Belgiojoso, formulée à Milan par l'envoyé de France Perron de Baschi, Ludovic l'accepta officiellement et pria le roi de hâter ses préparatifs; néanmoins, il continuait à tenir à l'agent napolitain un langage tout opposé, à se représenter comme l'ennemi des Français ou, tout au moins, comme un ami forcé, à parler d'une alliance où entrerait Florence pour s'opposer à leurs projets. Puis, il dénonçait à Charles VIII le même projet d'alliance entre Naples et Florence[1].

Dès lors Charles VIII se prépara ouvertement à la guerre, et en réponse aux sollicitations éplorées de ses peuples qui réclamaient la diminution des tailles, il ordonna une nouvelle recherche des *feux* à imposer [2]. Malgré les protestations du duc de Lorraine, il arbora, dans les actes de chancellerie relatifs à la Provence ou à l'Italie, le titre de *roi de Naples et de Jérusalem* [3].

De Milan, l'envoyé français Perron de Baschi se rendit à Venise et se présenta, le 8 juillet 1493, devant le sénat; dans son discours public, il annonça la conclusion de la paix entre son maître et toutes les puissances voisines ; après la sortie du cortège officiel, il ajouta que le roi voulait ainsi se rendre libre pour marcher contre le royaume de Naples et de là contre les Turcs ; il demanda l'avis de la Seigneurie et, accentuant énergiquement le sens de ses paroles, il demanda cet avis par écrit, afin de le transmettre au roi. Le doge formula quelques réserves ; Perron se retira visiblement peu satisfait. Le sénat ne se réunit que le 12 et le 13 : les débats se prolongèrent; le projet de réponse ne provoqua pas moins de quatre amendements. Après les congratulations officielles sur lesquelles

1) Delaborde.
2) Lettre aux élus de Mantes, Orléans, 23 août 1493 (Port. Fontanieu).
3) Boislisle, *Etienne de Vesc*, p. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout le monde était d'accord, trois amendements proposaient de décliner les ouvertures au sujet de Naples par des refus plus ou moins catégoriques, le quatrième exprimait un désir vague de maintenir avec Charles VIII l'alliance et les bonnes relations. C'est cette rédaction, d'allure trompeuse, qui triompha, et elle fut seule connue de l'ambassadeur, lequel put d'autant plus s'y méprendre que le sénat décida de la lui envoyer par un secrétaire, chargé d'en commenter verbalement la portée dans un sens amical[1]. Baschi triompha plus facilement à Ferrare, chez Hercule d'Este, beau-père de Ludovic et allié traditionnel de la France[2], puis à Bologne ; à Florence, il n'obtint pas de réponse bien positive. A Rome, il eut beau parler un peu haut « *elatamente* », le pape lui répondit « avec prudence ». Tout le monde, en Italie, flairait quelque piège : on ne pouvait pas croire que Charles VIII entrât si nettement en accord avec Ludovic, qu'il eût si facilement pris son parti de délaisser les intérêts du duc d'Orléans, en faveur d'un personnage tel que le duc de Bari : l'ambassadeur florentin écrivait à son gouvernement, le 28 juin 1493, lorsque Charles VIII approuvait les arrangements de Ludovic avec Maximilien : « Il paraît étrange que le roi veuille une chose si contraire à l'intérêt du duc d'Orléans ; mais voilà comment on le fait parler. Jugez par là de la manière dont les choses sont conduites [3]. »

Le roi Ferdinand de Naples affecta longtemps de se faire des illusions, et, au mois de février 1492, il se congratulait encore de l'accord du gouvernement milanais avec le pape et la France[4]. Les événements lui avaient pourtant ouvert les yeux

1) Archives de Venise, *Secreto*, 34, p. 179.

2) Qui d'ailleurs, selon Guichardin, visait lui-même à un agrandisssement. Hercule d'Este mit son second fils au service et à la solde de la France.

3) Desjardins, I, 231. A la cour, tout le monde était furieux de voir le roi approuver ce mariage (*id.*, p. 260 et s.).

4) Trinchera, *Codice Aragonese*, II, p. I, p. 38, 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur une partie de la vérité. Dans une dépêche du 7 juin 1493 à son ambassadeur en Espagne, sa colère éclate avec violence contre Alexandre VI, qu'il rend responsable de tout ce qui se passe. Il dénonce sa duplicité, sa simonie, son avidité pour ses fils, il incrimine sa vie privée[1]; il accuse Alexandre VI d'avoir, avec le duc de Bari, préparé la réconciliation de l'Espagne et de la France, et l'engagement du roi d'Espagne de ne se lier avec Naples par aucun mariage. En désespoir de cause, Ferdinand finit par menacer, par parler de ses armements, de son alliance avec Florence[2]. Cependant, il se laissait encore jouer par Ludovic. Avisé de l'offre faite à Ludovic de diriger les opérations et de demander au pape l'investiture de Naples pour le roi, il prescrivit à son ambassadeur à Milan de réclamer des explications[3]; peu après, il remerciait le duc de Bari de sa réponse aux offres françaises[4]! Il s'en prenait toujours au pape qu'il déclarait l'inspirateur de la coalition, et quoique, dans son langage officiel à ses ambassadeurs en France, il parlât des échecs de Baschi à Rome et ailleurs[5], sa colère contre Alexandre VI témoignait de la conviction contraire[6].

Le duc d'Orléans se faisait moins d'illusions sur Ludovic; la marche des négociations ne pouvait naturellement pas lui convenir et il se tenait à l'écart, se bornant à entretenir avec les ambassadeurs florentins de courtoises relations[7]. Il ne fit point partie de la commission instituée par le roi, au mois de mai, pour les affaires d'Italie. Adversaire de toute expédition, à

1) « El papa fa tale vita che è da tutti abbominata senza respecto de la Sedia dove sta. »
2) Trinchera, II, p. II, p. 41 et s.
3) 25 juin; *id.*, p. 75.
4) 15 juillet; *id.*, p. 150.
5) 26 juillet; *id.*, p. 205.
6) Lettre du 16 août au prince d'Altamura.
7) Desjardins, p. 324, 330, 339.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus forte raison ne pouvait-il appuyer une aventure destinée simplement à consacrer le pouvoir des Sforza ou de Ludovic: malgré sa grande réserve, il passait, dès lors, avec le duc de Bourbon, avec Graville et à peu près avec toute la cour, pour blâmer les projets de Charles VIII[1]. Il savait, d'ailleurs, combien en Milanais les intrigues de Ludovic excitaient de mépris et d'aversion, combien l'opinion s'indignait de sa conduite envers Jean Galéas et combien les hauts patronages étrangers dont se targuait le duc de Bari lui étaient nécessaires pour contenir l'explosion des mécontentements. L'infortuné Jean Galéas essaya de se soustraire au joug de son oncle, en se rendant à Plaisance le 3 août 1493 ; il se montra au peuple et fut accueilli avec transports. Loin de le juger incapable, comme le dépeignait Ludovic, le peuple se montra charmé de sa parfaite bonté, de sa bonhomie, de sa simplicité[2]. Louis d'Orléans ne pouvait ignorer ces détails et la tentation était grande. Au nombre des adversaires et des victimes du duc de Bari, se trouvait un capitaine réputé pour sa bravoure et membre d'une des premières familles de Milan, Jean-Jacques Trivulce. Forcé de s'expatrier, Trivulce exerçait un commandement à Naples. Il fit demander au roi d'entrer à son service, par Ameo de Valperga. Charles VIII ne voyait plus que par les yeux de Ludovic ; il ne voulut entendre parler de rien. Valperga alla trouver le duc d'Orléans, pour lui offrir le concours de Trivulce : Trivulce, fort influent à Milan par sa famille et par ses amis, et parfaitement au courant de la situation, proposait de faire proclamer Louis à Milan ; rien ne lui semblait plus aisé, si le roi voulait seulement s'y prêter. Le duc d'Orléans ne se montrait pas éloigné d'accepter, mais le roi refusa toute nouvelle audience à Valperga et arrêta net

1) Dépêche florentine, du 24 août 1493, publiée par Buser.
2) Boselli, *Storie Piacentine*, II, 270.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le projet [1]. Un nouvel envoyé de Ludovic, Maffeo Pirovano, venait d'arriver à la cour. Charles VIII, en déplacement de chasse à Saint-Mathurin-de-Larchant, montait à cheval, le 3 août 1493, lorsqu'on lui annonça Pirovano. Il voulut le recevoir à l'instant même, en ami qu'on attend, sans aucune étiquette, et se mit à causer familièrement avec lui; le prince de Salerne servait d'interprète. Le duc d'Orléans, qui faisait partie de la chasse, s'avança pour annoncer au roi des envolées d'oiseaux, Charles VIII ne lui répondit même pas, et s'éloigna en causant, d'un air riant, avec l'envoyé milanais, à qui il confiait ses plaintes sur l'attitude du roi d'Espagne. Le duc d'Orléans se montra froissé de ces mystères et de ces procédés [2]. Ce jour-là même, le prince de Salerne raconta l'incident de Trivulce à Pirovano, qui se hâta d'en informer le duc de Bari. Ludovic écrivit aussitôt à Naples pour déclarer à Trivulce qu'il savait tout, et le mit en demeure de s'expliquer. Trivulce dut, à deux reprises, le 21 septembre et le 23 décembre, écrire à l'impérieux maître de Milan des lettres de quasi-soumission que Ludovic daigna enfin agréer le 31 janvier de l'année suivante [3]. Le sort était jeté; Charles VIII appartenait à Ludovic, il comptait sur le concours de l'Empire [4], il approuvait hautement le mariage de Bianca Sforza. De concert avec une influence nouvellement éclose à la cour, celle de l'évêque de Saint-Malo, Guillaume Briçonnet, qui attendait de la guerre bien des profits matériels, surtout le chapeau de cardinal, et qui poussait aux préparatifs avec un zèle fébrile et indiscret [5], l'envoyé milanais, devenu l'inspirateur

1) Rosmini, *Vie de J.-J. Trivulce*, II, 196.

2) Delaborde: Romanin, *Storia documentata di Venezia*, V, 28 et s.

3) Rosmini, p. 198-200.

4) Delaborde. Le prince d'Orange était alors en ambassade près de l'empereur, avec Tristan de Salazar (quittances, fr. 20977, fos 187, 189).

5) Boislisle, *Étienne de Vesc*: Cf. une lettre de lui, où il déclare avoir vu les ambassadeurs du roi des Romains et de Venise, et où il donne des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la diplomatie française, dirigeait les intrigues compliquées qui se poursuivaient à Rome. Belgiojoso, à son retour à Amboise, en septembre 1493, demanda au roi, dès l'abord, si sa résolution était bien prise. Charles VIII, ordinairement si taciturne, comme le remarque M. Delaborde auquel nous empruntons ce récit, s'emporta : il s'étonnait que Ludovic posât encore cette question ; il parla longtemps et avec véhémence. Si Ludovic venait à lui manquer, disait-il, il pouvait l'en faire repentir par le moyen du duc d'Orléans, et le roi de Naples offrait son concours : il énumérait ensuite toutes les démarches diplomatiques déjà faites ; il avait un trésor de guerre de cinq à six cent mille ducats, pour les premiers frais ; il allait mettre sur pied à Noël toutes ses forces, s'établir lui-même à Lyon et en Provence..... Belgiojoso eut quelque peine à le calmer.

Les ducs d'Orléans, de Bourbon et leurs partisans renoncèrent à discuter avec le roi. Louis d'Orléans ne songea plus qu'à se préparer au commandement en chef, qui semblait devoir naturellement lui incomber[1] ; du reste, ses jeunes amis, d'avant la guerre de Bretagne, rentraient avec joie dans un courant irraisonné de chevalerie et de batailles : le sire de Sandricourt, Louis de Hédouville, prit la tête du mouvement romanesque et des démonstrations. Au mois de juillet 1493, il achète trois grandes cornettes, mi-parties soie et or, de diverses couleurs, qui vont être distribuées par le duc[2]. Au mois d'août, il organise une fête chevaleresque, à jamais célèbre, dont *Orléans*, le hérault d'armes, nous a laissé le mémorable récit[3]. Le château de Sandricourt, près de Pontoise, devenait

nouvelles du roi d'Aragon (analysée dans le *Catalogue de... lettres autographes*, vente du 13 déc. 1884, Et. Charavay, n° 36).

1) Delaborde.

2) *Tit.* Hédouville, 45.

3) *Le Pas d'Armes de Sandricourt*, impr. goth. contemporaine : la Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire magnifique, imprimé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le conservatoire et l'école de la chevalerie. On n'y entrait pas sans payer son tribut de quelque passe d'armes, comme au temps des chevaliers errants, sous l'œil des dames, *nourrisses de chevalerie*, dont un sourire servait de prix.

Dix gentilshommes vinrent trouver le roi à Malesherbes, comme aux temps antiques, et lui soumirent un programme ainsi conçu : « Les dix chevaliers, le 15 septembre, attendront, la lance au poing, près de Sandricourt, pour défendre la *barrière périlleuse* contre les dix chevaliers qui se présenteront les premiers. Le lendemain, dès l'aube, ils sortiront du château au son du cor, et iront se combattre les uns les autres en un carrefour ; les dames désigneront les vainqueurs. Les deux jours suivants, les dix héros combattront individuellement quiconque se présentera, à courte lance et jusqu'à treize coups d'épée, sans qu'il soit permis de tuer le cheval de son adversaire. Les écus des chevaliers resteront, pendant ce temps, suspendus à la porte du château. Enfin, après ces quatre jours de combat, les chevaliers iront dans la forêt voisine *errer* et chercher des aventures, tout le monde pourra venir en demander. »

Charles VIII autorisa la publication de ce programme dans tout le royaume ; le 24 août 1493, le *cartel* fut publié à son de trompe dans Paris. Les fêtes de Sandricourt réussirent au delà de toute attente. Le héraut *Orléans* pendit au château, le 12 septembre, les écus des concurrents. Le lieutenant du duc d'Orléans, Robinet de Framezelles, son maréchal des logis Guillaume de Méry, y brillèrent particulièrement, ainsi que Jacques de Dinteville, son grand veneur son ami Guillaume de Montmorency [1], et même Claude de Rabodanges, devenu capitaine de Meulan.

sur vélin avec dix miniatures. Une nouvelle édition en a été donnée récemment par M. Vayssière (Paris, Willem, 1874). Cf. Wulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, t. I, p. 147 et suiv. : fr. 1436, f. 104 (copie ancienne).

1) Du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 355.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout se passa conformément au programme, mais avec un luxe inattendu. Du 16 au 20 septembre, pendant cinq jours, ce fut une véritable ivresse de combats, conformes aux règles de l'art les plus pures. Après trois combats, à la *barrière périlleuse*, en présence d'un grand nombre de dames et de demoiselles, au milieu de tambours et de trompettes, on aborda, le second jour, vers cinq heures du soir, le combat *à la foulle*, dans le *quareffour ténébreux*, qui continua toute la journée du lendemain. Le 19, à neuf heures du matin, on inaugura les combats *seul à seul*, contre tous venants. Trente combats se succédèrent ainsi. Que de noms, alors obscurs, et prononcés, à cette occasion, pour la première fois, qui, bientôt, allaient devenir illustres! Mais aussi, on peut le croire, que de lances brisées, que de chevaux abattus, que de chevaliers désarmés! Enfin, le 20, les chevaliers sortirent tous vers sept heures du matin, et se répandirent dans la forêt, pour y chercher des aventures. Nous devons dire qu'ils trouvèrent partout des valets portant des vins fins, de l'hypocras, des sirops ou juleps, des confitures, etc. Les dames offraient ces douceurs de leurs blanches mains. Après les combats, tout le monde, hommes et femmes, se réunit en une seule cavalcade que reçut au château Mme de Sandricourt mère[1]. Le château offrait un spectacle incroyable. Une table de cent onze couverts, dressée dans la cour, avec force torches et falots, attendait les gentilshommes, et Dieu sait si l'on y épargna les viandes, le vin et l'amour! En même temps résonnaient une foule de tambours et d'instruments. Six dames ou demoiselles normandes et huit françaises, en beaux atours, procédèrent ensuite à la distribution des prix. Pendant huit jours, on vécut ainsi dans l'enivrement des combats errants,

1) La dernière miniature de l'édition gothique représente Mme de Sandricourt sortant du château au-devant de ses hôtes. Au premier plan, un chevalier arrive, portant en croupe une dame sur un cheval blanc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des *barrières périlleuses*, des amours plus périlleux encore. Depuis l'aube jusqu'à minuit, les tables, constamment servies, portaient les mets les plus exquis. Une population de près de deux mille personnes : chirurgiens, médecins et apothicaires, selliers, armuriers, *plumaciers*, couturiers, etc., remplissait le château, buvant sec et mangeant bien. Cette fête dépassait toutes les autres ; depuis les temps du roi Artus et de ses héros de la Table Ronde, depuis les Lancelot du Lac, les Gauvain et les Palamède, on ne connaissait rien de pareil. C'était une résurrection ! C'était le roman réalisé ! Roman, il est vrai, qui coûta quatre à cinq cents livres par jour à son auteur. M. de Sandricourt s'y ruina ; mais un pareil détail n'altère point la bonne humeur d'un jeune chevalier[1]. Au moment de passer les Alpes, Sandricourt se trouva posséder encore la plus belle paire de chevaux de l'armée, des chevaux si merveilleux que Louis d'Orléans se les fit amener expressément pour les voir[2]...

Cependant le duc de Bari, agité, inquiet, fébrile, pressait très vivement le roi. Le moindre incident le tourmentait. Il trouva mauvais que le roi allât faire, en Bretagne, un voyage de prise de possession, pourtant bien nécessaire. Il apprenait avec souci la rentrée en scène du personnel turbulent de la maison d'Orléans et les indiscrétions commises pour le mystérieux projet de cession d'Asti.

Le 1er novembre, il chargeait un agent de protester chaleureusement contre de « prétendus griefs » du duc d'Orléans : « maintes fois, disait-il, nous avons offert de prouver que nous ne voulions rien de contraire à la justice et à la raison ».

1) Vayssière, *ouvr. cité*, p. XIV. Sandricourt devint un des amis du roi (*Le loyal serviteur*), au service duquel il venait de passer (Vayssière, p. XI).

2) *Tit.* Guibé, 5 : Comptes de trésorerie du duc d'Orléans. En revanche, Louis d'Orléans accorde à Sandricourt, en novembre 1493, une gratification de 100 écus d'or (Vayssière, p. XXX).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il certifiait, une fois de plus, que Charles VIII ne trouverait *personne* plus dévoué que lui [1]. Pour rassurer son ami, Charles VIII crut devoir faire une démarche formelle près du duc d'Orléans et lui proposer nettement de céder tout ensemble le comté d'Asti et ses droits sur le Milanais, en échange d'une pension annuelle. Louis répondit, avec beaucoup de dignité, que, pour servir les intérêts du roi, il n'hésiterait pas à verser tout son sang, mais qu'abdiquer ses droits lui semblait un sacrifice fort inutile, nuisible même; c'était se priver bénévolement du meilleur moyen de tenir Ludovic en respect pendant l'expédition qu'on préparait [2]. L'avenir ne montra que trop la justesse de cette prédiction.

Le roi possédait une artillerie superbe qu'il avait pris soin, en 1492, de faire admirer à l'ambassade vénitienne [3], mais il lui fallait de l'argent. Les 2,400,000 livres de tailles ne suffisant plus, il avait dû, en avril 1492, demander un supplément de 800,000 livres [4]. Outre une somme de 600,000 liv. réunie par des expédients de Briçonnet, Charles VIII, fort éloigné de se faire une idée exacte des dépenses nécessaires, comptait, cette année encore, sur un supplément de 800,000 livres et sur un concours de 200,000 promis par Ludovic [5]. Qu'importait d'ailleurs? il n'écoutait plus aucun conseil; il suivait sa passion, surexcitée par des conseils intéressés. Belgiojoso faisait merveille. Le roi était enivré, « enragé », selon l'expression des envoyés florentins, « ardent et constant comme personne », écrivait

1) Cherrier, I, 373.

2) Desjardins, 343, 265.

3) Rapport de Contarini, dans Albéri : Baschet, *Diplomatie vénitienne*, 331 : Boutaric, *Institutions militaires de la France*, 362.

4) K. 74, 17 : *Tit.* Amboise, 145. Dans une lettre datée de Tours, le 8 octobre, les trésoriers de France exposent au roi qu'ils ont trouvé avec beaucoup de peine à emprunter 60,000 liv. Ils le pressent de mettre ordre aux finances, la situation ne pouvant se soutenir (fr. 2554, I, f° 103).

5) Aless. Benedetti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Belgiojoso lui-même. Il ordonna d'exécuter de grands travaux dans les Alpes, pour assurer à l'artillerie et à l'armée un passage direct par le pays de Saluces [1]. Il envoya à Gênes, qu'il considérait comme française, un émissaire préparer la nolisation ou la construction de bâtiments [2].

Malgré tout, le roi de Naples se flattait encore de rompre l'accord de Milan avec la France. Connaissant les dispositions naturelles du duc d'Orléans, il ne pouvait pas croire, ou plutôt il feignait de ne pas pouvoir croire que le premier danger d'une descente française ne fût pas pour Milan ; quant à lui, il disait se fier à la valeur de ses troupes, à la mer, à l'éloignement ; il faisait fonds sur les dispositions connues de l'Espagne. En réalité, selon l'observation de Guichardin, il voyait l'avenir très sombre : il ne pouvait comparer son armée et son budget aux ressources de la France, « pépinière de soldats prêts à tout braver pour la gloire de leur roi » ; il constatait tous les jours son impopularité. Les prophéties même entraient en lice contre lui ; tandis qu'un livre de prédictions, récemment découvert à Gênes, annonçait sa prochaine disparition [3], des prédictions analogues couraient la France. Un poète de Bordeaux avait déjà écrit : « Charles fera si grand batailles, qu'il conquerra les Itailles, en Jerusalem entrera, et Mont Olivet montera [4]. » Du moins, Ferdinand se défendait avec énergie. Il s'adressait à toutes les cours d'Europe : le 12 novembre il chargeait, en termes, pressants, son ambassadeur à Milan de nier très vivement les sentiments d'hostilité qu'on lui attribuait, à lui et aux Florentins, contre le duc de Bari ; il niait particulièrement

1) *Rozier Historial.*
2) Delaborde.
3) Guichardin : Commines : Flori, *De bello italico.*
4) M. de la Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée*, n° 3 : Delaborde, p. 313.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir fait aucune offre au duc d'Orléans. Il protestait d'un extrême dévouement au duc de Bari, d'une grande amitié pour le cardinal Ascagne, malgré les torts de celui-ci [1].

Le 5 décembre, il écrivait à son ambassadeur à Rome de remercier le pape de son ardeur à la croisade : « L'expédition dont les Français nous menacent, disait-il, serait la mort de l'Italie et la porte ouverte à l'invasion turque ; il appartenait au pape de l'empêcher. Le duc de Bari, ajoutait-il, en bon italien, *tutta via bon italiano*, se dit sans cesse notre bon fils, *optimo figlio*, et juge à leur aune les Français. L'Espagne, l'Angleterre, l'Empire prennent parti pour Naples. » Ferdinand déclarait avoir toujours entretenu avec la France, du temps de Louis XI, les rapports les plus cordiaux, et ignorer les griefs du roi actuel. Il rappelait le refus d'Innocent VIII d'accorder à la France l'investiture de Naples et priait le pape de conserver cette vieille tradition [2]. Alexandre VI n'en avait garde, il était de ceux qui croient habile d'obéir aux courants, quels qu'ils soient, pour les commander ; au fond, il ne se sentait pas plus rassuré que Ludovic sur l'issue d'une entreprise dont le programme officiel comportait en première ligne la réforme de l'Église, et il craignait bien d'y recevoir quelques coups ; mais il partageait sur Charles VIII l'opinion généralement répandue, à la tête d'hommes d'armes de la plus superbe bravoure, prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, Charles VIII, fougueux lui-même et brave, serait irrésistible. Seulement, on pouvait compter sur son esprit volontaire et borné, sur son incapacité à diriger sérieusement une vaste entreprise ou à soutenir un long effort. Charles arriverait comme une trombe, il passerait de même. L'habileté consistait à se garer et à se tenir prêt pour lever le

1) Trinchera, *Codice*, II, p. II, p. 305.
2) Trinchera, *Codice*, II, II, 322, 326, 328.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier la tête après la bourrasque, Mais ce calcul, bon pour le pape, n'était pas très pratique pour Ferdinand.

Charles VIII, d'accord avec Ludovic, prit Gênes pour base de son expédition; virtuose de la chevalerie, il désirait, du reste, raccourcir les voies de mer et comptait bien aller à Constantinople, en traversant l'Adriatique dans sa partie la plus étroite.

Gênes, fidèle à son esprit ombrageux d'indépendance, et surtout à ses divisions, aimait médiocrement le gouvernement milanais, et se plaignait des marchands milanais, des difficultés qu'on éprouvait pour les paiements à Milan[1]. Elle se plaignait aussi d'une protection insuffisante contre les Vénitiens[2] et les Niçois[3]. Elle entretenait avec Naples de bons rapports. Au mois de novembre 1493, le roi de Naples amnistia les prisonniers génois, embarqués sur ses galères[4]; il écrivit, le 6 janvier 1494, aux Génois, comme à des amis et alliés, pour les prier de ne pas laisser leur ville devenir une place d'armes contre Naples. Il apprit, pourtant, quelques jours après, que l'on hâtait en France les armements et que le délégué français venait de traiter à Gênes pour l'armement de vingt-quatre galères à raison de cinq cent cinquante ducats l'une[5].

L'ambassade napolitaine n'avait pas quitté Tours. Ferdinand essaya encore d'envoyer en France un ambassadeur spécial, Pandone, pour offrir à Charles VIII un cens annuel, et acheter, à n'importe quel prix, ses conseillers. Il était trop tard. Son envoyé trouva la rupture accomplie, l'ambassade

1) Lett. des Anciens et du conseil à Ludovic, 13 novembre 1493 : Arch. de Gênes, *Litterarum* $\frac{36}{1812}$

2) Arch. de Gênes, *id.*, 22 oct. 1493.

3) Arch. de Gênes, *id.*, 14 nov. 1493.

4) *Id.*, 22 nov. 1493, lettre des Génois lui demandant, « *en considération de nous et du s^gr Ludovic,* » d'étendre cette faveur à deux galères restées en dehors de la mesure.

5) 16 janvier 1494 ; Trinchera, p. 418.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

napolitaine congédiée, et on le reconduisit à la frontière. L'ambassadeur napolitain à Milan subit le même sort [1].

Le vieux prince déployait, d'ailleurs, une grande activité. Il mit toutes ses forces sur pied, et, comme il se méfiait de la fidélité de ses sujets, il arrêta un plan de campagne extrêmement habile et extrêmement hardi : il voulait marcher, le long de l'Adriatique, sur la Romagne, forcer le pape à la neutralité, s'avancer à travers les domaines du duc de Ferrare en donnant la main à Florence et à Venise, de là entrer en Milanais, chasser Ludovic, libérer Jean Galéas. Il savait que ce plan, probablement inspiré par Trivulce, trouverait en Lombardie de chaleureux concours ; or, la disparition de Ludovic assurait la paix de l'Italie [2].

Une attaque d'apoplexie [3] emporta en trois jours Ferdinand, le 25 janvier 1494, à l'âge de soixante-onze ans.

1) Arch. de Milan, *Potenze estere, Francia* ; lettre de Belgiojoso, 8 février 1494. — Le bruit courait même qu'il voulait faire empoisonner Ludovic (*Relations des ambassadeurs florentins*).

2) Delaborde.

3) Guichardin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI. — *Mariage de Louis d'Orléans.*

Inquiétudes de Louis XI : son cynisme. Jeanne de France. Menaces de Doriole et de Dammartin à Marie de Clèves. Signature d'une promesse de mariage entre Louis et Jeanne. Demande officielle par Louis XI. Contrat. Protestations de Louis d'Orléans. Menaces de Louis XI. Situation critique et désespoir de Marie de Clèves. Visites de Louis d'Orléans à Linières. Persécutions de Louis XI. Nouveau contrat : bénédiction nuptiale (1476). Mariage de Mme de Beaujeu. Conduite de Louis d'Orléans. Il refuse la dot. Incidents divers : couches de Mme de Narbonne : voyages de Marie de Clèves, etc. 1

CHAPITRE VII. — *1483. Mort de Louis XI.*

Maladie de Louis XI : ses dernières mesures. Serment imposé à Louis d'Orléans. François de Paule. Mort du roi. Trouble général. Négociations de Louis d'Orléans avec la Bretagne : ses fiançailles avec Anne de Bretagne. Louis à Amboise. Difficultés des Beaujeu, leur fermeté et leur habileté. Résistance et projets de Louis. Arrivée de Jeanne de France : Louis est obligé de la recevoir. Fêtes d'Amboise. Accord provisoire des princes. Rôle de la Bretagne. Marie de Clèves, abandonnée, blâme son fils. Concessions d'Anne de Beaujeu : intrigues de la cour. Convocation des États généraux : élections. Philippe Pot. Entrée de Louis à Orléans. Renvoi des États à Tours. 36

CHAPITRE VIII. — *1484. Les États généraux.*

État de la France. Physionomie de l'assemblée : parti orléaniste, parti royaliste. Jean Masselin. Installation de Louis à Tours : ses intrigues, ses plaisirs. Ouverture des États ; discours du chancelier. Jean de Foix et la Bretagne. Landois, Balue. Démarches de Louis à l'assemblée : scandales causés par le président. Discussion et débandade de l'assemblée sur l'affaire du Conseil du roi. Mécontentement de Louis d'Orléans, émotion de l'assemblée, discours de Ph. Pot. Votes de l'assemblée. Protestation de Louis. Le gouvernement met fin aux États. Colère de Louis et de Landois. Situation précaire de la régence. Maladie de Louis. Négociations avec l'étranger. Négociations avec la Bretagne : Jean II de Rohan. Insurrection contre Landois. Retour de Landois. Fuite de Louis d'Orléans à Nantes. Accueil qui lui est fait. Négociations secrètes : contrat de mariage de Louis avec Anne de Bretagne. Démarches près du légat. Sacre du roi à Reims, son entrée à Paris. Rôle du duc d'Orléans. Coalition préparée par la Bretagne ; préparatifs de guerre.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enrôlements de Jean de Foix. Discussions au Conseil du roi. Intervention royale dans le pays de Foix. La Cour à Montargis. Envoi de Chaumart à Rome. Mesures énergiques d'Anne de Beaujeu. Dunois en Bretagne. Préparatifs du gouvernement français : alliance avec les barons bretons. Retraite de Louis : il prépare une insurrection de l'armée, de Paris et des provinces. La Cour à Gien. Tension des rapports. Louis à Melun 60

CHAPITRE IX. — *1485. Première rupture avec la Cour.*

Louis d'Orléans à Paris : sa cour, ses relations avec le Parlement, le corps municipal, les seigneurs et villes du royaume. Démarche comminatoire au Parlement, à l'Hôtel de Ville, à l'Université. Programme des mécontents : enrôlements. Correspondance avec le roi. Lettres et manifestes aux villes. Résistance de la Cour : sa rentrée à Paris. Fuite du duc d'Orléans à Verneuil. Lettres du roi, des ducs d'Orléans et d'Alençon. Réponse du roi. Efforts de Louis à Verneuil : marche de l'armée royale. Affaire des échevins d'Orléans. Le roi à Évreux : réconciliation de Louis d'Orléans. Séjour à Rouen. Vote de subsides. Insurrection de Nantes et exécution de Landois. Louis à Blois : son abattement. Il reprend courage. Armements de MM. de Bourbon et d'Angoulême : proclamation de Louis d'Orléans. Effroi de la Cour : mission de Du Bouchage à Orléans. Mariage du duc de Lorraine : lutte ouverte avec le duc d'Orléans. Marche de Louis sur Saint-Mesmin. Froideur du Parlement, trouble du royaume. Siège et reddition de Beaugency. La Cour à Bourges. Effacement de Louis : sa retraite à Orléans 118

CHAPITRE X. — *1486. Lutte contre Maximilien.*

Mécontentement du duc de Bourbon : nouvelle brouille de la France et de la Bretagne. Entrée en campagne de Maximilien ; armements bretons. Louis d'Orléans se tient à l'écart. Mort du duc d'Albanie. Le duc d'Orléans ne quitte point la Cour : règlement de ses affaires, notamment de la dot de sa sœur. Campagne de Picardie. Départ du duc de Lorraine : arrivée du duc de Bourbon. Maladie du duc de Bretagne. Émoi de Louis. La Cour en Touraine. Hésitations de Louis. Ses démarches pour le rappel de Dunois. Froideur entre Louis et la Cour. Mécontentement du royaume. Nouvelle ligue de Louis avec la Bretagne. Ambassade bretonne à Amboise. Anne de Beaujeu ; opinion de Brantôme sur son caractère et son rôle. Causes réelles de la lutte 147

CHAPITRE XI. — *1487. Guerre de Bretagne.*

Assurances données par la Bretagne à Louis d'Orléans. Réclamations bretonnes. Négociations de la Cour avec Louis. Nouvelle fuite de Louis à Nantes. Colère de la Cour. Négociations de Louis avec Rome : complot en sa faveur à la Cour et dans le Midi. Arrestation de Georges d'Amboise. Instruction criminelle contre Louis d'Orléans et Dunois ; mise sous séquestre de leurs biens. Difficultés suscitées à Nantes par le gouvernement français. Louis jure de ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas épouser Anne de Bretagne. Marche de l'armée royale dans le sud-ouest : prise de Blaye. Occupation de la Guyenne : soumission du comte d'Angoulême, prise de Parthenay. Colère de Dunois. Divisions de la cour de Bretagne : insurrection des barons, trahison du sire d'Avaugour. Proclamation du duc d'Orléans. Désarroi de la Bretagne, découragement de Louis. Les barons bretons traitent avec la France, moyennant des pensions, de l'argent et du vin. Démarches à Rome et près de Dammartin. Mesures prises par le roi. Ouverture de la campagne de Bretagne. Louis de la Trémoïlle. Pertes des Bretons. Négociations pour la paix. Siège de Nantes. Courage de Louis d'Orléans. Capitulation de d'Albret. Succès de la France en Flandre et à Coucy. Influence de la France au dehors : négociations à Rome. Intervention anglaise. Envoi militaire du roi des Romains. Levée du siège de Nantes. Capitulation de Vitré. Louis d'Orléans à Redon. Misère de la Bretagne. Complots : émeute militaire à Nantes. Mécontentement de Rieux. Ambassade bretonne près du roi. Réconciliation de Rieux avec la Bretagne. Mort de Marie de Clèves 164

CHAPITRE XII. — *1488-1491. Fin de la guerre de Bretagne.*

Armements d'Alain d'Albret. Louis d'Orléans emporte Vannes. Procès criminel contre Georges d'Amboise, Geoffroy de Pompadour et autres. Lit de justice contre les ducs d'Orléans et de Bretagne. Mariage du comte d'Angoulême. Condamnation du duc d'Orléans, par défaut. Sequestre de ses domaines. Rôle de Jeanne de France. Louis d'Orléans prend Josselin. Concentration des forces françaises : temporisations de La Trémoïlle. Blocus de Lescun : sa capitulation. Surexcitation des esprits en Angleterre. Indiscipline et trahison de l'armée de Louis d'Orléans. Trêve : négociations pour la paix. Refus de la Cour. D'Albret en Bretagne. Condamnation de Dunois, Coetmen et autres. Capitulation de Fougères. Désordres dans l'armée bretonne. Le duc d'Orléans quitte le commandement. Bataille de Saint-Aubin du Cormier : désastre des Bretons. Louis d'Orléans fait prisonnier. Enthousiasme de la Cour. Traitement de La Trémoïlle envers les prisonniers. Louis d'Orléans au château de Sablé. Paix du Verger. Louis d'Orléans enfermé à Lusignan et condamné à reprendre sa femme. Il la repousse. Essais infructueux de délivrance. Transfert de Louis à Poitiers, à Meung-sur-Yèvre, à Bourges : ses plaintes. Démarches de Jeanne de France en faveur de son mari ; Jeanne obtient avec peine un douaire. Souffrances de Louis en prison : bonté et dévouement de sa femme. Règlement pour la capitainerie de Blois. Adoucissements obtenus par Jeanne de France : visites de la princesse à Bourges. Elle fléchit Charles VIII. Mise en liberté du duc d'Orléans (27 juin 1491) 205

CHAPITRE XIII. — *Le duc d'Orléans à la cour (1491-1492).*

Réconciliation de Louis avec le roi. Changements à la Cour et en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bretagne. Difficultés rencontrées par le roi pour l'annexion directe de la Bretagne : projets de mariage. Nécessité de libérer le duc d'Orléans. Union des ducs d'Orléans et de Bourbon ; sagesse de Louis. Il est nommé lieutenant général de Normandie. Sa conduite envers sa femme. Négociations en Bretagne. Mariage du roi. Louis d'Orléans à Tours et à Langeais. Ses dépenses. Scandale causé par le mariage du roi. Conspiration en Bretagne. Difficultés extérieures. Incidents particuliers et irrégularités du mariage royal. Naissance du dauphin. Rôle de Louis d'Orléans en Normandie : sa lutte avec l'amiral de Graville. Ligue avec la reine et Anne de France. Louis d'Orléans met ordre à ses affaires. Ses libéralités : réorganisation de sa maison : paiement de ses dettes. Démonstrations de piété et de charité. Bonté du duc d'Orléans. Georges d'Amboise élu archevêque de Rouen : son caractère. 239

CHAPITRE XIV. — *Préliminaires de la campagne de Naples.*

Coup d'œil en arrière. Ludovic Sforza, d'abord exilé, est rappelé à Milan. Il s'empare du pouvoir. Coalition contre lui. Sa situation difficile envers la France. Balue et Loredan : le pape. Oubli des affaires italiennes. Négociations de 1487 à 1490. Attractions du roi vers l'Italie : premiers jalons posés de ce côté. Ambitions de Ludovic. Son intervention dans le marquisat de Ceva. Son mariage : son attitude hautaine. Ses négociations avec l'Angleterre. Entente avec la France. Hommage pour Gênes. Négociations de 1491. Réclamations du roi pour les affaires de Ceva. Ligue de janvier 1492 : duplicité générale. Ambassade de Caïazzo : sa réception. Entrevue de Caïazzo avec Louis d'Orléans. Règlement de la ligue. Efforts du roi de Naples. Avènement d'Alexandre VI. Ambassade vénitienne. Charles VIII sacrifie le Roussillon : son ambassade à Milan. Projets de mariage pour Bianca Sforza. Rupture avec Maximilien. Rôle d'Alexandre VI. Préoccupations de Ludovic. Divergences de vues à la Cour de France. Traité de Senlis. Intrigues de Ludovic : il marie Bianca avec Maximilien. Il accepte la direction de l'entreprise de Naples. Son double jeu. Ambassade de Perron de Baschi. Colère et démarches de Ferdinand de Naples. Rôle effacé de Louis d'Orléans ; ses vues sur une entente avec Florence et Trivulce. Manque d'égards du roi envers lui. Résolution de Charles VIII de se lier à Ludovic. Renaissance de l'esprit chevaleresque. Le *Pas d'armes* de Sandricourt. Démarches de Ludovic : le duc d'Orléans refuse de lui céder Asti et ses droits sur le Milanais. Mesures prises par Charles VIII. Défense énergique de Ferdinand. Politique d'Alexandre VI. Commencement des armements à Gênes. Congé à l'ambassade napolitaine. Plan de Ferdinand : sa mort subite 280

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, rue Bonaparte, 28

R. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE

Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle. La Veille de la Réforme. 1889, in-8. . . . . 8 »

ED. FRÉMY

Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassades à Venise d'Arnaud du Ferrier, d'après sa correspondance inédite (1563-1567, 1570-1582). 1880, in-8 . . . . . 10 »
Couronné par l'Académie française. Prix Marcellin Guérin.

Diplomates du temps de la Ligue. 1881, in-18 . . . . . 3 50

Mémoires inédits de Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes. 1886, in-12. Portrait. . . . . 5 »

Origines de l'Académie française. L'Académie des derniers Valois (1570-1585) d'après des documents nouveaux et inédits. 1887, in-8 de luxe avec portraits . . . . . 15 »

P.-J. TAILHAN

Chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes, par l'Anonyme de Cordoue. Un volume in-folio, avec 20 pl. en héliogravure . . . . . 50 »

O. DELARC

Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de Saint Grégoire VII (859-862, 1016-1073). In-8. . . . 10 »

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

BARON A. D'AVRIL

Négociations relatives au traité de Berlin et aux arrangements qui ont suivi (1875-1886). Avec 6 croquis topographiques et le texte du traité de 1878. 1886, in-8 . . . . . 10 »

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN